



Budget 2025 et plan intégré mission-financement 2026 à 2028 du canton de Berne



Budget 2025 et plan intégré
mission-financement 2026 à 2028
du canton de Berne
Arrêtés du Grand Conseil

Le Grand Conseil du canton de Berne

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2025

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2025 que le Conseil-exécutif a arrêté le 21 août 2024 :

PVL (Vögeli, Frauenkappelen) :
Agriculture (Groupe de produits [GP] 4.7.5) :
Le solde du groupe de produits est réduit de 128 000 francs. La création de 1,0 poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.

Commission des finances-minorité, PS (Rüfenacht, Burgdorf) :
Programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (GP 4.7.7) :
Pour poursuivre le programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sans le modifier, il convient d'inscrire cinq millions de francs supplémentaires au budget 2025.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Environnement et énergie (GP 4.7.7) :
Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Protection des données (GP 12.7) :
Le solde est réduit de 284 050 francs. La création de 4 postes est abandonnée.

Le budget 2025 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé :

- excédent de revenus de CHF 242,0 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 613,1 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF –13,1 millions,
- quotité d'impôt de 2,975 pour les personnes physiques (3,025 jusqu'à présent),
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 909 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2025, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes :

en millions CHF	Budget 2025
Solde du compte de résultats	242.0
Investissement net	-613.1
Amortissements sur le patrimoine administratif	358.0
Autofinancement	600.0
Solde de financement	-13.1

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivante concernant le budget 2025:

Berne, le 4 décembre 2024

UDC (Michel, Schattenhalb), PLR (Zimmerli, Bern), PVL (Gasser, Ostermundigen) :

Au nom du Grand Conseil,

la présidente: *Bühler*

Le Conseil-exécutif vérifie la pertinence des indemnités pour :

le secrétaire général: *Trees*

- les formations postgrades des médecins dans des spécialisations qui ne sont pas sous-dotées,
- les formations postgrades dans des régions sous-dotées ou dans des spécialisations médicales sous-représentées,
- les formations postgrades en pharmacie,
- les indemnités des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne.

Il veille le cas échéant à une meilleure couverture des coûts des indemnités en 2025 déjà ainsi que pour les années suivantes, prend les décisions nécessaires ou les prépare et rend compte au Grand Conseil, sous une forme appropriée, des mesures mises en œuvre.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Circulation routière et navigation (GP 7.7.3) :

Il convient d'allouer les ressources en personnel supplémentaires en priorité aux examens de conduite.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Culture (GP 9.7.5) :

Musée des Beaux-Arts de Berne : il convient que les coûts et leur évolution soient présentés pour le projet dans son ensemble, avec indication des différents postes (en particulier construction d'un bâtiment de remplacement, réfection des bâtiments de Stettler) et, si possible, limités dans le PII en partant d'une valeur de 40 millions de francs (comme dans le PII 2021). La part de renchérissement financé par le canton doit être proportionnelle à la contribution cantonale au projet global. Des projets alternatifs moins onéreux ainsi que le calcul des coûts devront être examinés et présentés de manière claire et indépendante d'ici les délibérations et la prise de décision.

PVL (Vögeli, Frauenkappelen) :

Services centralisés (GP 9.7.6) :

Le solde reste inchangé, mais 1,5 des 4,3 EPT demandés sont autorisés comme postes à durée déterminée.

Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :

Gestion immobilière (GP 10.7.5) :

En matière d'utilisation des locaux existants et neufs, des mesures ciblées doivent permettre de gagner encore davantage en efficacité. Parmi ces mesures, l'analyse de l'attribution des locaux, une meilleure coordination entre les directions et l'introduction d'instruments de pilotage ciblé de l'efficacité en matière de surfaces sont particulièrement importantes. Il convient d'exposer au Grand Conseil comment il est possible de réaliser des économies supplémentaires en optimisant l'utilisation des locaux et en recourant aux instruments de pilotage.

Commission de justice, PS (Kocher Hirt, Worben) :

Pour les postes qu'elle demandera à l'avenir, la Direction administrative de la magistrature produira une perspective globale, tenant compte du fait que la création de postes dans une autorité judiciaire (p. ex. Ministère public) implique également de créer des nouveaux postes dans d'autres autorités judiciaires (en particulier au sein des autorités de recours JCP). Elle fournira des informations aussi concrètes que possible sur les postes supplémentaires susceptibles d'être créés dans d'autres autorités judiciaires, et ce dès la demande de postes de l'autorité judiciaire concernée.

Le Grand Conseil du canton de Berne

Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission- financement 2026 à 2028

Le plan intégré mission-financement 2026 à 2028 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2026 à 2028 :

PVL (Vögeli, Frauenkappelen) :

Agriculture (GP 4.7.5) :

Le solde du groupe de produits est réduit de 128 000 francs. La création de 1,0 poste au sein de l'OAN (domaine de la lutte contre les néobiotes) est abandonnée.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Environnement et énergie (GP 4.7.7) :

Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.

UDC (Michel, Schattenhalb), PLR (Zimmerli, Bern), PVL (Gasser, Ostermundigen) :

Le Conseil-exécutif vérifie la pertinence des indemnités pour :

- les formations postgrades des médecins dans des spécialisations qui ne sont pas sous-dotées,
- les formations postgrades dans des régions sous-dotées ou dans des spécialisations médicales sous-représentées,
- les formations postgrades en pharmacie,
- les indemnités des prestations ambulatoires fournies par les deux cliniques pédiatriques du canton de Berne.

Il veille le cas échéant à une meilleure couverture des coûts des indemnités en 2025 déjà ainsi que pour les années suivantes, prend les décisions nécessaires ou les prépare et rend compte au Grand Conseil, sous une forme appropriée, des mesures mises en œuvre.

Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :

Police cantonale (GP 7.7.2) :

Avant d'augmenter les effectifs des corps de police, il convient de consulter les conclusions approfondies de l'analyse comparative 2024 du champ d'activité « police ».

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Circulation routière et navigation (GP 7.7.3) :

Il convient d'allouer les ressources en personnel supplémentaires en priorité aux examens de conduite.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Impôts et prestations de services (GP 8.7.4) :

Il convient de mettre en œuvre les allègements fiscaux (par rapport au PIMF 2026) et de rééquilibrer la progressivité de l'impôt à hauteur de 130 millions de francs.

Le PIMF 2027 prévoit l'allègement fiscal suivant :

- 70 millions pour le rééquilibrage de la progressivité (passe par la révision de la loi sur les impôts)
- 60 millions pour de nouvelles quotités d'impôt

Le PIMF 2028 prévoit l'allègement fiscal suivant :

- 130 millions pour le rééquilibrage de la progressivité (révision de la loi sur les impôts)
- au moins 120 millions de quotités d'impôt supplémentaires

Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Enseignement supérieur (GP 9.7.4) :

Les hautes écoles bernoises (Université de Berne, PHBern, Haute école spécialisée bernoise BFH) appliquent par principe des taxes trois fois plus élevées pour les étudiantes étrangères et les étudiants étrangers scolarisés à l'étranger, c'est-à-dire qui n'ont pas obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en Suisse (modèle EPF).

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Enseignement supérieur (GP 9.7.4) :

Les hautes écoles bernoises (Université de Berne, PHBern, Haute école spécialisée bernoise BFH) augmentent les taxes universitaires pour l'ensemble des étudiantes et des étudiants selon le principe « qui consomme, paye », de manière à solliciter de leur part une contribution raisonnable aux coûts croissants de ces institutions.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Culture (GP 9.7.5) :

Musée des Beaux-Arts de Berne : il convient que les coûts et leur évolution soient présentés pour le projet dans son ensemble, avec indication des différents postes (en particulier construction d'un bâtiment de remplacement, réfection des bâtiments de Stettler) et, si possible, limités dans le PII en partant d'une valeur de 40 millions de francs (comme dans le PII 2021). La part de renchérissement financé par le canton doit être proportionnelle à la contribution cantonale au projet global. Des projets alternatifs moins onéreux ainsi que le calcul des coûts devront être examinés et présentés de manière claire et indépendante d'ici les délibérations et la prise de décision.

Commission des finances-majorité, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Services centralisés (GP 9.7.6) :

Le solde est réduit de 187 500 francs. La création de 1,5 poste est abandonnée.

Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :
Gestion immobilière (GP 10.7.5) :

En matière d'utilisation des locaux existants et neufs, des mesures ciblées doivent permettre de gagner encore davantage en efficacité. Parmi ces mesures, l'analyse de l'attribution des locaux, une meilleure coordination entre les directions et l'introduction d'instruments de pilotage ciblé de l'efficacité en matière de surfaces sont particulièrement importantes. Il convient d'exposer au Grand Conseil comment il est possible de réaliser des économies supplémentaires en optimisant l'utilisation des locaux et en recourant aux instruments de pilotage.

Commission de justice, PS (Kocher Hirt, Worben) :

Pour les postes qu'elle demandera à l'avenir, la Direction administrative de la magistrature produira une perspective globale, tenant compte du fait que la création de postes dans une autorité judiciaire (p. ex. Ministère public) implique également de créer des nouveaux postes dans d'autres autorités judiciaires (en particulier au sein des autorités de recours JCP). Elle fournira des informations aussi concrètes que possible sur les postes supplémentaires suscep-

tibles d'être créés dans d'autres autorités judiciaires, et ce dès la demande de postes de l'autorité judiciaire concernée.

Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :

Il convient de consacrer au rapport relatif à l'analyse comparative un point à part entière de l'ordre du jour de l'une des prochaines sessions du Grand Conseil.

Commission des finances, UDC (Freudiger, Langenthal) :

Il convient de consacrer au rapport relatif à l'analyse de la marge de manœuvre un point à part entière de l'ordre du jour de l'une des prochaines sessions du Grand Conseil.

Berne, le 4 décembre 2024

Au nom du Grand Conseil,

la présidente: *Bühler*

le secrétaire général: *Trees*

Répercussions des arrêtés du 4 décembre 2024 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2025 et du plan intégré mission-financement 2026 à 2028 ainsi que sur le compte rendu :

Les arrêtés du 4 décembre 2024 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2025 et le plan intégré mission-financement 2026 à 2028 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 21 août 2024 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 21 août 2024 :

- **Dispositif de décision** du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2025, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- **Soldes du compte de résultats à l'échelon Direction / Chancellerie d'État**, ainsi que **résultat global compte de résultats des groupes de produits** (budget global) modifiés en vertu des arrêtés du 4 décembre 2024 du Grand Conseil (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages ci-après).
- **Effectif cible de 2025** : en application des arrêtés du Grand Conseil relatifs à la création de nouveaux postes (propositions de la PVL et de la Commission des finances), les effectifs cibles des Directions ont été adaptés dans le budget 2025.

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2025 et du plan mission-financement 2026 à 2028 n'ont pas été corrigés :

- Rapport et propositions du 21 août 2024 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 9 et suivantes)
- Annexe «Plan d'investissement intégré 2025-2034» (p. 64 et suivantes)
- Annexe «Indicateurs financiers» (p. 67 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Résultat total du compte de résultats des groupe de produits» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Tableaux «Évolution du nombre de postes à plein temps» par Direction
- Graphiques «Part du groupe de produits (budget global) au solde de la Direction (budget 2025)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (budget global)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Compte de résultats en plusieurs échelons» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Résultat total du compte de résultats (produits)» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2024 du Grand Conseil :**
Solde du compte de résultats

Budget 2025

en CHF

DIR	Solde du compte de résultats	page
AUT	-14 594 229	87
CHA	-22 702 442	95
DEEE	-232 017 898	105
DSSI	-2 674 115 255	147
DIJ	-825 489 024	169
DSE	-237 905 921	217
FIN	7 780 491 859	245
INC	-2 724 069 819	275
DTT	-646 262 008	297
CF	-4 506 868	329
BPD	-1 496 346	337
JUS	-155 287 978	345

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2024 du Grand Conseil :**
Groupe de produits

Budget 2025

en CHF

DIR	Groupe de produits	Résultat global compte de résultats (budget global)	Chap.
DEEE	Agriculture	-39 748 385	4.7.5
DEEE	Environnement et énergie	-40 256 256	4.7.7
BPD	Protection des données	-1 496 346	12.7.1

Effectifs autorisés définitifs pour 2025 après la session d'hiver 2024 du Grand Conseil

En vertu des arrêtés du Grand Conseil sur la création de nouveaux postes, les effectifs autorisés pour l'exercice budgétaire 2025 sont les suivants (remplacent les effectifs autorisés pour 2025 dans le tableau de la page 33 et 34 ainsi que les effectifs autorisés pour 2024 dans les tableaux « Evolution du nombre de postes à plein temps » de chaque Direction):

DIR	Effectifs autorisés pour 2025 en équivalents plein temps
CHA	82.48
DEEE ¹⁾	784.61
DSSI	196.24
DIJ ²⁾	908.76
DSE	4 202.08
FIN	1 051.35
INC ³⁾	1 097.33
DTT	806.56
Total	9 129.41

¹⁾ sans Office de l'assurance-chômage

²⁾ sans institutions cantonales

³⁾ sans Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee

DIR	Effectifs autorisés pour 2025 en équivalents plein temps
JUS	827.95
CF	24.00
PARL	19.80
BPD	6.70



Budget 2025 et plan intégré
mission-financement 2026 à 2028
du canton de Berne
Table des matières

Rapport

1	Vue d'ensemble, résumé et évaluation politique	11
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification	11
1.2	Résultat financier du budget 2025	13
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2026 à 2028	13
1.4	Respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)	14
1.4.1	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats	14
1.4.2	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements	14
1.5	Évolution de la politique financière depuis août 2023	16
1.6	Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification	16
1.6.1	Finances à l'équilibre	16
1.6.2	Mise en œuvre progressive de la stratégie fiscale	17
1.6.3	Report et annulation de projets suite à la priorisation des besoins d'investissement	17
1.6.4	Réduction de la dette non prioritaire pour le Conseil-exécutif	17
1.6.5	Résultats des précédentes analyses comparatives confirmés par celle de 2024	18
2	Résultats de la planification	19
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2023	19
2.2	Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification	20
2.3	Objectifs de politique financière pour le processus de planification 2024	20
2.4	Principaux changements par rapport à la précédente planification	21
2.4.1	Actualisation des prévisions fiscales	21
2.4.2	Mesures de politique fiscale	21
2.4.3	Versements au titre de la péréquation financière fédérale	22
2.4.4	Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse	22
2.4.5	Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	23
2.4.6	Mesures salariales	24
2.4.7	Réduction des primes	24
2.4.8	Santé publique	24
2.4.9	Subventions cantonales en faveur des hautes écoles	25
2.4.10	Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	25
2.4.11	Attribution aux cantons de la valeur estimée des billets de banque de la 6e série	26
2.4.12	Prestations de soutien aux adultes en situation de handicap	26
2.4.13	Cotisations aux assurances sociales	26
2.4.14	Exécution judiciaire	27
2.4.15	Besoins d'amortissement et prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement après actualisation	27
2.4.16	Enfance et jeunesse	28
2.4.17	École obligatoire	28
2.4.18	Impact de la guerre en Ukraine	28
2.4.19	Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	29
2.4.20	Autres changements par rapport à la précédente planification	29
2.4.21	Récapitulatif des principaux changements	29
2.5	Politique fiscale	30
2.5.1	Objectifs de la stratégie fiscale	30
2.5.2	Mesures fiscales inscrites au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028	30
2.5.3	Autres facteurs d'influence	31
2.6	Politique du personnel	32
2.6.1	Mesures salariales 2025 à 2028	32
2.6.2	Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État	33
2.6.3	Gestion des postes de la magistrature, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données	34
2.7	Politique d'investissement	35
2.7.1	Contexte	35
2.7.2	Priorisation des besoins d'investissement cantonaux	35
2.7.3	Calcul « théorique » du nouvel endettement	35
2.7.4	Plan d'investissement intégré 2025 à 2034	36
2.7.5	Investissement net de 2025 à 2028	37
2.8	Autres facteurs influant sur la planification 2025 à 2028	39

2.8.1	Traitement des déclarations de planification adoptées pour le PIMF 2025 à 2027	39
2.8.2	Traitement de la motion financière 005–2023 CFin (Bichsel, Zollikofen)	40
2.8.3	Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)	40
2.8.4	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal	40
2.9	Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2023 et la mi-août 2024	41
2.10	Évolution du solde de financement entre décembre 2023 et la mi-août 2024	42
3	Risques et opportunités en matière de politique financière	43
3.1	Environnement conjoncturel	43
3.2	Situation géopolitique	43
3.3	Évolution des rentrées fiscales	43
3.4	Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)	44
3.5	Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)	44
3.6	Financement de l'augmentation des besoins d'investissement	44
3.7	Frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation	44
3.8	Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication	45
3.9	Évolution des charges dans les sec-teurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé	45
3.10	Situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins dans le domaine hospitalier	45
3.11	Droit aux prestations complémentaires	45
3.12	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton	45
3.13	Autres opportunités et risques	46
4	Le budget et le plan intégré mission-financement en détail	47
4.1	Environnement conjoncturel	47
4.1.1	Niveau international	47
4.1.2	Suisse	47
4.1.3	Canton de Berne	47
4.2	Données macroéconomiques de la planification 2025 à 2028	48
4.3	Données financières de la période de planification 2025 à 2028	49
4.4	Compte de résultats	50
4.4.1	Solde du compte de résultats	50
4.4.2	Compte de résultats par groupe de matières	51
4.5	Investissement net	53
4.6	Solde de financement	53
4.6.1	Définition et rôle du solde de financement	53
4.6.2	Évolution du solde de financement	54
4.7	Bilan prévisionnel	55
4.7.1	Aperçu	55
4.7.2	Patrimoine financier	55
4.7.3	Patrimoine administratif	55
4.7.4	Capital propre et découvert / excédent au bilan	55
4.7.5	Endettement net I	56
4.7.6	Endettement brut	57
4.7.7	Cadre du nouvel endettement en 2025	57
4.8	Indicateurs	57
4.8.1	Degré d'autofinancement	57
4.8.2	Quote-part de l'endettement net	58
5	Analyse comparative de 2024	59
5.1	Méthodologie	59
5.2	Principaux résultats	59
5.3	Appréciation du Conseil-exécutif et suite des opérations	60
5.3.1	Confirmation des résultats des précédentes études	60
5.3.2	Analyse approfondie de trois champs d'activité	60
6	Analyse de la marge de manœuvre de 2024	61
6.1	Contexte	61
6.2	Méthodologie et objectif de l'analyse de la marge de manœuvre	61
6.3	Résultat de l'analyse de la marge de manœuvre	62
6.4	Avis du Conseil-exécutif	62

7	Propositions	63
7.1	Budget 2025	63
7.2	Plan intégré mission-financement 2026 à 2028	63
8	Annexe: Plan cantonal d'investissement 2025 à 2034	64
9	Annexe : Indicateurs financiers	67
9.1	Indicateurs	67
9.1.1	Taux d'endettement net	68
9.1.2	Degré d'autofinancement I	69
9.1.3	Degré d'autofinancement II	70
9.1.4	Part des charges d'intérêts	71
9.1.5	Dettes brutes par rapport aux revenus	72
9.1.6	Quotité d'investissement	73
9.1.7	Part du service de la dette	74
9.1.8	Dettes nettes I par habitant-e en CHF	75
9.1.9	Dettes nettes II par habitant-e en CHF	75
9.1.10	Quotité d'autofinancement	76
9.1.11	Dettes brutes	77
9.1.12	Dettes nettes I	77
9.1.13	Dettes nettes II	78
9.1.14	Quote-part de l'endettement net	78
9.1.15	Quote-part de l'État	79
9.1.16	Quote-part de l'impôt	79
9.2	Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2	80

Compte rendu

1	Ensemble du canton	83
1.1	Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2025)	83
2	Autorités (AUT)	85
2.1	Compte de résultats	85
2.2	Compte des investissements	86
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	87
2.4	Comptes spéciaux	88
2.4.1	Grand Conseil	88
2.4.2	Conseil-exécutif	90
3	Chancellerie d'État (CHA)	93
3.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	93
3.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	93
3.3	Priorités de développement de la Direction	94
3.4	Compte de résultats	95
3.5	Compte des investissements	96
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	97
3.7	Groupes de produits	98
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	98
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	103
4.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	103
4.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	103
4.3	Priorités de développement de la Direction	104
4.4	Compte de résultats	105
4.5	Compte des investissements	106
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	107
4.7	Groupes de produits	108
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	108
4.7.2	Assurance-chômage	111
4.7.3	Développement et surveillance économique	114
4.7.4	Forêt et dangers naturels	117
4.7.5	Agriculture	120
4.7.6	Nature	123
4.7.7	Environnement et énergie	126
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	130
4.7.9	Service vétérinaire	133
4.8	Financements spéciaux	135
4.8.1	Caisse des épizooties	135
4.9	Fonds	137
4.9.1	Fonds de régénération des eaux	137
4.9.2	Fonds du tourisme	139
4.9.4	Fonds pour les dommages causés par le gibier	141
4.10	Préfinancements	143
4.10.1	Fonds d'aide investissements	143
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	145
5.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025) ⁹	145
5.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	145
5.3	Priorités de développement de la Direction	146
5.4	Compte de résultats	147
5.5	Compte des investissements	149
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	150
5.7	Groupes de produits	151
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	151
5.7.2	Santé publique	154
5.7.3	Intégration sociale et action sociale	159
5.8	Financements spéciaux	163
5.8.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	163
5.9	Préfinancements	165
5.9.1	Fonds d'investissements hospitaliers	165

6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	167
6.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	167
6.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	167
6.3	Priorités de développement de la Direction	168
6.4	Compte de résultats	169
6.5	Compte des investissements	171
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	172
6.7	Groupes de produits	173
6.7.1	Soutien à la direction	173
6.7.2	Relations entre l'Etat et les Eglises	176
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	179
6.7.4	Organisation du territoire et affaires communales	182
6.7.5	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	185
6.7.6	Institutions cantonales	188
6.7.7	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	191
6.7.8	Préfectures	194
6.7.9	Poursuites et faillites	197
6.7.10	Tenue du registre foncier	200
6.7.11	Registre du commerce	203
6.7.12	L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	206
6.7.13	Information géographique	209
6.8	Financements spéciaux	212
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	212
7	Direction de la sécurité (DSE)	215
7.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	215
7.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	215
7.3	Priorités de développement de la Direction	216
7.4	Compte de résultats	217
7.5	Compte des investissements	218
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	219
7.7	Groupes de produits	220
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	220
7.7.2	Police	223
7.7.3	Circulation routière et navigation	227
7.7.4	Exécution judiciaire	230
7.7.5	Population	235
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	238
7.8	Financements spéciaux	241
7.8.1	Contributions de remplacement	241
8	Direction des finances (FIN)	243
8.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	243
8.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	243
8.3	Priorités de développement de la Direction	244
8.4	Compte de résultats	245
8.5	Compte des investissements	246
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	247
8.7	Groupes de produits	248
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	248
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	251
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	254
8.7.4	Impôts et prestations de services	257
8.7.5	Personnel	260
8.7.6	Informatique et organisation	263
8.8	Financements spéciaux	266
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	266
8.9	Préfinancements	268
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	268
8.10	Réserve de politique financière	270
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS	270

9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	273
9.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	273
9.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	273
9.3	Priorités de développement de la Direction	274
9.4	Compte de résultats	275
9.5	Compte des investissements	276
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	277
9.7	Groupes de produits	278
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	278
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	280
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	283
9.7.4	Enseignement supérieur	286
9.7.5	Culture	289
9.7.6	Service centralisés	292
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	295
10.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	295
10.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	295
10.3	Priorités de développement de la Direction	296
10.4	Compte de résultats	297
10.5	Compte des investissements	298
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	299
10.7	Groupes de produits	300
10.7.1	Soutien à la direction	300
10.7.2	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	303
10.7.3	Infrastructures	305
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	308
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	311
10.7.6	Eaux et déchets	314
10.8	Financements spéciaux	318
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	318
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	320
10.8.3	Fonds pour l'alimentation en eau	322
10.9	Fonds	325
10.9.1	Fonds des rives, des lacs et des rivières	325
11	Contrôle des finances (CF)	327
11.1	Aperçus des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	327
11.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	327
11.3	Priorités de développement de la Direction	328
11.4	Compte de résultats	329
11.5	Compte des investissements	330
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	331
11.7	Groupes de produits	332
11.7.1	Révision des comptes annuels et surveillance financière	332
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	335
12.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	335
12.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	335
12.3	Priorités de développement de la Direction	336
12.4	Compte de résultats	337
12.5	Compte des investissements	338
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	338
12.7	Groupes de produits	339
12.7.1	Protection des données	339
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	343
13.1	Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)	343
13.2	Résultat total du compte de résultats des groupe de produits	343
13.3	Priorités de développement de la Direction	344
13.4	Compte de résultats	345
13.5	Compte des investissements	346

13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS	347
13.7	Groupes de produits	348
13.7.1	Direction de la magistrature état-major	348
13.7.2	Juridictions civile et pénale	351
13.7.3	Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	354
13.7.4	Ministère public	357



Budget 2025 et plan intégré
mission-financement 2026 à 2028
du canton de Berne
Rapport

1 Vue d'ensemble, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Voici les valeurs-repères du budget 2025 et du plan intégré mission-financement (PIMF) 2026 à 2028 :

en millions CHF	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
		2026	2027	2028
Compte de résultats				
Charges	12 987	13 248	13 175	13 302
Revenus	13 233	13 683	13 561	13 709
Résultat global du compte de résultats	246	436	386	408
Investissement net (y compris financements spéciaux)	613	722	683	568
Solde de financement	-9	71	73	207
(- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)				
Réduction totale de la dette		342		
Réduction annuelle de la dette		85		
Degré d'autofinancement		113 %		
Dissolutions de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement comprises dans le résultat de la planification	134	218	0	0

Résultat des travaux de planification de cette année

Le **budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028** affichent des excédents de revenus au compte de résultats et des soldes de financement positifs sur l'ensemble de la période de planification. Seul le budget 2025 prévoit un solde de financement légèrement négatif de CHF 9 millions. La dette diminue de CHF 342 millions sur l'ensemble de la période de planification. Ces résultats permettent de respecter les dispositions concernant les freins à l'endettement applicables au compte de résultats et au compte des investissements révisées au 1^{er} janvier 2024.

Les présents résultats ont été marqués par les évolutions suivantes :

- La Banque nationale suisse (BNS) affichait fin 2023 une perte au bilan de CHF 53 milliards. Pour procéder à une distribution de bénéfice minimale à la Confédération et aux cantons, il faudrait qu'elle réalise un bénéfice de quelque CHF 65 milliards en 2024. Dans cette situation, le Conseil-exécutif a décidé de ne prévoir de part au bénéfice de la BNS ni en 2025 (budget) ni en 2026 (PIMF). Pour chacune des années 2027 et 2028, le PIMF prévoit CHF 160 millions à ce titre.
- L'absence probable de distribution de bénéfice par la BNS en 2025 et 2026 peut être compensée totalement ou en partie par des augmentations de revenus dans le domaine fiscal et dans celui de la péréquation financière fédérale. Les revenus seront également soutenus en 2025 par l'attribution aux cantons de la contre-valeur des billets de banque de la 6^e série, rappelés il y a 25 ans.
- La nouvelle planification prévoit une augmentation des charges résultant des besoins croissants dans différents secteurs : à partir de 2027, le contre-projet indirect à l'initiative d'allègement des primes en explique une part significative. Une autre partie vient en particulier des domaines des soins de santé, des hautes écoles, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, des prestations de soutien aux adultes en situation de handicap, des prestations complémentaires, de l'exécution judiciaire, des enfants et des adolescents ainsi que de la scolarité obligatoire.

Vu ces évolutions, le Conseil-exécutif a édicté différents arrêtés en matière de politique fiscale et de personnel concernant le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028.

- Politique fiscale: le budget 2025 prévoit une baisse d'un demi-dixième de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques (CHF 79 mio). À partir de 2027, la progressivité de l'impôt sera rééquilibrée pour alléger la fiscalité des revenus modestes, ce qui représente un manque à gagner de CHF 130 millions par an (CHF 195 mio en incluant la part des communes). D'autres réductions de la quotité d'impôt sont prévues à partir de 2028. Un recul des rentrées fiscales de CHF 120 millions est inscrit à titre provisionnel à cet effet en 2028 au PIMF. La mise en œuvre de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif suit ainsi son cours. Avec la réduction de 2 dixièmes de la quotité servant au calcul des impôts des personnes morales déjà réalisée en 2024 (CHF 40 mio), la présente planification envisage des réductions d'impôt représentant au total près de CHF 370 millions d'ici 2018.
- Politique du personnel: l'enveloppe budgétée au 1^{er} janvier 2025 pour les mesures salariales se chiffre au total à 2,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 2,5 pour cent pour le corps enseignant. Le Conseil-exécutif entend consacrer 1,0 pour cent à la compensation du renchérissement et le reste, à la progression individuelle des traitements. Dans le PIMF, la part de la masse salariale prévue chaque année pour les mesures salariales est de 1,8 pour le personnel cantonal et de 2 pour cent pour le corps enseignant. Le chiffrage du Conseil-exécutif comprend en outre des ressources pour l'évolution des conditions d'engagement du corps enseignant et des directions d'écoles.

Parallèlement à l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif a une fois encore minutieusement examiné et **priorisé les besoins d'investissement**, qui vont beaucoup augmenter ces prochaines années. À cette occasion, il a pris d'importantes décisions quant au plan d'investissement des années à venir. Il expose les résultats de la priorisation des investissements au Grand Conseil dans un rapport spécifique.

Il lui présente en outre le fruit de l'**analyse comparative** intercantonale réalisée par BAK Economics AG (cf. chap. 5). Par ailleurs, en application de la motion 289–2022 von Arx (Spiegel b. Bern, PVL), intitulée «Fourniture et financement de prestations volontaires par le canton», il a établi une **analyse de la marge de manœuvre** (cf. chap. 6).

1.2 Résultat financier du budget 2025

Les résultats des travaux d'élaboration du budget 2025 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats de l'exercice budgétaire 2025 présente des charges de CHF 12 987 millions et des revenus de CHF 13 233 millions, soit un excédent de revenus de CHF 246 millions.
- L'investissement net (y compris les financements spéciaux) est estimé à CHF 613 millions au budget 2025, tandis que l'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) est de CHF 584 millions. Compte tenu de ce niveau d'investissement, le budget 2025 comprend des dissolutions de Fonds de CHF 134 millions pour le financer.
- Il en résulte un solde de financement négatif de CHF 9 millions. L'endettement augmente donc d'autant en 2025.
- Vu l'importante perte au bilan que présentait la BNS fin 2023, le Conseil-exécutif a prévu de ne pas inscrire de part au bénéfice de la BNS au budget 2025.
- Celui-ci prévoit des versements compensatoires de CHF 1 434 millions au titre de la péréquation financière nationale (RPT), ce qui représente un supplément de revenus d'environ CHF 130 millions par rapport à 2024.
- Le budget 2025 tient compte d'une baisse de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques, soit d'un manque à gagner de CHF 79 millions.
- Au total, l'enveloppe budgétée pour les mesures salariales au 1^{er} janvier 2025 se chiffre à 2,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 2,5 pour cent pour le corps enseignant.
- Par rapport au PIMF 2025, le budget 2025 comprend des charges financières supplémentaires dans divers domaines (notamment dans les secteurs sanitaire et universitaire). Il table aussi sur des revenus supplémentaires résultant non seulement des paiements compensatoires au titre de la RPT déjà mentionnés, mais aussi de l'actualisation des prévisions fiscales et de l'attribution aux cantons de la contre-valeur des billets de banque de la 6^e série.
- Comme la BNS ne distribuera vraisemblablement pas de bénéfice au titre de son exercice 2024, le Conseil-exécutif a décidé de réduire de CHF 33 millions les charges de biens et services et autres charges d'exploitation au budget 2025 par rapport à ce que prévoyait le précédent PIMF pour cette année-là.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2026 à 2028

Les résultats de la planification concernant le PIMF 2026 à 2028 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats dégage des excédents de revenus de près de CHF 400 millions sur toute la période de planification.
- L'investissement net (y compris les financements spéciaux) est estimé à près de CHF 720 millions en 2026, puis diminue pour s'établir à environ CHF 570 millions en 2028. Des dissolutions de Fonds d'un montant de CHF 218 millions (ressources restantes sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et le Fonds d'investissements hospitaliers) sont inscrites au PIMF 2026 en couverture des besoins d'investissement.
- Le solde de financement est positif sur toute la période de planification, ce qui permet de prévoir une réduction de la dette allant de CHF 70 millions (2026/2027) à près de CHF 210 millions (2028).
- Aucune part au bénéfice de la BNS n'est inscrite au PIMF pour 2026, tandis que CHF 160 millions sont prévus à ce titre en 2027 comme en 2028.
- Le PIMF table lui aussi sur une augmentation persistante des paiements compensatoires au titre de la RPT, qui sont estimés à près de CHF 1,7 milliard en 2028.
- Pour tenir compte du rééquilibrage de la progressivité de l'impôt au niveau des revenus modestes (selon stratégie fiscale), les revenus sont réduits de CHF 130 millions au PIMF (CHF 195 mio avec la part des communes) à partir de 2027. Un recul des rentrées fiscales de CHF 120 millions est prévu à titre provisionnel au PIMF en 2028 pour de nouvelles réductions des quotités d'impôt.
- La part totale de la masse salariale prévue au PIMF 2026 à 2028 pour les mesures salariales est chaque année de 1,8 pour cent pour le personnel cantonal et de 2 pour cent pour le corps enseignant.
- Le PIMF prévoit aussi des charges supplémentaires dans divers domaines. La mise en œuvre du projet indirect à l'initiative d'allègement des primes en constitue une part significative. Ainsi, les charges de réduction des primes augmentent de près de CHF 90 millions (brut) à partir de 2027. En net, c'est-à-dire après prise en compte des subventions fédérales, l'augmentation est estimée à CHF 65 millions environ.

Plateforme de visualisation des finances

Les résultats de la planification du budget et du PIMF ainsi que le rapport de gestion sont publiés sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne (www.finanzviz.apps.be.ch). Celle-ci permet d'afficher les résultats à différents niveaux sur une période plus ou moins longue et, par exemple, de comparer les prévisions aux résultats effectifs.

1.4 Respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

Le peuple bernois a approuvé une optimisation des freins à l'endettement en adoptant, le 18 juin 2023, une modification de la Constitution cantonale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Alors que les anciennes dispositions prévoyaient uniquement l'obligation de compenser d'éventuels futures insuffisances de financement, les nouvelles instaurent une optique pluriannuelle, incluant les comptes des années précédentes. Leur objectif est de garantir la couverture des besoins d'investissement qui se profilent, tout en respectant les freins à l'endettement.

Le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats a lui aussi été légèrement modifié: auparavant, l'approbation d'un budget déficitaire nécessitait la majorité des trois cinquièmes des membres du Grand Conseil (96 voix). Désormais, le budget peut être déficitaire pour autant que le déficit soit couvert par un excédent au bilan, ce qui s'applique déjà pour le rapport de gestion. Il suffit alors de la majorité simple pour qu'il soit approuvé.

1.4.1 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Même après révision de l'article 101a, alinéa 5 de de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1) réglementant le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les alinéas 1 et 2 de l'article 101a doivent, comme auparavant, être appliqués sans tenir compte des gains comptables et des rectifications de valeur sur les immobilisations financières. Par conséquent, ces éléments sont retranchés du solde du compte de résultats pour établir l'attestation ci-après. La planification actuelle les chiffre à CHF 0,3 million par an, de sorte que le solde déterminant du compte de résultats varie peu (cf. tableau ci-dessous; en raison des arrondis, les montants retranchés ne sont perceptibles qu'en 2028).

Après élimination des gains comptables, l'actuelle planification respecte les dispositions constitutionnelles de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Résultat global du compte de résultats	246	436	386	408
Élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations financières conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	0	0	0	0
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	246	435	386	407

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

1.4.2 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Conformément aux décisions relatives au rapport de gestion 2023 que le Grand Conseil a prises en 2024, lors de sa session d'été, le Conseil-exécutif atteste du respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements des deux manières suivantes:

1. Selon les dispositions constitutionnelles révisées, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024
2. Selon les anciennes dispositions constitutionnelles avec compensation de l'insuffisance de financement de 2023

1. Attestation selon les dispositions constitutionnelles révisées, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024

Concernant le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, la nouvelle Constitution cantonale (art. 101b, al. 2 ConstC) dispose que « si le degré d'autofinancement de l'investissement net inscrit au budget est inférieur à 100 pour cent, il doit être compensé dans le plan intégré mission-financement, dans

la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice du budget. » Autre disposition pertinente: l'article 101b, alinéa 5 ConstC précise qu'un solde de financement négatif ne doit être compensé que si la quote-part de l'endettement net (rapport entre l'endettement net I et le produit intérieur brut cantonal) est supérieure à 6 pour cent à la fin de l'année précédente. La quote-part de l'endettement net s'élevait à 6,01 pour cent au 31 décembre 2023: il faut donc compenser le solde de financement négatif du budget 2025.

Le tableau ci-après indique les soldes de financement des exercices 2020 à 2023, des budgets 2024 et 2025 et du PIMF 2026 à 2028.

Signalons que l'année 2023 présente une particularité: le solde de financement de cet exercice s'est révélé négatif de CHF 163 millions. Conformément aux décisions relatives au rapport de gestion 2023 que le Grand Conseil a prises en 2024, lors de sa session d'été, l'attestation du respect du frein à l'endettement selon les nouvelles dispositions est établie comme si le solde de financement de 2023 était nul (CHF 0). Cette mesure a pour but d'éviter que la décision du Grand Conseil obligeant à compenser l'insuffisance de financement de 2023 soit appliquée deux fois dans les années à venir.

Compte tenu de cet ajustement, les cinq années précédant le budget 2025 (c.-à-d. 2020 à 2024) dégagent un excédent de financement de CHF 7 millions. Celui-ci permet donc de compenser une partie du solde de financement négatif inscrit au budget 2025, d'un montant de CHF 9 millions. Le reste peut être compensé par les soldes de financement positifs prévus au PIMF 2026 à 2028. Selon les nouvelles dispositions constitutionnelles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est donc respecté.

La dette est réduite de CHF 342 millions sur la période de planification 2025 à 2028 et de CHF 349 millions de 2020 à 2028.

Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements – Attestation selon les nouvelles dispositions

en millions CHF	Comptes				Budget	Budget	Plan intégré mission-financement			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Solde de financement	-20	-115	327	110	-185	-9	71	73	207	
Solde de financement des 5 années précédentes et du budget/PIMF	7				342					
Solde de financement 2020 à 2028					349					

– = nouvel endettement / insuffisance de financement

+ = réduction de la dette / excédent de financement

¹⁾ Pour éviter que l'obligation de compensation soit appliquée deux fois dans les prochaines années, on considère que le solde de financement négatif de l'exercice 2023, d'un montant de CHF 163 millions, est égal à zéro, conformément à la décision du Grand Conseil relative au rapport de gestion 2023.

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

2. Attestation selon les anciennes dispositions avec compensation de l'insuffisance de financement de 2023

Aux termes des « anciennes » dispositions réglant le frein à l'endettement, les CHF 163 millions d'insuffisance de financement de 2023 doivent être compensés. Selon l'article 101b, alinéas 2 et 3 ConstC (dans sa teneur du 15.05.2022), un découvert doit être compensé dans le budget de la deuxième année qui suit ainsi que les trois années suivantes (5 ans). Les CHF 163 millions d'insuffisance de financement des comptes de 2023 doivent donc être compensés par des excédents de financement d'ici fin 2028 au plus tard.

Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements – Attestation selon les anciennes dispositions

en millions CHF	Comptes	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Solde de financement	-163	-185	-9	71	73	207
Solde de financement 2024 à 2028				156		

– = nouvel endettement / insuffisance de financement

+ = réduction de la dette / excédent de financement

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

Selon l'actuelle planification, l'excédent de financement des années 2024 à 2028 s'élève à CHF 156 millions; ces estimations ne permettent donc pas de compenser l'intégralité de l'insuffisance de financement. Toutefois, ce sont les résultats effectifs des comptes

2024 à 2028 qui seront déterminants pour démontrer qu'elle est compensée.

1.5 Évolution de la politique financière depuis août 2023

Les principales évolutions de la politique budgétaire ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil édictés depuis août 2023 sont présentés ci-après :

- Le Conseil-exécutif a publié les résultats de l'élaboration du budget 2024 et du plan intégré mission-financement 2025 à 2027 le 24 août 2023. Le budget présenté à cette date tablait sur un excédent de revenus de CHF 13 millions au compte de résultats et un solde de financement négatif de CHF 182 millions. Le PIMF 2025 à 2027 prévoyait quant à lui des excédents de revenus relativement importants et une réduction de la dette.
- Le 15 novembre 2023, le Conseil-exécutif a adopté la stratégie fiscale actualisée du canton de Berne. Elle marque sa volonté d'alléger la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales pour l'aligner sur la moyenne intercantonale. Concrètement, le Conseil-exécutif entend baisser la quotité cantonale servant au calcul des impôts des personnes physiques d'ici 2030, à concurrence de près de CHF 200 millions. La fiscalité des personnes morales doit elle aussi être allégée, à hauteur d'environ CHF 100 millions d'ici 2027. En outre, la stratégie fiscale prévoit de réexaminer la progressivité de l'impôt, qui est relativement forte au niveau des revenus modestes. Une baisse d'impôt représentant CHF 200 millions au maximum est prévue pour ce rééquilibrage. La stratégie fiscale prévoit donc de réduire la pression fiscale du canton de Berne de 2024 à 2030, pour un montant total de CHF 500 millions environ.
- En 2023, lors de sa session d'hiver, le Grand Conseil a adopté le budget 2024 par 103 voix contre 33 (12 abstentions) et le PIMF 2025 à 2027, par 103 voix contre 32 (13 abstentions). Compte tenu de ses décisions, le budget 2024 tablait sur un excédent de revenus de CHF 8 millions et une insuffisance de financement de CHF 185 millions. La différence par rapport au budget présenté par le Conseil-exécutif s'explique en particulier par l'augmentation des moyens affectés au financement du programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- Le 9 janvier 2024, la BNS a communiqué le résultat provisoire de son exercice 2023 : une perte de près de CHF 3 milliards, portant la perte au bilan à CHF 53 milliards environ. Il est alors apparu clairement qu'elle ne distribuerait pas de bénéfice à la Confédération et aux cantons au titre de son exercice 2023. Vu cette nouvelle augmentation de la perte au bilan de la BNS, il paraissait non seulement peu probable qu'elle en distribue au titre de son exercice 2024, mais aussi de son exercice 2025.
- En 2024, lors de sa session de printemps, le Grand Conseil a pris connaissance de la stratégie fiscale et a pour l'essentiel approuvé les orientations fixées par le Conseil-exécutif. Concernant la mise en œuvre de la stratégie fiscale dans le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028, voir le chapitre 2.5.
- Le 26 mars 2024, le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes de 2023. Le compte de résultats accusait un faible déficit, de CHF 13 millions. Le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 0,1 million, sachant qu'il tablait sur une part de CHF 322 millions au bénéfice de la BNS, qui n'a pas été reçue. Ce manque à gagner a pu être compensé grâce à des subventions cantonales et des charges de personnel moins importantes

ainsi qu'à des recettes fiscales et financières plus élevées. L'exécution restrictive du budget ordonnée par le Conseil-exécutif y a également contribué. L'investissement net a atteint CHF 480 millions, soit CHF 8 millions de plus que ce qui avait été budgété, et n'a pas pu être entièrement financé par des fonds propres. Le solde de financement était négatif de CHF 163 millions.

- Le 9 juin 2024, le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative d'allègement des primes, de sorte que c'est le contre-projet indirect du Conseil fédéral qui est mis en œuvre. Celui-ci augmente aussi sensiblement les coûts du canton de Berne (cf. chap. 2.4.7).
- En mai et début juin 2024, le Conseil-exécutif a organisé plusieurs journées de réflexion sur la politique financière, qui ont débouché sur de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028 (cf. compte rendu circonstancié au chap. 2).

1.6 Conclusion de politique financière et appréciation des résultats de la planification

Le Conseil-exécutif dresse ci-après un bilan des résultats des travaux de planification visant l'établissement du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, et en donne une appréciation.

1.6.1 Finances à l'équilibre

Le Conseil-exécutif présente un chiffre globalement positif au Grand Conseil. Le budget 2025 table sur un excédent de revenus de CHF 246 millions. Au PIMF 2026 à 2028, les excédents de revenus s'élèvent en moyenne à près de CHF 400 millions. Sur les quatre années de planification, la dette est réduite de CHF 342 millions. Malgré les baisses d'impôt et les investissements record prévus, les finances bernoises sont donc à l'équilibre. Lors de l'élaboration du budget 2025, le Conseil-exécutif a également incorporé à son chiffre le renchérissement ainsi que des ressources pour financer l'évolution des conditions d'engagement du corps enseignant et des directions d'école.

Si l'équilibre est atteint, c'est toutefois en grande partie du fait de la forte augmentation des revenus escomptée grâce aux impôts et aux versements au titre de la péréquation financière fédérale. Une détérioration conjoncturelle pourrait néanmoins infléchir la croissance des rentrées fiscales actuellement prévue. Le Conseil-exécutif entend parer ce risque en continuant à mener une politique financière restrictive, qui lui permettra également de se prémunir contre les risques élevés auxquels est exposée la santé publique. À l'heure actuelle, le canton devra probablement s'engager financièrement pour garantir l'obligation de prise en charge qu'il a déléguée aux fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins hospitaliers, mais il est encore impossible de dire avec certitude quand et à concurrence de quel montant.

Selon les capacités de distribution de bénéfice de la BNS, le canton est exposé à des risques ou au contraire à des aubaines. Malgré les résultats réjouissants que la BNS a réalisés au premier trimestre 2024, le Conseil-exécutif a décidé de ne prévoir de part au bénéfice de la BNS ni en 2025 ni en 2026. En revanche, il ne change pour l'instant rien quant à la double part prévue en 2027 et en 2028. Cette approche peut se solder par des aubaines en 2025 et 2026,

en cas de distribution (inattendue) de bénéfice, mais présente des risques pour 2027 et 2028 pour le cas où la BNS n'en distribuerait pas.

1.6.2 Mise en œuvre progressive de la stratégie fiscale

Le Conseil-exécutif veut réduire la charge fiscale dans le canton de Berne. La stratégie fiscale, que le Grand Conseil a examinée en 2024 durant sa session de printemps, prévoit donc que le canton de Berne aligne la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales sur la moyenne des cantons. Elle diminuera ainsi d'un demi-milliard de francs par an jusqu'à 2030.

Lors de l'adoption de la stratégie fiscale, le Conseil-exécutif a annoncé vouloir saisir les opportunités qui se présenteraient lors du processus de planification ordinaire (p. ex. hausse des revenus de la péréquation financière fédérale) pour réduire la charge fiscale. Il met ainsi résolument sa promesse en pratique en prévoyant des allègements fiscaux en 2025 au budget et de 2026 à 2028 dans le PIMF.

La quotité d'impôt servant au calcul des impôts des personnes morales a déjà été abaissée de deux dixièmes (CHF 40 mio) début 2024, et le budget 2025 prévoit de réduire d'un demi-dixième celle valant pour l'imposition des personnes physiques (CHF 79 mio). À partir de 2027, la progressivité de l'impôt sera rééquilibrée pour permettre d'alléger la fiscalité des revenus modestes, ce qui représente un montant annuel périodique de CHF 130 millions (CHF 195 mio en incluant la part des communes). D'autres réductions des quotités d'impôt sont prévues à partir de 2028. Un recul des rentrées fiscales de CHF 120 millions est inscrit à titre provisionnel à cet effet en 2028 au PIMF. La mise en œuvre de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif suit ainsi son cours. Avec la réduction déjà réalisée en 2024, la présente planification envisage des réductions d'impôt représentant au total près de CHF 370 millions d'ici 2018.

1.6.3 Report et annulation de projets suite à la priorisation des besoins d'investissement

Le Conseil-exécutif a une fois encore minutieusement examiné et priorisé les besoins d'investissement, qui vont beaucoup augmenter ces prochaines années. À cette occasion, il a pris d'importantes décisions quant à la planification des investissements des années à venir (cf. à ce sujet le rapport « Priorisation des besoins d'investissement cantonaux » et le chap. 2.7 du présent compte rendu). La variante 2 privilégiée par le Conseil-exécutif prévoit l'abandon de 13 projets de constructions et le report de neuf autres. Le Conseil-exécutif a ainsi opté pour une variante qui prévoit certes des coupes lourdes de conséquences pour les domaines d'activité concernés, mais qui, de manière générale, ne met pas en danger la fourniture de prestations. Pour tous les projets de locaux administratifs abandonnés, il existe des solutions de remplacement déjà en place ou pouvant être réalisées à moindres coûts.

Le Conseil-exécutif a conscience que les décisions relatives à la priorisation se révèlent douloureuses pour les parties intéressées. Il a d'ailleurs écarté la variante 1, qui implique davantage de reports et d'abandons de projets (cf. rapport mentionné). Les projets prévus sont maintenus dans leur majorité. Ils sont importants pour le développement économique du canton de Berne, raison pour laquelle

le Conseil-exécutif est même disposé à contracter un nouvel endettement pour les réaliser.

En 2023, durant sa session d'hiver, le Grand Conseil a fixé le plafond du nouvel endettement théorique à CHF 500 millions pour les années 2022 à 2031. Le Conseil-exécutif estime qu'il est indispensable de relever ce plafond pour éviter de mettre en péril la réalisation de projets-clés déjà bien avancés (p. ex. campus Biel/Bienne de la BFH, nouvelle prison régionale et établissement pénitentiaire de Witzwil) et pour pouvoir réagir à des besoins à court terme notamment en matière de locaux scolaires. Par conséquent, il a établi la planification actuelle des investissements – compte tenu des travaux de priorisation – en prévoyant un nouvel endettement théorique de quelque CHF 800 millions. La planification des investissements dépasse ainsi de quelque CHF 300 millions le plafond de CHF 500 millions fixé par le Grand Conseil.

Par ailleurs, la dette a diminué de CHF 164 millions dans les comptes de 2022 et 2023. Le budget 2024 table quant à lui sur une augmentation de CHF 185 millions, ce qui donne au total un accroissement de la dette de CHF 21 millions entre 2022 et 2024. Ces chiffres ne sont pas pris en considération dans le calcul du nouvel endettement théorique. La planification actuelle prévoit une réduction de la dette à hauteur de CHF 342 millions à l'horizon 2028. Si les estimations de la planification 2025 à 2028 se révèlent exactes à l'issue de l'exécution du budget des exercices concernés, la dette se creuserait de près de CHF 800 millions (estimation par calcul théorique) sur le reste de la période, à savoir de 2029 à 2031. En admettant qu'elle augmentera effectivement autant en trois ans seulement, il serait donc tout de même possible de respecter la déclaration de planification adoptée en 2021 par le Grand Conseil (nouvel endettement de CHF 500 mio au maximum). Dans l'optique actuelle, une telle croissance de la dette semble toutefois peu réaliste vu le niveau d'investissement que prévoit actuellement le plan d'investissement intégré pour les années 2029 à 2031.

En résumé : selon les perspectives actuelles en matière de politique financière, il y a une chance que les besoins d'investissement supplémentaires de CHF 300 millions par rapport au montant fixé dans la déclaration de planification du Grand Conseil puisse être financé sans nouvel endettement. Si les conditions sont favorables (p. ex. conjoncture économique, reprise des distributions de bénéfice par la BNS), il est même possible que cette forte poussée des besoins d'investissement puisse être intégralement financée par des fonds propres.

1.6.4 Réduction de la dette non prioritaire pour le Conseil-exécutif

Le recul de la dette de ces dernières années et la persistance du faible niveau de la charge des intérêts offrent des marges de manœuvre concernant la forte augmentation des besoins d'investissement. Le Conseil-exécutif considère que vu l'endettement actuel du canton, il n'y a aucune raison de faire de la réduction de la dette une priorité de la politique financière. Du point de vue global de la politique budgétaire, une hausse de l'endettement pour faire face aux besoins d'investissement supplémentaires se défend eu égard à la réduction de la dette réalisée ces dernières années et à la persistance du faible niveau de la charge des intérêts. Ainsi, pour un nouvel endettement de CHF 800 millions d'ici 2031 et un taux d'intérêt de 1,6 pour cent, il faudrait prévoir des charges périodiques de quelque CHF 13 millions (chiffres au 31 mai 2024). Dans les conditions actuelles, le Conseil-exécutif considère que cela constituerait un supplément de charges supportable, qu'il faut évaluer au

plan politique en tenant compte aussi en particulier des effets positifs qu'auraient les différents projets d'investissement pour l'économie cantonale.

Le Conseil-exécutif entend malgré tout limiter clairement le risque d'un accroissement considérable de la dette, ce que permet aussi la priorisation des projets d'investissement.

Ainsi, dans l'hypothèse où le nouvel endettement dépasserait le montant de CHF 800 millions actuellement envisagé par le Conseil-exécutif, les charges d'intérêts seraient plus élevées et pèseraient encore plus fortement sur le compte de résultats. À cela s'ajouteraient des amortissements et des charges d'exploitation des investissements (encore) plus élevés, qui grèveraient également le compte de résultats. Le Conseil-exécutif aurait moins de marge de manœuvre budgétaire en matière de financière et fiscale ainsi qu'en matière de développement des prestations dans certains secteurs d'activité publics. Un nouvel endettement encore plus élevé accroîtrait les risques liés à une hausse des intérêts, ce que le Conseil-exécutif entend éviter.

trois champs de l'activité publique présentant des dépenses nettes élevées et des coûts par cas supérieurs à la moyenne: la vieillesse, la formation professionnelle et la police. Il a chargé les Directions responsables de ces trois champs d'activité de réaliser les études nécessaires et de lui en présenter les résultats fin novembre 2024 au plus tard. Ces éclaircissements lui seront utiles pour le cas où il voudrait définir comment mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts en vue de l'établissement du budget 2026 et du PIMF 2027-2029.

1.6.5 Résultats des précédentes analyses comparatives confirmés par celle de 2024

En février 2023, le Conseil-exécutif a décidé de réaliser une nouvelle analyse comparative intercantonale après les deux premières de 2013 et 2017. Cette décision avait pour but d'identifier les champs de l'activité publique dont la structure des coûts est singulière, afin d'en dégager de potentiels domaines d'intervention et d'éventuelles mesures d'allègement budgétaire – au sens du contrôle périodique de chaque tâche exigé à l'article 101, alinéa 4 de la Constitution cantonale.

L'analyse comparative réalisée en collaboration avec BAK Economics AG montre que la structure des besoins est globalement moins favorable dans le canton de Berne qu'elle ne l'est en moyenne dans les 25 autres cantons (p. ex. en raison de facteurs démographiques, du nombre d'allocataires d'une prestation publique donnée, des superficies, etc.). Ainsi, même si l'efficacité avec laquelle le canton fournit des prestations ou accomplit ses tâches équivaut à la moyenne, garantir un niveau de prestations moyen à sa population lui coûte à long terme davantage qu'aux autres cantons.

Le potentiel économique du canton de Berne est inférieur d'environ un quart à la moyenne nationale (indice des ressources 2025 = 73,6). Bien que les versements compensatoires que le canton de Berne reçoit dans le cadre de la péréquation financière fédérale accroissent sa capacité financière, celle-ci reste inférieure de 13 pour cent à la moyenne nationale. Pour fournir un niveau de prestations équivalent à la moyenne suisse malgré des structures globalement moins favorables et un potentiel économique inférieur à la moyenne, il doit prélever plus d'impôts que la moyenne.

Ces résultats confirment ceux des précédentes analyses. Le Conseil-exécutif est résolu à faire avancer le canton en dépit de ses désavantages structurels par rapport aux autres cantons. Il y veille notamment en renforçant l'attrait du canton de Berne en tant que pôle d'innovation et d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre de son programme gouvernemental de législature 2023 à 2026. La réalisation de la stratégie fiscale et des baisses d'impôt qu'elle prévoit y contribue également.

Au vu des résultats de l'analyse comparative de 2024, le Conseil-exécutif a en outre décidé de procéder à des études approfondies dans

2 Résultats de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2023

Le 5 décembre 2023, le Grand Conseil a adopté le budget 2024 par 103 voix contre 33 (12 abstentions) et le PIMF 2025 à 2027, par 103 voix contre 32 (13 abstentions).

Lors de la session de novembre 2023, il avait en outre adopté diverses déclarations de planification en vue de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028. Ces décisions portent sur les domaines suivants:

- Planification des investissements: le Plan d'investissement intégré (PII) doit tenir systématiquement compte des projets dont le chiffrage est incertain.
- Hiérarchisation des besoins d'investissement: ces travaux prévus par le Conseil-exécutif en vue du processus de planification de 2024 doivent permettre d'identifier les mesures nécessaires pour respecter le plafonnement du nouvel endettement à CHF 500 millions de 2022 à 2031. Ils doivent en outre montrer si l'aliénation (partielle) de participations permettrait d'éviter un nouvel endettement de plus de CHF 500 millions. Enfin, il doit être établi si d'autres possibilités de financement (p. ex. des mesures d'allègement) peuvent éviter d'augmenter encore la dette.
- Politique du personnel: la définition de l'évolution de l'inflation déterminant la compensation du renchérissement doit être précisée ou communiquée plus clairement.

– Environnement et énergie: il faut renoncer au 1,5 poste à durée indéterminée dont le Conseil-exécutif avait accepté la création à partir de 2024 et trouver des synergies avec d'autres offices et entités externes.

– Nouveau système de gestion des cas pour les APEA, l'aide sociale et l'insertion professionnelle (NFFS): ce projet doit être pris en compte dans la planification actualisée, selon la demande de crédit que le Conseil-exécutif a présentée au Grand Conseil.

– Exécution judiciaire: il faut renoncer à la création de deux postes à durée déterminée qui étaient prévus à compter de 2024. En outre, des ressources suffisantes doivent être dégagées pour l'accompagnement des maîtres d'ouvrage des établissements d'exécution des peines.

Le Grand Conseil a rejeté en particulier des déclarations de planification exigeant de renoncer à abaisser les quotités servant à calculer les impôts des personnes physiques et des personnes morales. Il n'a pas approuvé non plus la déclaration de planification qui demandait un renforcement des mesures salariales pour le personnel du secteur subventionné de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration.

En conclusion, le Grand Conseil a approuvé sans grandes réserves le PIMF 2025 à 2027 que lui avait présenté le Conseil-exécutif.

À l'issue des débats budgétaires de 2023, le compte de résultats du budget 2024 affichait un excédent de revenus de CHF 8 millions et un solde de financement négatif de CHF 185 millions. Le PIMF 2025 à 2027 prévoyait chaque année d'importants excédents au compte de résultats et une réduction de la dette, le résultat de 2024 à 2026 étant influencé par la dissolution des Fonds servant à financer les besoins accrus d'investissement (CHF 58 à 225 mio par an). Sur toute la période de 2024 à 2027, la dette devait diminuer de CHF 35 millions selon ces prévisions.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027
Charges	12 639	13 027	13 014	13 000
Revenus	12 647	13 404	13 431	13 381
Solde du compte de résultats	8	377	416	381
Investissement net	534	712	732	669
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	-185	36	68	117
Réduction totale de la dette		35		
Réduction annuelle de la dette		9		
Degré d'autofinancement		101 %		
Dissolutions de Fonds pour financer les besoins accrus d'investissement comprises dans le résultat de la planification	58	225	145	0

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

Fin janvier 2024, le Conseil-exécutif a actualisé les bases de la politique financière. Il a ainsi pris connaissance des évolutions (améliorations ou détériorations budgétaires) que les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public ont annoncées par rapport aux chiffres du PIMF 2025 à 2027 que le Grand Conseil avait approuvés lors de sa session d'hiver 2023.

À cette occasion, il a dû admettre qu'il était fort probable que, comme en 2022 et 2023, la BNS ne soit pas en mesure de verser une part de bénéfice aux cantons et à la Confédération au titre de ses exercices 2024 et 2025. La perte historique que la BNS a accusée en 2022 a en effet largement contribué à la considérable perte enregistrée au bilan.

Du côté des rentrées fiscales des prochaines années, l'estimation s'est révélée difficile au début du processus de planification. Le point positif était que celles de l'exercice 2023 avaient dépassé les prévisions d'environ CHF 135 millions. L'ambition politique du Conseil-exécutif de consacrer CHF 500 millions par an jusqu'en 2030 pour alléger la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales, conformément à la [stratégie fiscale](#), a aussi été prise en compte pour l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028.

S'agissant des compensations versées au canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT), les dernières prévisions disponibles (mai 2023) auguraient de leur augmentation.

Le Conseil-exécutif a actualisé ses estimations en ayant conscience que la poussée inflationniste allait persister (inflation annuelle 2024 estimée à 1,9% par le SECO en décembre 2023). Compte tenu de cette tendance, il est donc apparu que les mesures salariales nécessiteraient l'inscription de ressources supplémentaires au budget 2024.

Les évolutions annoncées par les Directions dans le cadre de l'actualisation du chiffrage ont suggéré que des charges supplémentaires allaient grever le budget du canton dans divers domaines. L'adoption de l'initiative d'allègement des primes, ou de son contre-projet, se traduirait par un supplément de charges particulièrement lourd pour le canton de Berne à partir de 2027 : environ CHF 90 millions par an pour le contre-projet et plus de CHF 200 millions pour l'initiative. En outre, les charges se sont encore alourdies en particulier dans les domaines des soins de santé, de l'intégration et de l'action sociale ainsi que dans celui de la formation.

En ce qui concerne les besoins d'investissement, il est apparu au début de la période de planification qu'ils continuaient d'augmenter dans le domaine des constructions par rapport à la précédente planification et que les deux projets de réaménagement du réseau routier «Aarwangen» et «Emmentalwärts» allaient prendre beaucoup de retard. Le Conseil-exécutif a pris en compte ces évolutions en engageant la hiérarchisation des besoins d'investissement au niveau cantonal qu'il avait proposée lors de l'adoption du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027.

À ces évolutions prévues pour la période 2025 à 2028 se sont ajoutés les résultats de la clôture des comptes des années précédentes, qui montrent une augmentation de la dette sur la période

2020 à 2023, excepté en 2022. Le budget 2024 prévoit également un nouvel endettement.

Au début du nouveau processus de planification, le défi à relever consistait donc non seulement à présenter un compte de résultats positif, mais aussi à adopter des mesures permettant d'éviter une nouvelle hausse de la dette. L'objectif était en effet d'élaborer un budget et un PIMF qui respectent les consignes de frein à l'endettement applicables au compte de résultats et au compte des investissements.

2.3 Objectifs de politique financière pour le processus de planification 2024

Compte tenu de la situation au début du processus de planification, le Conseil-exécutif s'est fixé, fin janvier 2024, les objectifs et principes suivants pour établir le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 :

1. Soumettre au Grand Conseil un budget 2025 et un PIMF 2026 à 2028 présentant un compte de résultats équilibré chaque année. Respecter les consignes de frein à l'endettement appliqué tant au compte de résultat qu'au compte des investissements.
2. Établir le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 de manière extrêmement restrictive, en excluant toute détérioration par rapport à la précédente planification (PIMF 2025 à 2027), à l'exception de celles contre lesquelles il est impossible d'agir, ainsi que l'emploi de ressources financières entraînant une expansion des prestations et tâches publiques.
3. Réduire en particulier les charges de biens, services et marchandises et les autres charges d'exploitation au budget 2025 par rapport à la planification précédente, afin de pallier l'absence de part au bénéfice de la BNS au titre de son exercice 2024.

2.4 Principaux changements par rapport à la précédente planification

Les changements suivants intervenus entre décembre 2023 et août 2024 ont influé de manière déterminante sur le budget 2025 et le plan intégré mission-financement 2026 à 2028. Ils résultent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs cantonaux ou fédéraux externes sur lesquels il est impossible d'influer, ainsi que de l'évolution des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires
(-) = détériorations budgétaires

2.4.1 Actualisation des prévisions fiscales

Les prévisions fiscales pour la période de planification de 2025 à 2028 ont été actualisées sur la base des rentrées dégagées sur l'exercice 2023, qui se sont révélées supérieures de CHF 133 millions à ce que prévoyait le budget. Les prévisions conjoncturelles et l'évolution de l'inflation ont également été prises en compte, ainsi qu'une projection du produit de la première tranche d'impôt de l'année fiscale 2024. Outre ces facteurs généraux, les éléments suivants impacteront aussi le niveau des rentrées fiscales à partir de 2025 :

- 13^e rente AVS : il est prévu que l'imposition de la 13^e mensualité de la rente AVS dégagera des rentrées fiscales supplémentaires de CHF 45 millions dans le canton de Berne à partir de 2026.

- Selon l'étude de la BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG, l'impôt complémentaire instauré pour appliquer l'imposition minimale décidée par l'OCDE dégagera CHF 43 millions de revenus en valeur brute (CHF 20 mio en net, c'est-à-dire sans les parts fédérale et communale à l'impôt). L'intégralité de cette somme est inscrite au PIMF en 2028, 25 pour cent en 2026 et 75 pour cent en 2027.
- Compensation de la progression à froid : le barème de l'impôt sur le revenu est adapté à partir de 2025 pour compenser la progression à froid. Cet ajustement représente un manque à gagner CHF 20 millions à partir de 2025.
- Transfert cantonal de la commune de Moutier : suite au rattachement de Moutier au canton du Jura le 1^{er} janvier 2026, le produit annuel de l'impôt devrait reculer de CHF 28 millions.

Après actualisation, les recettes fiscales devraient globalement augmenter dans une fourchette allant de CHF 89 millions (en 2025) à CHF 357 millions (en 2028).

Comme d'habitude, des incertitudes et des risques pèsent sur les recettes fiscales budgétées. Les risques sont certes jugés moins aigus qu'il y a encore un an, lorsqu'on craignait par exemple une poussée inflationniste plus importante et une pénurie énergétique. Des risques géopolitiques menacent néanmoins toujours significativement l'évolution économique.

Comme l'année passée, l'actualisation des recettes fiscales est une estimation optimiste, située à l'extrémité supérieure de la fourchette. Elle tient compte du fait que le résultat des comptes de ces dernières années s'est systématiquement révélé supérieur aux chiffres budgétés.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Actualisation des prévisions fiscales	89	179	225	357

2.4.2 Mesures de politique fiscale

Le chapitre 2.5 présente en détail les mesures de politique fiscale prises en compte dans le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028. Aux mesures considérées dans le PIMF 2025 à 2027, le Conseil-exécutif a décidé d'ajouter les suivantes pour actualiser la planification :

- Il a inscrit au PIMF, à partir de 2027, une baisse des rentrées fiscales de CHF 130 millions, qui reflète la mise en œuvre de la révision 2027 de la loi sur les impôts, plus précisément le rééquilibrage de la progressivité de l'impôt au niveau des revenus modestes.

- En outre, un recul des rentrées fiscales de CHF 120 millions est prévu à titre provisionnel au PIMF en 2028 pour de nouvelles réductions des quotités d'impôt.

Au total, cela génère les écarts suivants par rapport à la précédente planification :

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Mesures de politique fiscale	0	0	-130	-250

2.4.3 Versements au titre de la péréquation financière fédérale

Les compensations versées dans le cadre de la péréquation financière fédérale n'ont cessé de régresser entre 2017 et 2021/2022. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et par la croissance du potentiel de ressources du canton de Berne. Une autre partie de cette baisse s'explique par « l'effet ponctuel » remontant à l'année de calcul 2017, qui a diminué les prestations compensatoires des années 2021 à 2023. En effet, il a augmenté le potentiel de ressources du canton de Berne, alors que les bénéficiaires des sociétés pris en compte pour la péréquation financière n'étaient pas imposables selon les dispositions légales alors en vigueur. Les prestations compensatoires ont ainsi diminué de près de CHF 100 millions en 2021 et de quelque CHF 70 millions en 2022/2023, pour recommencer à augmenter en 2023 et surtout en 2024.

Le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 tablent sur la poursuite de cette tendance. Parallèlement, l'indice des ressources du canton de Berne diminue. Selon les estimations, il devrait passer à 71,7 points en 2028, alors qu'il était encore de 80 points en 2021. Cet infléchissement a diverses origines. Il s'explique d'abord par le fait que le potentiel de ressources du canton de Berne croît moins vite que le potentiel de ressources moyen des autres cantons. La mise en œuvre progressive de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS) à partir de 2024 en est un autre facteur : la part du canton de Berne au produit de l'impôt sur le bénéfice des entreprises qui relevaient auparavant du régime ordinaire est supérieure à la moyenne. Vu qu'à partir de 2024, les bénéfices de ces entreprises sont moins pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources, le potentiel de ressources du canton de Berne diminue. Inversement, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés qui bénéficiaient de l'ancien statut particulier est inférieure à la moyenne. Cela favorise le canton de Berne en matière de prestations compensatoires, car ces bénéficiaires sont davantage pris en compte avec la RFFA. Enfin, le changement de base de calcul évoqué plus haut n'a plus de répercussion depuis 2024.

Le tableau récapitulatif des prestations compensatoires et du potentiel de ressources du canton de Berne ci-dessous illustre cette évolution :

Année	Prestations compensatoires (en millions CHF)	Indice des ressources (points)
2017	1 287.3	74.3
2018	1 272.7	75.2
2019	1 187.0	76.6
2020	1 101.2	77.6
2021	916.3	80.0
2022	935.6	79.5
2023	1 076.6	77.7
2024	1 302.0	75.0
2025 (prévision)	1 433.6	73.6
2026 (prévision)	1 512.6	72.7
2027 (prévision)	1 601.1	72.2
2028 (prévision)	1 689.1	71.7

L'estimation des prestations compensatoires à recevoir à partir de 2026 tient compte du manque à gagner, estimé à près de CHF 17,5 millions, qui résultera chaque année du transfert cantonal de la commune de Moutier.

Les prestations compensatoires estimées pour les années 2025 à 2028 sont supérieures à ce que prévoyait la précédente planification, et ce, dans une fourchette allant de CHF 49 millions en 2025 à CHF 170 millions en 2028. Si leur estimation pour le budget a toujours été fiable, les montants inscrits au PIMF varient parfois significativement lors des processus de planification suivants. Ils sont donc toujours très incertains.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Versements au titre de la péréquation financière fédérale	49	72	82	170

2.4.4 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse

En 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont passé une convention portant sur la répartition du bénéfice de la BNS des exercices 2020 à 2025. Cette convention prévoit les modalités de répartition suivantes selon le bénéfice figurant au bilan de la BNS (correspond à la somme du solde de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel) :

Bénéfice figurant au bilan de la BNS	Distribution à la Confédération et aux cantons	Part cant. BE (arrondie)
≥ CHF 40 mia	CHF 6 mia (« sextuple » part)	CHF 480 mio
de CHF 30 à 40 mia	CHF 5 mia (« quintuple » part)	CHF 400 mio
de CHF 20 à 30 mia	CHF 4 mia (« quadruple » part)	CHF 320 mio
de CHF 10 à 20 mia	CHF 3 mia (« triple » part)	CHF 240 mio
< CHF 10 mia	Bénéfice porté au bilan, dans la limite de CHF 2 milliards (max. « double » part)	max. CHF 160 mio
Perte au bilan	Nulle	---

Au titre de chacun de ses exercices 2020 et 2021, la BNS a versé CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. En vertu de quoi, le canton de Berne a encaissé quelque CHF 480 millions en 2021 et en 2022. Après une perte historique de CHF 132 milliards en 2022, la BNS présentait une perte au bilan d'environ CHF 39 milliards. Elle n'a donc pas pu distribuer de bénéfice à la Confédération et aux cantons en 2023. Cette année-là, elle a de nouveau enregistré une perte, de CHF 3 milliards, qui, couplée à une dotation aux provisions pour réserves monétaires, a porté la perte au bilan à près de CHF 53 milliards. En conséquence, la Confédération et les cantons ne reçoivent pas non plus de part au bénéfice de la BNS en 2024. La progression de la perte figurant au bilan de la BNS amenuise les chances que celle-ci puisse distribuer des bénéfices au titre de son exercices 2024, mais aussi de son exercice 2025.

Fin mai / début juin 2024, durant ses séances de réflexion consacrées à la politique budgétaire, le Conseil-exécutif a pris connaissance des résultats que la BNS a réalisés au 1^{er} trimestre. Au cours des trois premiers mois de l'année en cours, la BNS a enregistré un bénéfice de CHF 58,5 milliards. Cela améliore certes les perspectives, jusque-là peu réjouissantes, de distribution de bénéfice à la Confédération et aux cantons en 2025 et 2026. Cependant, compte tenu des pertes figurant actuellement au bilan de la BNS,

il faudrait que celle-ci dégage un bénéfice de l'ordre de CHF 65 milliards au moins pour pouvoir distribuer un dividende minimum. Or, le résultat de la BNS dépend principalement de l'évolution du cours de l'or, des devises et des capitaux, ce qui le rend très fluctuant. Il est donc tout à fait possible que son résultat record du 1^{er} trimestre se dégrade d'ici la fin de l'année. En conséquence, le Conseil-exécutif a décidé de ne pas prévoir de part au bénéfice de la BNS ni au budget 2025, ni en 2026.

Comme indiqué, l'actuelle convention sur la distribution de bénéfice conclue entre la BNS et le DFF vaut pour les exercices 2020 à 2025. Une nouvelle convention doit être signée pour les suivants. Les montants budgétés à partir de 2027 au titre de la part au bénéfice de la BNS devront être réexaminés ultérieurement, lorsque cette nouvelle convention aura été signée. Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif a décidé de n'inscrire une « double » part (CHF 160 mio) au PIMF qu'en 2027 et en 2028, alors que le PIMF 2025 à 2027 tablait sur une « double » part chaque année.

La suppression, à l'occasion de l'actuel processus de planification, des montants qui avaient été budgétés à ce titre pour 2025 et 2026 se traduit par les baisses de revenus indiquées dans le tableau ci-dessous :

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse	-160	-160	0	0

2.4.5 Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers

En 2022, lors de sa session de printemps, le Grand Conseil a adopté la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. L'objectif de ce texte est d'affecter les ressources non utilisées de ces Fonds - représentant un montant de CHF 430 millions - au financement des besoins d'investissement qui vont fortement progresser ces prochaines années.

Elle instaure le mécanisme suivant de dissolution progressive des deux Fonds jusqu'à fin 2030 : si le volume d'investissement de ces prochaines années dépasse les besoins ordinaires annuels, fixés à CHF 450 millions, le surplus est financé en enregistrant des ressources de ces deux Fonds au compte de résultats.

En 2023, CHF 20 millions ont été prélevés sur ces Fonds en vertu de cette loi. Des prélèvements de CHF 58 millions étaient inscrits au budget 2024, si bien qu'il reste CHF 352 millions sur ces Fonds pour la planification des années 2025 et suivantes. Pour 2025, compte tenu des besoins d'investissement budgétés à hauteur de CHF 584 millions (investissement net hors financements spéciaux), des prélèvements de CHF 134 millions sont prévus sur ces Fonds. En raison des forts besoins d'investissement, le PIMF prévoit pour 2026 la dissolution complète de ces Fonds et l'affectation conforme à la loi des CHF 218 millions qui subsisteront dessus (au PIMF 2026, l'investissement net hors financements spéciaux est de CHF 697 mio).

Sur la base de l'investissement net alors budgété, le PIMF 2025 à 2027 prévoyait des prélèvements de CHF 225 millions en 2025 et de CHF 145 millions en 2026. Le budget 2025 se dégrade donc de CHF 91 millions par rapport à ce qui avait été inscrit au PIMF pour la même année. En revanche, le montant inscrit au PIMF pour 2026 augmente de CHF 73 millions.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	-91	73	0	0

2.4.6 Mesures salariales

Le chapitre 2.6.1 expose en détail les mesures salariales en faveur du personnel cantonal, du corps enseignant et du personnel des entreprises subventionnées dont tiennent compte le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028.

En la matière, les écarts sont les suivants par rapport au PIMF 2025 à 2027 établi lors de la précédente planification :

- La compensation du renchérissement, initialement fixée à 0,5 pour cent pour 2025, est relevée à 1 pour cent de la masse salariale. Cette hausse de 0,5 point représente CHF 22 millions de coûts supplémentaires chaque année.
- La compensation du renchérissement prévue au PIMF 2026 à 2028 est de 0,5 pour cent de la masse salariale par an sur l'ensemble de la période. Alors que les coûts correspondants avaient déjà été inscrits en 2026 et 2027 du précédent PIMF, ils ont dû être ajoutés sur l'année 2028 du nouveau PIMF (charges supplémentaires de CHF 25 mio).

- Sur l'ensemble de la période de planification, la part de la masse salariale qu'il est prévu d'affecter à la progression individuelle des traitements est de 1,3 pour cent pour le personnel cantonal et de 1,5 pour cent pour le corps enseignant (ces deux parts étant financées à hauteur de 0,8% par les gains de rotation, qui ne doivent pas être budgétés). Elle est de 0,7 pour cent pour le personnel des entreprises subventionnées, sans compter les gains de rotation que celles-ci pourraient dégager. Le coût de ces mesures salariales est estimé à CHF 31 millions en 2028 dans le nouveau PIMF.

Par rapport à la précédente planification, ce coût augmente de CHF 22 millions par an de 2025 à 2027 et de CHF 77 millions en 2028.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Mesures salariales	-22	-22	-22	-77

2.4.7 Réduction des primes

L'initiative populaire fédérale « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » a été rejetée par le peuple et les cantons lors de la votation du 9 juin 2024. C'est donc le contre-projet indirect du Conseil fédéral qui est mis en œuvre. Celui-ci augmente d'environ CHF 90 millions (brut) les charges que représente la réduction des primes à partir de 2027. Si l'on en retranche les subventions fédérales, le coût supplémentaire s'élève à près de CHF 65 millions (net).

Par rapport à la précédente planification, les charges supplémentaires s'élèvent à CHF 49 millions en 2027 et à CHF 56 millions en 2028. Après actualisation des estimations, les charges correspondantes prévues pour 2025 et 2026 reculent de respectivement CHF 4 et 12 millions. Ces chiffres tiennent compte de la baisse des charges induite par le transfert cantonal de la commune de Moutier, estimée à CHF 4 millions à partir de 2026.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Réduction des primes	4	12	-49	-56

2.4.8 Santé publique

Dans le domaine de la santé publique, les besoins ont évolué en raison des facteurs suivants :

- Soins somatiques aigus : face à la croissance des besoins et à l'augmentation des tarifs, l'estimation des charges est revue à la hausse, à concurrence de CHF 16 millions par an.
- Psychiatrie : du fait de la tendance persistante à la hausse des besoins et des tarifs, les charges sont relevées de CHF 6 millions par an sur l'ensemble de la période de planification.

- Sauvetage et réadaptation : des coûts supplémentaires d'environ CHF 4 millions par an sont prévus après actualisation des besoins et compte tenu de l'évolution des tarifs et du nouveau mode de facturation.

- Transfert cantonal de la commune de Moutier : recul des besoins à partir de 2026 estimé à CHF 10,5 millions.

L'augmentation des besoins dans le domaine de la santé publique est chiffrée à CHF 27 millions au budget 2025 et entre CHF 16 et 18 millions selon les années au PIMF 2026 à 2028.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Santé publique	-27	-16	-18	-18

2.4.9 Subventions cantonales en faveur des hautes écoles

Par le passé, les subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises étaient en règle générale augmentées d'un pour cent chaque année, afin de garantir un financement de base stable et planifiable. Comme les hautes écoles bernoises relèvent de la loi cantonale sur le personnel, elles doivent appliquer les mesures salariales arrêtées par le Conseil-exécutif. L'augmentation annuelle des subventions ne leur suffit plus pour mettre en œuvre les mesures salariales de 2023 et surtout de 2024, fixées en considération de la poussée inflationniste. Cette évolution, entre autres facteurs, a amenuisé les réserves de l'Université et de la BFH, tandis que la PHBern n'a pas été en mesure d'en constituer. Le Conseil-exécutif a donc pris les décisions suivantes :

- La subvention cantonale aux hautes écoles est augmentée par le mécanisme suivant : si la masse salariale de l'Université, de la BFH et de la PHBern croît de plus d'un pour cent, le canton finance un tiers de ce dépassement pour les deux premières et les deux tiers pour la troisième (ces fractions ont été fixées sur la base de la part arrondie de la contribution cantonale au revenu d'exploitation de chacune des hautes écoles. À titre illustratif, la contribution cantonale à l'Université représente près de 35% de son revenu d'exploitation.) Les coûts supplémentaires résultant de ce nouveau financement vont de CHF 1,4 million en 2025 à CHF 12,2 millions en 2028.
- Pour réduire le cumul des déficits ou l'amenuisement des réserves, le Conseil-exécutif prévoit d'augmenter ponctuellement le plafond de la subvention aux hautes écoles. Pour la BFH,

CHF 6 millions sont inscrits au budget 2025 à cet effet (mandat de prestations pour la période 2025 à 2028). Pour l'Université et la PHBern, les ressources nécessaires à l'augmentation du plafond sont inscrites au PIMF 2026, à raison de respectivement CHF 16,8 et 3,2 millions (mandat de prestations de la période 2026 à 2029).

- Pour 2028, le PIMF table sur une croissance ordinaire de la subvention cantonale (1%), ce qui représente des charges supplémentaires de CHF 5,4 millions.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif a inscrit CHF 10 millions de plus au budget 2025 pour la subvention cantonale à l'Université. La raison en est la suivante : l'Université utilise une partie du financement cantonal de base pour indemniser l'hôpital universitaire, comme le prévoit la convention de prestations qu'elle a conclue avec Inselgruppe. Cette indemnité n'a pas été adaptée à hauteur des places de formation créées en médecine humaine ces dernières années. Par le passé, l'hôpital universitaire a en outre investi des bénéfices, plus précisément des bénéfices reportés, pour faire des appels de fonds en faveur de la recherche. Mais comme il n'a dernièrement pas pu reporter de bénéfice, ces capacités de financement de la recherche ont diminué. C'est donc pour éviter de nuire à la recherche et pour garantir son financement que le Conseil-exécutif a décidé d'augmenter de CHF 10 millions la subvention cantonale à l'Université, plus précisément à l'hôpital universitaire.

Au total, voici les augmentations des subventions cantonales aux trois hautes écoles bernoises que le Conseil-exécutif a inscrites au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 :

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Subventions cantonales aux hautes écoles	-20	-27	-11	-20

2.4.10 Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte

Pour les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), il a fallu tenir compte de besoins supplémentaires dans le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028, chiffrés dans une fourchette allant de CHF 11 millions (2025) à CHF 25 millions (2028). Cette différence résulte principalement des facteurs suivants :

- La planification tient compte de l'augmentation du nombre de cas et de l'évolution du renchérissement, qui sont chiffrés dans une fourchette allant de CHF 3 à 7 millions par an suivant les années.
- Des charges annuelles supplémentaires allant de CHF 5 à 10 millions selon les années sont prévues pour les indemnités dues en vertu de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCind ; RSB 213.318).

- Des ressources supplémentaires sont inscrites au PIMF pour la création, au sein des Services psychiatriques universitaires (SPU), d'un centre fermé de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (centre de thérapie intensive du risque). Elles sont chiffrées à CHF 2 millions en 2026 et à CHF 4 millions en 2027 comme en 2028.

- Le rapport de la société Ecoplan sur les ressources des APEA du canton de Berne a établi qu'elles avaient besoin de 20,8 EPT supplémentaires pour accomplir leur mandat légal. Dans un premier temps, le Conseil-exécutif en a autorisé 15,6 en 2025. Il est prévu de créer le reste (5,2 EPT) à compter de 2026 (voir aussi chap. 2.6.2 à ce sujet). Ces besoins supplémentaires sont chiffrés au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 dans une fourchette allant de CHF 2,4 millions (2025) à près de CHF 3 millions à partir de 2026.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Besoins supplémentaires des APEA	-11	-16	-21	-25

2.4.11 Attribution aux cantons de la valeur estimée des billets de banque de la 6e série

Le 1^{er} mai 2000, la BNS a rappelé les billets de banque de la 6^e série. Cela fera 25 ans le 1^{er} mai 2025. Aux termes de l'article 9, alinéa 4 de la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP ; RS 941.10), la contre-valeur des billets rappelés qui n'ont pas été échangés est attribuée selon une clé de répartition spécifique 25 ans après le rappel de la série. Fin 2023, la contre-valeur des billets de la 6^e série qui n'avaient pas été échan-

gés s'élevait à un milliard de francs. Cette somme sera répartie, entre autres, entre le Fonds suisse de secours pour dommages non assurables, la Confédération, les cantons et la BNS elle-même.

L'administration fédérale des finances estime que les cantons devraient recevoir CHF 472 millions à ce titre. La répartition s'effectue selon la clé utilisée pour les bénéficiaires de la banque nationale. Selon ces informations, le canton de Berne devrait recevoir à ce titre près de CHF 57 millions en 2025.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Attribution de la contre-valeur des billets de banque de la 6 ^e série	57	0	0	0

2.4.12 Prestations de soutien aux adultes en situation de handicap

Le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 tiennent compte des changements suivants intervenus depuis la précédente planification dans le domaine des prestations de soutien aux adultes en situation de handicap :

- En raison de l'évolution démographique, les coûts augmentent dans une fourchette allant de près de CHF 6 millions (2025) à CHF 13 millions (2028).
- Le coût des forfaits d'infrastructure versés aux ateliers et homes a été ajusté après détermination des besoins et augmente de près de CHF 4 millions chaque année.

- Compte tenu de l'augmentation des besoins et de la révision des tarifs, les charges de placement dans un autre canton sont relevées dans une fourchette allant de CHF 1,6 million (2025) à près de CHF 3 millions (2028).
- Le transfert cantonal de la commune de Moutier réduit les charges à compter de 2026, d'un montant estimé à CHF 2,5 millions.

Après actualisation de la planification, les charges augmentent au final de CHF 12 à 14 millions par an.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Prestations de soutien aux adultes en situation de handicap	-12	-12	-14	-14

2.4.13 Cotisations aux assurances sociales

Alors que la réforme des prestations complémentaires s'était traduite par une réduction des coûts sur la précédente période de planification, le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 tablent sur une progression des besoins. Diverses adaptations apportées aux

bases de calcul expliquent l'augmentation de ces charges, chiffrée entre CHF 10 et 16 millions selon les années. Ces montants tiennent compte du fait que le transfert cantonal de la commune de Moutier réduira le coût des prestations complémentaires de près de CHF 5 millions à partir de 2026.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Cotisations aux assurances sociales	-14	-11	-10	-16

2.4.14 Exécution judiciaire

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, le Conseil-exécutif a tenu compte de besoins supplémentaires qui résultent des facteurs suivants :

- La psychiatrie légale et la création d'une clinique de jour dans ce domaine sont à l'origine de charges supplémentaires de CHF 5,2 millions par an.

- La mise en œuvre du plan directeur, plus précisément le suivi de projet et la maîtrise d'ouvrage, est chiffrée à CHF 1,5 million au budget 2025 et à CHF 0,9 million par an au PIMF 2026 à 2028.
- Enfin, une partie des besoins supplémentaires résulte de la révision à la hausse du barème des frais de pension (près de CHF 1,5 mio par an) et de l'augmentation des charges de biens et services, en partie induite par l'inflation (CHF 1 à 1,3 mio par an environ).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Exécution judiciaire	-13	-10	-10	-10

2.4.15 Besoins d'amortissement et prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement après actualisation

Par rapport à la planification antérieure, les besoins d'amortissement augmentent dans une fourchette allant de CHF 13 millions (2025) à CHF 39 millions (2028). Les facteurs à l'origine de cette évolution sont les suivants :

- Les investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier à Aarwangen et projet « Emmentalwärts ») sont amortis durant l'exercice où ils sont prélevés sur le Fonds. Étant donné le retard que devraient prendre ces deux projets, les prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement reculent par rapport à la précédente planification : CHF 9 millions en 2025, CHF 12 millions en 2026, CHF 25 millions en 2027 et CHF 24 millions en 2028. Les besoins d'amortissement diminuent d'autant.
- Ceux de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration reculent après actualisation de la planification, du fait que les investissements pour le projet de nouveau système de gestion des cas ont été alignés sur le crédit autorisé par le Grand Conseil et que le plan d'investissement pour les projets TIC a été ajusté aux nouveaux besoins. Ils baissent de près de CHF 2 millions en 2025 et jusqu'à près de CHF 4 millions en 2028.
- À la police cantonale, l'actualisation de la planification fait apparaître une hausse des besoins d'amortissement comprise dans une fourchette allant de CHF 5 millions (2026) à CHF 9 millions (2028), principalement imputable au système de communication sécurisée.

- À la Direction des finances, les besoins d'amortissement diminuent de CHF 7 millions en 2028 par rapport à la précédente planification, car l'étape 1 du projet ERP sera déjà amortie cette année-là.
- De même, ils diminuent à la Direction des travaux publics et des transports de CHF 10 à 14 millions par an environ selon les années (hors changements concernant les prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement évoqués plus haut). Cette évolution est principalement imputable à l'actualisation et à la priorisation des investissements dans le domaine du bâtiment. La nouvelle planification table en outre sur une baisse des besoins d'amortissement extraordinaires dans le domaine du bâtiment. Tandis que les besoins d'amortissement progressent dans le domaine du génie civil, les besoins d'investissement reculent dans le secteur des transports publics et de la coordination suite au report de certaines dates de mise en service.

Les investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement n'augmentent pas les besoins d'amortissement ; au contraire, ils dégagent des revenus extraordinaires, qui évoluent proportionnellement aux ressources prélevées sur le Fonds. Concrètement, les besoins d'amortissement et ces revenus extraordinaires reculent du fait que les prélèvements sur le Fonds inscrits au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 sont moins importants. En conséquence, l'évolution des prélèvements sur le Fonds n'a pas d'incidence sur le solde. Le tableau ci-dessous met en relation l'évolution des besoins d'amortissement et celle des revenus extraordinaires (plus précisément celles des sommes prélevées sur le Fonds de couverture des pics d'investissement) :

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Évolution des besoins d'amortissement	13	26	36	39
Évolution des prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement	-9	-12	-25	-24
Total	4	14	11	15

2.4.16 Enfance et jeunesse

Dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse, des charges supplémentaires de CHF 8 à 13 millions par an selon les années ont été prises en compte. La plus grande partie s'explique par les facteurs suivants :

L'estimation du coût des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) a été revue à la

hausse, car les diverses institutions cantonales de la Direction de l'intérieur et de la justice font face à d'importants besoins dans le domaine de l'offre particulière de l'école obligatoire. L'écart résulte par ailleurs en particulier des prévisions générales d'évolution de la demande en prestations d'encouragement et de protection, de la progression des salaires ainsi que de l'inflation. Ces facteurs expliquent CHF 6 à 10 millions de coûts supplémentaires par rapport à la précédente planification.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Enfance et jeunesse	-8	-9	-11	-13

2.4.17 École obligatoire

La nouvelle planification tient compte de besoins supplémentaires dans le domaine de l'école obligatoire, chiffrés entre CHF 9 et CHF 12 millions par an suivant les années et imputables aux facteurs suivants :

- Le nombre de naissances a progressé quasi continuellement de 2014 à 2021, augmentant mécaniquement le nombre d'élèves, ce qui se traduit par des charges additionnelles dans le domaine de la scolarité obligatoire et de l'offre particulière en la matière. Pour faire face à cette évolution, des charges supplémentaires comprises entre CHF 4 et 6 millions par an ont été prises en compte.

- En outre, le budget 2025 comprend CHF 5 millions et le PIMF 2026 à 2028, CHF 11 millions par an pour l'évolution des conditions d'emploi du corps enseignant et du personnel de direction des écoles. En effet, il est prévu d'aligner les ressources des directions des établissements de la scolarité obligatoire sur celles des écoles du degré secondaire II.
- Enfin, avec le transfert cantonal de la commune de Moutier, les charges de personnel des établissements de la scolarité obligatoire diminuent de CHF 3 millions en 2026 et de CHF 7 millions à partir de 2027.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
École obligatoire	-9	-12	-9	-10

2.4.18 Impact de la guerre en Ukraine

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif a pris la décision de principe d'intégrer les éventuelles répercussions financières de la guerre en Ukraine au budget et à la première année du PIMF. Il a en revanche décidé de continuer à ne pas en prévoir pour les deux dernières années du PIMF, vu l'incertitude quant à l'évolution du conflit.

Après actualisation des estimations pour le domaine de la formation, CHF 7 millions sont inscrits au budget 2025 et en 2026 au PIMF (par rapport à ce qui figurait dans le précédent PIMF pour 2025, le

budget 2025 table donc, en vertu de données empiriques, sur une réduction de CHF 18 mio). Dans le domaine de l'asile, les coûts sont estimés entre environ CHF 9 (2025) et CHF 10 millions (2026). Ceux de 2025 avaient déjà été budgétés mais pas ceux de 2026 (CHF 10 mio env.), qu'il a fallu nouvellement inscrire au PIMF. Ces nouvelles estimations restent très incertaines.

Par rapport à la planification précédente, le budget 2025 tient donc compte de la réduction de CHF 18 millions des besoins évoquée plus haut. S'agissant du PIMF, CHF 17 millions ont été nouvellement inscrits pour 2026.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Impact de la guerre en Ukraine	18	-17	0	0

2.4.19 Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Étant donné qu'il est probable que la BNS ne distribuera pas de bénéfice au titre de son exercice 2024, ce qui altère la planification financière initiale, le Conseil-exécutif a pris des mesures pour réduire les charges au budget 2025 par rapport à la planification

antérieure, en particulier celles de biens et services et autres charges d'exploitation (cf. aussi objectifs du Conseil-exécutif pour le budget 2025 et le PIMF 2026-2028 au chap. 2.3). Les Directions, la Chancellerie d'État et la magistrature ont donc réduit ces charges de CHF 33 millions au total dans leur planification (p. ex. en diminuant les services de tiers, les avis de droit ou les achats de matériel).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33	0	0	0

2.4.20 Autres changements par rapport à la précédente planification

L'actuelle planification présente de nombreux écarts par rapport à la précédente. Selon les années, les charges diminuent de CHF 2 millions (2025) ou augmentent de CHF 17 millions (2026).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Autres changements par rapport à la précédente planification	2	-17	-7	-6

2.4.21 Récapitulatif des principaux changements

Le tableau ci-après récapitule les principaux écarts par rapport au plan mission-financement 2025 à 2027, que le Grand Conseil avait adopté le 5 décembre 2023 :

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Actualisation des prévisions fiscales	89	179	225	357
Mesures de politique fiscale	0	0	-130	-250
Versements au titre de la péréquation financière fédérale	49	72	82	170
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse	-160	-160	0	0
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	-91	73	0	0
Mesures salariales	-22	-22	-22	-77
Réduction des primes	4	12	-49	-56
Santé publique	-27	-16	-18	-18
Subventions cantonales aux hautes écoles	-20	-27	-11	-20
Besoins supplémentaires des APEA	-11	-16	-21	-25
Attribution de la contre-valeur des billets de banque de la 6 ^e série	57	0	0	0
Prestations de soutien aux adultes en situation de handicap	-12	-12	-14	-14
Cotisations aux assurances sociales	-14	-11	-10	-16
Exécution judiciaire	-13	-10	-10	-10
Besoins d'amortissement et prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement	4	14	11	15
Enfance et jeunesse	-8	-9	-11	-13
École obligatoire	-9	-12	-9	-10
Impact de la guerre en Ukraine	18	-17	0	0
Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	33	0	0	0
Autres changements par rapport à la précédente planification	2	-17	-7	-6
Total des changements au compte de résultats	-130	19	6	27

2.5 Politique fiscale

2.5.1 Objectifs de la stratégie fiscale

Dans la [stratégie fiscale](#), que le Grand Conseil a examinée en 2024, lors de sa session de printemps, le Conseil-exécutif s'est fixé trois objectifs concrets pour réduire la charge fiscale des personnes physiques et des personnes morales :

1. D'ici 2030, une enveloppe d'environ CHF 200 millions sera consacrée à la réduction de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques.
2. D'ici 2027, près de CHF 100 millions seront affectés à la réduction de la quotité servant au calcul des impôts des personnes morales.
3. La révision 2027 de la loi sur les impôts sera mise à profit pour réexaminer la progressivité relativement forte de l'impôt bernois au niveau des revenus modestes, qui sera rééquilibrée à l'échelon cantonal au moyen d'une enveloppe maximale de CHF 200 millions.

Au total, il est donc prévu de consacrer près de CHF 100 millions pour alléger la fiscalité des personnes morales et un maximum de CHF 400 millions pour réduire celle des personnes physiques. Une première étape a été réalisée en 2024 avec une baisse de 2 dixièmes de la quotité d'impôt servant au calcul des personnes morales, chiffrée à CHF 40 millions. Une deuxième étape, prévue dans l'ancien PIMF à partir de 2025, consiste à baisser de 0,5 dixième la quotité applicable aux impôts des personnes physiques, ce qui représente CHF 79 millions.

Sur les enveloppes fixées dans la stratégie fiscale, il reste donc CHF 60 millions à consacrer d'ici 2027 à l'allègement de la fiscalité des personnes morales et quelque CHF 320 millions au maximum à la baisse des impôts des personnes physiques (une partie d'ici 2027, le reste d'ici 2030).

en millions CHF	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2024	2025	2026	2027	2028
Baisse de 2 dixièmes de la quotité d'impôt applicable aux personnes morales (passant de 2,82 à 2,62)	40	40	40	40	40
Baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt applicable aux personnes physiques (passant de 3,025 à 2,975)		79	79	79	79
Révision 2027 de la loi sur les impôts : rééquilibrage de la progressivité de l'impôt				130	130
Nouvelles baisses des quotités d'impôt (à titre provisionnel)					120
Manque à gagner cumulé	40	119	119	249	369

2.5.2 Mesures fiscales inscrites au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028

Compte tenu de la situation budgétaire au début du processus de planification, voici les mesures fiscales que prévoit le Conseil-exécutif au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 pour mettre en œuvre les objectifs fixés dans la stratégie fiscale :

1. Il propose au Grand Conseil de conserver au budget 2025 la baisse de 0,5 dixième de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques, qui représente un manque à gagner de CHF 79 millions.
2. Il a inscrit au PIMF, à partir de 2027, une baisse des rentrées fiscales de CHF 130 millions, qui correspond à la mise en œuvre de la révision 2027 de la loi sur les impôts, plus précisément au rééquilibrage de la progressivité de l'impôt au niveau des revenus modestes. Ces manques à gagner concernent le canton. Si l'on tient compte de la part communale à l'impôt, l'allègement représente près de CHF 195 millions.
3. Un recul des rentrées fiscales de CHF 120 millions est prévu à titre provisionnel au PIMF en 2028 pour de nouvelles réductions des quotités d'impôt. La répartition de cette somme entre les personnes morales et les personnes physiques sera tranchée ultérieurement.

Le tableau ci-dessous montre les différentes étapes de mise en œuvre de la stratégie fiscale :

Comme indiqué plus haut, la stratégie fiscale vise des réductions d'impôt représentant CHF 500 millions d'ici 2030. Les mesures prévues en ce sens d'ici 2028 représentent près de CHF 370 millions. La mise en œuvre de la stratégie fiscale suit donc globalement son cours dans le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028.

Ses modalités concrètes seront définies lors des prochains processus de planification, compte tenu de la nouvelle actualisation de la situation budgétaire, ainsi que dans le cadre de la révision 2027 de la loi sur les impôts.

2.5.3 Autres facteurs d'influence

Impôt minimum de l'OCDE

Selon l'étude du 22 juin 2022 réalisée par la BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG, l'impôt complémentaire instauré pour appliquer l'imposition minimale décidée par l'OCDE dégagera CHF 43 millions de revenus en valeur brute (CHF 20 mio en net, c'est-à-dire sans les parts fédérale et communale à l'impôt). Ces rentrées supplémentaires ont été inscrites au PIMF, en totalité en 2028, 25 pour cent en 2026 et 75 pour cent en 2027.

Compensation de la progression à froid

Pour compenser la progression à froid, le barème de l'impôt cantonal et communal sur le revenu est adapté à partir de 2025. Cela représente un recul des revenus cantonaux de CHF 20 millions, budgété à partir de 2025.

La progression à froid a déjà été compensée au 1^{er} janvier 2024 par adaptation des barèmes, des déductions et des montants exonérés d'impôt, ce qui, à l'époque, a réduit les rentrées fiscales annuelles de CHF 70 millions.

Transfert cantonal de la commune de Moutier

Le transfert de Moutier le 1^{er} janvier 2026 coûtera CHF 28 millions de rentrées fiscales annuelles (parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé comprises), dont il est tenu compte dans le PIMF 2026 à 2028.

2.6 Politique du personnel

2.6.1 Mesures salariales 2025 à 2028

Mesures salariales inscrites au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 (compensation du renchérissement et mesures salariales individuelles, en pourcentage de la masse salariale):

Catégorie de personnel	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Personnel cantonal	2.3 %	1.8 %	1.8 %	1.8 %
Corps enseignant	2.5 %	2.0 %	2.0 %	2.0 %
Entreprises subventionnées ¹⁾	1.7 %	1.2 %	1.2 %	1.2 %

¹⁾ hors gains de rotation

Mesures salariales au budget 2025

L'enveloppe budgétée au 1^{er} janvier 2025 pour les mesures salariales générales et la progression individuelle des traitements se chiffre au total à 2,3 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et à 2,5 pour cent pour le corps enseignant.

Le budget 2025 comprend 1,3 pour cent de la masse salariale pour la progression individuelle des traitements du personnel cantonal et 1,5 pour cent pour celle du corps enseignant (dont 0,8 pour cent provenant des gains de rotation), conformément à l'objectif de politique salariale, selon lequel ces mesures doivent chaque année bénéficier de ressources suffisantes. Pour que le système de rémunération atteigne son objectif, les dernières analyses montrent en effet que 1,3 pour cent de la masse salariale suffit pour la progression individuelle des traitements du personnel cantonal, mais que celle du corps enseignant nécessite 1,5 pour cent de la masse salariale.

En ce qui concerne la compensation du renchérissement, le Conseil-exécutif l'a fixée à 1 pour cent dans le budget 2025, compte tenu des prévisions inflationnistes dont il disposait pour 2024 lors de ses séances de réflexion de fin mai/début juin consacrées à la politique budgétaire (1,5 % en moyenne sur l'année selon les prévisions du SECO de mars 2024) ainsi que de la situation déterminante pour la politique budgétaire et celle du personnel.

Les associations de personnel demandent que les mesures salariales de 2025 compensent entièrement l'inflation de 2024 ou tout au moins qu'elles ne creusent pas l'écart par rapport à l'évolution du renchérissement. L'inflation de 2024 étant estimée à 1,5 pour cent, il serait donc nécessaire selon elles de la compenser à cette hauteur.

Or, une compensation de 0,5 pour cent de plus représenterait des coûts supplémentaires de près de CHF 22 millions chaque année, ce que le Conseil-exécutif juge incompatible avec la situation budgétaire. Il fait observer que la progression individuelle des traitements augmente elle aussi le revenu disponible du personnel cantonal, pas seulement la compensation du renchérissement. Si l'inflation s'élève à 1,5 pour cent, les mesures salariales prévues, représentant respectivement 2,3 et 2,5 pour cent de la masse salariale au total, se traduiront donc par une hausse du pouvoir d'achat. Les associations de personnel réclament en outre que l'inflation des années passées qui n'a pas été compensée le soit à moyen terme.

Pour les mesures salariales dans les entreprises subventionnées relevant de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) ainsi que de la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), 1,7 pour cent de la masse salariale est à disposition (dont 0,7 % pour la progression individuelle des traitements et 1 % pour la compensation du renchérissement, hors gains de rotation).

Mesures salariales inscrites au PIMF 2026 à 2028

Dans leur ensemble, les mesures salariales inscrites au PIMF 2026 à 2028 représentent chaque année 1,8 pour cent de la masse salariale pour le personnel cantonal et 2 pour cent pour le corps enseignant. La part de la masse salariale affectée à la progression individuelle des traitements s'élève encore à 1,3 pour cent pour le personnel cantonal et à 1,5 pour cent pour le corps enseignant (0,8 % de gains de rotation compris). Celle consacrée à la compensation de l'inflation, qui continuera certainement d'augmenter après 2024, se monte chaque année à 0,5 pour cent de la masse salariale, comme ce qui avait été décidé lors de la planification de l'année passée.

La part de la masse salariale affectée chaque année aux mesures salariales dans les entreprises subventionnées de la DSSI et de l'INC s'élève à 1,2 pour cent (0,7 % pour la progression individuelle et 0,5 % pour la compensation du renchérissement), sans compter les gains de rotation que ces entreprises pourraient dégager.

Décision arrêtant définitivement les mesures salariales de 2025

Comme les années passées, le Conseil-exécutif arrêtera définitivement l'enveloppe prévue pour les mesures salariales de 2025 à l'issue des négociations avec les partenaires sociaux et de la session d'hiver de 2024 du Grand Conseil, soit en décembre 2024, en la répartissant entre la progression individuelle des traitements et la compensation du renchérissement ; il tiendra, ce faisant, compte des données les plus récentes sur l'inflation de 2025.

2.6.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'État

Aux termes des dispositions régissant la gestion des postes, chaque Direction et la Chancellerie d'État doivent disposer d'un effectif cible. Celui-ci correspond au nombre de postes autorisés. Les Directions et la Chancellerie d'État gèrent leur effectif cible et le répartissent entre leurs offices comme bon leur semble, sachant que la somme des postes à durée indéterminée ne doit pas le dépasser. Les conseillers et conseillères d'État, le chancelier d'État et la Direction de la magistrature peuvent toutefois, chacun pour sa

sphère de compétence, autoriser des engagements à durée déterminée qui entraînent un dépassement de l'effectif cible de leur organisation. Celui des Directions et de la Chancellerie d'État est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Le tableau ci-après indique comment les effectifs cibles relevant de la compétence du Conseil-exécutif (exprimés en équivalents plein temps ; EPT) ont évolué entre 2023 et 2025. Pour une meilleure interprétation des chiffres, il indique aussi l'effectif réel à fin 2023.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2023	Effectif cible en EPT		Écart total	Écart entre 2024 et 2025				
		2024	2025		dont refinancé, c.-à-d. sans incidence budgétaire	dont décidé par le Grand Conseil	dont non refinancé	dont motion financière 005-2023	dont réduction
CHA	79.7	82.5	82.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
DEEE ¹⁾	780.9	783.1	787.1	+4.0	4.0	2.5	0.0	0.0	-2.5
DSSI	210.7	194.2	196.2	+2.0	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0
DIJ ²⁾	891.5	886.4	908.8	+22.4	0.0	0.0	22.4	0.0	0.0
DSE	4 035.9	4 155.6	4 202.1	+46.5	3.0	35.0	8.5	0.0	0.0
FIN	1 031.9	1 040.4	1 051.4	+11.0	6.0	0.0	0.0	5.0	0.0
INC ²⁾	1 132.7	1 067.1	1 098.8	+31.7	1.3	0.0	30.4	0.0	0.0
DTT	772.1	799.0	806.6	+7.6	0.0	5.0	2.6	0.0	0.0
Total	8 935.4	9 008.2	9 133.4	+125.2	14.3	42.5	65.9	5.0	-2.5

¹⁾ Sans compter les postes de l'Office de l'assurance-chômage.

²⁾ Sans compter les postes des institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse.

L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'État fixé pour 2025 augmente de 125,2 EPT par rapport à 2024, pour s'établir à 9 133,4 EPT. Cette augmentation se décompose comme suit :

- Le Conseil-exécutif a autorisé une augmentation nette de 125,2 EPT lors du processus de planification de 2024, dont 14,3 sont entièrement refinancés et n'ont donc pas d'incidence sur les finances cantonales. La notion de refinancement a été durcie par une déclaration de planification concernant le PIMF 2024 à 2026, que le Grand Conseil avait adoptée lors des débats budgétaires de 2022. Depuis, un poste n'est refinancé qu'à la condition que des revenus soient promis de manière contraignante, c'est-à-dire par un engagement contractuel (p. ex. un contrat sur les ressources entre les communes et la Police cantonale). Dans certains cas, le refinancement n'est pas entièrement assuré au sens où l'entend cette déclaration de planification. Les postes concernés sont indiqués ci-après.
- 42,5 EPT sont directement imputables à un arrêté du Grand Conseil ou à une déclaration de planification, auxquels s'ajoutent 65,9 autres EPT non refinancés ou seulement partiellement.
- En outre, l'effectif cible de la Direction des finances est relevé de 5 EPT pour assurer le projet ERP (étape 2), mais cette hausse est compensée dans l'effectif cible de 2026 des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature. Sous l'angle cantonal, il s'agit donc d'une simple augmentation transitoire de l'effectif cible. Sa compensation est repoussée d'un an en raison de l'accroissement temporaire de la charge de travail des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature suite à la mise en service de SAP (cf. chap. 2.8.2 au sujet du traitement de la motion financière 005-2023 CFin [Bichsel, Zollikofen]).

Les 125,2 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification de 2024 se répartissent comme suit :

- La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE) crée l'équivalent de 6,5 EPT au total. Quatre d'entre eux sont refinancés et vont à l'Office pour l'environnement et l'énergie suite à la modification de la loi sur la protection de l'air (LPAir ; 823.1), qui transfère au canton la responsabilité de l'exécution des contrôles des installations de combustion alimentées à l'huile ou au gaz, d'une puissance calorifique maximale d'un mégawatt. Les 2,5 restants concernent l'Office de l'agriculture et de la nature et ne sont pas refinancés : 1,5 EPT pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en exécution de la motion 241-2023 Roggli (Rüschegg Heubach, Le Centre) adoptée au printemps 2024, et un poste, en application des déclarations de planification adoptées sur la base du rapport « Biodiversité et imperméabilisation des sols en milieu bâti », dont le Grand Conseil a débattu en 2023, lors sa session d'automne.

Par ailleurs, la DEEE transfère 1,5 poste de l'Office de la forêt et de la nature, qui n'en a plus besoin, à l'Office de l'environnement et de l'énergie, pour lui permettre de gérer les nouvelles tâches qui lui incombent dans le domaine de l'énergie et du climat (cf. chap. 2.8.1 au sujet du traitement des déclarations de planification relatives au PIMF 2025 à 2027).

Enfin, 2,5 EPT sont supprimés à l'Office de la forêt et de la nature, qui n'en a plus besoin suite à une externalisation.

- À la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, 2 EPT sont créés à l'Office de l'intégration et de l'action sociale pour faire face à la forte augmentation de la charge de travail liée

au passage au système de financement par bons de garde. Ces postes ne sont pas refinancés.

- L'équivalent de 22,4 EPT non refinancés est créé à la Direction de l'intérieur et de la justice, essentiellement au sein des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Le rapport de la société Ecoplan sur les ressources des APEA dans le canton de Berne a établi que celles-ci avaient besoin de 20,8 EPT supplémentaires pour accomplir leur mandat légal. Dans un premier temps, le Conseil-exécutif en a autorisé 15,6 en 2025. Les 5,2 autres devraient être créés à partir de 2026. L'Office juridique a besoin de 3 EPT de plus pour faire face au volume d'affaires en forte progression ces dernières années. De même, des postes supplémentaires sont nécessaires à l'Office du registre du commerce (1 EPT) et à celui des assurances sociales (2 EPT) pour l'application de nouvelles dispositions légales fédérales en matière de la lutte contre les faillites abusives et de contrôle systématique du respect du régime obligatoire de l'assurance-maladie. Enfin, l'équivalent de 0,8 EPT est créé à l'Office des mineurs pour lui permettre d'exécuter les tâches, prescrites par la Confédération, de contrôle de la réputation des personnes chargées de la prise en charge d'enfants.
- À la Direction de la sécurité (46,5 EPT), la majorité des créations de poste est imputable à la mise en œuvre de la motion Wüthrich, qui demande un renforcement des effectifs des corps de la Police cantonale (35 EPT ; motion 138–2016 Wüthrich [Huttwil, PS] « Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale »). Le Conseil-exécutif a aussi autorisé la création de 8,5 postes à l'Office de l'exécution judiciaire pour l'internalisation de services de sécurité jusque-là fournis par des tiers. Les ressources financières correspondantes n'ont par erreur pas été inscrites au budget 2025, ni au PIMF 2026 à 2028. L'occupation de ces postes augmentera les charges du groupe de produits « Exécution judiciaire » d'environ CHF 1,3 million par rapport au budget 2025. À l'Office de la circulation routière et de la navigation, 3 EPT sont créés pour garantir durablement le rythme des contrôles et rattraper les retards. Compte tenu des revenus qu'ils génèrent, ces postes sont considérés comme refinancés, même s'ils ne répondent pas entièrement à la définition de la déclaration de planification du Grand Conseil.
- L'augmentation des effectifs de la Direction des finances (11 EPT) concerne en particulier l'Intendance des impôts. En effet, celle-ci a besoin de 2 EPT de plus (refinancés) pour accomplir les nouvelles tâches liées à la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial de l'OCDE ainsi que de 4 EPT pour assurer l'internalisation d'activités d'estimation (sans incidence sur les finances, puisque cela réduit les charges de biens et de services). D'autre part, l'effectif de l'Administration des finances augmente de 5 EPT en raison des besoins nécessaires pour l'étape 2 du projet ERP, déjà évoqués plus haut. Ils seront compensés à partir de 2026 au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature.
- Les postes créés à la Direction de l'instruction publique et de la culture (31,7 EPT) vont essentiellement à l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation. Le service psychologique pour enfants et adolescents a en effet besoin de 27,4 EPT (non refinancés) pour faire face à l'augmentation du nombre de demandes de prise en charge. Le reste (4,3 EPT) est créé à l'Office des services centraux, où 1,3 EPT s'explique par le fait qu'EDUBERN reprend l'exploitation des TIC du BWZ Lyss. Ces postes sont considérés comme refinancés, car ce service sera à terme facturé au BWZ, ce qui réduira ses

charges de biens et de services. Il s'agira toutefois d'une facturation par imputation interne, de sorte qu'il n'est pas certain que le refinancement des postes soit effectivement conforme à la définition qu'en donne le Grand Conseil. Enfin, 3 EPT (non refinancés) sont nécessaires pour assumer auprès des enseignants les tâches résultant de la suppression de l'assurance d'indemnités journalières en cas de maladie du canton de Berne au 1^{er} janvier 2024.

- À la Direction des travaux publics et des transports (7,6 EPT), les besoins supplémentaires correspondent entre autres aux 5 derniers EPT sur les 66,1 qui devaient être créés progressivement entre 2022 et 2025 en exécution d'une déclaration de planification du Grand Conseil concernant le PIMF 2022 à 2024. En outre, 1,6 EPT (majoritairement non refinancé) est nécessaire à l'Office des eaux et des déchets pour faire face à la croissance des demandes de concession. Enfin, un poste à plein temps, non refinancé, est créé pour répondre aux nouvelles dispositions de l'ordonnance sur les constructions en matière de protection des eaux (surveillance des lieux d'extraction de matériaux et appui et conseil aux communes).

2.6.3 Gestion des postes de la magistrature, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS), du Contrôle des finances (CF), des Services parlementaires (PARL) et du Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD). Leurs effectifs cibles augmentent au total de 12,2 EPT. La JUS envisage d'une part de créer un total de 19,7 postes (dont 3,4 EPT à durée déterminée) et, d'autre part, de réduire son effectif cible de 11,5 postes, certains postes à durée déterminée arrivant à leur terme, ce qui donne une création nette de 8,2 postes. En outre, le BPD crée 4 postes du fait qu'il récupère des tâches dont se chargeaient jusqu'ici les communes. Les coûts correspondants sont neutralisés par le biais de la compensation des charges.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31. 12. 2023	Effectif cible en EPT		
		2024	2025	Évolution entre 2024 et 2025
JUS	790.2	815.0	823.2	+8.2
CF	20.7	24.0	24.0	0.0
PARL	21.0	19.7	19.7	0.0
BPD	6.5	6.7	10.7	+4.0

2.7 Politique d'investissement

compte faire face au dépassement du plafond du nouvel endettement qui se dessine.

2.7.1 Contexte

Face à la forte croissance des besoins d'investissement dans le bâtiment, le Conseil-exécutif avait établi une première priorisation générale des investissements en 2021. Le Grand Conseil l'avait approuvée lors des débats budgétaires de la même année. À cette occasion, il avait aussi adopté une déclaration de planification par laquelle il acceptait un nouvel endettement de CHF 500 millions au plus de 2022 à 2031 pour financer les besoins d'investissement (cf. chap. 2.7.3 sur le calcul de ce nouvel endettement). Il avait aussi été convenu que ces besoins seraient financés au moyen des ressources restant sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur le Fonds des investissements hospitaliers.

Toujours dans ce contexte de forte croissance des besoins d'investissement, le Grand Conseil avait exigé une optimisation des freins à l'endettement en adoptant, en 2020 (session d'hiver), l'initiative parlementaire 189–2019 Köppli (Berne, pvl), intitulée « Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ». Le 18 juin 2023, le corps électoral bernois a voté en faveur d'une modification de la Constitution cantonale. Les nouvelles dispositions constitutionnelles, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024, ont instauré une optique pluriannuelle, dont l'objectif est de garantir la couverture des besoins d'investissement tout en respectant les freins à l'endettement.

Lors des travaux d'élaboration du budget 2024 et du PIMF 2025 à 2027, il est cependant apparu que les besoins d'investissement dans le bâtiment dépassaient nettement les consignes de la priorisation de 2021. Le Conseil-exécutif a donc procédé à une nouvelle priorisation dans ce domaine, mais les besoins supplémentaires ne permettaient toujours pas de respecter les consignes de 2021. Dans le même temps, il a constaté que les besoins d'investissement n'avaient pas seulement progressé dans le bâtiment mais aussi dans d'autres domaines, comme les travaux publics, la culture et les TIC. Le nouvel endettement pour la période de 2022 à 2031 a alors été, estimé par calcul « théorique », à près de CHF 880 millions. Face à cette évolution, le Conseil-exécutif a décidé de prioriser les besoins d'investissement dans tous les domaines en vue de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028.

Lors des débats budgétaires de 2023, le Grand Conseil a accepté la priorisation générale des besoins d'investissement annoncée par le Conseil-exécutif et adopté la déclaration de planification suivante pour le PIMF 2025 à 2027 :

Nouvel endettement pour financer le besoin d'investissement supplémentaire :

Lors de la priorisation des projets d'investissement à laquelle il procédera l'an prochain, le Conseil-exécutif élaborera plusieurs variantes (en plus de ses propres propositions) montrant :

- a) comment il entend se conformer à la décision du Grand Conseil relative au plafonnement du nouvel endettement à CHF 500 millions jusqu'en 2031 (en précisant quels sont les projets à reporter et les projets à abandonner) ;*
- b) quelle appréciation il porte sur le financement des investissements supplémentaires à venir, qui pourrait comporter la cession de toutes les participations ou d'une partie d'entre elles, afin d'éviter que le nouvel endettement dépasse le plafond des CHF 500 millions ;*
- c) par quelles autres mesures de financement (p. ex. mesures d'économie pour augmenter le degré d'autofinancement) il*

2.7.2 Priorisation des besoins d'investissement cantonaux

Les résultats de la priorisation des investissements sont exposés dans un rapport, que le Grand Conseil examinera en 2024, lors de sa session d'hiver, avec le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 présentés ici.

Dans le cadre de cette priorisation, le Plan d'investissement intégré (PII) 2024 à 2033 a d'abord été actualisé pour tenir compte, en particulier, de la nouvelle croissance des besoins dans le domaine du bâtiment à fin octobre 2023 ainsi que du retard pris dans les deux projets de réaménagement du réseau routier (Emmentalwärts et Aarwangen). Suite à cette actualisation, le nouvel endettement a été estimé – toujours par calcul théorique – à CHF 1,2 milliard sur la période de 2022 à 2031.

Le rapport évoqué plus haut expose deux variantes pour le limiter, l'une à CHF 550 millions (variante 1) et l'autre, à CHF 800 millions (variante 2). Le Conseil-exécutif préconise la mise en œuvre de la variante 2, qui est déjà lourde de conséquences. Les considérations ci-après montrent cependant qu'il faut relativiser ce calcul théorique du nouvel endettement, car il repose sur des hypothèses incertaines.

Dans son rapport exposant la priorisation des besoins d'investissement, le Conseil-exécutif se déclare par ailleurs favorable à une aliénation partielle de participations cantonales ainsi qu'à des mesures d'allègement du compte de résultats permettant de financer les besoins supplémentaires.

2.7.3 Calcul « théorique » du nouvel endettement

Le nouvel endettement indiqué plus haut pour les années 2022 à 2031 est estimé par calcul « théorique ». Ce calcul est dit « théorique », car toute estimation à dix ans repose nécessairement sur des hypothèses incertaines :

- Il admet que les besoins d'investissement ordinaires, fixés par convention à CHF 450 millions par an, pourront et devront donc être financés sans augmenter la dette et que si les besoins sont supérieurs à CHF 450 millions, le surplus devra être financé par des Fonds ou un nouvel endettement. En pratique cependant, tout dépend du résultat des exercices : un résultat peut en effet nécessiter de creuser la dette pour réaliser moins d'investissements que prévu tandis qu'un autre peut permettre d'en réaliser davantage sans s'endetter pour autant.
- Le calcul ne tient pas compte des excédents ou des insuffisances de financement dégagés par les exercices déjà clôturés.
- Il postule que les projets figurant dans le plan d'investissement ne pourront pas tous être réalisés comme prévu. Pour en tenir compte, un écart de planification de 15 pour cent est déduit sur la décennie considérée. Pour la période de planification quadriennale (budget/PIMF), l'écart de planification appliqué est de 30 pour cent (cf. chap. 2.7.5), ce qui s'est jusqu'à présent toujours révélé adapté. On considère toutefois que ce pourcentage est légitime dans une approche à court ou moyen terme, mais trop élevé pour une période décennale.

Il faut en outre tenir compte des considérations suivantes : comme indiqué plus haut, la priorisation des besoins d'investissement conformément à la variante que privilégie le Conseil-exécutif (variante 2) fait apparaître un nouvel endettement théorique de près de CHF 800 millions de 2022 à 2031. Or, la dette a diminué de CHF 164 millions de 2022 à 2023 et devrait augmenter de CHF 185 millions en 2024 (selon le budget correspondant). Au final, l'endettement devrait donc avoir progressé de CHF 21 millions entre 2022 et 2024. Par ailleurs, la planification 2025 à 2028 table sur une réduction de la dette de CHF 342 millions sur 4 ans. Si les estimations de la planification 2025 à 2028 se révèlent exactes, la dette se creuserait de près de CHF 800 millions (estimation par calcul théorique) sur le reste de la période couverte par le Plan d'investissement intégré, à savoir de 2029 à 2031. En admettant qu'elle augmentera effectivement autant en trois ans, il serait donc tout de même possible de respecter la déclaration de planification adoptée en 2021 par le Grand Conseil (plafonnement du nouvel endettement à CHF 550 mio). Cela étant, une telle croissance paraît à ce jour peu réaliste compte tenu du niveau d'investissement dont fait actuellement état le Plan d'investissement intégré dans les années 2029, 2030 et 2031.

À l'aune des perspectives financières actuelles, il est donc probable que la déclaration de planification adoptée en 2021 par le Grand Conseil (plafonnement du nouvel endettement à CHF 500 mio de 2022 à 2031) puisse être respectée malgré les besoins supplémentaires d'investissement définis selon la variante 2. Si les conditions sont favorables (p. ex. conjoncture économique, reprise des distributions de bénéfice par la BNS), il est même possible que ces besoins puissent entièrement être financés par des fonds propres, bien qu'ils aient fortement augmenté et continuent de progresser considérablement.

2.7.4 Plan d'investissement intégré 2025 à 2034

Le plan d'investissement intégré (PII), qui est actualisé chaque année dans le cadre du processus de planification, répertorie les projets d'investissement des dix prochaines années.

Évolution du PII 2025 à 2034 par rapport au PII 2024 à 2033

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution générale de la planification sectorielle entre l'année passée (2024-2033) et cette année (processus de planification de 2024 couvrant la période 2025 à 2034) :

- Selon la planification précédente, les besoins devaient atteindre leur plus haut niveau dans les années 2025 à 2027 (CHF 860 à 930 mio par an), puis diminuer régulièrement à partir de 2028, pour s'établir à CHF 516 millions en 2033.
- Après actualisation, le pic devrait se situer en 2026 (près de CHF 920 mio) et 2027 (CHF 870 mio environ), puis les besoins devraient régresser, pour se stabiliser à partir de 2030 à un niveau plus élevé que ce que prévoyait la précédente planification (entre CHF 580 et 650 mio par an environ).
- Ces écarts entre les deux planifications résultent, d'une part, de la priorisation des investissements et, d'autre part, du report des projets de réaménagement du réseau routier Aarwangen et Ementalwärts, qui impacte considérablement le volume d'investissements prévu, surtout à partir de 2028.
- Le volume budgété pour 2025 diminue pour s'établir à CHF 790 millions contre près de CHF 900 millions selon la précédente planification. Ce recul est essentiellement dû au report d'un an de la subvention de restructuration en faveur du Centre hospitalier Bienne SA, initialement prévue en 2025 et 2026. Après actualisation de la planification, la diminution des besoins se révèle en outre plus importante que prévu dans le domaine du bâtiment (en particulier pour le Campus Bern de la BFH et les bâtiments pour la recherche médicale [périmètre d'évolution 07 sur le site de l'île]).

Le rapport exposant la priorisation des besoins d'investissement cantonaux indique les principaux autres écarts que présente le PII 2025 à 2034 par rapport à celui de 2024 à 2033, que le Conseil-exécutif a adopté l'année passée.

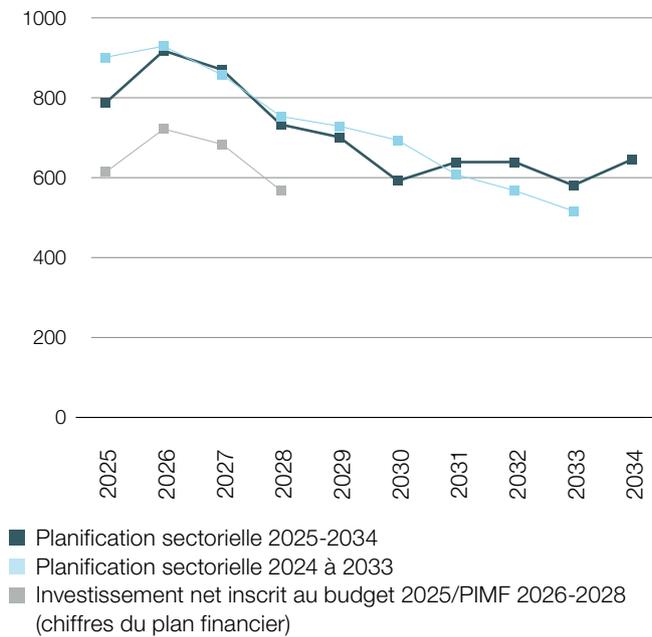
Publication du PII

Le PII est publié sur le site de la Direction des finances du canton de Berne à l'adresse www.be.ch/fin > [Budget et plan intégré mission-financement](#).

Il est également accessible sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne : www.finanzviz.apps.be.ch > Compte des investissements > bouton de commande « i ».

Graphique 1 : Plan d'investissement intégré (PII) 2025 à 2034

en millions CHF



Il faut savoir que la planification sectorielle reportée dans le PII porte sur plus de 300 projets, si bien que les besoins d'investissement annuels peuvent considérablement évoluer. Les résultats du PII par Direction sont présentés à l'annexe 8.

2.7.5 Investissement net de 2025 à 2028

Lors du processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a décidé que les ressources prévues au PII (c.-à-d. dans la planification sectorielle) devraient dorénavant être inscrites au plan financier comme si la planification sectorielle était surévaluée de 30 pour cent. Ainsi, la somme des projets d'investissement de la planification sectorielle dépasse les ressources financières correspondantes inscrites au budget et au PIMF. Les unités administratives ajustent régulièrement leur planification sectorielle, et ce, pour les causes les plus diverses, comme des recours ou des difficultés concernant le gros œuvre. C'est pourquoi le montant de l'investissement net inscrit au budget et au PIMF est inférieur au coût total des projets inscrits chaque année dans le PII. Cette méthode permet d'éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers sont en principe disponibles. Elle permet aussi d'améliorer l'exactitude du compte des investissements.

Le Conseil-exécutif a conservé cette méthode lors du processus de planification de 2024 et maintenu la surévaluation de 30 pour cent de la planification sectorielle.

Cet écart de planification ne concerne pas les investissements suivants :

- investissements couverts par des financements spéciaux,
- investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagements du réseau routier Aarwangen et Emmentalwärts),
- contribution de restructuration versée au Centre hospitalier Bienne SA,
- Nouveau système de gestion de cas du canton de Berne (NFFS)
- subvention d'investissement en faveur du projet de nouvelle halle des fêtes de Berne.

Le graphique 1 illustre l'investissement net inscrit au final au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028. Les tableaux ci-après montrent son évolution par rapport à la planification précédente.

Vous trouverez d'autres informations sur l'investissement net au chapitre 4.5.

Investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus)

Par rapport à la précédente planification, l'investissement net ordinaire (hors financements spéciaux) a reculé d'environ CHF 100 millions en 2025 comme en 2028. En revanche, les besoins d'investissement restent relativement stables en 2026 et 2027.

En 2027 et 2028, l'investissement net ordinaire est respectivement financé à hauteur de CHF 0,2 million et de CHF 1,3 million par le Fonds de couverture des pics d'investissement ; ces financements sont compris dans les chiffres ci-après.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	684	709	650	650 ¹⁾
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	584	697	661	551
Écart	-100	-12	11	-99

¹⁾ Reprise du solde de 2027

Investissement net couvert par des financements spéciaux

Il n'y a quasiment pas de changement dans cette catégorie par rapport à la précédente planification.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	27	22	19	19 ¹⁾
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	29	25	22	17
Écart	1	3	3	-2

¹⁾ Reprise du solde de 2027

Investissement net total (financements spéciaux inclus)

L'investissement net total recule lui aussi de près de CHF 100 millions en 2025 comme en 2028. Les besoins inscrits au PIMF sont en baisse en 2026 (CHF 10 mio) et en hausse en 2027 (CHF 14 mio).

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	712	732	669	669 ¹⁾
Planification actualisée de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	613	722	683	568
Écart	-99	-10	14	-101

¹⁾ Reprise du solde de 2027

2.8 Autres facteurs influant sur la planification 2025 à 2028

2.8.1 Traitement des déclarations de planification adoptées pour le PIMF 2025 à 2027

Durant sa session d'hiver de 2023, le Grand Conseil a adopté plusieurs déclarations de planification concernant le PIMF 2025 à 2027. Voici comment le Conseil-exécutif les a mises en œuvre dans le cadre du processus de planification de 2024 :

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Personnel: le Conseil-exécutif définit avec précision la future méthode pour mesurer le renchérissement déterminant (référence, période et indices considérés) en vue d'une éventuelle progression générale des traitements et il la soumet au Grand Conseil.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif détermine chaque année la progression générale des traitements (compensation du renchérissement) en s'appuyant sur les prévisions d'inflation du groupe d'experts de la Confédération (Secrétariat d'État à l'économie, SECO). Il tient également compte du renchérissement moyen enregistré entre les mois de janvier et décembre précédant l'année budgétaire. Lors des séances de réflexion qu'il consacre à la politique budgétaire (fin mai/début juin), les dernières estimations dont il dispose sont celles de fin mars.

Enfin, il prend en compte la situation sur le marché du travail ainsi que les finances du canton. La compensation du renchérissement n'est ni automatique, ni acquise de plein droit (cf. art. 74 de la loi sur le personnel, LPers; RSB 153.01). Voir aussi le chapitre 2.6.1 sur la politique du personnel.

- *Commission des finances (déposée par la CSoc), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Nouveau système de gestion des cas pour les APEA, les services sociaux et l'insertion professionnelle (NFFS) dans le PII 2024-2033 : au vu du besoin d'investissement concret pour le NFFS présenté dans le rapport relatif au crédit, le montant estimé de l'investissement doit être réduit de CHF 2 millions.

Mise en œuvre :

Le projet NFFS est chiffré dans le budget 2025, dans le PIMF 2026 à 2028 et dans le PII 2025-2034, conformément au crédit d'objet arrêté par le Grand Conseil le 30 novembre 2023.

- *Commission des finances (déposée par la CIAT), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Prise en compte dans le PII des investissements dont le chiffrage est incertain : le Conseil-exécutif étudie les possibilités qui s'offrent pour établir un PII qui soit plus précis, plus prudent et plus complet et il fait rapport au Grand Conseil. Lorsque des investissements ont un chiffrage qui n'est pas fiable du point de vue du Conseil-exécutif, cela doit être indiqué, mais ces investissements et leur chiffrage doivent néanmoins figurer dans le PII.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif veille à ce que le PII donne l'image la plus complète possible des besoins d'investissement des dix prochaines années. Les projets très incertains y figurent au statut

« estimation grossière ». Le niveau d'incertitude peut également figurer dans la colonne « Remarques ».

- *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
Nouvel endettement pour financer le besoin d'investissement supplémentaire : lors de la priorisation des projets d'investissement à laquelle il procédera l'an prochain, le Conseil-exécutif élabore plusieurs variantes (en plus de ses propres propositions) montrant :
 - a) comment il entend se conformer à la décision du Grand Conseil relative au plafonnement du nouvel endettement à CHF 500 millions jusqu'en 2031 (en précisant quels sont les projets à reporter et les projets à abandonner) ;
 - b) quelle appréciation il porte sur le financement des investissements supplémentaires à venir, qui pourrait comporter la cession de toutes les participations ou d'une partie d'entre elles, afin d'éviter que le nouvel endettement dépasse le plafond des CHF 500 millions ;
 - c) par quelles autres mesures de financement (p. ex. mesures d'économie pour augmenter le degré d'autofinancement) il compte faire face au dépassement du plafond du nouvel endettement qui se dessine.

Mise en œuvre :

Parrallèlement à l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif a hiérarchisé les besoins d'investissement à l'échelon cantonal en tenant compte des exigences que le Grand Conseil a posées dans cette déclaration de planification. Le stade de mise en œuvre figure dans le rapport du Conseil-exécutif exposant la hiérarchisation des besoins d'investissement cantonaux, que le Grand Conseil doit examiner avec le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 lors de sa session d'hiver de 2024.

- *PVL (von Arx, Schliern b. Bern) :*
GP 4.7.7 Environnement et énergie :
Le solde est réduit de 187 500 francs en renonçant à la création d'un poste et demi (1,5 EPT).

Mise en œuvre :

Lors de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif a décidé de transférer l'équivalent de 1,5 EPT de l'Office de la forêt et de la nature à celui de l'environnement et de l'énergie (cf. aussi déclaration de planification suivante). Les ressources financières correspondantes prévues au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028 ne diminuent donc pas par rapport à la planification précédente (PIMF 2025-2027).

- *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :*
PG 4.7.7 « Environnement et énergie » :
Les synergies avec d'autres offices et entités externes proches doivent être mieux exploitées, notamment en cherchant à diminuer le nombre de postes dans les structures ayant cédé des tâches à l'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE). Il faut montrer au Grand Conseil où les Directions peuvent économiser des pourcentages de poste suite au transfert de tâches à l'OEE.

Mise en œuvre :

Lors de l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif a décidé de transférer l'équivalent de 1,5 EPT de l'Office de la forêt et de la nature à celui de l'environnement et de l'énergie.

- *Commission des finances (majorité), UDC (Bichsel, Zollikofen)*:
GP 7.7.4 « Exécution judiciaire » :
Le solde est réduit de 250 000 francs en renonçant à la création de deux postes (2 EPT).

Mise en œuvre: terminée

- *PS-JS (Berger-Sturm, Grosshöchstetten)*
GP 7.7.4 « Exécution judiciaire » :
Dans le domaine de l'exécution judiciaire, il faut allouer suffisamment de ressources afin de garantir en permanence une planification de projet et un contrôle des coûts ciblés, conformément au plan directeur, par un accompagnement compétent des maîtres d'ouvrage pour la construction de la nouvelle prison de Witzwil et pour la rénovation de Hindelbank, de St-Jean ainsi que des prisons régionales.

Mise en œuvre:

CHF 1,5 million a été inscrit au budget 2025 et CHF 0,9 million par an de 2026 à 2028 pour la mise en œuvre du plan directeur, plus précisément pour le suivi de projet et de la maîtrise d'ouvrage.

2.8.2 Traitement de la motion financière 005–2023 CFin (Bichsel, Zollikofen)

En 2023, lors de sa session d'été, le Grand Conseil a adopté la motion financière 005–2023 de la CFin (Bichsel, Zollikofen), intitulée « Mise en œuvre du projet ERP, 2^e étape – Compensation des besoins en ressources supplémentaires au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice ». Cette motion charge le Conseil-exécutif et la Direction de la magistrature « de compenser, au sein des Directions, de la Chancellerie d'État et de la Justice (...), les cinq équivalents plein temps supplémentaires requis pour la deuxième étape du projet ERP au sein de l'Administration des finances ».

Mise en œuvre:

Les ressources humaines supplémentaires requises figurent dans l'effectif cible 2025 de la Direction des finances à concurrence de cinq postes. Ceux-ci seront compensés par les Directions, la Chancellerie d'État et la magistrature dans l'effectif cible 2026, qui sera réduit de la manière suivante, proportionnellement aux équivalents plein temps des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature :

Unité administrative	Réduction de l'effectif cible de 2026 (en EPT)
CHA	0.04
DEEE	0.40
DSSI	0.11
DIJ	0.46
DSE	2.09
FIN	0.51
INC	0.59
DTT	0.40
JUS	0.41
Total	5.00

Cette réduction est chiffrée dans le PIMF 2026 à 2028. La compensation des EPT est repoussée d'un an en raison de l'accroissement

temporaire de la charge de travail des Directions, de la Chancellerie d'État et de la magistrature suite à la mise en service de SAP.

2.8.3 Planification des Autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des Autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend tel quel le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction administrative de la magistrature, en exprimant la position suivante :

Le Conseil-exécutif note les évolutions suivantes dans la planification de la JUS :

- Charges de personnel: en raison d'un fort volume de travail constant, des postes à durée déterminée et à durée indéterminée doivent en particulier être créés au Ministère public. L'effectif cible 2025 de la JUS est augmenté de 19,7 EPT par rapport à 2024, dont 3,4 EPT à durée déterminée (cf. chap. 2.6.3). En valeur nette, la JUS crée cependant 8,2 postes, puisqu'elle prévoit d'en retirer 11,5 de son effectif cible, certains postes à durée déterminée arrivant à leur terme. Alors que les charges de personnel inscrites au budget 2025 sont quasi stables par rapport au PIMF 2025, elles augmentent dans le PIMF 2026 à 2028 de près CHF 3,7, voire de CHF 4,7 millions selon l'année considérée.
- TIC: le projet NeVo prendra encore du retard, ce qui augmentera le coût des applications spécialisées, puisqu'elles devront être utilisées plus longtemps que prévu. Les besoins supplémentaires sont chiffrés à CHF 1,4 million de 2025 à 2027. On table sur CHF 4,3 millions de plus sur l'ensemble des quatre années de planification pour les projets Tribuna V4 (migration), HIS (harmonisation de l'informatique de la justice pénale) et Justitia 4.0 (mise en place, à l'échelon national, du dossier numérique et de l'échange électronique de données dans la justice).
- Hausse des charges de biens et de services et autres charges d'exploitation: par souci de simplification et de réduction des travaux administratifs, le service SCPT de la Confédération (service Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication) a changé son mode de facturation aux cantons en 2024 et facture désormais ses services par forfait annuel, ce qui revient sensiblement plus cher aux cantons. Le coût supplémentaire par rapport à la précédente planification est chiffré à CHF 1,9 million au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028.
- Imputations internes: suite à la suppression de l'imputation interne des prestations TIC de base et des applications de groupe, les charges de la JUS diminuent de près de CHF 5,5 millions par an par rapport à la précédente planification.

En net, elles reculent donc de CHF 4,5 millions au budget 2025 et augmentent au PIMF 2026 à 2028 de CHF 1,7 million en 2026, CHF 2,8 millions en 2027 et CHF 1,6 million en 2028.

2.8.4 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Comme lors des exercices précédents, un facteur de correction est appliqué au budget 2025 et au PIMF 2026 à 2028, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal.

Pour mémoire, vu que le budget n'avait pas été totalement utilisé les années précédentes, le Conseil-exécutif a décidé d'appliquer un facteur de correction au chiffrage budgétaire à partir du processus de planification de 2010, afin d'améliorer l'exactitude du budget cantonal. Le premier (années 2011 à 2014) représentait CHF 136 millions.

Ce facteur de correction a prouvé son efficacité. Sans lui, les écarts entre budgets et résultats des exercices auraient été plus importants. Seul le résultat de l'exercice 2020 fait exception, du fait que la crise liée au coronavirus n'avait pas pu être anticipée lors du processus de planification de 2019.

Comme les années précédentes, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe de matières « Revenus extraordinaires », et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que ce revenu supplémentaire n'est qu'un outil d'amélioration de l'exactitude du budget.

2.9 Évolution du solde du compte de résultats entre décembre 2023 et la mi-août 2024

Compte tenu de tous les facteurs exposés précédemment, l'estimation du solde du compte de résultats des années 2025 à 2028 a évolué comme suit entre décembre 2023 et mi-août 2024 :

Au 5 décembre 2023, la planification annonçait un excédent de revenus de près de CHF 377 millions pour 2025, de quelque CHF 416 millions pour 2026 et d'environ CHF 381 millions pour 2027.

Comme il ressort du chapitre 2.4, l'actualisation de la planification fait apparaître une dégradation au budget 2025 de CHF 130 millions, si bien que l'excédent de revenus 2025 est désormais estimé à CHF 246 millions.

En revanche, elle révèle des améliorations nettes au PIMF 2026 à 2028 de CHF 6 millions en 2027 et de CHF 27 millions en 2028, ce qui porte les excédents de revenus à près de CHF 400 millions par an en moyenne.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification au 05. 12. 2023	377	416	381	1 381
Écart	-130	19	6	27
Nouveau solde du compte de résultats	246	436	386	408

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2027

2.10 Évolution du solde de financement entre décembre 2023 et la mi-août 2024

Compte tenu de tous les facteurs exposés précédemment, l'estimation du solde de financement des années 2025 à 2028 a évolué comme suit entre décembre 2023 et la mi-août 2024 :

Au 5 décembre 2023, la planification prévoyait une réduction de la dette de CHF 36 millions pour 2025 et de CHF 338 millions sur toute la période de 2025 à 2028.

Après actualisation des chiffres, on table sur un nouvel endettement de CHF 9 millions en 2025 et sur une réduction de la dette de CHF 342 millions au total sur toute la période de planification. Au final, le nouveau processus de planification prévoit un recul de l'endettement à peu près équivalent à ce que prévoyait la planification précédente.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-) selon les résultats de la planification au 05. 12. 2023	36	68	117	¹⁾117
Réduction totale de la dette		338		
Évolution du compte de résultats entre décembre 2023 et août 2024 (amortissements exclus)	-143	-7	-31	-12
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux inclus)	99	10	-14	101
Réduction de la dette (+) ou nouvel endettement (-)	-9	71	73	207
Réduction totale de la dette		342		

Les différences éventuelles viennent de ce que les chiffres ont été arrondis.

¹⁾ Reprise du solde de 2027

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 ne tiennent pas toujours entièrement compte des risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification.

3.1 Environnement conjoncturel

Depuis le début de l'année 2024, la croissance économique est très hétérogène au plan international. Certains grands pays de l'UE, comme l'Allemagne, l'Italie et la France, connaissent actuellement un développement inférieur à la moyenne, mais une reprise est attendue après l'augmentation des salaires réels et la hausse de la consommation qui en découle. Aux États-Unis, la croissance économique connaît une baisse momentanée, après avoir légèrement augmenté l'an dernier sous l'effet des incitations fiscales et d'un marché du travail favorable. En Chine, la croissance reste stable pour le moment, mais les perspectives pourraient se dégrader prochainement en raison de la crise du secteur immobilier, du fort endettement et du contexte de politique commerciale difficile (nouveaux droits de douane du côté de l'UE et des États-Unis).

D'importants risques au plan international pèsent sur la croissance économique. Premièrement, la persistance d'une forte inflation pourrait avoir des effets de « second tour » d'une intensité inattendue. Deuxièmement, une escalade des conflits géopolitiques qui font rage en Ukraine et au Proche-Orient pourrait entraîner une hausse des prix des matières premières et du coût des transports maritimes. Troisièmement, de nombreux pays accroissent leurs dépenses militaires sans que leurs recettes augmentent pour autant, ce qui renforce les risques de crises des dettes publiques. En revanche, des opportunités s'ouvriront si les taux d'inflation diminuent plus vite que prévu ou si les conflits armés parviennent à un terme. Le pouvoir d'achat en serait renforcé et la demande économique globale évoluerait favorablement.

Par ailleurs, les taux d'inflation de nombreux pays ne sont pas encore redescendus au niveau des objectifs fixés. Alors que l'inflation diminue progressivement dans l'espace européen, elle reste très persistante aux États-Unis. Cette situation se reflète dans les taux directeurs des banques centrales. Ainsi, la Banque centrale européenne (BCE) a déjà réduit le sien en juin de 25 points de base, pour le fixer à 4,25 pour cent, et une autre réduction devrait intervenir dans le courant de l'année. La Réserve fédérale des États-Unis reste quant à elle dans l'expectative, maintenant son taux directeur dans une fourchette située entre 5,25 et 5,5 pour cent. La Banque nationale suisse (BNS) a abaissé ses taux directeurs en juin 2024 (et ce pour la seconde fois déjà cette année) de 25 points de base, les réduisant ainsi à 1,25 pour cent. Cette mesure a été possible grâce au succès de la lutte menée contre l'inflation depuis deux ans et demi. Le renchérissement est retombé au-dessous de 2 pour cent, atteignant ainsi le niveau équivalant selon la BNS à la stabilité des prix.

3.2 Situation géopolitique

Comme exposé au chapitre 3.1, les conflits armés en Ukraine et au Proche-Orient font peser divers risques. La guerre en Ukraine a aussi une incidence directe sur divers postes de charges du canton de Berne. Comme l'indique le chapitre 2.4.18, le Conseil-exécutif a prévu un montant d'environ CHF 17 millions au budget 2025 et dans le PIMF pour 2026 au titre de la prise en charge et de l'hébergement des personnes ayant fui le conflit ainsi que de la scolarisation de leurs enfants. L'évolution du conflit étant imprévisible, il faut voir dans ces montants une estimation sommaire des coûts. Il n'est donc pas exclu que le canton de Berne doive engager des dépenses supérieures ou les prévoir sur une plus longue durée. Il est par ailleurs possible que des charges soient occasionnées dans d'autres domaines. Si le nombre de personnes fuyant le conflit attribuées au canton de Berne est inférieur aux prévisions, les sommes budgétées ne seront, dans le meilleur des cas, pas entièrement utilisées.

Indépendamment des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, l'évolution de la situation migratoire est toujours marquée par de grandes incertitudes. Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet d'autres facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration. Selon cette évolution, les charges enregistrées à ce titre au budget au PIMF pour la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront donc se révéler plus ou moins élevées.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Les rentrées fiscales des comptes des exercices 2013 à 2019 se sont révélées supérieures aux valeurs budgétaires. Celles des comptes de 2020 leur étaient en revanche inférieures de CHF 154 millions (une évolution qui ne peut encore être attribuée aux effets de la pandémie de Covid-19). Avec le recul, on constate que les rentrées fiscales avaient été trop fortement réduites dans les budgets de 2021 et 2022 pour tenir compte des effets escomptés de la pandémie, si bien que les montants effectifs de ces deux exercices excédaient les valeurs budgétées. Les recettes fiscales de l'exercice 2023 ont elles aussi été supérieures aux montants budgétés.

Les prévisions de rentrées fiscales sur lesquelles tablent le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 tiennent donc compte du fait que ces dernières années, les chiffres des comptes annuels ont eu tendance à dépasser les montants budgétés. Il s'agit ainsi d'une évaluation optimiste des rentrées fiscales se situant dans le haut de la fourchette.

Le résultat de 2020 montre cependant qu'il existe toujours un risque que les montants budgétés ne soient pas atteints. Ce risque reste élevé pour la période de planification 2025 à 2028 en raison de la conjoncture économique et de la situation géopolitique.

3.4 Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

Comme l'explique le chapitre 2.4.4, la convention de 2021 concernant la distribution du bénéfice conclue entre le Département fédéral des finances (DFF) et la BNS pour la période de 2020 à 2025 permet de verser à la Confédération et aux cantons des montants annuels allant jusqu'à CHF 6 milliards (part du canton de Berne : CHF 480 mio). La condition préalable à cette distribution est que le bénéfice au bilan de la BNS atteigne au moins CHF 40 milliards.

Les comptes de 2023 de la BNS présentent une perte au bilan de CHF 53 milliards. Compte tenu de ce résultat, la probabilité qu'elle puisse verser des parts de bénéfice au titre des exercices 2024 et 2025 est très faible, car il faudrait pour ce faire qu'elle dégage au minimum un bénéfice annuel d'environ CHF 65 milliards. C'est pourquoi le Conseil-exécutif a décidé de ne pas inscrire de part de bénéfice de la BNS dans le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028.

Les résultats de la BNS présentent d'importantes fluctuations, comme le montrent les chiffres du premier trimestre 2024, qui affichent un bénéfice de CHF 58,5 milliards. Ils peuvent à tout moment se détériorer fortement ou s'améliorer sur le reste de l'année. Une part de bénéfice de la BNS n'est donc pas exclue pour le budget 2025 et dans le PIMF pour l'année 2026, même si le Conseil-exécutif estime que les chances sont plutôt minces.

Comme indiqué plus haut, l'actuelle convention réglant la distribution du bénéfice qu'ont conclue la BNS et le DFF vaut pour les exercices 2020 à 2025. Une nouvelle convention devra être passée pour les exercices suivants. La budgétisation des distributions de bénéfices à compter de 2027 sera réexaminée ultérieurement à la lumière de cette nouvelle convention. En conséquence, le Conseil-exécutif a décidé d'inscrire une « double part » de bénéfice dans le PIMF pour 2027 et 2028 (CHF 160 mio chaque année). Le risque pour ces deux exercices est donc qu'il n'y ait pas de distribution de bénéfices.

3.5 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Le chapitre 2.4.3 explique comment les paiements compensatoires au titre de la RPT ont évolué ces dernières années et comment ils vont évoluer à l'horizon des quatre ans de la planification 2025 à 2028 selon les prévisions. Si les prévisions portant sur les prestations compensatoires inscrites au budget ont à chaque fois été fiables, des incertitudes ont en revanche toujours entouré les projections concernant les années du PIMF. Il y a donc un risque que les revenus soient moins élevés ou une chance qu'ils soient plus importants que ce que prévoit le PIMF 2026 à 2028. Mais comme les prévisions prennent en compte tous les facteurs qui influencent la RPT, il n'y a aucune raison de s'attendre à des écarts dans un sens ou dans l'autre.

3.6 Financement de l'augmentation des besoins d'investissement

Par rapport à leur niveau des années précédentes, les besoins d'investissement sont en forte hausse depuis 2023 et continueront de progresser particulièrement à partir de 2025. Leur financement constitue un important défi de politique financière pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil suivent par conséquent depuis plusieurs années différents axes, qui sont décrits de manière plus détaillée au chapitre 2.7.1 (définition des priorités en matière d'investissement, utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants et optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements). La priorisation des besoins d'investissement, parallèlement à l'élaboration du budget 2025 et du PIMF 2026 à 2028, fait l'objet d'un rapport.

Il n'est pas exclu que le canton doive, après avoir épuisé les ressources non affectées des Fonds (à partir de 2027), augmenter sa dette pour couvrir ses besoins d'investissement supplémentaires. Dans ce contexte, le Grand Conseil a adopté, lors des débats budgétaires de 2021, une déclaration de planification plafonnant le nouvel endettement à CHF 500 millions pour la période allant de 2022 à 2031. Le rapport sur la priorisation des besoins d'investissement expose deux variantes envisagées pour le limiter à CHF 550 millions (variante 1) ou à CHF 800 millions (variante 2) sur la prochaine décennie.

Cependant, le montant de l'éventuel nouvel endettement effectif des prochaines années dépendra non seulement du volume des investissements mais aussi des soldes dégagés au compte de résultats. Sur une période aussi longue, on ne peut émettre que des hypothèses (relativement incertaines) à ce sujet (cf. chap. 2.7.3).

3.7 Frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation

La forte progression des besoins d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraînent une hausse des frais d'entretien et de remise en état (soit des coûts induits par les investissements). Dans le domaine du bâtiment, la croissance des besoins en surfaces nécessitant des aménagements très spécifiques et de la proportion d'installations techniques se poursuit, augmentant les besoins de renouvellement puisque la durée de vie de ces éléments est relativement courte. L'investissement net ordinaire va donc devoir être relevé chaque année d'un pour cent pour les frais d'entretien et de deux à trois pour cent pour les frais de remise en état des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il convient de garantir les ressources nécessaires à la gestion et à l'exploitation des nouvelles constructions, ce qui va se traduire par des charges additionnelles dans le compte de résultats (p. ex. pour le personnel, l'équipement, l'exploitation et les subventions d'exploitation en faveur de tiers). Le domaine du génie civil est principalement marqué par des investissements de remplacement, en particulier pour rénover des ouvrages d'art. La croissance des investissements générera également une hausse des besoins d'amortissement.

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2025 à 2028 ne figurent pas encore dans le budget 2025 ni dans le PIMF 2026 à 2028. En termes de risque financier, il convient toute-

fois de relever qu'au vu de la forte hausse des besoins d'investissement, les charges d'entretien, de remise en état et d'exploitation des nouvelles constructions vont considérablement augmenter à moyen ou long terme.

3.8 Évolution des prix de la construction et appels d'offres sans adjudication

Les évolutions au niveau mondial ont entraîné une hausse des prix des produits et des matériaux de construction ainsi que de l'approvisionnement en énergie. De plus, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée s'est traduite par une baisse des capacités dans le secteur de la construction, ce qui, couplé aux difficultés d'approvisionnement, se répercute sur les projets. Il est toutefois difficile d'en chiffrer précisément l'impact financier, car celui-ci varie fortement d'un projet à l'autre. Il peut aussi arriver que des appels d'offres n'aboutissent pas en raison de la hausse des prix. La Direction des travaux publics et des transports constate une situation relativement tendue pour les prix sur le marché des travaux de construction. De nombreuses entreprises de construction ont un carnet de commandes très bien rempli et transfèrent de plus en plus au canton les risques liés à l'exécution des projets. En conséquence, elles sont moins disposées à répondre aux appels d'offres ou soumettent des offres d'un montant plus élevé. Là encore, il est difficile d'évaluer les coûts supplémentaires.

3.9 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à une augmentation de la demande de soins et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées, hausse qui est essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un recul conjoncturel, la suppression de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les charges.

Dans le domaine de la santé, celles-ci devraient également continuer à augmenter à long terme. L'évolution dans le domaine des soins hospitaliers dépend de celle de la démographie. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès des techniques médicales généreront de nouveaux coûts.

3.10 Situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins dans le domaine hospitalier

Comme le montre le rapport final en réponse à la motion 192-2019 (CGes, Siegenthaler) d'octobre 2020, intitulé « Le paysage hospitalier bernois en mutation » (abrégé « rapport sur le paysage hospitalier »), le paysage hospitalier est très dynamique et en pleine mutation dans le canton de Berne aussi. Il faut donc s'attendre à ce que le canton doive prendre des engagements financiers pour assumer son obligation de prise en charge. Comme de nombreux facteurs très divers déterminent la situation financière des fournisseurs de prestations indispensables à la couverture des soins hospitaliers, il n'est pas possible à l'heure actuelle de dire avec certitude quand il faudra engager ces moyens, et dans quelle ampleur ils seront nécessaires.

3.11 Droit aux prestations complémentaires

Le 8 mai 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation sur la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC). Le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a été chargé de préparer un message et de le présenter au Parlement d'ici l'automne 2024. Le droit aux prestations pour le logement protégé doit être ouvert non seulement aux bénéficiaires de prestations complémentaires (PC) à l'AVS, mais aussi aux bénéficiaires de PC à l'AI. Ces prestations leur seront versées à l'avance sous la forme d'un forfait. De l'avis du Conseil fédéral, celles doivent être assimilées aux frais de maladie et d'invalidité, de sorte que leurs coûts devront être entièrement à la charge des cantons. D'après les estimations de l'Office fédéral des assurances sociales, cela pourrait générer pour les cantons des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 340 millions pour l'ensemble de la Suisse. La probabilité que ce risque devienne réalité est jugée élevée. Le projet législatif devrait être soumis au Parlement en hiver 2024 et la nouvelle réglementation entrera selon toute probabilité en vigueur en 2027 ou 2028.

3.12 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

L'objectif est de réduire autant que possible les écarts entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.13 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques pour les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour garantir l'accessibilité des locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'État ; introduction de la langue des signes ; accessibilité du site Internet du Grand Conseil et emploi du langage simplifié dans les publications ; mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil.
- Développement et surveillance économiques : cautionnements accordés dans le cadre du programme fédéral de cautionnement pour start-up suite à la pandémie de coronavirus.
- Agriculture et nature : remplacement du système d'information agricole GELAN4.
- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant les forêts ainsi que mesures nécessaires pour écarter les dangers naturels ; fluctuation des prix sur le marché du bois.
- Environnement et énergie : diminution des moyens fédéraux à disposition pour l'encouragement énergétique.
- Santé publique : accroissement du volume des soins hospitaliers, évolution des tarifs, coûts des nouveaux traitements ; pandémie : impact sur les institutions (hôpitaux, EMS et institutions de soins de longue durée) et sur l'administration centrale (mesures de lutte contre la pandémie) ; financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations hospitalières (EFAS) ; mise en œuvre de l'initiative populaire sur les soins infirmiers ; assujettissement à la TVA des institutions ayant conclu un contrat de prestations avec le canton de Berne.
- Intégration et action sociale : hausse ou baisse des coûts résultant de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2024 de la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand) ; assujettissement à la TVA des institutions ayant conclu un contrat de prestations avec le canton de Berne.
- Organisation du territoire et affaires communales : mise en œuvre des déclarations de planification dans le secteur de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports ; primes de démolition de bâtiments et d'installations.
- Application des assurances sociales : poursuite au niveau cantonal des buts de l'initiative d'allègement des primes ; extension du régime obligatoire de l'assurance-maladie à toutes les personnes en détention ; suppression de l'obligation pour les héritiers et héritières de restituer les prestations complémentaires légalement perçues.
- Police : mise à disposition de stands de tir de remplacement ; remplacement des centres de police ; réalisation d'interfaces avec des systèmes auxiliaires ; garantie de la protection des biens patrimoniaux de moins de CHF 5 000 ; violence lors d'interventions ; rupture avec l'école intercantonale de police et création d'une école de police bernoise.
- Circulation routière et navigation : transformation et numérisation des prestations ; exploitation du centre d'expertises et d'examen de Berne au Schermenweg 9.
- Office de la population : évolution du coût de l'aide d'urgence ; suppression du statut S pour les personnes en quête de protection venant d'Ukraine ; remaniement des émoluments en matière d'état civil.
- Sécurité civile, sport et affaires militaires : instauration d'une séance d'information obligatoire sur la sécurité ; transfert de la compétence en matière d'instruction dans la protection civile des communes au canton.
- Prestations de services finances du groupe : évolution des dividendes à percevoir ; évolution du niveau des intérêts/ des intérêts passifs ; intérêts à long terme servis à la CPB et à la CACEB ; évolution des coûts des dommages du canton de Berne ; effectifs et situation du marché du travail dans l'environnement SAP
- Personnel : assainissement de la CPB ou de la CACEB ; pénurie de main-d'œuvre spécialisée.
- Impôts et prestations de services : suppression de la valeur locative ; suppression de la pénalisation du mariage et passage à l'imposition individuelle ; risques liés à l'informatique (changement de technologie) ; fuite d'entreprises en raison du niveau de l'impôt sur le bénéfice ; mesures fiscales de l'OCDE.
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de clients non planifiées.
- École obligatoire et offres périscolaires : coûts supplémentaires dans les écoles à journée continue.
- Protection des données : prise en charge de tâches de surveillance de la protection des données en matière communale.
- Procédures civiles et pénales : risque de recouvrement dans le domaine du droit des frais de procédure suite à la révision du Code de procédure civile ; augmentation du tarif horaire des avocates et avocats commis d'office ; utilisation de moyens électroniques d'enregistrements audiovisuels dans les procédures civiles.

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Environnement conjoncturel

4.1.1 Niveau international

La dynamique de croissance n'est actuellement pas uniforme à l'échelon mondial. Elle a fortement ralenti au premier trimestre 2024 aux États-Unis, alors qu'une légère reprise est prévue prochainement dans plusieurs grands pays de l'UE comme l'Allemagne. Après les taux d'inflation élevés post-COVID, le rythme de la reprise varie considérablement. Alors que l'inflation reste tenace aux USA, elle baisse progressivement dans les pays de l'UE. Une nouvelle escalade des conflits géopolitiques en Ukraine et au Proche-Orient pourrait faire monter en flèche les prix des matières premières et les frais de transport dans le domaine de la navigation, provoquant ainsi une poussée inflationniste. Le risque d'inflation n'est donc pas encore écarté.

En Chine aussi, la situation est difficile. L'évolution conjoncturelle actuellement plutôt stable y est menacée de différents côtés. Le pays connaît par exemple une crise dans le secteur immobilier et l'humeur des entreprises et des consommateurs chinois est morose. L'environnement de politique économique est en outre difficile avec les nouvelles taxes sur les importations de produits chinois qu'imposent l'UE et les États-Unis. Cela se reflète clairement dans les prévisions concernant les exportations chinoises.

Le marché du travail des pays industriels connaît néanmoins une évolution positive, de sorte que le taux de chômage reste proche de ses minima historiques, que ce soit aux États-Unis ou dans la zone euro. Du fait des risques mentionnés, on table pour 2024 sur une croissance économique mondiale de 3,2 pour cent (source : Banque Nationale Suisse, Bulletin trimestriel 2/2024).

4.1.2 Suisse

En 2023, l'économie suisse et bernoise a enregistré une croissance inférieure à la moyenne du fait de la récession conjoncturelle au plan international, et le PIB corrigé des événements sportifs n'a progressé que de 1,3 pour cent (contre 2,4% en 2022). Grâce à la forte demande interne et à une demande étrangère robuste, elle a enregistré une croissance significative au premier trimestre 2023. Cette dynamique s'est toutefois nettement infléchie à partir du deuxième trimestre et le développement économique a stagné durant le second semestre. Au plan des exportations, la situation était hétérogène : les exportations de marchandises du secteur horloger et de l'industrie chimique et pharmaceutique étaient en hausse, alors que l'industrie mécanique et métallurgique enregistrait un recul du fait de sa sensibilité à la conjoncture et au cours du change. Dans le domaine du tourisme, le nombre de nuitées a augmenté par rapport à 2022, la saison estivale 2023 battant le record atteint en 2019.

En 2023, le taux de chômage moyen se situait à 2,0 pour cent, ce qui représentait une diminution de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Le marché du travail dans le canton de Berne affichait toujours une bonne santé au premier semestre 2024. Le taux de chômage devrait s'établir à 2,4 pour cent en moyenne sur l'année (source : SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2024).

En Suisse, l'augmentation du PIB a été nettement inférieure à la moyenne durant le premier semestre 2024, comme déjà en 2023. La reprise conjoncturelle modérée sur les marchés européens importants a freiné les exportations de l'économie suisse. Pour 2024, les principaux instituts de recherche conjoncturelle prévoient une croissance du PIB suisse comprise entre 1,2 et 1,3 pour cent, c'est-à-dire inférieure à la moyenne. Dans ce contexte, le chômage va sans doute légèrement augmenter jusqu'à 2,4 pour cent et les investissements devraient régresser du fait du faible taux d'utilisation des capacités de production de l'industrie et des coûts de financement élevés.

En 2023, les prix à la consommation ont augmenté de 2,1 pour cent en Suisse. Cette hausse est essentiellement imputable à celle des loyers ainsi que des prix de l'électricité et du gaz. En revanche, le prix des produits pétroliers, des médicaments et des offres combinées d'abonnement aux réseaux fixe et mobile ont baissé. Globalement, l'inflation annuelle moyenne devrait s'établir à 1,4 pour cent en 2024, pour redescendre à 1,1 pour cent en 2025 (source : SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2024) ; les prévisions tablent sur 1,2 à 1,4 pour cent pour 2024 et sur 1,0 à 1,1 pour cent pour 2025.

4.1.3 Canton de Berne

En 2023, le PIB du canton de Berne a enregistré une croissance de 0,6 pour cent (contre +2,1% en 2022), légèrement plus faible que la croissance moyenne suisse du PIB (+0,7 %).

Le marché du travail bernois s'est montré résilient cette même année. Après une baisse continue en 2022, le taux de chômage a atteint un plancher record de 1,3 pour cent, le chiffre le plus bas depuis novembre 2001. Il s'est maintenu à ce niveau les trois premiers trimestres avant de remonter légèrement au quatrième. Au cours de l'année, le taux de chômage dans le canton de Berne – comme dans le reste de la Suisse – est resté nettement au-dessous de la moyenne des dix dernières années.

En 2023, le taux de chômage annuel moyen était de 1,4 pour cent (un chiffre inférieur de 0,3 point de pourcentage à celui de l'année précédente), son niveau le plus bas depuis 2001.

Selon BAK Economics, le PIB du canton de Berne devrait augmenter de 0,9 pour cent en 2024 et la croissance économique devrait s'établir à 1,7 pour cent en 2025 (prévisions d'avril 2024).

Au premier semestre 2024, le marché du travail a continué de bien se porter. Corrigé des variations saisonnières, le taux de chômage était de 1,8 pour cent en juin 2024, c'est-à-dire au même niveau qu'en février 2020, avant la crise du COVID.

Du fait de la structure économique du canton de Berne, le taux de chômage y est habituellement nettement inférieur à la moyenne nationale.

4.2 Données macroéconomiques de la planification 2025 à 2028

Le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2025	2026	2027	2028
Croissance du PIB suisse ¹⁾	1.5–1.8 %	2.1 %	1.8 %	1.7 %
Croissance du PIB du canton de Berne ²⁾	1.7 %	1.9 %	1.5 %	1.4 %
Inflation ¹⁾	1.0–1.1 %	0.7 %	1.0 %	1.1 %
Taux d'intérêt à long terme	1.60 %	1.60 %	1.60 %	1.60 %
Taux d'intérêt à court terme	1.30 %	1.30 %	1.30 %	1.40 %

¹⁾ 2025 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du Seco, de KOF et d'UBS ; à partir de 2026 : seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (croissance économique : avril 2024 ; renchérissement : janvier 2024).

²⁾ Seules les prévisions de BAK Economics sont disponibles (chiffres d'avril 2024).

Même si ces données macroéconomiques influent largement sur les chiffres du budget et du PIMF, ceux-ci reflètent principalement la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Ils varient principalement en fonction de l'ampleur ou de la structure de ces tâches, qu'elles aient été modifiées par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Les données économiques sont utilisées pour prévoir la croissance économique réelle et le renchérissement, lesquels servent, entre autres indicateurs, à estimer les rentrées fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2025 à 2028

Voici les chiffres du compte administratif du canton de Berne pour l'exercice budgétaire 2025 et les années du PIMF 2026 à 2028 :

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	12 234.4	12 639.2	12 986.6	13 247.6	13 175.1	13 301.6
Revenus	12 221.2	12 646.8	13 233.0	13 683.3	13 561.4	13 709.3
Résultat global du compte de résultats	-13.3	7.6	246.4	435.7	386.4	407.7
Compte des investissements						
Dépenses	563.9	702.1	708.4	828.4	783.8	663.7
Recettes	84.3	168.0	95.2	106.6	100.4	95.6
Investissement net	479.5	534.2	613.1	721.8	683.4	568.1
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat global du compte de résultats	-13.3	7.6	246.4	435.7	386.4	407.7
Amortissements du patrimoine administratif	329.8	341.2	358.0	356.8	369.7	367.5
Autofinancement ¹⁾	316.5	348.8	604.4	792.5	756.1	775.1
Investissement net	479.5	534.2	613.1	721.8	683.4	568.1
Solde de financement²⁾	-163.0	-185.4	-8.7	70.7	72.7	207.0
Degré d'autofinancement en %³⁾	66.0%	65.3%	98.6%	109.8%	110.6%	136.4%
Endettement brut	6 191.7	6 377.1	6 385.8	6 334.9	6 262.1	6 055.1
Endettement net I	5 533.0	5 786.0	5 940.8	6 095.8	6 028.4	5 821.1
Bilan						
Patrimoine financier	5 021.0	4 957.9	4 815.1	4 592.5	4 590.3	4 593.7
Patrimoine administratif	6 787.4	7 025.0	7 326.9	7 751.8	8 121.5	8 373.4
Total des actifs	11 808.4	11 983.0	12 142.0	12 344.3	12 711.8	12 967.1
Capitaux de tiers	10 822.8	11 057.3	11 116.1	11 108.4	11 094.8	10 942.1
Capital propre	985.6	925.6	1 026.0	1 235.9	1 617.0	2 025.0
Total des passifs	11 808.4	11 983.0	12 142.0	12 344.3	12 711.8	12 967.1

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

¹⁾ Amortissements du patrimoine administratif plus résultat global du compte de résultats

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

L'évolution de ces données est exposée ci-après.

4.4 Compte de résultats

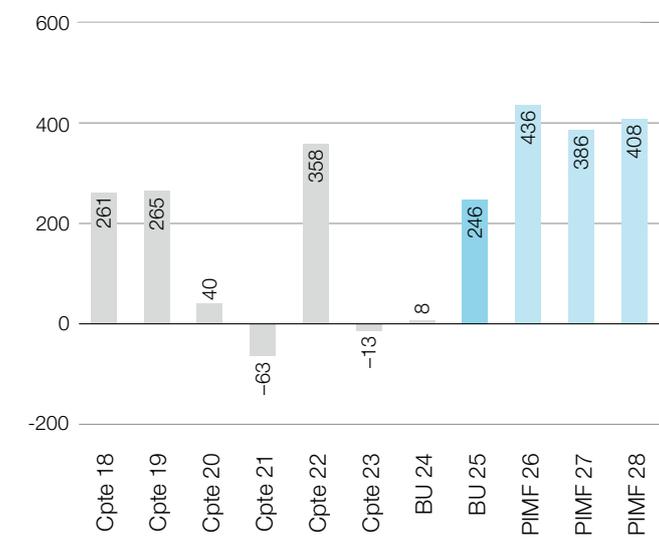
4.4.1 Solde du compte de résultats

Le solde du compte de résultats est égal à la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan, ce qui diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert au bilan, ce qui augmente le capital propre.

Évolution de la situation entre 2018 et 2028 :

Graphique 2 : Évolution du solde du compte de résultats

en millions CHF



De 2018 à 2023, le compte de résultats a été excédentaire chaque année, sauf en 2021 et en 2023. Impacté par la pandémie, l'exercice 2021 a présenté un excédent de charges. L'exercice 2023 en présente un léger lui aussi.

Le budget 2024 prévoyait un excédent de revenus de CHF 8 millions.

Le budget 2025 table sur un excédent de revenus de CHF 246 millions. Le PIMF 2026 à 2028 prévoit des excédents de revenus allant de CHF 389 millions (en 2029) à CHF 436 millions (en 2026). Il faut tenir compte du fait que les années 2025 (BU) et 2026 (PIMF) comprennent respectivement CHF 134 millions et CHF 218 millions provenant de la dissolution de Fonds pour financer les besoins d'investissement supplémentaires.

4.4.2 Compte de résultats par groupe de matières

Charges

Les charges passent de CHF 12 987 millions en 2025 à CHF 13 302 millions en 2028. Sur l'ensemble de la période de planification, elles enregistrent une hausse moyenne annuelle de 1,3 pour cent. Le graphique suivant illustre l'évolution des groupes de matières représentant des charges.

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement			2025-2028 ¹⁾
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
3 Charges	12 234.4	12 639.2	12 986.6	13 247.6	13 175.1	13 301.6	
<i>Variation en %</i>		3.3	2.7	2.0	-0.5	1.0	1.3
30 Charges de personnel	3 242.3	3 382.8	3 459.0	3 496.6	3 511.9	3 538.4	
<i>Variation en %</i>		4.3	2.3	1.1	0.4	0.8	1.1
31 Charges de biens et services + autres charges d'exploitation	945.1	956.3	970.3	1 004.9	1 005.2	1 003.6	
<i>Variation en %</i>		1.2	1.5	3.6	0.0	-0.2	1.2
33 Amortissements du patrimoine administratif	277.8	287.0	297.1	304.3	317.4	318.0	
<i>Variation en %</i>		3.3	3.5	2.4	4.3	0.2	2.6
34 Charges financières	64.9	72.3	75.8	72.7	72.3	71.5	
<i>Variation en %</i>		11.5	4.7	-4.1	-0.5	-1.1	-0.3
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers / du capital propre	80.8	75.6	79.8	79.6	79.5	81.7	
<i>Variation en %</i>		-6.4	5.5	-0.3	-0.1	2.8	2.0
36 Charges de transfert	6 828.2	7 009.4	7 266.6	7 372.8	7 491.5	7 594.6	
<i>Variation en %</i>		2.7	3.7	1.5	1.6	1.4	2.0
37 Subventions redistribuées	578.2	584.8	582.7	581.7	581.7	581.7	
<i>Variation en %</i>		1.1	-0.4	-0.2	0.0	0.0	-0.1
38 Charges extraordinaires	10.5	21.5	23.8	19.8	17.5	13.0	
<i>Variation en %</i>		104.5	10.7	-16.8	-11.6	-25.7	-11.8
39 Imputations internes	206.6	249.6	231.5	315.2	98.1	98.9	
<i>Variation en %</i>		20.8	-7.2	36.2	-68.9	0.9	-20.6

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

Revenus

Les revenus passent de CHF 13 233 millions en 2025 à CHF 13 709 millions en 2028. Sur l'ensemble de la période de planification, leur croissance moyenne est donc de 2,0 pour cent. Le graphique suivant illustre l'évolution des groupes de matières représentant des revenus.

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement			2025-2028 ¹⁾
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
4 Revenus	12 221.2	12 646.8	13 233.0	13 683.3	13 561.4	13 709.3	
<i>Variation en %</i>		3.5	4.6	3.4	-0.9	1.1	2.0
40 Revenus fiscaux	5 953.4	6 013.3	6 234.4	6 432.9	6 456.9	6 456.5	
<i>Variation en %</i>		1.0	3.7	3.2	0.4	-0.0	1.8
41 Régales et concessions	57.7	58.7	57.9	58.3	217.4	217.4	
<i>Variation en %</i>		1.7	-1.4	0.8	272.7	0.0	38.7
42 Contributions	560.2	545.4	545.7	546.3	544.6	547.4	
<i>Variation en %</i>		-2.6	0.0	0.1	-0.3	0.5	0.1
43 Revenus divers	4.0	2.9	4.9	4.7	4.6	4.6	
<i>Variation en %</i>		-25.9	66.3	-3.9	-2.6	1.6	12.2
44 Revenus financiers	358.8	320.6	384.6	333.1	335.8	340.7	
<i>Variation en %</i>		-10.6	20.0	-13.4	0.8	1.5	1.5
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers / du capital propre	80.9	81.0	88.3	84.3	81.7	78.3	
<i>Variation en %</i>		0.1	9.1	-4.6	-3	-4.2	-0.8
46 Revenus de transfert	4 399.4	4 596.4	4 832.5	4 972.6	5 104.1	5 246.2	
<i>Variation en %</i>		4.5	5.1	2.9	2.6	2.8	3.4
47 Subventions à redistribuer	578.7	584.8	582.7	581.7	581.7	581.7	
<i>Variation en %</i>		1.1	-0.4	-0.2	0.0	0.0	-0.1
48 Revenus extraordinaires	21.3	194.1	270.6	354.3	136.5	137.6	
<i>Variation en %</i>		812.5	39.5	30.9	-61.5	0.8	-8.2
49 Imputations internes	206.7	249.6	231.5	315.2	98.1	98.9	
<i>Variation en %</i>		20.7	-7.2	36.2	-68.9	0.9	-20.6

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

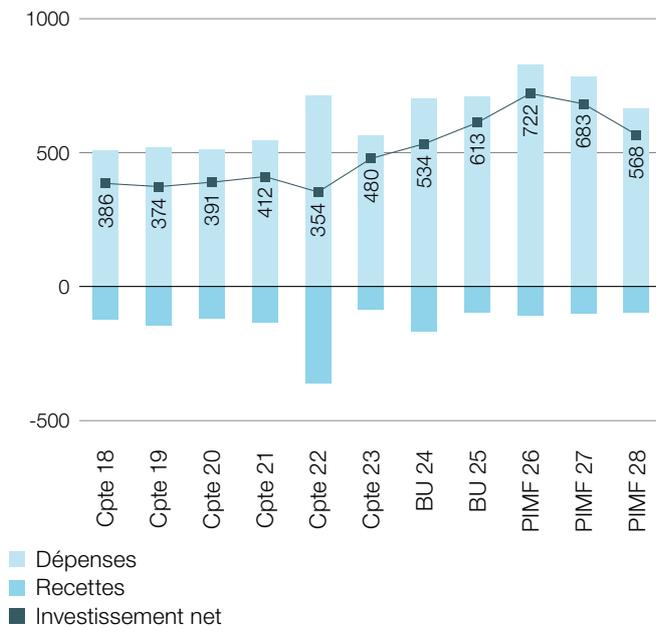
Les principaux facteurs expliquant les variations des groupes de matières sont présentés dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net est égal à la différence entre dépenses et recettes d'investissement. Le graphique suivant illustre l'évolution de la situation entre 2018 et 2028 :

Graphique 3 : Évolution de l'investissement net

en millions CHF



Entre 2018 et 2021, l'investissement net est resté relativement constant. Il a diminué en 2022, en particulier suite à la nouvelle forme de financement de projets de construction (par des montants forfaitaires enregistrés au compte de résultats et non plus au compte des investissements) instaurée par la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP ; RSB 213 319) et par la révision de la loi sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432 210).

Les besoins d'investissement augmentent dans les comptes de 2023 et au budget 2024. Cette tendance se maintient au budget 2025 ainsi qu'en 2026 au PIMF, année où le niveau d'investissement atteint plus de CHF 700 millions. Un recul des besoins d'investissement est certes prévu en 2027 et 2028 au PIMF, mais ils restent à un niveau nettement supérieur à celui des années précédentes. Pour de plus amples informations sur l'évolution de l'investissement net sur la période de planification 2025 à 2028, voir le chapitre 2.7.

4.6 Solde de financement

4.6.1 Définition et rôle du solde de financement

L'autofinancement est la somme du solde du compte de résultats et des amortissements. Il indique les fonds propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de sa dette.

Quant au solde de financement, il est égal à l'autofinancement moins l'investissement net. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsqu'il est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage.

Le solde de financement porte sur l'ensemble des tâches cantonales, tandis que le solde du compte de résultats ne reflète que le résultat des « activités d'exploitation ». Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (retractions fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Depuis 2001, il constitue le principal paramètre de planification des tâches et des finances. Il est également utilisé pour appliquer le frein à l'endettement relatif au compte des investissements, que le peuple bernois a adopté en 2008 et dont il a accepté la révision à l'issue de la votation populaire du 18 juin 2023 : celle-ci prévoyait une modification de la Constitution cantonale visant à optimiser les freins à l'endettement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ces nouvelles dispositions instaurent, pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, une optique pluriannuelle incluant les comptes des années précédentes, alors que ce frein ne permettait jusqu'à présent que de compenser d'éventuels futurs déficits de financement. L'objectif de cette disposition est de garantir la couverture des besoins d'investissement qui se profilent, tout en respectant les freins à l'endettement et en conservant le principe selon lequel l'autofinancement et l'investissement net doivent s'équilibrer à moyen terme.

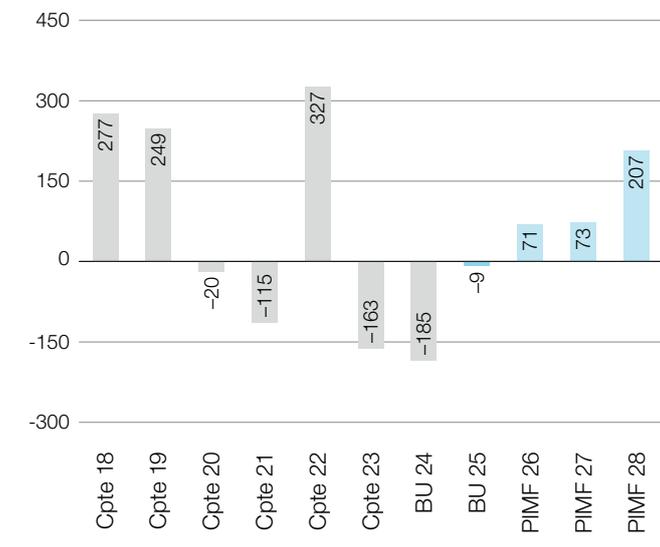
Si l'évolution de l'endettement (en particulier le solde du compte de résultats et le niveau de l'investissement net) est orientée par la politique, elle est aussi influencée par des facteurs purement « techniques ». La dette peut ainsi augmenter même si le degré d'autofinancement est supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsqu'il faut engager des dépenses avant d'en recevoir la contrepartie. À l'inverse, elle peut diminuer lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on a déjà utilisé les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. L'appréciation politique de l'endettement ne tient pas compte de ces variations purement techniques (opérations au bilan).

4.6.2 Évolution du solde de financement

Le graphique suivant illustre cette évolution entre 2018 et 2028 :

Graphique 4 : Évolution du solde de financement

en millions CHF



L'évolution du solde de financement de 2018 à 2023 se présente comme suit : il était positif en 2018, 2019 et 2022, où son montant se situait entre CHF 250 et CHF 330 millions, et négatif en 2020, 2021 et 2023. Le solde de financement négatif de CHF 115 millions en 2021 était en particulier dû à la pandémie de COVID. Quant aux soldes de financement négatifs des comptes de 2023 (CHF 163 mio) et du budget 2024 (CHF 185 mio), ils reflètent principalement l'absence de part au bénéfice de la BNS.

Le budget 2025 prévoit un solde de financement légèrement négatif, d'un montant de CHF 9 millions. En revanche, le PIMF table sur des soldes de financement positifs, allant de CHF 71 millions en 2026 à CHF 207 millions en 2028. La planification 2025 à 2028 prévoit une réduction globale de la dette de CHF 342 millions sur toute la période. Le respect du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements est commenté au chapitre 1.4.2.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Aperçu

Le tableau suivant indique les valeurs repères du bilan prévisionnel :

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement			2025-2028 ¹⁾
				2026	2027	2028	
1 Actif	11 808.4	11 983.0	12 142.0	12 344.3	12 711.8	12 967.1	
Variation en %		1.5	1.3	1.7	3.0	2.0	2.0
10 Patrimoine financier	5 021.0	4 957.9	4 815.1	4 592.5	4 590.3	4 593.7	
Variation en %		-1.3	-2.9	-4.6	0.0	0.1	-1.9
14 Patrimoine administratif	6 787.4	7 025.0	7 326.9	7 751.8	8 121.5	8 373.4	
Variation en %		3.5	4.3	5.8	4.8	3.1	4.5
2 Passif	11 808.4	11 983.0	12 142.0	12 344.3	12 711.8	12 967.1	
Variation en %		1.5	1.3	1.7	3.0	2.0	2.0
20 Capitaux de tiers	10 822.8	11 057.3	11 116.1	11 108.4	11 094.8	10 942.1	
Variation en %		2.2	0.5	-0.1	-0.1	-1.4	-0.3
29 Capital propre	985.6	925.6	1 026.0	1 235.9	1 617.0	2 025.0	
Variation en %		-6.1	10.8	20.5	30.8	25.2	21.8

¹⁾ Croissance annuelle moyenne en %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Financements spéciaux inclus

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales. Il s'amointrit de 1,9 pour cent par an en moyenne entre 2025 et 2028.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif est en revanche directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales ; il progresse de 4,5 pour cent par an en moyenne entre 2025 et 2028. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

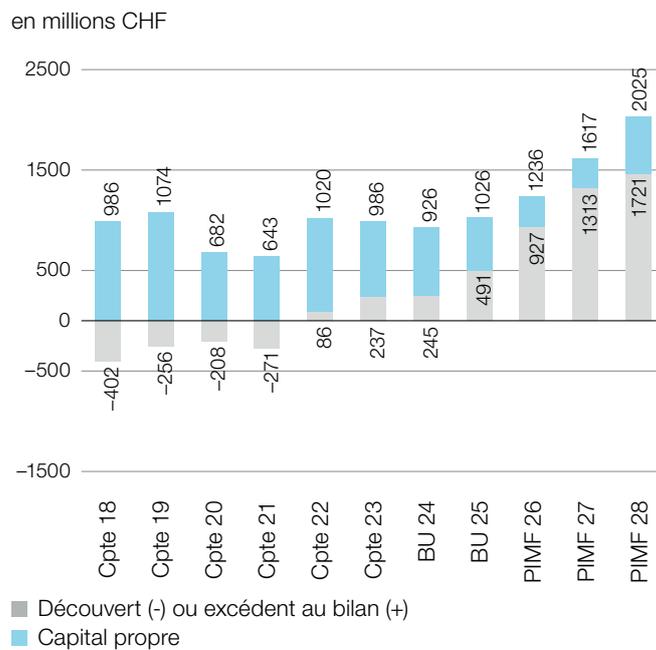
4.7.4 Capital propre et découvert / excédent au bilan

Le capital propre se compose de différents éléments, notamment du découvert ou de l'excédent au bilan ainsi que des Fonds et des engagements et avances envers les financements spéciaux qui en font partie. Le capital propre varie donc avec ces éléments.

Le découvert ou l'excédent au bilan fluctue chaque année essentiellement à concurrence du montant du solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert ou augmentent l'excédent au bilan, et inversement pour les excédents de charges.

Le graphique suivant illustre l'évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan entre 2018 et 2028 :

Graphique 5 : Évolution du capital propre et du découvert ou de l'excédent au bilan



Évolution du découvert ou de l'excédent au bilan

Le découvert au bilan a reculé ces dernières années grâce aux soldes positifs du compte de résultats entre 2018 et 2020 ; il s'est même transformé en excédent (CHF 86 mio) pour la première fois depuis 1990 suite aux bons résultats de l'exercice 2022.

Au 1^{er} janvier 2023, l'excédent au bilan a augmenté de CHF 164 millions, pour s'établir à CHF 250 millions. Cette progression s'explique par l'abandon des normes IPSAS après l'adoption de la nouvelle loi sur les finances (LFin ; RSB 620.0), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, qui prévoit la dissolution de la réserve de retraitement du patrimoine financier et son inscription au capital propre.

La planification de 2025 à 2028 table sur une augmentation de l'excédent au bilan grâce aux prévisions positives concernant le compte de résultats. Selon les hypothèses retenues, cet excédent devrait s'établir aux environs de CHF 1,7 milliard fin 2028.

Évolution du capital propre

Après la révision de la loi sur les finances et les prestations (LFP ; RSB 620.0), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2020, la réserve qui avait été créée dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017 pour la réévaluation des actifs financés par des financements spéciaux ou des Fonds a été complètement dissoute, sans effet sur le résultat, le 1^{er} janvier 2020. Le capital propre a nettement diminué à la clôture des comptes de 2020 et a continué à reculer en 2021 avec l'excédent de charges du compte de résultats.

Il a ensuite augmenté, notamment grâce aux bons résultats de l'exercice 2022, pour s'établir à CHF 1 020 millions au 31 décembre 2022.

La planification des années 2025 à 2028 table sur la poursuite de cette tendance, en particulier du fait de la dissolution de Fonds prévue à partir de 2024 (Fonds sur les distributions du bénéfice de la BNS et Fonds d'investissements hospitaliers), et prévoit que le capital propre avoisinera CHF 2 milliards en 2028.

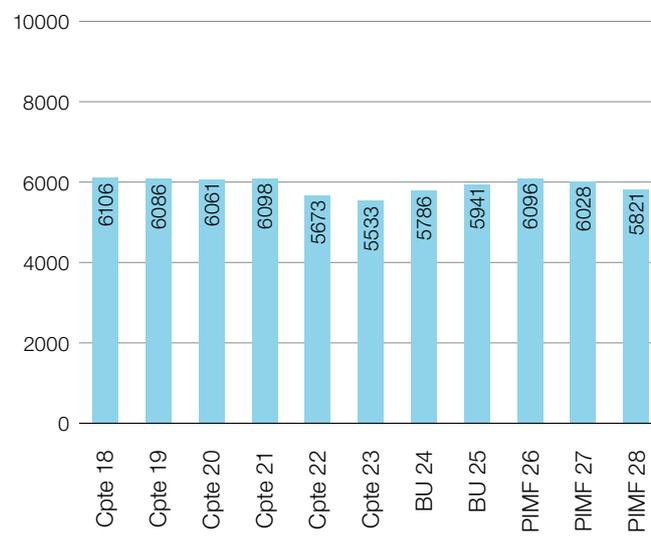
4.7.5 Endettement net I

L'endettement net I est égal aux capitaux de tiers (sans les subventions d'investissement inscrites au passif) moins le patrimoine financier. Le solde de financement ne reflète que la tendance évolutive de l'endettement (non seulement de l'endettement net I, mais aussi de l'endettement brut). Cela s'explique par le fait qu'à la date de clôture du bilan, certaines opérations sont comptées dans les liquidités mais pas dans le résultat, tandis que d'autres sont à l'inverse comptabilisées dans le résultat mais pas encore dans les liquidités.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'endettement net I entre 2018 et 2028.

Graphique 6 : Évolution de l'endettement net I

en millions CHF



L'endettement net I, qui s'élevait à près de CHF 6,1 milliards fin 2018, était redescendu à CHF 5,7 milliards à la clôture des comptes de 2022, principalement grâce à l'excédent dégagé par le compte de résultats. Il a enregistré une nouvelle baisse – quoique moins importante – dans les comptes de 2023. Compte tenu des hypothèses retenues pour la planification 2025 à 2028, il devrait s'établir entre CHF 5,8 et 6,1 milliards selon les années.

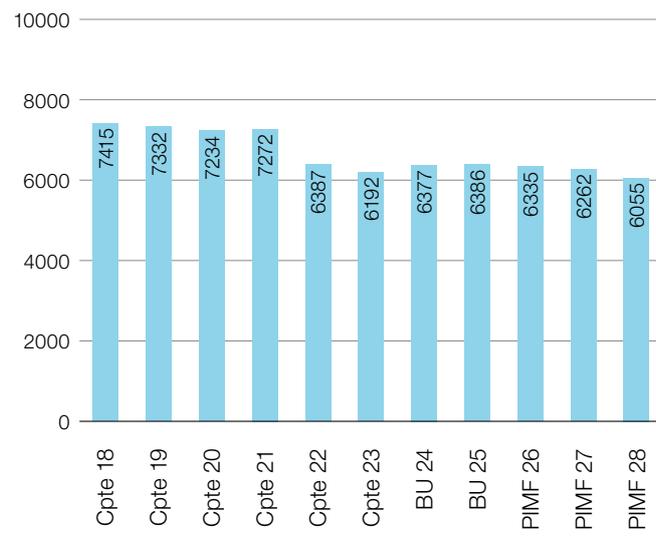
4.7.6 Endettement brut

L'endettement brut englobe les engagements courants ainsi que les engagements financiers à court et à long termes. Ce n'est pas un indicateur adapté au pilotage de la politique budgétaire, car il est contrebalancé par d'importants actifs générateurs de revenus.

Le graphique ci-dessous illustre son évolution entre 2018 et 2028 :

Graphique 7 : Évolution de l'endettement brut

en millions CHF



L'endettement brut a diminué en 2022 pour s'établir à un peu moins de CHF 6,4 milliards, essentiellement grâce à l'excédent dégagé par le compte de résultats et à l'avoir d'impôt anticipé remboursé par la Confédération. Comme l'endettement net I, l'endettement brut a enregistré un nouveau recul en 2023.

Le budget 2024 table sur un nouvel endettement du fait du solde de financement négatif prévu. Il en va de même pour le budget 2025. En revanche, le PIMF 2026 à 2026 prévoit une diminution de la dette.

4.7.7 Cadre du nouvel endettement en 2025

Aux termes de l'article 76 de la Constitution cantonale (ConstC ; RSB 101.1) et de l'article 69, alinéa 1, lettre a de la loi sur les finances (LFin ; RSB 620.0), le Grand Conseil fixe le cadre de tout nouvel endettement. Ce cadre sert à garantir la capacité de paiement permanente du canton. Conçu comme une limite de crédit, il porte sur la dette de trésorerie, qui recouvre les emprunts et les obligations de trésorerie à court, moyen et long termes. Il encadre les ressources financières que le Conseil-exécutif est chargé de mettre à disposition conformément à l'article 89, alinéa 4 ConstC. Il fixe aussi une limite aux emprunts qu'il incombe à la Direction des finances de contracter et dont elle doit définir les conditions (art. 71, al. 1, lit. f LFin).

D'après les calculs de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 909 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2025. Ce montant se répartit comme suit :

- Nouvel endettement de CHF 9 millions inscrit au budget 2025 (solde de financement).
- Réserve de CHF 900 millions destinée à garantir la capacité permanente de paiement du canton. Elle ne sera utilisée qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des créances, diminution des dettes envers les fournisseurs, utilisation des provisions, investissements financés par des financements spéciaux et par le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

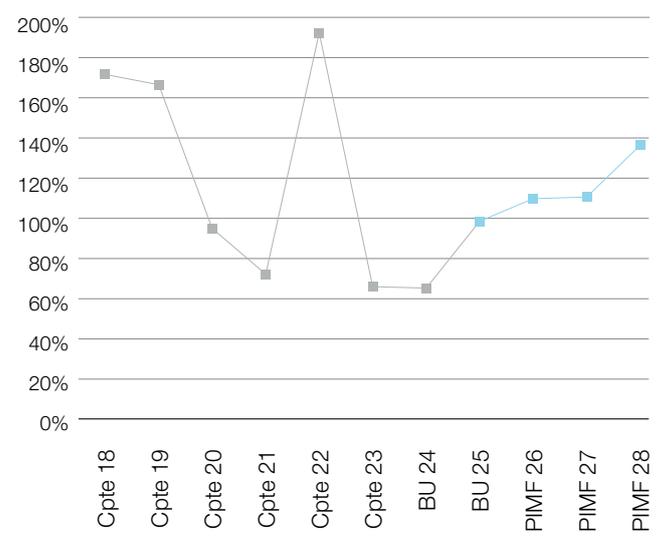
Ce chapitre expose l'évolution du degré d'autofinancement et de la quote-part de l'endettement. Un récapitulatif d'autres indicateurs se trouve à l'annexe 9.

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime le ratio entre l'autofinancement (cf. chap. 4.6) et l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela indique qu'il faut recourir à l'emprunt, c.-à-d. augmenter la dette, pour financer au moins en partie l'investissement net ; s'il est supérieur à 100 pour cent, cela signifie que les fonds propres sont non seulement suffisants pour financer l'investissement net, mais qu'ils permettent en plus de réduire la dette.

Le graphique suivant illustre l'évolution du degré d'autofinancement entre 2018 et 2028 :

Graphique 8 : Évolution du degré d'autofinancement



Le degré d'autofinancement a reculé suite aux déficits enregistrés en 2020 et 2021 et est passé en dessous de la barre des 100 pour cent du fait de celui enregistré en 2023 et de celui qui est prévu en 2024. Il était par contre supérieur à 100 pour cent en 2018, 2019 et

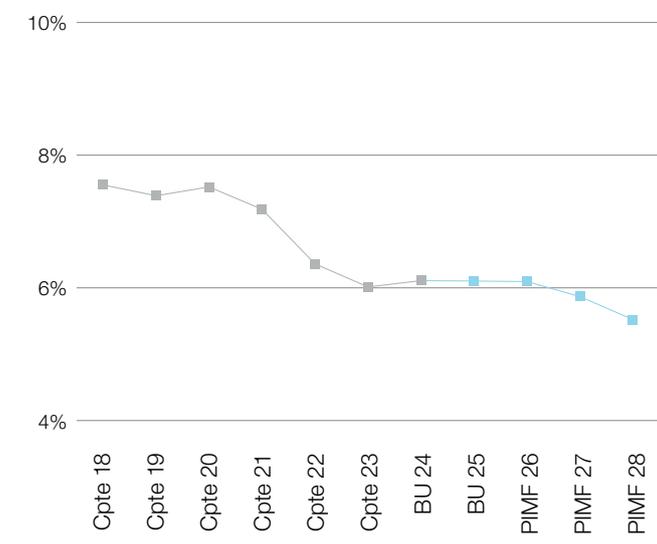
2022. Sur la période de planification 2025 à 2028, le degré d'auto-financement est de 113 pour cent en moyenne.

4.8.2 Quote-part de l'endettement net

La quote-part de l'endettement net correspond à l'endettement net I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le nouveau frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (révision adoptée en votation populaire le 18 juin 2023) est actionné dès que la quote-part de l'endettement net dépasse 6,0 pour cent (cf. chap. 1.4).

Le graphique suivant illustre l'évolution de la quote-part de l'endettement net entre 2018 et 2028 :

Graphique 9 : Évolution de la quote-part de l'endettement net



De 7,6 pour cent en 2018, la quote-part de l'endettement net a suivi une légère tendance à la baisse les années suivantes, pour s'établir à 6,0 pour cent fin 2023.

D'après les estimations du PIB des prochaines années et de l'endettement net I (cf. prévisions exposées au chap. 4.7.5 ci-avant), la quote-part de l'endettement net devrait se stabiliser à peu près à ce niveau jusqu'à 2027. Compte tenu des hypothèses retenues pour la planification, elle est prévue à 5,5 pour cent en 2028. Elle devrait donc rester en-deçà du seuil fixé avec l'optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

5 Analyse comparative de 2024

Aux termes de l'article 101, alinéa 4 de la Constitution cantonale (ConstC; RSB 101.1), chaque tâche doit être périodiquement contrôlée afin de vérifier si elle est encore nécessaire et utile et si la charge financière qu'elle occasionne reste supportable.

Le Conseil-exécutif a décidé, en février 2023, de réaliser une nouvelle analyse comparative intercantonale après les deux premières de 2013 et 2017. Il a pris cette décision en application de l'article 101, alinéa 4 ConstC, dans le but d'identifier les champs de l'activité publique dont la structure des coûts est singulière et d'en dégager de potentiels domaines d'intervention et d'éventuelles mesures d'allègement budgétaire.

5.1 Méthodologie

Réalisés par la société bâloise BAK Economics AG, ces travaux ont essentiellement consisté en une analyse systématique des coûts qu'occasionne la fourniture des prestations publiques dans chacun des 28 champs d'activité. Certains coûts, dits structurels, échappent pratiquement à toute influence (politique), parce qu'ils sont déterminés par des facteurs démographiques ou topographiques. L'analyse les a dissociés de ceux sur lesquels il est possible d'agir.

Les coûts analysés dans chaque champ d'activité sont les dépenses nettes engagées dans ce champ, c'est-à-dire les dépenses ordinaires moins les recettes ordinaires de l'année 2021. Les dépenses et recettes extraordinaires ainsi que les dépenses et recettes d'investissement n'ont pas été prises en compte. Il n'a pas non plus été tenu compte des dépenses engagées en 2021 dans le cadre de la lutte contre le Covid. À des fins statistiques et pour harmoniser leur comptabilisation, l'Administration fédérale des finances (AFF) les a en effet comptabilisées dans les dépenses extraordinaires. L'analyse comparative les a donc ignorés.

Elle se fonde sur la statistique financière de l'AFF, qui traite les données des 26 cantons conformément aux consignes du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) en les harmonisant pour permettre les comparaisons intercantionales. Il s'écoule en général un an et demi environ entre la publication des comptes annuels des cantons et l'achèvement de la statistique financière de l'AFF. C'est pourquoi l'évaluation des finances bernoises porte sur les données des comptes de clôture de 2021.

Comme la répartition des tâches entre canton et communes varient d'un canton à l'autre, il a fallu consolider les finances cantonales et communales avant de pouvoir opérer des comparaisons.

5.2 Principaux résultats

Voici les conclusions que le Conseil-exécutif tire de l'analyse comparative réalisée par BAK Economics AG :

- Les dépenses cantonales nettes par habitant·e se situent dans la moyenne intercantonale (indice des coûts standard = 98 points). Ce résultat est très proche de celui de l'analyse comparative de 2017, qui avait établi cet indice à 100 points exactement.
- Dans le canton de Berne, les structures des besoins sont globalement moins favorables que la moyenne des 25 autres cantons (p. ex. en raison de facteurs démographiques, du nombre d'allocataires d'une prestation publique donnée, des superficies, etc.). Ainsi, même si l'efficacité avec laquelle le canton fournit des prestations ou accomplit ses tâches équivaut à la moyenne, garantir un niveau de prestations moyen à sa population lui coûte durablement neuf pour cent de plus qu'aux autres cantons.
- Dans le canton de Berne, les coûts par cas (= dépenses nettes par unité de besoin) sont inférieurs de onze pour cent à ceux des autres cantons. Cet écart s'explique soit par l'efficacité dans la fourniture des prestations, soit par un niveau de prestations inférieur à la moyenne, voire les deux.
- Le potentiel économique du canton de Berne est inférieur d'environ un quart à la moyenne nationale (indice des ressources 2024 = 75). Bien que les versements que reçoit le canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière fédérale accroissent sa capacité financière, celle-ci reste inférieure de 13 pour cent à la moyenne nationale.
- Ces conclusions ne tiennent encore aucun compte des rentrées financières, c'est-à-dire des ressources générées par l'impôt, que l'analyse ne prend d'ailleurs pas non plus en considération. Pour établir une comparaison intercantonale qui en tienne compte, on peut utiliser l'indice de l'exploitation du potentiel fiscal, que l'Administration fédérale des contributions publie chaque année. Cet indice rend compte de la charge fiscale globale d'un canton, c'est-à-dire de tout ce qui grève son potentiel de ressources. Il montre ainsi le niveau d'imposition effectif des ressources fiscalement exploitables des contribuables d'un canton et de ses communes (revenu et fortune/capital et bénéfice), ressources dont les contribuables ne disposent donc plus pour eux-mêmes. L'indice de l'exploitation du potentiel fiscal des personnes physiques du canton de Berne s'élève à 114 points en 2024, soit 14 pour cent au-dessus de la moyenne suisse.

Voici en résumé ce que montrent les résultats de l'analyse comparative de 2024 couplés à ceux d'autres études à disposition quant au potentiel économique bernois et aux finances cantonales :

Le potentiel économique du canton de Berne est très inférieur à la moyenne et, malgré la péréquation financière fédérale, sa capacité financière reste en dessous de la moyenne. Pour fournir un niveau de prestations équivalent à la moyenne suisse malgré des structures globalement moins favorables que celles des autres cantons, il doit prélever plus d'impôts que la moyenne.

Remarque

Les résultats détaillés de l'analyse comparative de 2024 réalisée par BAK Economics AG sont publiés en allemand sur Internet à l'adresse suivante : www.fin.be.ch > Budget et plan intégré mission-financement.

5.3 Appréciation du Conseil-exécutif et suite des opérations

Le Conseil-exécutif présente ci-après le constat politique que lui inspire les résultats de l'analyse comparative et indique les actions qu'il entend mener.

5.3.1 Confirmation des résultats des précédentes études

Les résultats de l'analyse comparative de 2024 confirment dans l'ensemble ceux des deux premières réalisées en 2013 (EOS 2014) et en 2017 (PA 2018). Leur interprétation doit néanmoins rester prudente malgré les grands progrès méthodologiques réalisés depuis la première analyse et l'amélioration apportée à l'organisation fonctionnelle. En raison du fédéralisme, le volume des tâches et la manière dont elles sont accomplies varient relativement fortement d'un canton à l'autre (communes comprises). Même si l'analyse comparative utilise les approches les plus diverses pour tenir compte de ces différences, la comparabilité reste limitée.

Dans ces conditions, le benchmarking doit avant tout être considéré comme un outil et un indicateur permettant de pointer les champs d'activité présentant un éventuel manque d'efficacité et affichant des coûts structurels supérieurs à la moyenne. Cela étant, les coûts élevés peuvent avoir de multiples origines. Avant de définir d'éventuelles mesures d'allègement dans un champ d'activité spécifique, le Conseil-exécutif estime donc qu'il est sage de réaliser d'autres études, afin notamment de considérer une période plus longue qu'une seule année (p. ex. analyse de l'évolution des coûts, des revenus et des volumes sur plusieurs années, recensement des décisions politiques explicitement prises pour agir sur l'évolution des coûts, analyse de l'évolution du cadre général [p. ex. normes qualitatives plus élevées, nouveau cadre juridique, etc.], etc.).

5.3.2 Analyse approfondie de trois champs d'activité

Indépendamment des limites des résultats de l'analyse comparative de 2024 exposées ci-avant, le Conseil-exécutif a décidé, fin mai 2024, d'étudier plus en détail trois champs d'activité dans lesquels les dépenses nettes sont élevées et les coûts par cas, supérieurs à la moyenne. Il s'agit des trois champs d'activité suivants :

- Vieillesse
- Formation professionnelle
- Police

Le Conseil-exécutif entend clarifier les causes du niveau élevé des coûts par cas dans ces trois champs d'activité, dont il sait qu'elles sont probablement nombreuses. Il a donc chargé les Directions responsables de ces trois champs d'activité de réaliser les études nécessaires et de lui en présenter les résultats fin novembre 2024 au plus tard. Ces éclaircissements lui seront utiles pour le cas où il voudrait définir comment mettre en œuvre des mesures de réduction des coûts en vue de l'établissement du budget 2026 et du plan intégré mission-financement 2027-2029.

6 Analyse de la marge de manœuvre de 2024

6.1 Contexte

En 2023, lors de sa session d'automne, le Grand Conseil a adopté la motion 289–2022 von Arx (Spiegel b. Bern, PVL), intitulée « Fourniture et financement de prestations volontaires par le canton », par 88 voix contre 47 (et 8 abstentions). Cette intervention charge le Conseil-exécutif d'établir un rapport répertoriant toutes les prestations (essentiels) fournies ou financées à titre volontaire par le canton.

Elle emploie la notion de prestation au sens large, c'est-à-dire que ce terme recouvre non seulement des services concrets ou des subventions, mais aussi des concepts plus abstraits, tels que des normes de construction routière dépassant les exigences de sécurité ou la détention d'objets du patrimoine financier donnant lieu à des déficits. Elle considère qu'une prestation est essentielle lorsqu'elle représente des charges nettes de plus de CHF 50 000 par an.

En outre, elle demande que le rapport réponde au moins aux questions suivantes pour chaque prestation répertoriée :

1. De quoi s'agit-il (brève description de la prestation) ?
2. À combien s'élèvent les coûts annuels nets pour le canton (calcul des coûts complets ; un ordre de grandeur suffit) ?
3. Sur la base de quelle décision la prestation est-elle fournie (du Conseil-exécutif, du Grand Conseil, du corps électoral, d'autres ; prière d'inclure un renvoi à l'article concret de la Constitution, d'une loi ou d'une ordonnance) ?
4. Quand la décision de fournir la prestation a-t-elle été prise ?
5. Quelles conséquences aurait le fait de renoncer à la prestation pour la population, l'environnement et l'économie, les finances cantonales et éventuellement les finances des communes bernoises ?

6. Une réduction de la prestation est-elle possible ? Si oui, dans quelle mesure ?

Enfin, la motion demande au Conseil-exécutif d'associer de manière appropriée la Commission des finances – voire d'autres commissions parlementaires – au processus d'élaboration.

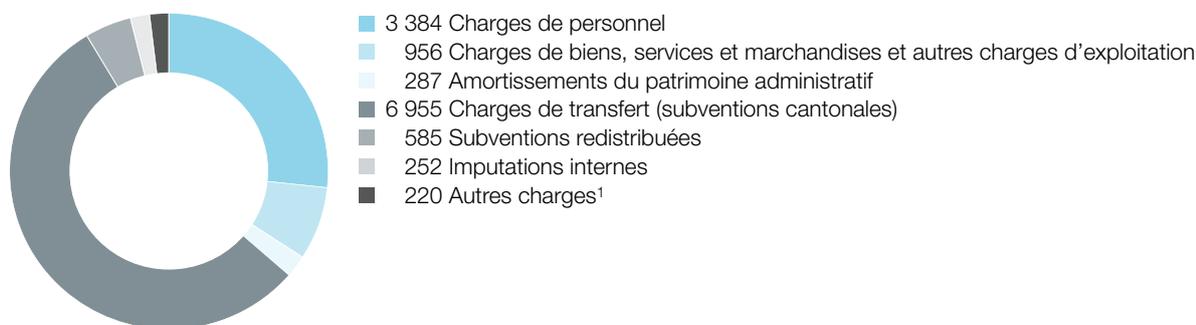
6.2 Méthodologie et objectif de l'analyse de la marge de manœuvre

Le Conseil-exécutif s'est réuni le 13 décembre 2023 pour discuter de la mise en œuvre de la motion 289–2022. À cette occasion, il a décidé qu'il fallait d'abord procéder à une analyse de la marge de manœuvre, comme cela avait été fait dans le cadre du programme d'allègement 2018 (PA 2028), afin de déterminer, sur la base du budget 2024, la latitude budgétaire dont disposent le Grand Conseil et le Conseil-exécutif en matière de subventions publiques (nettes).

Mais, à la différence du rapport relatif au PA 2018, cette nouvelle analyse doit, conformément à ce que réclame la motion 289–2022, répertorier chaque subvention cantonale nette sur laquelle le Grand Conseil ou le Conseil-exécutif peuvent agir. Vu les ressources humaines que cela aurait nécessité, le Conseil-exécutif a renoncé à recenser l'intégralité des prestations fournies à titre volontaire par le canton. En conséquence, l'analyse ne comprend pas celles que le canton fournit plus ou moins lui-même, comme les prestations de ses ressources humaines ou les prestations en nature, qui sont comprises dans les charges de personnel ainsi que dans les charges de biens, services et marchandises et autres charges d'exploitation. Comme le montre le graphique ci-dessous, les subventions cantonales représentent toutefois plus de cinquante pour cent des charges totales du canton :

Graphique 10: charges budgétaires 2024

en millions CHF



¹ Les autres charges désignent les charges financières, les attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers ou du capital propre, les autres charges de transfert et les charges extraordinaires.

Lors de sa réunion, le Conseil-exécutif a en outre décidé d'établir l'analyse en ignorant dans un premier temps deux des questions

de la motion 289–2022 : la 5 (« Quelles conséquences aurait le fait de renoncer à la prestation pour la population, l'environnement et

l'économie, les finances cantonales et éventuellement les finances des communes bernoises ?») et la 6 (« Une réduction de la prestation est-elle possible ? Si oui, dans quelle mesure ? »). Il s'est réservé la possibilité de répondre à ces questions ou d'en présenter une évaluation politique plus tard, sur la base de mesures d'allègement concrètes.

Il a également renoncé à répondre à la question 4 (« Quand la décision de fournir la prestation a-t-elle été prise ? »). En effet, il est d'une part difficile de retrouver la décision à l'origine d'une subvention cantonale ou d'une prestation (il est fréquent que des prestations soient étendues au fil du temps, processus qui n'a qu'un rapport limité avec la décision originelle de fournir la prestation). D'autre part, la question suggère implicitement que les prestations fournies depuis longtemps seraient peu légitimes, voire archaïques. Le Conseil-exécutif juge que ce point de vue est réducteur.

Le 20 décembre 2023, soit une semaine après s'être réuni, il a pris la décision officielle de réaliser l'analyse de la marge de manœuvre 2024 (ACE n° 1436/2023). Dans la foulée, il a chargé les DIR/CHA de déterminer, sur la base du budget 2024, les marges budgétaires au sens de la motion 289–2022 dont disposent le Grand Conseil et le Conseil-exécutif en matière de subventions cantonales (nettes), plus précisément celles des groupes de comptes 360 à 363 et 460 à 463.

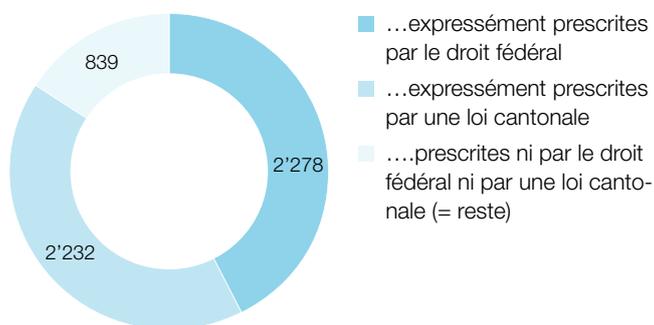
Le 25 janvier 2024, la Direction des finances a en outre informé la Commission des finances du plan de réalisation de la motion 289–2022.

6.3 Résultat de l'analyse de la marge de manœuvre

Le graphique ci-dessous schématise le résultat de l'analyse de la marge de manœuvre à l'échelon du canton¹ :

Graphie 11 : Subventions cantonales en 2024

en millions CHF



¹ Remarque : l'analyse ne tient pas compte des subventions cantonales ou prestations exclusivement rémunératrices.

Sur les subventions cantonales du budget 2024, qui se chiffrent au total à près de CHF 5,3 milliards, celles qui sont prescrites par une loi cantonale représentent CHF 2,2 milliards et celles qui ne sont prescrites par aucune loi, CHF 0,8 milliard. Les prestations qui en découlent (CHF 3,1 mia environ) sont fournies à titre volontaire au sens où l'entend la motion 289–2022. Ni le Grand Conseil (loi), ni le Conseil-exécutif (ordonnance) ne peuvent les adapter ni les suppri-

mer. Les subventions prescrites par le droit fédéral représentent quant à elles près de CHF 2,3 milliards.

Après analyse des résultats par DIR/CHA, il apparaît que les groupes de produits « Intégration et action sociale » (CHF 769 mio), « Enseignement supérieur » (CHF 636 mio) et « École obligatoire et offres périscolaires » (CHF 307 mio) sont ceux qui, d'un point de vue strictement financier, offrent la plus grande marge de manœuvre en matière de subventions cantonales nettes au sens de la motion.

Dressée sur la base des données collectées auprès des DIR/CHA, la liste rendant compte des résultats détaillés de l'analyse recense au total 220 prestations sur lesquelles le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont la possibilité d'agir et qui sont en conséquence fournies « à titre volontaire » au sens où l'entend la motion 289–2022.

Cette liste ne répertorie donc que les subventions cantonales nettes qui sont prescrites par une loi cantonale ou qui ne reposent sur aucune loi, ni cantonale ni fédérale.

Remarque :

les résultats détaillés de l'analyse sont en ligne (en allemand) sur le site www.fin.be.ch > Budget et plan intégré mission-financement.

6.4 Avis du Conseil-exécutif

En adoptant la motion 289–2022, le Grand Conseil a réclamé l'établissement d'un rapport listant toutes les prestations (essentielles) fournies ou financées à titre volontaire par le canton.

La liste qui a été dressée fait apparaître les marges de manœuvre financières dont disposent le Conseil-exécutif et le Grand Conseil en matière de subventions cantonales nettes, c'est-à-dire de prestations fournies « à titre volontaire » au sens où l'entend de la motion. De même, le diagramme du chapitre 6.3 ci-avant met clairement en évidence la latitude qui se dégage de manière générale des subventions cantonales nettes.

Même si la liste ne répond pas aux questions 4, 5 et 6 de la motion, le Conseil-exécutif estime qu'elle apporte une réponse aux principales exigences qui y sont formulées. Répondre (en plus) aux questions 5 et 6 reviendrait à élaborer un plan d'allègement budgétaire. Or, compte tenu des excédents de revenus et de financement que font apparaître le budget 2025 et le PIMF 2026 à 2028, le Conseil-exécutif ne voit pour l'instant aucune nécessité d'en élaborer un.

Il signale enfin que la liste ne précise pas quelles prestations sont fournies grâce aux subventions cantonales nettes, ni à quel niveau de qualité, ni la somme qu'elles représentent. Par conséquent, il considère qu'elle est purement indicative et qu'elle ne peut pas servir d'instrument de pilotage des finances cantonales.

7 Propositions

7.1 Budget 2025

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE 825/2024
Le 21 août 2024

Budget 2025

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2025 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de revenus de CHF 246,4 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 613,1 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement négatif de CHF 8,7 millions,
- quotité d'impôt de 2,975 pour les personnes physiques (3,025 jusqu'à présent),
- quotité d'impôt de 2,620 pour les personnes morales (inchangée),
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 909 millions,
- report de CHF 1,0 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1).

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

7.2 Plan intégré mission-financement 2026 à 2028

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE 825/2024
Le 21 août 2024

Plan intégré mission-financement 2026 à 2028

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2026 à 2028.

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

8 Annexe : Plan cantonal d'investissement 2025 à 2034

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	1.0	1.7	0.7	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Total planification financière	0.8	1.3	0.6	0.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.2	0.4	0.2	0.0							

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	18.7	14.8	14.9	14.9	15.0	14.5	15.0	14.5	15.0	15.0	
Total planification financière	16.4	12.5	12.6	12.6							
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.3	2.3	2.3	2.3							

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (DSSI)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	9.0	48.4	45.8	6.0	5.6	4.6	5.1	4.8	5.8	4.8	
Total planification financière	7.8	47.4	44.8	5.2							
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.2	1.0	1.0	0.8							

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	4.2	3.1	2.4	2.9	3.2	3.5	4.1	3.9	3.6	3.3	
Total planification financière	3.2	2.4	1.8	2.2							
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.0	0.7	0.6	0.7							

Direction de la sécurité (DSE)

	Budget		Plan intégré mission-financement				Planification				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
en millions de francs											
Total planification sectorielle	26.2	37.6	63.2	42.3	30.5	44.0	46.1	66.8	41.1	31.0	
Total planification financière	20.2	29.0	48.6	32.5							
Différence (supplément de planification sectorielle)	6.1	8.6	14.7	9.8							

Direction des finances (FIN)

	Budget		Plan intégré mission-financement				Planification				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
en millions de francs											
Total planification sectorielle	10.7	11.4	9.0	7.3	6.9	6.7	5.7	5.6	5.6	5.6	
Total planification financière	8.2	8.8	6.7	5.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.5	2.6	2.3	1.9							

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

	Budget		Plan intégré mission-financement				Planification				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
en millions de francs											
Total planification sectorielle	11.8	18.2	25.9	20.1	27.4	31.2	25.2	15.8	11.3	5.2	
Total planification financière	8.9	13.8	19.8	15.3							
Différence (supplément de planification sectorielle)	2.9	4.3	6.1	4.8							

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

	Budget		Plan intégré mission-financement				Planification				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
en millions de francs											
Total planification sectorielle	702.7	781.2	707.3	638.8	612.3	486.8	537.0	527.2	497.7	579.7	
Total planification financière	546.0	605.5	548.1	494.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	156.7	175.7	159.2	144.4							

Contrôle des finances (CF)

	Budget		Plan intégré mission-financement				Planification				
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
en millions de francs											
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	2.1	1.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	
Total planification financière	1.6	1.1	0.4	0.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.5	0.3	0.1	0.1							

Ensemble du canton

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
Total planification sectorielle	786.4	917.8	869.8	732.9	701.4	591.9	638.9	639.1	580.7	645.3	
Total planification financière	613.1	721.8	683.4	568.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	173.3	196.0	186.4	164.8							

9 Annexe : Indicateurs financiers

9.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre de l'harmonisation du modèle de compte pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux d'endettement net	92.9 %	96.2 %	95.3 %	94.8 %	93.4 %	90.2 %
Degré d'autofinancement I	66.0 %	65.3 %	98.6 %	109.8 %	110.6 %	136.4 %
Degré d'autofinancement II	61.9 %	28.0 %	53.1 %	60.1 %	90.3 %	112.8 %
Part des charges d'intérêts	0.3 %	0.4 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
Dettes brutes par rapport aux revenus	54.2 %	54.9 %	52.6 %	51.0 %	49.1 %	47.0 %
Quotité d'investissement	4.8 %	5.7 %	5.6 %	6.4 %	6.0 %	5.1 %
Part du service de la dette	3.1 %	3.1 %	3.1 %	3.0 %	3.0 %	3.0 %
Dettes nettes I par habitant e en francs ¹⁾	5 242	5 462	5 586	5 711	5 626	5 412
Dettes nettes II par habitant e en francs ¹⁾	4 065	4 274	4 397	4 521	4 437	4 225
Quotité d'autofinancement	2.6 %	1.3 %	2.7 %	3.5 %	4.8 %	5.0 %
Dettes brutes (en mio CHF)	6 192	6 377	6 386	6 335	6 262	6 055
Dettes nettes I (en mio CHF)	5 533	5 786	5 941	6 096	6 028	5 821
Dettes nettes II (en mio CHF)	4 290	4 528	4 676	4 826	4 755	4 544
Quote-part d'endettement	6.0 %	6.1 %	6.1 %	6.1 %	5.9 %	5.5 %
Produit intérieur brut (PIB) cantonal ²⁾ (en mio CHF)	92 009	94 713	97 349	100 020	102 720	105 414
Quote-part de l'État ²⁾	12.6 %	12.7 %	12.8 %	12.7 %	12.5 %	12.2 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	5.7 %	5.6 %	5.7 %	5.8 %	5.7 %	5.5 %

Sources :

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne jusqu'en 2022

²⁾ Office fédéral de la statistique : données définitives jusqu'en 2021 / BAK Economics AG : estimations à partir de 2022

9.1.1 Taux d'endettement net

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Taux d'endettement net	92.9 %	96.2 %	95.3 %	94.8 %	93.4 %	90.2 %

Méthode de calcul MCH2	Dettes nettes I
	Revenus fiscaux
	Dettes nettes I :
	<ul style="list-style-type: none"> 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Revenus fiscaux :
	40 Revenus fiscaux
Signification	< 100 % bon
	100 % – 150 % suffisant
	> 150 % mauvais
Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, et plus précisément sur le nombre d'années de revenus fiscaux qui serait nécessaire pour amortir la dette nette.	

9.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Degré d'autofinancement I	66.0 %	65.3 %	98.6 %	109.8 %	110.6 %	136.4 %

Méthode de calcul canton de Berne	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissements nets
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires de prêts, participations et subventions d'investissement
	+ 3899 Compensation du déficit de l'année précédente
	- 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	Investissements nets :
	<i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
	- <i>Recettes d'investissement</i>
	60 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier
	+ 61 Remboursements
	+ 62 Vente d'immobilisations corporelles
	+ 63 Subventions d'investissement acquises
	+ 64 Remboursement de prêts
	+ 65 Report de participations
	+ 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées
	+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

Avec l'investissement net, l'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée pour mettre en œuvre le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Selon le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement et d'après le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement correspond essentiellement à la somme du solde du compte de résultats et des besoins d'amortissement. Par ailleurs, le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements couverts par des financements spéciaux devaient être intégralement amortis en un an (« amortissements immédiats ». Enfin, dans l'éventualité d'un déficit à compenser, l'autofinancement tient compte de cette compensation. En conséquence, l'autofinancement se calcule de la manière suivante :

	Solde du compte de résultats
+	33 Amortissements du patrimoine administratif
+	366 Amortissements des subventions d'investissement
+	383 Amortissements supplémentaires

+	387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
+	3899 Compensation du déficit de l'année précédente
-	466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
-	487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
=	Autofinancement

En revanche, le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 (cf. degré d'autofinancement II) inclut aussi les attributions aux Fonds et financements spéciaux ainsi que les prélèvements sur ceux-ci. S'il était appliqué, les financements spéciaux actuellement classés dans le capital propre n'auraient plus l'effet politique escompté quant au frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement selon le tableau ci-dessus soit maintenue.

L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

9.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Degré d'autofinancement II	61.9%	28.0%	53.1%	60.1%	90.3%	112.8%

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissements nets
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux
	- 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif
	+ 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement
	- 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement
	- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	+ 389 Attributions au capital propre
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	- 4391 Réévaluations du patrimoine administratif
	Investissements nets :
	<i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
	- <i>Recettes d'investissement</i>
	60 Transferts d'immobilisations corporelles au patrimoine financier
	+ 61 Remboursements
	+ 62 Vente d'immobilisations corporelles
	+ 63 Subventions d'investissement acquises
	+ 64 Remboursement de prêts
	+ 65 Report de participations
	+ 66 Remboursement de subventions d'investissement accordées
	+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 %, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qui peut être financée par des fonds propres. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les fonds propres ne suffisent plus à financer l'investissement net. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

9.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Part des charges d'intérêts	0.3 %	0.4 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nettes x 100	
	Revenus courants	
	Charges d'intérêts nettes :	
	<ul style="list-style-type: none"> 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts 	
	Revenus courants :	
	<ul style="list-style-type: none"> 40 Revenus fiscaux + 41 Régales et concessions + 42 Contributions + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transfert + 48 Revenus extraordinaires - 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2 	
	Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon
		4 % – 9 % suffisant
		> 9 % mauvais
	Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

9.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette brute par rapport aux revenus	54.2 %	54.9 %	52.6 %	51.0 %	49.1 %	47.0 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute :
	200 Engagements courants
	+ 201 Engagements financiers à court terme
	- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme
	+ 206 Engagements financiers à long terme
	- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme
	- 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Régales et concessions
	+ 42 Contributions
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transfert
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	< 50 % très bon
	50 % – 100 % bon
	100 % – 150 % moyen
	150 % – 200 % mauvais
	> 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de l'endettement et indique plus particulièrement si ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus encaissés.

9.1.6 Quotité d'investissement

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Quotité d'investissement	4.8 %	5.7 %	5.6 %	6.4 %	6.0 %	5.1 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Rectifications de valeur sur créances
	+ 34 Charges financières
	- 344 Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier
	+ 36 Charges de transfert
	- 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif
	- 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif
	- 366 Amortissements des subventions d'investissement
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Charges financières extraordinaires
	+ 386 Charges de transfert extraordinaires
	+ <i>Investissement brut</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible
	10 % – 20 % effort d'investissement moyen
	20 % – 30 % effort d'investissement élevé
	> 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement.

9.1.7 Part du service de la dette

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Part du service de la dette	3.1 %	3.1 %	3.1 %	3.0 %	3.0 %	3.0 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette :
	340 Charges d'intérêts
	- 440 Revenus des intérêts
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 364 Rectifications de valeur de prêts du patrimoine administratif
	+ 365 Rectifications de valeur de participations du patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement
	- 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Régales et concessions
	+ 42 Contributions
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transfert
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	<p>< 5 % faible</p> <p>5 % – 15 % acceptable</p> <p>> 15 % forte</p>
Signification	Cet indicateur mesure le poids du coût du capital dans le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé, plus la marge de manœuvre financière est restreinte.

9.1.8 Dette nette I par habitant-e en CHF

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette nette I par habitant-e en CHF	5 242	5 462	5 586	5 711	5 626	5 412

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I	
	Population résidente permanente	
	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier	
Population résidente permanente :		Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important	
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant-e-s que de leur nombre.	

9.1.9 Dette nette II par habitant-e en CHF

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette nette II par habitant-e en CHF	4 065	4 274	4 397	4 521	4 437	4 225

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II	
	Population résidente permanente	
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier -144 Prêts - 145 Participations et capital social	
Population résidente permanente :		Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente en fin d'exercice est disponible à l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indicatives ¹⁾	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1 000 CHF endettement faible 1 001 – 2 500 CHF endettement moyen 2 501 – 5 000 CHF endettement important > 5 000 CHF endettement très important	
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitant-e-s que de leur nombre.	

1) Ces valeurs indicatives s'appliquent à la dette nette I par habitant. Elles s'appliquent aux cantons comme aux communes pour autant que les dépenses soient réparties entre les deux échelons dans un rapport d'environ 50 % / 50 %. Si la répartition des dépenses entre canton et communes est différente, ces valeurs doivent être adaptées en conséquence.

9.1.10 Quotité d'autofinancement

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Quotité d'autofinancement	2.6 %	1.3 %	2.7 %	3.5 %	4.8 %	5.0 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux
	- 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 364 Rectifications de valeur des prêts du patrimoine administratif
	+ 365 Rectifications de valeur des participations du patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissement
	- 466 Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
	- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	+ 389 Attributions au capital propre
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	- 4391 Réévaluations du patrimoine administratif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Régales et concessions
	+ 42 Contributions
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transfert
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Amortissement supplémentaire des subventions d'investissement portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	<p>> 20 % bon</p> <p>10 % – 20 % moyen</p> <p>< 10 % mauvais</p>
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. La quotité d'autofinancement devient négative dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et que les revenus disponibles ne suffisent donc pas à financer les investissements.

9.1.11 Dette brute

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette brute (en mio CHF)	6 192	6 377	6 386	6 335	6 262	6 055

Méthode de calcul MCH2	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cet indicateur sert à de nombreuses réflexions de fond, en particulier pour la statistique financière de la Confédération. Par contre, il n'est pas adapté au pilotage des finances, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs générateurs de revenus.

9.1.12 Dette nette I

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette nette I (en mio CHF)	5 533	5 786	5 941	6 096	6 028	5 821

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Dans cette définition, les prêts et participations du patrimoine administratif sont contenus dans la dette nette. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux). Indice «classique» d'évaluation de l'endettement ou du patrimoine d'une collectivité, il renseigne entre autres sur la rapidité avec laquelle celle-ci est susceptible de réagir aux fluctuations des taux d'intérêts.

9.1.13 Dette nette II

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dette nette II (en mio CHF)	4 290	4 528	4 676	4 826	4 755	4 544

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations et capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Concernant les risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, mais ils constituent un certain risque. Par ailleurs, les capitaux de tiers et le patrimoine financier comprennent aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur ceux-ci (report de pertes des financements spéciaux).

9.1.14 Quote-part de l'endettement net

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Quote-part de l'endettement net	6.0 %	6.1 %	6.1 %	6.1 %	5.9 %	5.5 %

Méthode de calcul MCH2	Dette nette I Produit intérieur brut (PIB) cantonal Dette nette I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissement inscrites au passif - 10 Patrimoine financier Produit intérieur brut (PIB) cantonal : voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	La quote-part de l'endettement net correspond à la dette nette I en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient dès lors que la quote-part de l'endettement net atteint 6 pour cent, conformément au chiffre 5 de l'article 101b ConstC.
Signification	Conformément aux articles 101a (frein à l'endettement appliqué au compte de résultats) et 101b (frein à l'endettement appliqué au compte des investissements) ConstC, il faut maintenir les finances cantonales à l'équilibre. Les finances sont équilibrées lorsque le déficit éventuel du compte de résultats ne dépasse pas l'excédent du bilan et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres. En cas de déficit de financement, les nouvelles dispositions relatives aux freins à l'endettement (cf. votation populaire cantonale du 18 juin 2023 sur la révision de la Constitution cantonale visant l'optimisation des freins à l'endettement) prévoient l'application d'une optique pluriannuelle : un solde de financement négatif doit ainsi être compensé dans un délai de cinq ans dans la mesure où il n'est pas couvert par des excédents de financement des cinq années précédant l'exercice comptable considéré.

9.1.15 Quote-part de l'État

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Quote-part de l'État	12.6 %	12.7 %	12.8 %	12.7 %	12.5 %	12.2 %

Méthode de calcul MCH2	Dépenses totales
	Produit intérieur brut (PIB)
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Rectification de valeur sur créances (ducroire)
	+ 34 Charges financières
	- 344 Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier
	+ 36 Charges de transfert
	- 364 Rectification de valeur de prêts du patrimoine administratif
	- 365 Rectification de valeur de participations du patrimoine administratif
	- 366 Amortissements des subventions d'investissement
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Charges financières extraordinaires
	+ 386 Charges de transfert extraordinaires
	+ <i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Subventions d'investissement accordées
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal :
	voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

9.1.16 Quote-part de l'impôt

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Quote-part de l'impôt	5.7 %	5.6 %	5.7 %	5.8 %	5.7 %	5.5 %

Méthode de calcul MCH2	Impôts directs
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs des personnes physiques
	+ 401 Impôts directs des personnes morales
	Produit intérieur brut (PIB) cantonal :
	voir références au chapitre 8.1.
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique le produit des impôts directs en pourcentage du produit intérieur brut (PIB).

9.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	12 159	12 545	12 887	13 155	13 085	13 217
Revenus d'exploitation	11 841	12 132	12 578	12 996	13 089	13 231
Résultat d'exploitation	-318	-413	-309	-159	4	14
Charges financières	65	72	76	73	72	72
Revenus financiers	359	321	385	333	336	341
Résultat financier	294	248	309	260	263	269
Résultat opérationnel	-24	-165	0	101	267	283
Charges extraordinaires	11	22	24	20	18	13
Revenus extraordinaires	21	194	271	354	137	138
Résultat extraordinaire	11	173	247	334	119	125
Résultat global du compte de résultats	-13	8	246	436	386	408
Investissements nets	480	534	613	722	683	568
Solde de financement	-163	-185	-9	71	73	207
- = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Réduction totale de la dette 2025 – 2028				342		
Réduction par année de la dette 2025 – 2028				85		
Degré d'autofinancement 2025 – 2028				113%		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat d'exploitation

Ce résultat correspond aux revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transfert, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat financier

Ce résultat correspond aux revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus financiers des entreprises publiques, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les charges financières (Charges d'intérêts, Pertes sur les cours réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluation des immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Ce résultat est la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier.

Résultat extraordinaire

Ce résultat correspond aux revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de réévaluation du MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les charges extraordinaires.

Résultat global du compte de résultats

Ce résultat est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.



Budget 2025 et plan intégré
mission-financement 2026 à 2028
du canton de Berne
Résultat de la planification
et compte rendu des différents
domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des charges et des revenus par directions (budget 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Autorités (AUT)	-14.7	0.1
Chancellerie d'État (CHA)	-23.8	1.1
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-954.7	728.6
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-3 008.9	334.8
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-2 104.8	1 279.4
Direction de la sécurité (DSE)	-887.0	649.1
Direction des finances (FIN)	-953.0	8 733.5
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-3 569.5	845.4
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 230.6	584.4
Contrôle des finances (CF)	-4.9	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.8	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-231.6	76.3
Ensemble du canton	-12 985.3	13 233.0

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-13 611 415	-14 382 902	-14 699 229	-14 991 985	-15 044 367	-14 912 269
Écart		-5.7 %	-2.2 %	-2.0 %	-0.3 %	0.9 %
Revenus	105 515	110 000	105 000	105 000	105 000	105 000
Écart		4.3 %	-4.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-13 505 900	-14 272 902	-14 594 229	-14 886 985	-14 939 367	-14 807 269
Écart		-5.7 %	-2.3 %	-2.0 %	-0.4 %	0.9 %
Charges						
30 Charges de personnel	-10 718 000	-11 278 402	-11 379 729	-11 484 485	-11 491 867	-11 584 769
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 182 819	-1 372 000	-1 557 000	-1 745 000	-1 790 000	-1 565 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 505 297	-1 532 000	-1 562 000	-1 562 000	-1 562 000	-1 562 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-205 300	-200 500	-200 500	-200 500	-200 500	-200 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	99 894	104 000	104 000	104 000	104 000	104 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	5 621	5 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique « AUT » inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les AUT n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la CHA.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
26.6	27.9	27.2	28.0	26.7	26.7

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014. Aucun changement n'est à signaler.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-10 179 642	-10 766 564	-11 044 786	-11 150 091	-11 189 317	-11 145 888
Écart		-5.8%	-2.6%	-1.0%	-0.4%	0.4%
Revenus	7 991	4 000	0	0	0	0
Écart		-49.9%	-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-10 171 652	-10 762 564	-11 044 786	-11 150 091	-11 189 317	-11 145 888
Écart		-5.8%	-2.6%	-1.0%	-0.4%	0.4%
Charges						
300 Traitements Autorités/commissions/juges	-4 402 902	-4 611 374	-4 664 121	-4 699 159	-4 693 801	-4 709 210
301 Traitements personnel admin. et d'exploit.	-2 957 362	-3 074 249	-3 109 414	-3 132 773	-3 129 201	-3 139 474
303 Personnel temporaire	0	0	0	0	0	0
305 Cotisations de l'employeur	-927 984	-1 027 441	-1 044 751	-1 053 659	-1 056 815	-1 062 704
309 Autres charges de personnel	-11 736	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
310 Charges de matériel et de marchandises	-27 212	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-396	-15 000	-7 000	-15 000	-15 000	-15 000
313 Prestations de service et honoraires	-470 547	-680 000	-776 000	-776 000	-776 000	-776 000
316 Loyers/locations/fermages/taxes d'utilisation	-59 097	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000	-80 000
317 Dédommagements	-155 081	-16 000	-116 000	-116 000	-116 000	-116 000
319 Charges d'exploitation diverses	-200 826	-217 000	-202 000	-232 000	-277 000	-202 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-759 500	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
369 Charges de transfert diverses	-5 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
390 Imputation interne: approv. matériel et marchand.	0	-500	-500	-500	-500	-500
391 Imputation interne: prestations de service	-202 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et taxes prestations services	3 559	0	0	0	0	0
426 Remboursements	80	0	0	0	0	0
469 Autres revenus de transfert	4 352	4 000	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement financier significatif n'est prévu pour le compte spécial du Grand Conseil. Par conséquent, les valeurs de la planification antérieure sont reprises dans leur grande majorité ou ne sont que légèrement adaptées.

Priorités de développement

Aucune priorité de développement n'est prévue dans la présente planification.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-3 431 773	-3 616 338	-3 654 443	-3 841 894	-3 855 050	-3 766 381
Écart		-5.4%	-1.1%	-5.1%	-0.3%	2.3%
Revenus	97 525	106 000	105 000	105 000	105 000	105 000
Écart		54.2%	-50.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-3 334 248	-3 510 338	-3 549 443	-3 736 894	-3 750 050	-3 661 381
Écart		-5.4%	-1.1%	-5.1%	-0.3%	2.3%
Charges						
300 Traitements Autorités/commissions/juges	-1 961 776	-2 040 178	-2 037 218	-2 068 758	-2 077 980	-2 133 024
301 Traitements personnel admin. et d'exploit.	0	0	0	0	0	0
305 Cotisations de l'employeur	-464 853	-490 161	-489 225	-495 137	-499 070	-505 357
306 Prestations de l'employeur	8 613	0	0	0	0	0
310 Charges de matériel et de marchandises	0	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
317 Dédommagements	-98 948	-103 000	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000
319 Charges d'exploitation diverses	-170 712	-220 000	-220 000	-370 000	-370 000	-220 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
369 Charges de transfert diverses	-738 797	-760 000	-790 000	-790 000	-790 000	-790 000
399 Imputation interne: Autres imputations internes	-3 300	0	0	0	0	0
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et taxes prestations services	88 979	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
425 Recettes de ventes	7 249	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
426 Remboursements	28	0	0	0	0	0
469 Autres revenus de transfert	1 269	1 000	0	0	0	0
490 Imputation interne: approv. matériel et marchand.	0	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Le compte spécial du Conseil-exécutif présente des valeurs de planification constantes, de sorte qu'aucun changement majeur n'est prévu, à l'exception de deux postes: d'une part, une subvention annuelle a été accordée au centre suisse de compétences en

matière de droits humains (ISDH) et d'autre part, un montant forfaitaire pour la fête en l'honneur de la présidence a été saisi pour les années de planification 2026 et 2027.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'État, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'État (CHA)

3.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-23.8		1.1

3.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-19.8	-22.3	-22.7	-22.5	-25.9	-22.9
Total	-19.8	-22.3	-22.7	-22.5	-25.9	-22.9

3.3 Priorités de développement de la Direction

Si le Grand Conseil adhère à la proposition du Conseil-exécutif et adopte les dispositions légales correspondantes dans le courant de l'année 2024, la plateforme pour la mise en œuvre de la transparence du financement de la vie politique sera mise en service en 2025. Cette nouvelle tâche qui incombe à la CHA et au Contrôle des finances est inspirée de la plateforme déjà en service au niveau fédéral.

Dans le cadre du projet TMS@BE, le logiciel «MultiTrans» utilisé pendant une quinzaine d'années par les services de traduction professionnels des DIR et de la CHA va être abandonné. Avec la nouvelle application «Trados», les services de traduction disposeront d'un outil professionnel de pointe, qui les aidera à venir à bout du volume toujours croissant de traductions.

Les Archives de l'État préparent l'archivage numérique à long terme des données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes. La solution technique retenue permettra aussi l'archivage, moyennant paiement, des données propres aux communes.

Le L'administration numérique accompagne les DIR dans la transformation numérique, entretient la mise en réseau avec la Confédération et travaille à une collaboration fructueuse avec les communes. Une de ses priorités est la coordination des questions relatives à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Dans la perspective du transfert cantonal de Moutier au 1^{er} janvier 2026, la CHA répond de la préparation de nombreux accords d'exécution destinés à compléter le concordat dans plusieurs domaines.

Le soutien cantonal au développement de la région Grand Chasseral est une autre priorité parmi celles qui occupent la CHA.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-21 371 591	-23 456 787	-23 813 917	-23 571 912	-26 962 439	-25 520 243
Écart		-9.8%	-1.5%	1.0%	-14.4%	5.3%
Revenus	1 607 437	1 167 100	1 107 300	1 107 300	1 107 300	2 607 300
Écart		-27.4%	-5.1%	0.0%	0.0%	135.5%
Solde	-19 764 153	-22 289 687	-22 706 617	-22 464 612	-25 855 139	-22 912 943
Écart		-12.8%	-1.9%	1.1%	-15.1%	11.4%
Charges						
30 Charges de personnel	-13 301 486	-14 064 827	-14 503 107	-14 589 738	-14 685 571	-14 766 736
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 356 830	-4 361 000	-3 876 500	-4 922 500	-7 702 500	-6 047 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-789 920	-874 595	-750 810	-476 174	-589 868	-721 506
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 576 476	-2 356 000	-4 676 000	-3 576 000	-3 977 000	-3 977 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 346 880	-1 800 365	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	508 429	471 500	451 500	451 500	451 500	1 951 500
43 Revenus divers	7 540	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	86 460	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	516 149	207 000	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	488 860	422 600	389 800	389 800	389 800	389 800

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la planification précédente figurent dès lors dans le commentaire relatif au groupe de produits « Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-179 150	-1 216 000	-785 000	-1 346 000	-555 000	-77 000
Écart		-579%	35%	-71%	59%	86%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-179 150	-1 216 000	-785 000	-1 346 000	-555 000	-77 000
Écart		-578.8%	35.4%	-71.5%	58.8%	86.1%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-40 613	-77 000	-77 000	-61 000	-77 000	-77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-138 537	-504 000	-708 000	-1 285 000	-478 000	0
54 Prêts	0	-635 000	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le canton prévoit de mettre à disposition des communes des archives numériques à long terme pour l'archivage des données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes, telles que eBau. Les communes doivent également pouvoir utiliser ces archives pour d'autres données qui leur sont propres. Les coûts d'exploitation pour les données purement communales sont pris en charge dans leur entièreté par les communes.

Les bases légales de ce projet figurent au nouvel article 15a de la loi révisée du 31 mars 2009 sur l'archivage (LArch ; RSB 108.1). Les moyens nouvellement budgétés concernent la mise en œuvre et la réalisation du projet. Jusqu'à présent, seuls les travaux d'étude avaient été inscrits au budget, puisque l'issue de la procédure législative n'était pas encore connue.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

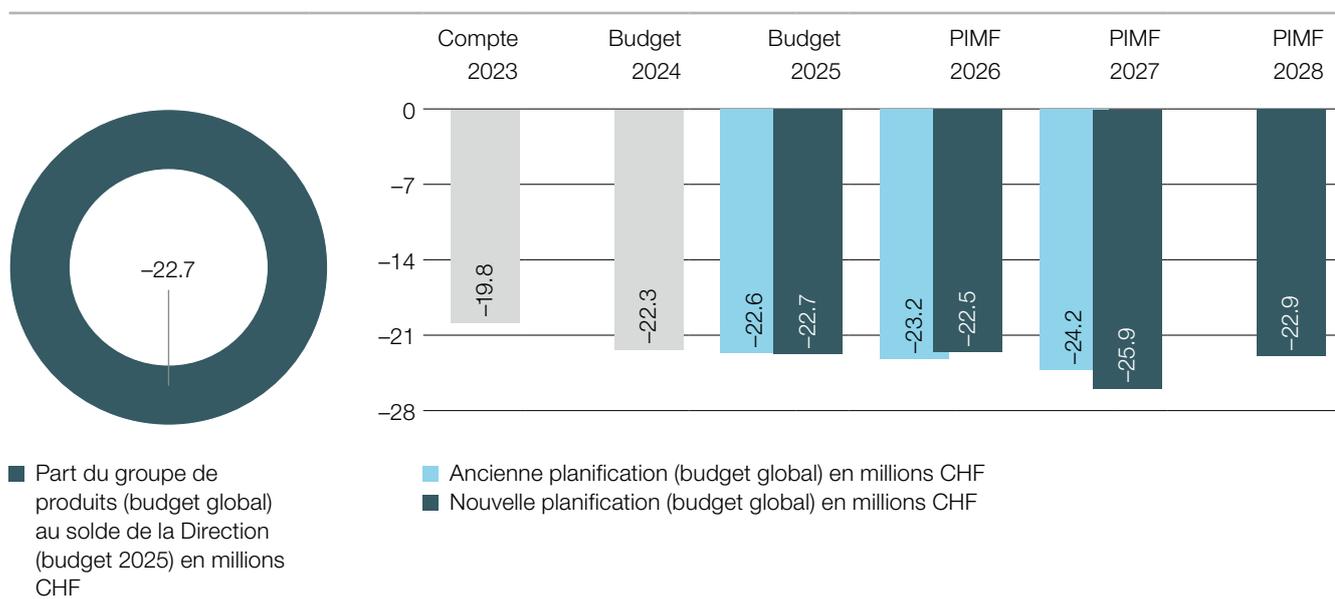
Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
80.8	83.4	80.3	79.7	82.5	82.5

Commentaire

Pas d'évolution par rapport à l'année précédente.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La Chancellerie d'État (CHA) sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211; état au 01.01.2024]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois (CJB) et le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF);
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle est responsable pour l'ensemble du canton des activités d'information et de communication envers le public et le personnel de l'administration cantonale;
- elle est responsable de l'aide aux médias, ainsi que de la promotion des compétences médiatiques et de la formation politique;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de poste et de courrier;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC; RSB 151.211]), et accomplit les tâches décrites à l'article 95, alinéa 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'article 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'article 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC; RSB 151.211);
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries;
- elle nomme la représentante ou le représentant du canton de Berne au sein de l'association «Forum politique Berne»;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-21 368 627	-23 450 948	-23 809 742	-23 568 070	-26 959 628	-25 517 432
30 Charges de personnel	-13 301 486	-14 064 827	-14 503 107	-14 589 738	-14 685 571	-14 766 736
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 353 866	-4 361 000	-3 876 500	-4 922 500	-7 702 500	-6 047 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-789 920	-868 756	-746 635	-472 332	-587 057	-718 696
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 576 476	-2 356 000	-4 676 000	-3 576 000	-3 977 000	-3 977 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 346 880	-1 800 365	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus d'exploitation	1 512 029	1 101 100	1 041 300	1 041 300	1 041 300	2 541 300
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	507 015	471 500	451 500	451 500	451 500	1 951 500
43 Revenus divers	6	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	516 149	207 000	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	488 860	422 600	389 800	389 800	389 800	389 800
Résultat des activités d'exploitation	-19 856 598	-22 349 848	-22 768 442	-22 526 770	-25 918 328	-22 976 132
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	86 460	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat des activités de financement	86 460	66 000	66 000	66 000	66 000	66 000
Résultat opérationnel	-19 770 138	-22 283 848	-22 702 442	-22 460 770	-25 852 328	-22 910 132
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-19 770 138	-22 283 848	-22 702 442	-22 460 770	-25 852 328	-22 910 132

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Communication et relations extérieures	-3 830 089	-4 150 601	-4 282 384	-4 011 748	-3 876 726	-3 898 580
Archives	-3 687 861	-3 965 111	-4 146 041	-4 566 857	-7 074 641	-4 564 026
Egalité	-587 274	-702 146	-710 220	-721 445	-715 296	-720 196
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-3 925 362	-4 936 353	-3 165 563	-3 452 817	-4 096 372	-4 034 090
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-6 634 547	-6 562 732	-7 912 128	-6 792 967	-6 782 685	-6 367 808
Administration numérique	-1 105 005	-1 966 905	-2 486 106	-2 914 935	-3 306 608	-3 325 431

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2025 du groupe de produits «Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil» s'élève à 22,7 millions de francs (excédent de charges), soit un montant légèrement plus élevé que ce qui était prévu. Les principaux changements à venir au cours des quatre années de planification sont les suivants :

Une nouvelle base légale est créée dans le cadre du projet Avenir Berne romande, qui permettra de soutenir financièrement la Fondation Grand Chasseral, afin de promouvoir le développement et le rayonnement de l'image du Jura bernois et de la marque Grand Chasseral. Un investissement initial à fonds perdu, de l'ordre de 1,5 million de francs, est prévu pour l'année 2025. En parallèle, des subventions à l'exploitation seront allouées chaque année.

Les coûts annuels internes imputés pour les services de base de l'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO)

vont complètement disparaître à l'avenir (pour la première fois à compter du budget 2025), entraînant une diminution de 1,8 million de francs.

Des moyens financiers ont été inscrits aussi bien au compte de résultats qu'au compte des investissements dans le but de développer des archives numériques à long terme pour l'archivage des données issues d'applications utilisées conjointement par le canton et les communes. Le canton assume les coûts de mise en place. À partir de 2028 s'y ajoutent les frais de maintenance, qui seront quant à eux cofinancés par les communes au prorata.

Sur la base des directives du Conseil-exécutif, différentes mesures d'économie ont été décidées concernant les biens et services et autres charges d'exploitation du présent groupe de produits.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Chances et risques

Les défis qui accompagnent la transformation numérique au sein de l'administration demeurent de taille. Dans de nombreux cas, la numérisation des services exige une collaboration fructueuse entre le canton et les communes. De concert avec l'Association des Com-

munes Bernoises, le canton entend poursuivre l'idée du financement commun d'initiatives et de projets, sur le modèle d'autres cantons.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 029	2 100	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	253	210	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	300	300	constant
Nombre de législations	14 756	16 070	chancelant
CAC fournitures et imprimés : chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [en CHF]	2 664 896	2 114 717	chancelant
Nombre de communiqués de presse	469	405	chancelant
Nombre de conférences de presse	44	38	chancelant
Nombre de consultations du portail www.be.ch	1 008 283	619 993	baissé
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	929	1 698	croissant
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	605 911	1 971 941	constant
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	135	141	chancelant
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	119	117	constant
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires juras-siennes et du bilinguisme – Service juridique)	112	93	constant
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	2 276	2 288	constant
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	367 374	333 480	constant
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	192 207	153 596	constant
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	109 016	123 912	constant
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	1 671	p.v.	p.v.
Nombre de consultations du portail www.be.ch/corona	740 269	p.v.	p.v.

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-18.1		3.6
Assurance-chômage	-22.2		1.3
Développement et surveillance économique	-55.5		13.6
Forêt et dangers naturels	-62.1		29.4
Agriculture	-621.1		581.2
Nature	-41.2		16.5
Environnement et énergie	-108.3		72.8
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.6		1.8
Service vétérinaire	-15.8		8.4

4.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction	-13.8	-17.4	-14.5	-14.8	-14.9	-15.0
Assurance-chômage	-18.9	-21.0	-20.9	-21.0	-21.0	-21.0
Développement et surveillance économique	-43.6	-39.3	-41.9	-38.0	-37.2	-37.2
Forêt et dangers naturels	-29.5	-33.2	-32.7	-33.8	-34.4	-34.8
Agriculture	-32.7	-39.9	-39.9	-41.6	-42.4	-43.0
Nature	-24.4	-25.6	-24.7	-25.4	-25.5	-25.8
Environnement et énergie	-36.4	-38.9	-35.4	-35.7	-35.6	-35.7
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.8	-10.1	-9.8	-9.9	-10.0	-10.0
Service vétérinaire	-5.5	-7.5	-7.4	-7.4	-7.5	-7.5
Total	-214.6	-232.9	-227.3	-227.6	-228.4	-230.1

4.3 Priorités de développement de la Direction

Le Conseil-exécutif veut créer de bonnes conditions générales pour les technologies d'avenir et le développement durable. À cet effet, il met en place de nouveaux centres de recherche et de développement, placés pour bon nombre d'entre eux sous la houlette de la DEEE. En poursuivant le développement du campus de l'Île, le canton de Berne devrait s'établir en tant que site médical jouant un rôle de leader en Suisse et disposant d'un rayonnement international. La loi cantonale du 27 janvier 2016 sur l'encouragement de l'innovation (LEI; BSG 901.6) permet de soutenir des projets tels que le Centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat (sitem insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, le Swiss Center for Design and Health (SCDH) ainsi que le Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM AG), et de renforcer le site de l'EMPA à Thoune. La Wyss Academy for Nature bénéficie d'un soutien en vertu d'autres bases juridiques afin d'augmenter son impact. Les politiques régionale, agricole et forestière prévoient, elles aussi, l'encouragement de nombreux projets d'innovation dans les régions rurales. L'article constitutionnel sur la protection du climat approuvé par le vote populaire vise la neutralité climatique à l'horizon 2050. Pour y parvenir, le canton va rédiger un plan d'action. À la faveur de la révision de la loi cantonale sur l'énergie, les propriétaires de logement dans le canton de Berne pourront désormais choisir, lors du remplacement d'un chauffage alimenté au mazout ou au gaz, entre la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique ou l'installation d'un chauffage alimenté aux énergies renouvelables. Les moyens financiers, revus à la hausse par le Grand Conseil, destinés aux contributions relevant du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables sont systématiquement accordés aux mesures entraînant une réduction significative des émissions de CO₂.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-900 970 136	-963 853 414	-955 906 078	-955 263 265	-956 331 303	-957 975 739
Écart		-7.0%	1.0%	0.1%	-0.1%	-0.2%
Revenus	686 415 705	730 956 503	728 572 678	727 697 636	727 887 972	727 884 406
Écart		6.5%	-0.3%	-0.1%	0.0%	0.0%
Solde	-214 554 427	-232 896 912	-227 333 398	-227 565 626	-228 443 329	-230 091 328
Écart		-8.5%	2.9%	-0.1%	-0.4%	-0.7%
Charges						
30 Charges de personnel	-115 324 035	-123 016 583	-125 604 877	-126 716 612	-127 651 669	-128 691 454
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-34 793 562	-37 104 832	-38 104 829	-41 763 329	-41 723 330	-41 933 994
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 828 511	-4 235 518	-3 942 997	-4 449 694	-4 963 155	-5 325 679
34 Charges financières	-100 103	-4 900	-31 800	-27 800	-27 800	-27 800
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 084 686	-774 393	-684 537	-731 173	-631 173	-631 173
36 Charges de transfert	-186 944 699	-222 531 917	-227 339 706	-222 390 110	-222 166 177	-222 185 804
37 Subventions redistribuées	-545 784 041	-561 900 000	-554 650 000	-553 650 000	-553 650 000	-553 650 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-14 110 495	-14 262 372	-5 547 330	-5 534 544	-5 517 998	-5 529 830
Revenus						
40 Revenus fiscaux	235 136	0	200 000	200 000	200 000	200 000
41 Régales et concessions	4 244 032	4 767 500	4 767 500	4 707 500	4 767 500	4 767 500
42 Contributions	32 233 440	31 899 397	31 318 197	31 370 197	31 320 197	31 320 197
43 Revenus divers	891 631	845 337	717 955	529 678	408 678	480 678
44 Revenus financiers	1 610 213	138 000	138 000	138 000	138 000	138 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	11 316	1 527 030	1 113 590	1 425 075	1 365 210	1 383 712
46 Revenus de transfert	70 986 039	102 630 891	108 167 630	108 078 310	108 481 292	108 381 292
47 Subventions à redistribuer	545 784 041	561 900 000	554 650 000	553 650 000	553 650 000	553 650 000
48 Revenus extraordinaires	1 229 398	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	29 190 460	26 932 747	27 184 205	27 283 276	27 241 495	27 247 427

Evolution du compte de résultats

Comparé au budget 2024, le solde du budget 2025 présente une amélioration d'environ CHF 5,6 millions. Les frais de personnel augmentent de CHF 2,6 millions suite à l'ajout d'EPT à l'effectif et à la hausse de la compensation du renchérissement. Le budget 2025 applique la consigne d'économie donnée par le Conseil-exécutif en réduisant de CHF 3,2 millions l'enveloppe accordée aux frais de

matériel. L'abandon de la facturation interne des frais liés aux prestations informatiques de base a permis de diminuer les coûts internes de CHF 8,4 millions. Les charges de transfert augmentent de CHF 4,4 millions essentiellement en raison de l'Euro féminin de football en 2025.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-17 853 994	-43 215 632	-36 323 811	-32 168 716	-32 152 072	-32 240 995
Écart		-142.1%	15.9%	11.4%	0.1%	-0.3%
Recettes	8 111 434	19 947 645	19 925 032	19 659 832	19 538 832	19 610 832
Écart		145.9%	-0.1%	-1.3%	-0.6%	0.4%
Solde	-9 742 559	-23 267 987	-16 398 779	-12 508 884	-12 613 240	-12 630 164
Écart		-138.8%	29.5%	23.7%	-0.8%	-0.1%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-2 457 430	-2 165 174	-2 488 250	-2 022 866	-2 453 635	-2 061 327
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 474 367	-4 176 702	-4 161 804	-3 072 094	-2 624 681	-2 413 604
54 Prêts	-4 339 587	-26 346 154	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-8 582 610	-10 527 602	-7 173 756	-4 573 756	-4 573 756	-5 266 064
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	15 489	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 769 572	2 447 645	2 425 032	2 159 832	2 038 832	2 110 832
64 Remboursement de prêts	6 326 373	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2025 diminuent d'environ CHF 6,9 millions par rapport à 2024. Cette année-là, le budget des investissements dans l'agriculture comprenait une contribution cantonale de CHF 5,5 millions au fonds d'aide aux exploitations de la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB). Ces moyens financiers permettent à la CAB d'octroyer des prêts sans intérêts à des

exploitantes et exploitants agricoles qui se trouvent dans des situations exceptionnelles. Par ailleurs, l'abandon du projet d'extension destiné au Contrôle des chronomètres à Biene entraîne une modification du budget à hauteur de CHF 3,2 millions par rapport à la planification de l'an passé.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
752.4	771.2	772.6	780.9	783.1	787.1

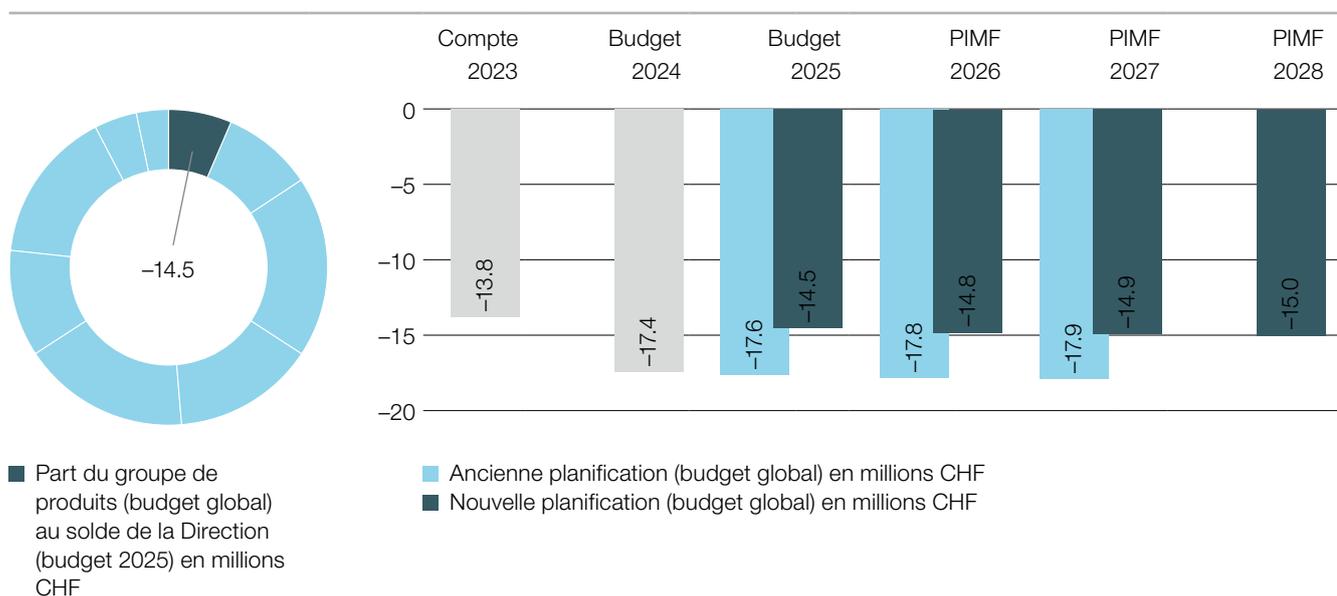
Commentaire

La DEEE (hors l'Office de l'assurance-chômage) présente une hausse d'effectif de 4 EPT (+0,5%). Ces 4 EPT sont dévolus à l'Office de l'environnement et de l'énergie afin que celui-ci mette en œuvre la libéralisation du contrôle des installations de combustion conformément aux arrêtés du Grand Conseil en la matière et de la révision de la loi sur la protection de l'air intervenue lors de la session de printemps 2023. L'Office de l'agriculture et de la nature obtient

1,5 EPT pour assumer les nouvelles tâches de lutte contre les néobiotes conformément aux mandats confiés par le Grand Conseil. Il obtient un poste supplémentaire à plein temps au titre de la promotion de la biodiversité en milieu bâti. Au sein de l'Office des forêts et des dangers naturels, 2,5 EPT sont en revanche supprimés suite au transfert de certaines tâches aux triages forestiers.

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy

for Nature, SCDH AG). Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines des finances, de l'informatique, de la communication et de la traduction, des ressources humaines et du droit. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-21 358 178	-20 931 815	-18 084 278	-18 326 831	-18 433 849	-18 549 856
30 Charges de personnel	-12 020 307	-13 321 046	-13 489 231	-13 607 507	-13 709 400	-13 817 572
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-830 233	-1 473 971	-1 301 971	-1 418 971	-1 418 971	-1 418 971
33 Amortissements du patrimoine administratif	-30 119	-46 450	-43 076	-50 354	-55 478	-63 313
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 733 413	-3 050 000	-3 250 000	-3 250 000	-3 250 000	-3 250 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 744 107	-3 040 347	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	7 535 020	3 512 332	3 615 238	3 574 486	3 577 468	3 577 468
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	132 120	46 000	46 000	46 000	46 000	46 000
43 Revenus divers	651 519	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 051 896	3 466 332	3 569 238	3 528 486	3 531 468	3 531 468

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 699 485	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-13 823 158	-17 419 482	-14 469 040	-14 752 345	-14 856 381	-14 972 388
34 Charges financières	-3 451	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-3 449	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-13 826 607	-17 419 482	-14 469 040	-14 752 345	-14 856 381	-14 972 388
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-13 826 607	-17 419 482	-14 469 040	-14 752 345	-14 856 381	-14 972 388

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien à la direction	-7 771 044	-12 907 580	-12 086 840	-12 370 145	-12 747 181	-12 590 188
Prestations de services juridiques	-1 910 446	-1 937 414	0	0	0	0
Prestations de services informatiques	-1 834 804	-192 289	0	0	0	0
Assurance immobilière Berne	-2 310 312	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200	-2 382 200

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde global du groupe de produits «Soutien aux fonctions de direction» budgété pour 2025 présente une amélioration de presque CHF 3,2 millions par rapport à la planification précédente. Les modifications constatées s'expliquent essentiellement par la réduction des charges de matériel et par le fait que l'OIO a renoncé à facturer les prestations informatiques de base.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel lui sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La DEEE représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

Elle est par ailleurs responsable de la participation du canton à BKWSA et à l'AIB, dirige des projets et siège dans des organes revêtant une dimension stratégique pour le canton (p. ex. la Wyss Academy for Nature de l'Université de Berne ou le Swiss Center for Design and Health).

La DEEE dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

Au niveau administratif, ces activités sont assumées par le Secrétariat général (SG) de la DEEE.

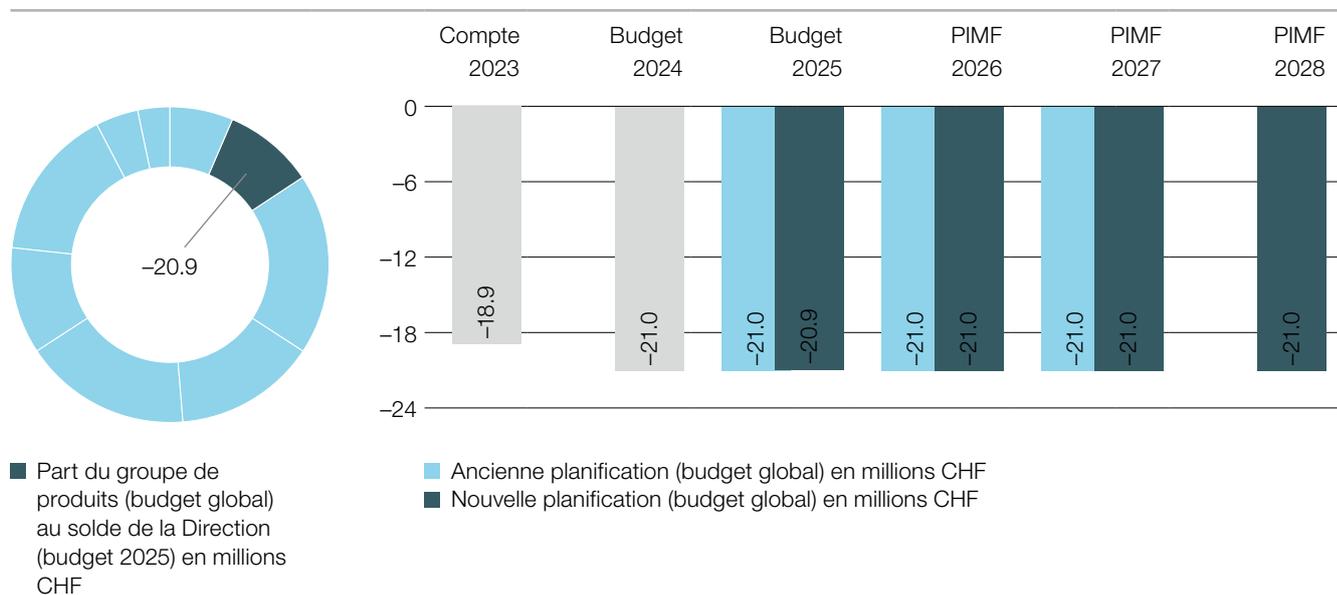
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	111	126	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	9	15	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	66	40	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	204	218	chancelant
Nombre de recours déposés à la DEEE	108	96	constant
Nombre de recours réglés de la DEEE	94	105	constant
Subventions annuelles (en mio CHF) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches cantonales dévolues aux sapeurs-pompiers selon deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/ gaz, protection ABC et sauvetage de personnes)	2	2	constant

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi du 25 juin 1982 sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI; RS 837.0), la loi du 6 octobre 1989 sur le service de l'emploi et la location de service (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeuses et demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Des entretiens de conseil sont menés dans le cadre des ORP. Le respect des conventions conclues avec les personnes inscrites à l'ORP est contrôlé et, au besoin, des sanctions sont prises à leur encontre. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours,

stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) et il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes vacants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

Présente sur plusieurs sites, la Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne examine les conditions dont dépend le droit aux prestations de l'assurance et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits « Service de l'emploi (ORP) » et « Caisse de chômage du canton de Berne (CC) (CCh) » sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend d'une part des mesures issues de l'initiative cantonale et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral et consacrée à l'exécution de l'assurance-chômage.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-20 819 808	-22 250 279	-22 240 279	-22 317 279	-22 317 279	-22 317 279
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-29 220	-100 279	-90 279	-167 279	-167 279	-167 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-20 082 960	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-707 628	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Revenus d'exploitation	1 949 470	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	473 759	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 475 711	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Résultat des activités d'exploitation	-18 870 338	-20 950 279	-20 940 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	83	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	83	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-18 870 255	-20 950 279	-20 940 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-18 870 255	-20 950 279	-20 940 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Service de l'emploi (ORP)	372 404	0	0	0	0	0
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	101 218	0	0	0	0	0
Assurance-chômage – mesures cantonales	-19 343 877	-20 950 279	-20 940 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la contribution cantonale au financement du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions subies par le marché du travail.

La consigne de la FIN visant une exécution restrictive du budget 2025 a été mise en œuvre avec l'inscription de CHF 77 000 à la charge du groupe de matières 31.

Priorités de développement

Développement ciblé de nos prestations afin de les proposer au format numérique pour répondre efficacement aux besoins de nos groupes d'intérêt.

Optimisation et développement de la collaboration avec les services sociaux et la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB). Poursuite de l'optimisation des structures de nos sites: bien desservis par les transports publics, dotés de bureaux et d'une conception des locaux modernes, adaptés aux activités de nos collaboratrices et collaborateurs.

Mise en œuvre et développement des mesures visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène arrêtées par le Conseil fédéral le 15 mai 2019. Deux de ces mesures relèvent du champ de compétences de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE), et concernent les groupes-cibles des demandeuses et demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et des personnes difficiles à placer. Ces mesures visent à renforcer l'employabilité des travailleuses et travailleurs âgés ainsi qu'à permettre aux demandeuses et demandeurs d'emploi difficiles à placer de reprendre pied sur le marché du travail.

Chances et risques

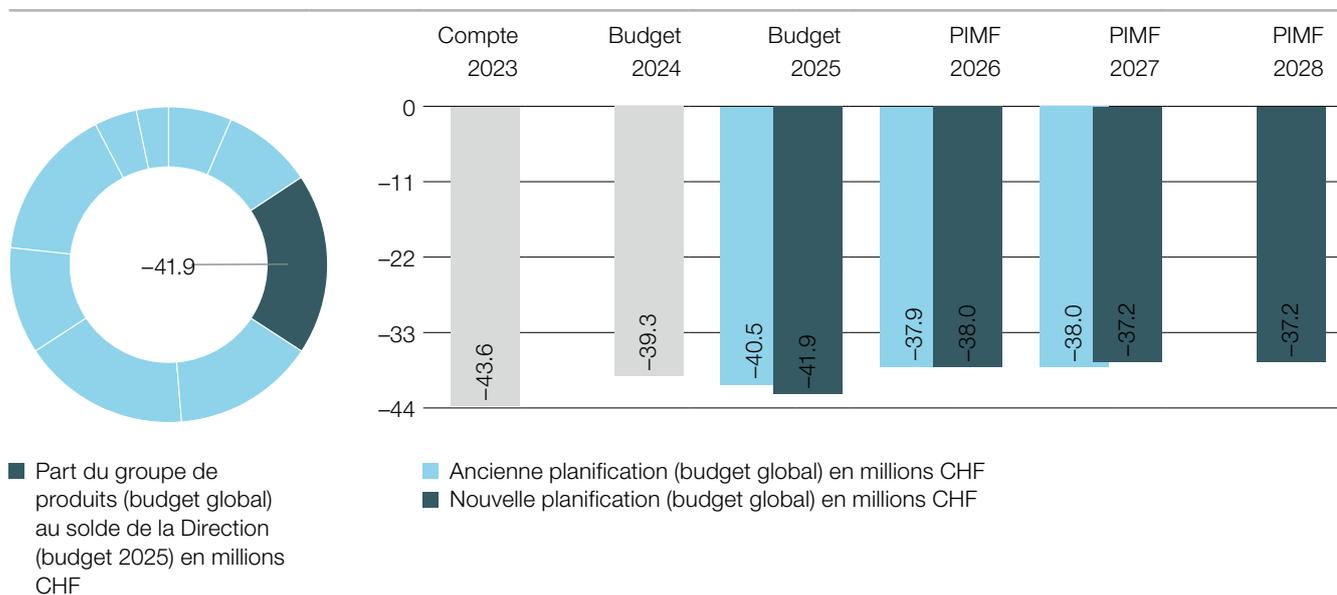
Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans

le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les ORP chaque mois	15 630	13 581	chancelant
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les ORP	140 000	115 605	chancelant
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des ORP	301 191	393 656	chancelant
Montant des indemnités de chômage versées par la CC (en millions CHF)	280	245	chancelant

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités de ce groupe de produits ont pour but de générer une valeur ajoutée pour la clientèle dans le canton de Berne, notamment pour les entreprises et les organisations. Ces dernières peuvent ainsi poursuivre la concrétisation de leurs potentiels de croissance et d'innovation tout en préservant, voire en augmentant leur com-

pétitivité grâce aux mesures conformes aux principes du développement durable, respectueuses de l'environnement et responsables socialement. Les actions de l'office sont menées aussi bien dans les secteurs de l'industrie et du tourisme que dans les centres urbains, les zones rurales et les régions de montagne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-47 546 103	-52 720 149	-55 523 575	-51 574 892	-50 735 494	-50 774 030
30 Charges de personnel	-12 386 445	-15 304 575	-15 513 484	-15 638 417	-15 735 143	-15 845 934
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 090 112	-3 180 068	-3 165 068	-3 669 068	-3 669 068	-3 669 068
33 Amortissements du patrimoine administratif	-45 021	-451 988	-507 820	-515 958	-511 249	-506 558
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-168 049	0	-48 500	-48 500	-48 500	-48 500
36 Charges de transfert	-29 111 429	-30 433 800	-33 913 703	-29 327 949	-28 396 534	-28 328 969
37 Subventions redistribuées	-78 923	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
39 Imputations internes	-2 666 123	-3 149 719	-2 175 000	-2 175 000	-2 175 000	-2 175 000
Revenus d'exploitation	2 351 005	13 111 951	13 265 451	13 265 451	13 265 451	13 265 451
40 Revenus fiscaux	235 136	0	200 000	200 000	200 000	200 000
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 224 120	5 425 097	5 530 097	5 530 097	5 530 097	5 530 097
43 Revenus divers	55 308	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	151 500	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	-6 262 981	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354	5 201 354
47 Subventions à redistribuer	78 923	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
49 Imputations internes	2 020 500	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000	2 118 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-45 195 098	-39 608 198	-42 258 124	-38 309 441	-37 470 043	-37 508 579
34 Charges financières	0	-9 800	-9 800	-9 800	-9 800	-9 800
44 Revenus financiers	405 474	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Résultat des activités de financement	405 474	-1 800	-1 800	-1 800	-1 800	-1 800
Résultat opérationnel	-44 789 624	-39 609 998	-42 259 924	-38 311 241	-37 471 843	-37 510 379
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	1 229 398	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat extraordinaire	1 229 398	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-43 560 226	-39 294 398	-41 944 324	-37 995 641	-37 156 243	-37 194 779

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Promotion économique	-32 957 421	-26 888 245	-26 435 362	-24 133 303	-24 105 023	-24 097 891
Tourisme et développement régional	-7 808 513	-7 656 438	-10 859 312	-9 072 383	-8 175 510	-8 190 067
Surveillance du travail et du marché	-3 696 758	-5 209 180	-5 152 021	-5 245 716	-5 304 316	-5 331 670
Contrôle des chronomètres	902 466	459 464	502 372	455 762	428 607	424 849

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le canton de Berne verse des subventions directes à l'Euro féminin de l'UEFA 2025. Les charges de transfert augmentent ainsi de CHF 3,1 millions en 2025 et de CHF 0,9 million en 2026. Outre l'intérêt au plan sportif, la tenue de cette manifestation de grande envergure implique des retombées économiques positives pour les commerces locaux et régionaux. Elle offrira aussi au canton de Berne la possibilité de mettre en avant ses atouts dans différents domaines, au niveau national et international.

L'OIO ayant renoncé à la facturation interne des prestations informatiques de base, le budget est réduit de CHF 1 million par an. De plus, des économies prévues dans les charges de matériel en 2025 permettront d'améliorer le résultat de l'exercice de CHF 0,5 million.

Priorités de développement

Les objectifs du programme gouvernemental de législature 2023-2026 et les projets visant à augmenter l'attrait du canton de Berne en tant que pôle pour l'innovation et l'investissement ainsi que la mise en place de conditions générales favorables au développement durable demeurent les priorités du présent groupe de produits pour les années à venir. Le concept d'économie durable fait peu à peu son chemin dans la conscience de la population et des acteurs

économiques. La Promotion économique soutient par des subventions et des offres de conseil les entreprises souhaitant adopter des modèles d'affaires circulaires. Ce faisant, elle renforce la collaboration avec d'autres offices et Directions. De nouvelles plateformes proposant des prestations destinées aux PME du canton de Berne et d'autres régions complètent judicieusement ces activités.

Chances et risques

Les perspectives en termes de conjoncture restent stables pour la Suisse et le canton de Berne. Les prix de l'énergie demeurent élevés, le franc fort et le commerce extérieur globalement affaibli, notamment en Europe. Une récession globale ne semble pourtant pas s'annoncer. Les marchés de l'emploi ont connu jusqu'ici de solides évolutions et l'inflation, même si elle reste élevée au niveau

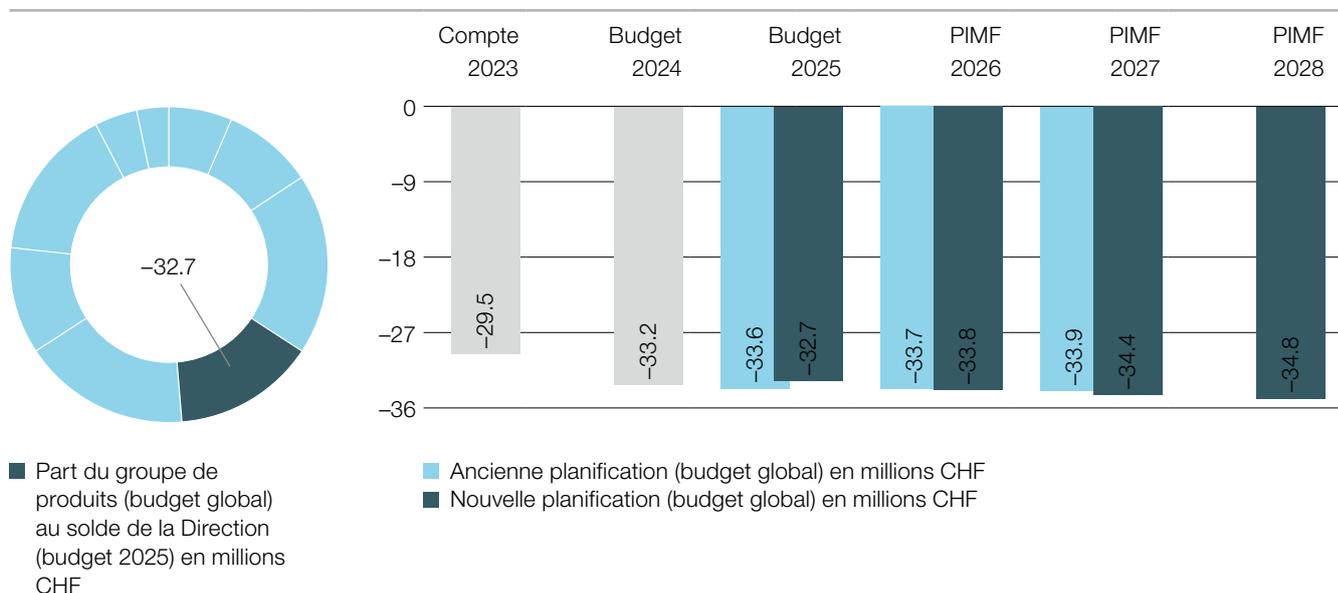
mondial, a tendance à diminuer. Les risques conjoncturels prononcés ont renforcé les risques géopolitiques. Il pourrait s'ensuivre une forte hausse des prix du pétrole qui déclencherait à nouveau l'emballement des taux d'inflation. La politique monétaire plus restrictive qui en découlerait continuerait de freiner la demande globale, pénalisant ainsi les industries suisse et bernoise.

Le faible taux de chômage qui perdure en dépit du contexte économique difficile montre clairement que l'offre de main-d'œuvre est extrêmement limitée. Cette pénurie, non plus seulement de main d'œuvre qualifiée mais de main-d'œuvre en général, ne devrait pas s'atténuer ces prochaines années au vu des tendances démographiques. Cette offre de main-d'œuvre limitée constituera un obstacle majeur aux perspectives de développement économique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de projets encouragés dans le cadre de la promotion économique et du tourisme/de la politique régionale (sans les mesures destinées aux cas de rigueur)	125	130	croissant
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 528	1 838	chancelant
Nombre de demandes de permis de construire examinées par la division Conditions de travail	516	548	chancelant
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi du 8 octobre 1999 sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux prévus par les contrats-types de travail (Loi sur les travailleurs détachés, LDét; RS 823.20)	48 244	51 515	chancelant
Nombre de décisions préalables en matière de marché du travail rendues par la division Conditions de travail concernant des travailleuses et travailleurs étrangers	4 167	4 301	chancelant
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	1 038 176	1 249 270	croissant

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La surface et la qualité de la forêt doivent être préservées. La protection de la forêt et la promotion ciblée de son développement durable permettent de défendre les intérêts publics liés à la forêt. L'économie forestière est renforcée par des mesures ajustées. L'exploitation des forêts domaniales répond aux principes de la durabilité et de la gestion entrepreneuriale.

La population, les animaux et les biens d'une valeur notable sont protégés des dangers naturels qui suivent par la mise en place de mesures appropriées en matière d'aménagement, d'organisation, de technique et de sylviculture : avalanches, chutes de pierres et de glace, écroulements et éboulements de montagne ainsi que glissements de terrains, érosion et effondrements (dolines).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028
Charges d'exploitation	-58 908 478	-60 488 585	-62 084 808	-63 019 357	-64 018 310	-64 271 910
30 Charges de personnel	-19 029 780	-20 004 010	-19 820 493	-19 998 114	-20 158 740	-20 330 600
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-9 494 094	-7 859 500	-7 927 500	-8 530 500	-8 530 500	-8 530 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-453 627	-614 866	-748 312	-879 082	-919 927	-801 476
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-28 784 952	-30 063 617	-32 727 503	-32 750 661	-33 548 143	-33 748 335
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 146 025	-1 946 592	-861 000	-861 000	-861 000	-861 000
Revenus d'exploitation	29 167 132	27 140 793	29 221 195	29 112 626	29 462 626	29 362 626
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 414 865	9 655 000	8 530 800	8 470 800	8 420 800	8 420 800
43 Revenus divers	1 105	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	18 297 596	15 874 793	19 129 395	19 080 826	19 480 826	19 380 826
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	1 453 566	1 611 000	1 561 000	1 561 000	1 561 000	1 561 000
Résultat des activités d'exploitation	-29 741 346	-33 347 792	-32 863 613	-33 906 730	-34 555 684	-34 909 284
34 Charges financières	-54 578	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	332 087	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat des activités de financement	277 510	130 000	130 000	130 000	130 000	130 000
Résultat opérationnel	-29 463 837	-33 217 792	-32 733 613	-33 776 730	-34 425 684	-34 779 284
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-29 463 837	-33 217 792	-32 733 613	-33 776 730	-34 425 684	-34 779 284

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Forêt	-25 201 149	-28 034 859	-26 939 328	-27 719 667	-28 069 484	-28 567 089
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-4 632 980	-5 256 139	-5 411 748	-5 458 801	-5 695 207	-5 639 774
Entreprise Forêts domaniales	370 293	73 206	-382 537	-598 262	-660 993	-572 421

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2024, l'Office des forêts et des dangers naturels table sur une amélioration d'environ CHF 0,5 million. L'OIO a renoncé à facturer les prestations informatiques (CHF 1,1 mio.) et une coupe budgétaire a été imposée dans le groupe de matières 31 (CHF 0,5 mio.); en revanche, les dépenses de matériel liées à la

révision de la carte des dangers naturels (CHF 0,6 mio.) ont augmenté et le solde du poste des transferts s'est détérioré de CHF 0,5 million, et les rétributions de prestations sont moins élevées que prévu pour les trois produits.

Priorités de développement

Le champ d'activité « Forêt » a pour priorité l'adaptation permanente de la forêt aux changements climatiques afin de garantir que cette dernière continue d'assurer ses principales fonctions. À cette fin, on mise sur l'amélioration constante des bases et des procédures portant sur l'activité de conseil, la communication et le développement stratégique et structurel de l'économie forestière. Une carte indicative modélisée des sites est désormais disponible. En outre, l'administration aborde activement les défis liés à la transition numérique et aux évolutions sociétales. Ces derniers nécessitent une modification des structures et de la conception que le personnel de l'administration se fait de sa mission.

visant leur harmonisation et leur application efficace sur tout le territoire cantonal.

La gestion des risques liés aux dangers naturels a pour priorité l'actualisation continue des bases portant sur les dangers naturels, la gestion des ouvrages de protection en vue de préserver leur fonction et la mise en place de nouvelles mesures de protection pour pallier les lacunes.

Un projet réalisé par la Wyss Academy pour la gestion des incendies de forêt a pour objet de créer les bases nécessaires afin de répondre au mieux aux modifications qu'entraîne le changement climatique en la matière.

Une nouvelle méthode d'élaboration d'analyses solides des dangers, basée sur les probabilités, est à l'étude. Elle permettrait de procéder à une refonte des principales bases de gestion des risques

Le projet de développement de l'Entreprise Forêts domaniales au sein de l'administration cantonale continue d'être porté avec détermination. Les objectifs poursuivis jusque-là restent valables. L'entreprise continuera de fournir ses prestations avec efficacité au sein de l'administration cantonale. Outre l'amélioration constante des prestations, la communication est désormais mise en avant. Une exploitation ciblée de la forêt vise à assurer, au moyen de mesures sylvicoles, l'adaptation des forêts domaniales aux futures conditions climatiques. Les diverses fonctions de ces forêts sont ainsi durablement préservées. La biodiversité est aussi promue davantage en leur sein à la faveur de la refonte du plan de protection de la nature.

Chances et risques

En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des risques biotiques (par ex. le scolyte) et abiotiques (sécheresse, tempêtes). En misant sur une exploitation adaptée, les forêts sont préparées aux nouvelles conditions climatiques à l'aide de mesures sylvicoles. Toutefois, lors de perturbations graves, des mesures immédiates et de grande envergure doivent être prises afin de prévenir des dommages plus importants.

Dans le domaine «Protection contre les dangers naturels», les risques proviennent des événements climatiques et géologiques extrêmes et imprévisibles. Des mesures de protection du milieu bâti et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

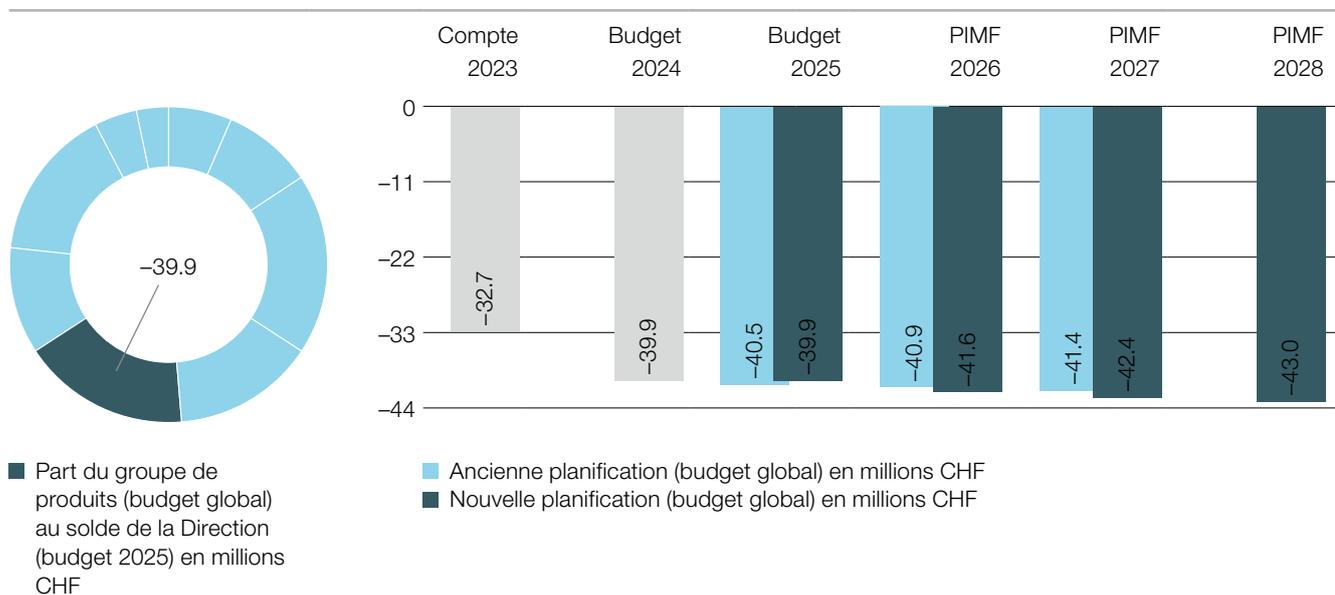
À Kandersteg, le «Spitze Stei» requiert ainsi la mise en œuvre de mesures de ce type afin de contrer la menace représentée par les éboulements de montagne, dont les effets seraient ressentis jusqu'au village de Kandersteg dans le pire des cas.

En dépit des risques liés au scolyte et aux tempêtes, le budget 2025 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois à des prix actualisés. L'évolution des prix du bois ainsi que les éventuels sinistres peuvent avoir des conséquences notables sur le résultat comptable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	186 200	186 100	constant
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 412	3 075	chancelant
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	5 000	2 846	chancelant
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	752	693	chancelant
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	1 050	1 003	croissant
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	constant

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits «Agriculture» est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel. Il soutient la clientèle souhaitant acquérir et développer des qualifications professionnelles, et gère des centres de vulgarisation agricole servant d'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture. Il exécute le mandat de prestations confié par la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs.

Il promeut une agriculture bernoise diversifiée et durable par des mesures cantonales visant à augmenter la valeur ajoutée et réduire les coûts et préserver les ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-603 819 395	-627 919 787	-621 079 467	-621 642 591	-622 437 027	-623 122 433
30 Charges de personnel	-35 173 290	-35 341 552	-36 717 077	-37 008 363	-37 296 687	-37 616 097
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-7 069 332	-8 855 750	-10 313 758	-11 596 258	-11 756 259	-11 756 257
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 066 479	-1 671 105	-1 249 330	-1 473 067	-1 813 480	-2 173 575
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-14 764 977	-19 938 000	-19 355 250	-19 115 250	-19 115 250	-19 115 250
37 Subventions redistribuées	-543 987 259	-560 050 000	-552 800 000	-551 800 000	-551 800 000	-551 800 000
39 Imputations internes	-1 758 054	-2 063 381	-644 050	-649 650	-655 350	-661 250
Revenus d'exploitation	570 941 017	587 975 806	581 203 080	580 074 124	580 015 785	580 089 106
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 359 921	8 833 800	8 833 800	8 833 800	8 833 800	8 833 800
43 Revenus divers	173 609	829 337	701 955	513 678	392 678	464 678
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 253 444	3 229 810	3 201 810	3 201 810	3 201 810	3 201 810
47 Subventions à redistribuer	543 975 934	560 050 000	552 800 000	551 800 000	551 800 000	551 800 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	15 178 110	15 032 859	15 665 515	15 724 835	15 787 497	15 788 818
Résultat des activités d'exploitation	-32 878 378	-39 943 981	-39 876 387	-41 568 467	-42 421 242	-43 033 327
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	133 527	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	133 527	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-32 744 851	-39 943 981	-39 876 387	-41 568 467	-42 421 242	-43 033 327
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-32 744 851	-39 943 981	-39 876 387	-41 568 467	-42 421 242	-43 033 327

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Paiements directs	-3 656 203	-4 801 467	-6 580 101	-7 226 719	-7 739 069	-8 053 640
Améliorations structurelles et de la production	-20 729 179	-25 579 008	-24 913 618	-25 241 771	-25 464 711	-25 521 751
Inforama Formation et vulgarisation	-8 359 470	-9 563 507	-8 382 667	-9 099 977	-9 217 463	-9 457 936

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits «Agriculture» s'élève à CHF 39,9 millions et est inférieur d'environ CHF 0,6 million au montant prévu jusqu'ici dans la planification financière. Cette évolution s'explique essentiellement par le fait qu'à partir de l'exercice 2025, l'OIO renonce à facturer les frais des prestations informatiques de base aux Directions, ce qui représente une économie de CHF 1,3 million. Des économies supplémentaires d'un montant de

CHF 0,9 million sont réalisées dans les charges de matériel et autres charges d'exploitation. Toutefois, certains coûts augmentent d'un montant de CHF 1,6 million, notamment suite à la modification des conditions d'embauche du corps enseignant et des classes supplémentaires à l'INFORAMA ainsi qu'au titre de la lutte renforcée contre les néobiotes (création d'un service de coordination).

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030 et des prescriptions fédérales de la politique agricole constitue la priorité du présent groupe de produits. Exemples de mesures: encouragement et suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes; orientation de l'offre de formation et de vulgarisation sur les changements perçus dans l'environnement; mise en œuvre d'un projet pilote tiré du programme bernois en matière d'alimentation, d'environnement et de climat; mise en œuvre de l'offensive bio bernoise 2025 comprenant

de nouvelles priorités et mesures; élaboration de cartes des sols en guise de base pour la prise de décisions fondées sur les questions d'exploitation et de protection; soutien à la transition numérique dans l'agriculture par un remaniement profond du système d'information agricole GELAN. Le regroupement et la mise en réseau des compétences en matière de recherche, de formation et d'économie au niveau cantonal contribuent à la création et au développement à l'échelon national de centres de compétences et de stations d'essais.

Chances et risques

Les soubresauts géopolitiques actuels accentuent, tant sur le plan politique que dans la perspective de la société, l'importance de la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse. Dans sa position d'acheteuse d'intrants (tels que semences, engrais, énergie) et de productrice de denrées alimentaires et de fourrages, l'agriculture

est particulièrement touchée. Cette situation recèle à la fois des risques et des opportunités. L'une des chances réside dans le fait que la population suisse apprécie encore davantage les denrées alimentaires de qualité et locales. Sur les marchés agricoles nationaux, l'agriculture pourrait en tirer parti en termes de création de

valeur. Par contre, il faut s'attendre à la multiplication des goulets d'étranglement liés au commerce, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts de production.

Les évolutions actuelles et les complications qu'elles engendrent au chapitre de la politique agricole fédérale rendent difficiles les pronostics sur le contenu et l'ampleur des réformes agricoles ainsi que sur les effets à attendre de leur poursuite. Les modifications des conditions générales de la politique agricole entraînent toujours tant des risques que des opportunités dont la priorité et le poids sont définis par les objectifs poursuivis. Le fait que les prescriptions fédérales à transposer dans les cantons doivent l'être selon un calendrier très serré constitue une contrainte en matière d'exécution des dispositions dans le secteur agricole. Par ailleurs, les doléances

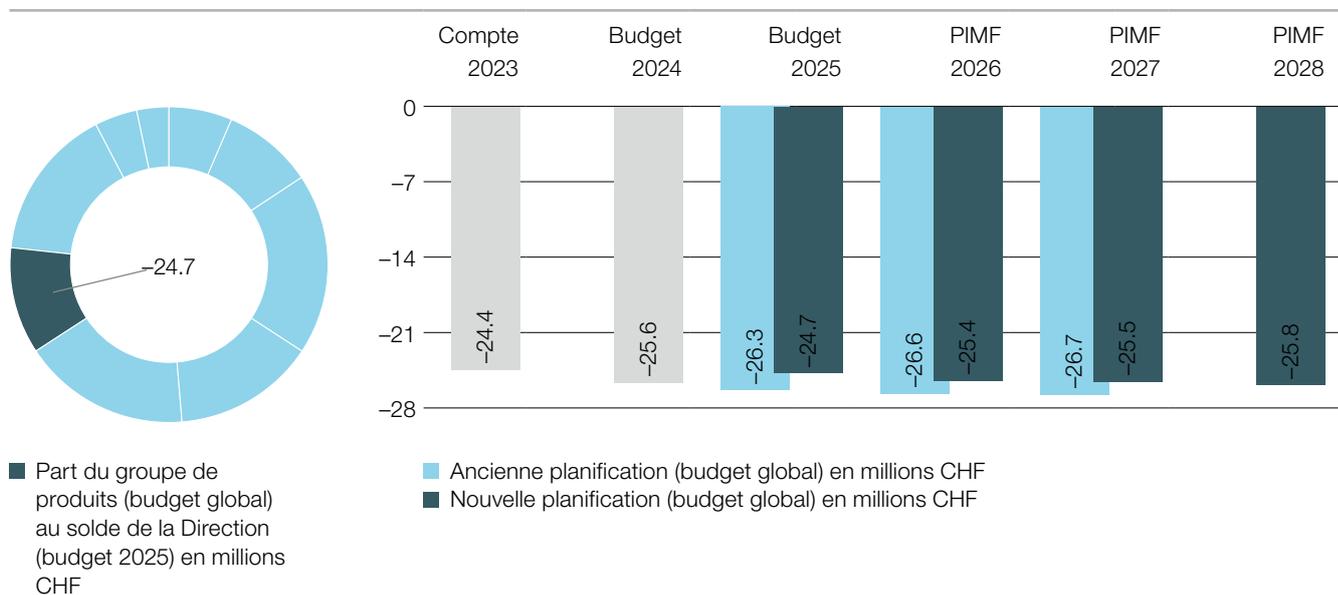
des agricultrices et agriculteurs portent sur les tâches administratives à accomplir dans les exploitations, ressenties comme disproportionnées.

Comme dans les autres secteurs, le changement climatique comporte des risques accrus pour l'agriculture (dans les domaines de la gestion de l'eau, l'érosion des sols, la protection des plantes, la fluctuation des rendements, la santé animale, etc.) et requiert la mise en place de mesures d'adaptation ciblées. La réduction des émissions de gaz à effet de serre nocifs constituera également un défi pour le secteur.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	119	chancelant
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en mio CHF)	47	58	chancelant
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09.)	96	95	chancelant
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 869	3 474	chancelant
Montant annuel des paiements directs versés (en mio CHF)	558	541	constant
Part d'exploitations bio (en %)	16	16	croissant
Part de surface agricole utile bio (en %)	15	15	croissant

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits « Nature » exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-39 943 011	-42 207 959	-41 205 591	-41 947 774	-41 900 323	-42 224 763
30 Charges de personnel	-13 011 932	-13 454 046	-13 267 534	-13 373 485	-13 480 502	-13 593 909
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-8 576 839	-9 198 028	-8 909 017	-9 474 017	-9 474 017	-9 684 684
33 Amortissements du patrimoine administratif	-348 098	-449 831	-276 003	-314 599	-300 131	-319 497
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-916 636	-774 393	-636 037	-682 673	-582 673	-582 673
36 Charges de transfert	-16 435 852	-17 617 000	-18 109 750	-18 095 750	-18 055 750	-18 036 750
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-653 653	-714 660	-7 250	-7 250	-7 250	-7 250
Revenus d'exploitation	15 547 057	16 583 768	16 530 768	16 520 768	16 420 768	16 420 768
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	4 235 482	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500	4 692 500
42 Contributions	499 173	655 500	615 500	555 500	555 500	555 500
43 Revenus divers	10 266	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	6 130 911	6 480 368	6 605 368	6 605 368	6 605 368	6 605 368
47 Subventions à redistribuer	11 325	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 659 900	4 755 400	4 617 400	4 667 400	4 567 400	4 567 400

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-24 395 955	-25 624 191	-24 674 823	-25 427 006	-25 479 555	-25 803 995
34 Charges financières	-18 490	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000
44 Revenus financiers	8 585	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-9 904	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000	-18 000
Résultat opérationnel	-24 405 859	-25 642 191	-24 692 823	-25 445 006	-25 497 555	-25 821 995
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-24 405 859	-25 642 191	-24 692 823	-25 445 006	-25 497 555	-25 821 995

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Pêche	-2 402 117	-2 453 795	-2 287 146	-2 446 086	-2 387 592	-2 391 697
Chasse	-5 220 494	-4 933 327	-4 856 336	-4 990 263	-5 048 178	-5 092 702
Protection et promotion de la nature	-16 783 248	-18 255 069	-17 549 341	-18 008 657	-18 061 786	-18 337 597

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits « Nature » s'élève à CHF 24,7 millions et est ainsi inférieur d'environ CHF 1,6 million au montant prévu jusqu'ici dans la planification financière. Cette évolution s'explique essentiellement par le fait qu'à partir de l'exercice 2025, l'OIO renonce à facturer les frais des prestations informatiques de base aux Directions, ce qui représente une économie de CHF 0,7 million. Des économies supplémentaires d'un montant de CHF 1 million sont

réalisées dans les charges de matériel et autres charges d'exploitation. En outre, plusieurs postes de charges présentent une diminution additionnelle des coûts de l'ordre de CHF 0,4 million. Toutefois, certains coûts augmentent d'un montant de CHF 0,5 million, notamment au titre de la consolidation de la biodiversité en milieu bâti.

Priorités de développement

La mise en œuvre du programme gouvernemental de législature 2023-2026, de la stratégie environnementale de la DEEE, de la Stratégie OAN 2030, du plan sectoriel cantonal Biodiversité et des nouvelles conventions-programmes passées avec la Confédération pour 2025-2028 constitue la priorité du présent groupe de produits. Dans ce contexte élargi, il s'agit de promouvoir la biodiversité, fortement menacée, via une utilisation adaptée des habitats, ainsi que par des mesures de protection et de valorisation de ces derniers. Ce travail se focalise sur les habitats proches de l'état naturel tels que les espaces réservés aux eaux, les marais, les terrains secs, les paysages alluviaux, les habitats de la faune sauvage et les zones alpines ainsi que sur la promotion de la diversité des espèces dans l'agriculture. Exemples: mise en œuvre des mesures liées au plan sectoriel cantonal Biodiversité, promotion de la biodiversité en milieu bâti, concrétisation de la planification technique de l'infrastructure écologique, révision de la loi cantonale sur la protection de la nature.

Les répercussions du changement climatique aggravent encore l'effet des facteurs de détérioration sur les cours d'eaux et nuisent fortement aux biocénoses qui y évoluent. Afin d'augmenter la résilience des eaux et des biotopes sensibles, les efforts fournis jusqu'ici pour régénérer des tronçons de cours d'eaux importants sont intensifiés et de nouvelles mesures sont réalisées. Les possibilités offertes par les projets de la Wyss Academy for Nature sont activement mises à profit à cet effet.

Le recours à des procédures participatives et l'exécution à bon escient des législations sur la chasse et la pêche s'ajoutent à la collaboration sur une base partenariale et aux efforts d'information ciblés pour désamorcer les conflits concernant les prédateurs et prévenir autant que possible les dégâts dus à la faune sauvage. Y contribuent aussi une planification judicieuse de la chasse et une application raisonnée de la législation fédérale en la matière après révision.

Chances et risques

Le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour concrétiser la protection de la nature et promouvoir la diversité des écosystèmes. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue, quoiqu'elle se heurte dans une certaine mesure aux objectifs et aux projets d'infrastructures. À l'inverse, des échecs peuvent être craints au niveau de l'acceptation par la société des mesures requises par la biodiversité, des conflits d'intérêts de toute nature, des projets complexes et chronophages, sans même parler de l'effectif limité pour assurer l'exécution des dispositions. k

Le changement climatique modifie fondamentalement tous les biotopes. Les conflits d'intérêts concernant l'utilisation des ressources naturelles que sont les sols et l'eau continuent à prendre de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique sur la pêche ne peuvent être que faiblement contrecarrés par des revalorisations

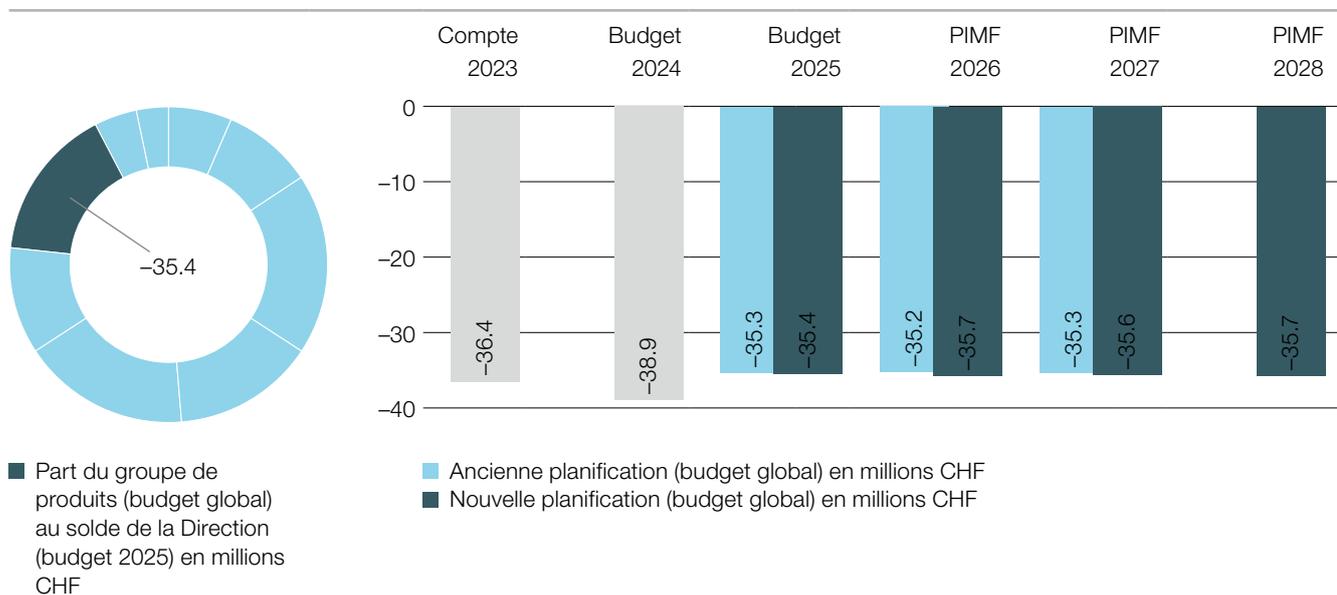
des biotopes et des mesures piscicoles. Cela étant, il y a lieu d'accentuer les régénérations afin de relier les refuges pour la faune et de renforcer la résilience des cours d'eau. Un soutien financier supplémentaire de la Confédération est ainsi nécessaire.

Les écosystèmes sensibles et la qualité de l'eau sont menacés par des apports de polluants. Ces apports ont des origines nombreuses. Une agriculture durable peut participer à la réduction des risques. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup et du lynx, requiert également de plus en plus de ressources. Les néobiotes envahissants sont synonymes de nombreux risques, notamment pour nos écosystèmes et la santé humaine comme animale. Les mesures de lutte correspondantes nécessitent des ressources considérables.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en mio CHF)	2	2	baisser
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en mio CHF)	2	2	baisser
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	909	786	croissant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	425	505	croissant
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 232	1 222	chancelant
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en mio CHF)	3	3	constant
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258)	138	128	constant

4.7.7 Environnement et énergie



Description

- L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a compétence pour
- conseiller le gouvernement et l'administration dans les questions liées à l'énergie et au climat,
 - promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables au niveau cantonal, communal ainsi qu'auprès de la population,
 - planifier et organiser la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale,
 - exécuter, en tant que service spécialisé, la législation cantonale sur l'énergie ainsi que les tâches cantonales dans le domaine de l'approvisionnement en électricité,
 - participer à la procédure d'autorisation pour les conduites d'énergie, que ce soit en tant que service spécialisé ou autorité directrice,
 - évaluer les études d'impact sur l'environnement et proposer des mesures nécessaires à l'autorité chargée de rendre les décisions,
 - coordonner et traiter des questions relatives à l'environnement impliquant plusieurs offices ou plusieurs Directions, pour autant qu'elles ne relèvent d'aucun autre service spécialisé,
 - encourager le développement durable au niveau cantonal et communal,
 - exécuter les tâches cantonales liées :
 1. à la protection de l'air et
 2. à la protection contre le rayonnement non ionisant ainsi qu'à la protection contre le bruit des entreprises industrielles et artisanales,
 - les tâches de soutien à la conduite et les tâches interoffices relevant de son champ de compétences.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-84 336 861	-109 115 390	-108 289 222	-108 667 740	-108 621 955	-108 704 077
30 Charges de personnel	-7 581 816	-8 179 362	-8 981 462	-9 166 076	-9 230 178	-9 304 561
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 604 673	-1 629 314	-1 829 314	-2 029 314	-1 829 314	-1 829 314
33 Amortissements du patrimoine administratif	-125 532	-216 854	-295 446	-422 350	-562 463	-664 202
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-74 529 953	-98 527 000	-97 081 000	-96 948 000	-96 898 000	-96 804 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
39 Imputations internes	-494 887	-562 860	-102 000	-102 000	-102 000	-102 000
Revenus d'exploitation	47 944 606	70 243 234	72 845 466	72 975 466	72 975 466	72 975 466
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 673 152	1 599 000	2 119 000	2 249 000	2 249 000	2 249 000
43 Revenus divers	40	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	46 028 098	68 371 234	70 453 466	70 453 466	70 453 466	70 453 466
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	243 315	273 000	273 000	273 000	273 000	273 000
Résultat des activités d'exploitation	-36 392 255	-38 872 156	-35 443 756	-35 692 274	-35 646 489	-35 728 611
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-36 392 255	-38 872 156	-35 443 756	-35 692 274	-35 646 489	-35 728 611
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-36 392 255	-38 872 156	-35 443 756	-35 692 274	-35 646 489	-35 728 611

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Coordination environnement et développement durable	-1 101 301	-1 244 094	-1 290 090	-1 326 370	-1 367 163	-1 374 955
Énergie et protection du climat	-32 272 862	-34 777 952	-5 484 696	-5 391 248	-5 359 030	-5 296 765
Protection contre les immissions	-3 018 092	-2 850 110	-2 390 218	-2 629 960	-2 546 100	-2 675 477
Subventions et données spéciales	0	0	-26 278 754	-26 344 696	-26 374 195	-26 381 414

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits « Environnement et énergie » commence l'exercice budgétaire 2025 avec un produit supplémentaire, « Subventions et données spatiales ». Les valeurs de planification correspondent majoritairement à celles de la planification précédente, excepté pour les points suivants :

Les subventions vouées aux centres régionaux publics de conseil en énergie ont été relevées de CHF 0,3 million. De plus, les charges de transfert augmentent de CHF 0,1 million par an au titre du sou-

tien accordé aux communes qui visent la neutralité climatique. Ce mandat découle du projet 5.2 inscrit sous l'objectif 5 du programme gouvernemental de législature 2023-2026.

L'OIO ayant renoncé à facturer à l'interne les frais liés aux prestations informatiques de base, le budget correspondant est réduit chaque année de CHF 0,5 million.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. Par ailleurs, l'objectif « zéro émission nette 2050 » est déjà inscrit dans la Constitution cantonale. L'approche globale de nombreux enjeux doit être poursuivie (par ex. adaptation au réchauffe-

ment climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les ODD 2030).

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) a été chargé, en vertu de l'article constitutionnel sur la protection du climat, d'élaborer des stratégies visant l'adaptation au changement climatique et la protection susmentionnée ainsi que de présenter un plan d'action global pour le canton de Berne («Green New Deal»).

L'accent est également mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (révision en 2022) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une plateforme cantonale sur l'énergie et le climat est mise en place à titre d'aide.

Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne. Un réseau «Programme de développe-

ment durable à l'horizon 2030» interne à l'administration est mis en place pour favoriser la concrétisation des objectifs du développement durable (ODD).

La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches exécutives permanentes d'importance. En outre, le plan de mesures de protection de l'air doit être réévalué et actualisé le cas échéant.

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une réorganisation de l'organisation centralisée responsable de l'exécution et une accélération de la transition numérique dans ce dernier domaine.

Chances et risques

La transition climatique actuelle multiplie les risques contre lesquels le canton doit se prémunir. Dans le même temps, les mesures requises offrent de nouvelles opportunités économiques sur le terrain de l'innovation.

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent aussi bien des emplois que de la valeur ajoutée dans le canton de Berne.

La législation sur les contributions globales et, désormais, le programme d'impulsion (lié à la loi sur le climat et l'innovation) de la Confédération ainsi que la fluctuation du budget cantonal affecté à l'encouragement peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.

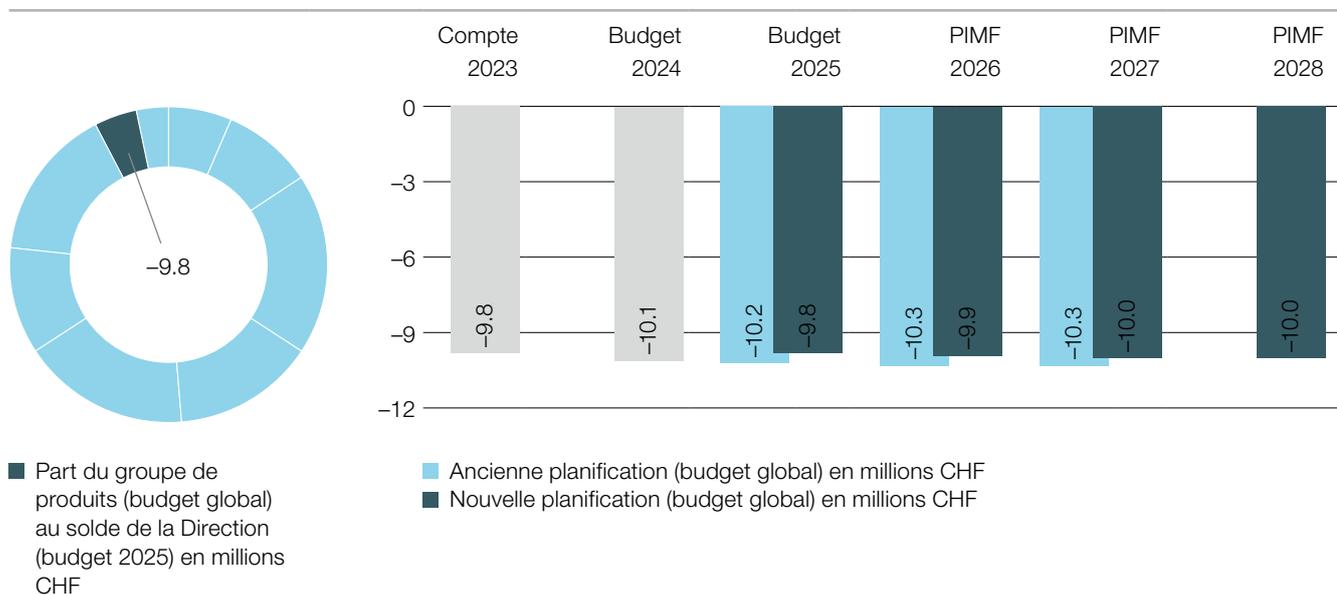
La guerre en Ukraine a fait bondir durablement la demande en conseils et en mesures d'encouragement dans le domaine de l'énergie.

Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données entraîne une hausse de l'efficacité et améliore l'utilité de ces opérations.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Procédures d'autorisation coordonnées : Nombre de procédures lancées dont l'OEE assure la coordination, (a) autorisation concernant les conduites de gaz et d'électricité (y c. les affaires ESTI), (b) études d'impact sur l'environnement EIE (enquêtes préliminaires et proprement dites)			croissant
Rapports techniques : Nombre de rapports techniques relevant des domaines de la protection contre les immissions et de l'énergie dans le cadre de procédures d'autorisation et d'approbation des plans (y c. procédures cantonales et fédérales et procédures d'aménagement du territoire), décisions d'assainissement dans le domaine de la protection contre les immissions			constant
Affaires politiques : Nombre de nouvelles interventions politiques déposées et de procédures cantonales et nationales de consultation dont le traitement s'effectue sous l'égide de l'OEE			croissant
Mise en œuvre sur le terrain (y c. mesures) : Nombre de mesures de réception, de mesures périodiques, de contrôles de chantiers, de contrôles d'installations (installations PV, éblouissement, lumière), installations ayant reçu une autorisation entrée en force avec procédure de police des constructions / plainte par la suite			constant
Information et formation continue : Nombre de conférences / séances d'information / formations organisées par l'office pour des tiers (autorités, particuliers, entreprises, etc.)			constant
Encouragement dans le domaine de l'énergie : Nombre de subventions promises au titre du programme d'encouragement pour l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables			constant
Procédures de recours : Nombre de procédures de recours relevant de la protection contre les immissions et de l'encouragement dans le domaine de l'énergie, recours dans le cadre de procédures d'approbation et d'autorisation, y c. études d'impact sur l'environnement (EIE)			constant

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Contrôler la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger les consommatrices et consommateurs contre les atteintes à la santé et les fraudes.

Contrôler la qualité des eaux de baignade dans les bassins publics au moyen d'inspections et d'analyses pour la protection des baigneuses et baigneurs.

Informers les exploitations et la population spontanément et sur demande en cas d'événement extraordinaire/accident majeur.

Protéger la population et l'environnement contre les substances et organismes dangereux, les émissions radioactives et les accidents majeurs en procédant à des inspections et des analyses ainsi qu'en vérifiant la documentation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-11 709 319	-11 845 559	-11 604 906	-11 648 643	-11 725 464	-11 788 544
30 Charges de personnel	-9 120 035	-9 525 384	-9 661 281	-9 735 940	-9 821 803	-9 903 233
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 589 970	-1 155 000	-1 152 000	-1 152 000	-1 152 000	-1 152 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-718 084	-716 559	-780 625	-749 703	-740 662	-722 312
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-281 231	-448 615	-11 000	-11 000	-11 000	-11 000
Revenus d'exploitation	1 909 083	1 758 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000	1 758 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 806 173	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000	1 692 000
43 Revenus divers	51	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
46 Revenus de transfert	4 874	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	97 985	59 000	59 000	59 000	59 000	59 000
Résultat des activités d'exploitation	-9 800 236	-10 087 559	-9 846 906	-9 890 643	-9 967 464	-10 030 544
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	10 222	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	10 222	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-9 790 014	-10 087 559	-9 846 906	-9 890 643	-9 967 464	-10 030 544
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-9 790 014	-10 087 559	-9 846 906	-9 890 643	-9 967 464	-10 030 544

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-8 083 764	-8 597 777	-7 881 452	-7 919 589	-7 962 166	-8 020 630
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 706 250	-1 489 782	-1 965 454	-1 971 053	-2 005 298	-2 009 915

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

L'OIO ayant renoncé à facturer à l'interne les frais liés aux prestations informatiques de base, le budget correspondant est réduit chaque année de CHF 0,4 million. Pour le reste, le compte de résultats du groupe de produits Contrôle des denrées alimentaires, des objets

usuels et des eaux de baignade et sécurité de l'environnement ne connaît pratiquement aucune modification par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade : l'extension des activités réalisées en qualité de laboratoire national de référence et l'approfondissement de la collaboration entre les organes de contrôle et le laboratoire à proprement parler doivent se poursuivre. En poste depuis de nombreuses années, le chef du domaine Microbiologie sera remplacé.

Sécurité de l'environnement : les départs à la retraite continuent à donner lieu à une rotation marquée au sein du personnel de la division. Après s'être familiarisés avec leurs missions, les nouveaux membres du personnel peuvent se consacrer davantage aux inspections. Les consignes politiques et les stratégies cantonales pourraient rendre indispensables des tâches relevant de la législation sur les produits chimiques et l'ordonnance sur les accidents majeurs.

Chances et risques

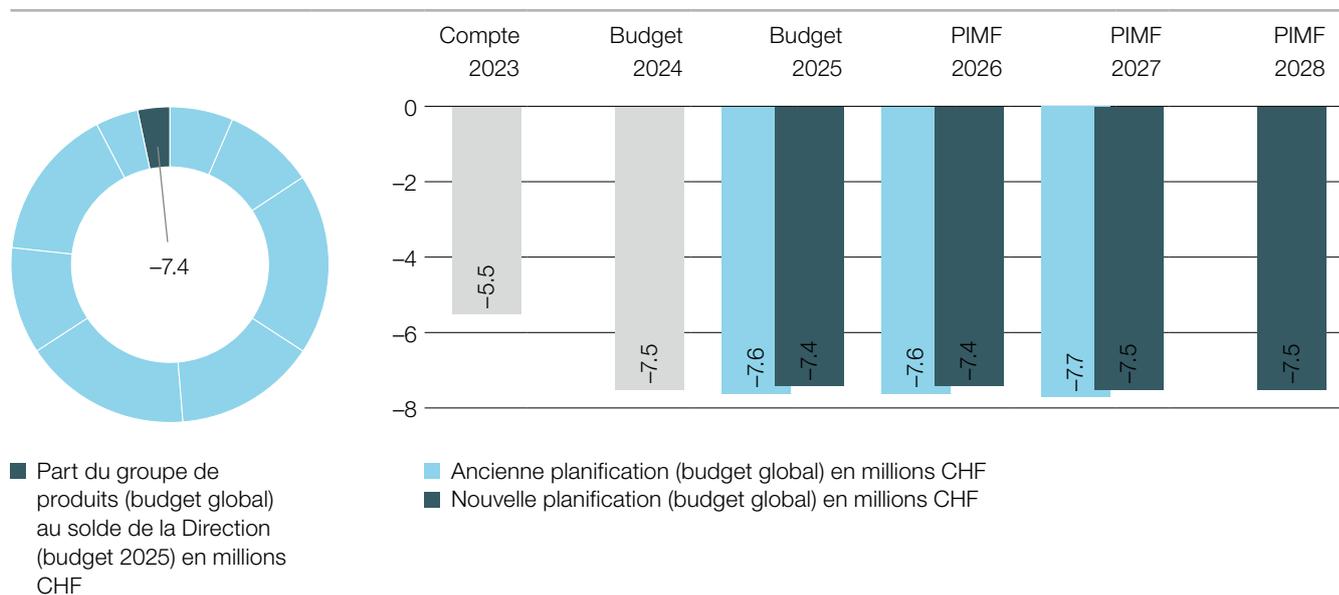
En raison des investissements à réaliser à moyen terme, requis par des changements importants dans les locaux utilisés actuellement, le laboratoire doit être installé dans de nouveaux locaux. D'après le calendrier actuel et après l'approbation du crédit-cadre par le Grand

Conseil lors de la session de printemps 2024, il est prévu que les travaux correspondants soient réalisés sur le site de Bernapark à Stettlen jusqu'en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 750	8 649	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 008	12 856	constant
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	88	84	constant
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuses	0	0	constant

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation cantonale sur les chiens et la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

tation animale, des médicaments vétérinaires ainsi que de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-12 428 879	-16 346 092	-15 762 152	-16 090 358	-16 113 801	-16 195 046
30 Charges de personnel	-7 000 431	-7 886 608	-8 154 314	-8 188 710	-8 219 216	-8 279 548
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 509 088	-3 652 922	-3 415 922	-3 725 922	-3 725 922	-3 725 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	-41 551	-67 864	-42 386	-44 582	-59 765	-74 747
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-501 162	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500
37 Subventions redistribuées	-1 717 859	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000	-1 650 000
39 Imputations internes	-658 788	-2 336 198	-1 747 030	-1 728 644	-1 706 397	-1 712 330
Revenus d'exploitation	6 231 705	8 877 019	8 379 880	8 663 115	8 658 808	8 681 922
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régages et concessions	8 550	75 000	75 000	15 000	75 000	75 000
42 Contributions	4 123 917	3 993 000	3 951 000	3 993 000	3 993 000	3 993 000
43 Revenus divers	-267	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	11 316	1 375 530	1 113 590	1 425 075	1 365 210	1 383 712
46 Revenus de transfert	8 442	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	1 717 859	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
49 Imputations internes	361 888	1 783 488	1 590 290	1 580 041	1 575 598	1 580 209
Résultat des activités d'exploitation	-6 197 175	-7 469 073	-7 382 272	-7 427 243	-7 454 993	-7 513 125
34 Charges financières	-23 584	0	-4 000	0	0	0
44 Revenus financiers	720 232	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités de financement	696 648	0	-4 000	0	0	0
Résultat opérationnel	-5 500 527	-7 469 073	-7 386 272	-7 427 243	-7 454 993	-7 513 125
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-5 500 527	-7 469 073	-7 386 272	-7 427 243	-7 454 993	-7 513 125

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Service vétérinaire	-5 500 527	-7 469 073	-7 386 272	-7 427 243	-7 454 993	-7 513 125
Caisse des épizooties	0	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du groupe de produits Affaires vétérinaires présente une amélioration d'environ CHF 0,08 million par rapport au budget 2024. Ce résultat s'explique par la mise en œuvre restrictive du budget

pour les postes de charges de matériel et d'autres charges d'exploitation. S'y ajoute encore le fait que l'OIO a renoncé à facturer aux Directions les frais des prestations informatiques de base.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application de la loi cantonale sur les chiens et de la législation fédérale sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que sur les médicaments vétérinaires. Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à la filière agroalimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs sont poursuivis notamment par l'organisation régulière d'exercices de simulation d'une épizootie, par la mise en œuvre de la stratégie nationale Antibiorésistance (StAR) et par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, la nouvelle génération d'ASAN, une application métier commune aux cantons et à la Confédération, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

Le risque de déclenchement d'une crise de peste porcine africaine en Suisse reste prononcé. Ce même risque augmente aussi pour d'autres maladies à transmission vectorielle (nouveaux sérotypes de la maladie de la langue bleue, maladie épizootique hémorragique). Le développement de la nouvelle application métier ASAN, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait per-

mettre de réaliser des économies d'échelle et de développer l'administration numérique. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 955	1 957	constant
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	222	251	croissant

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Caisse des épizooties

Description

L'art. 12 de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB; RSB 910.1) énumère de manière exhaustive les diverses utilisations des ressources. Le Conseil-exécutif fixe toutefois par voie d'ordon-

nance le montant des cotisations et des dépôts dans la Caisse des épizooties (art. 12, al. 3 LCAB).

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-2 555 999	-4 765 530	-4 503 590	-4 755 075	-4 755 210	-4 773 712
Écart		-86.4 %	5.5 %	-5.6 %	0.0 %	-0.4 %
Revenus	2 555 999	4 765 530	4 503 590	4 755 075	4 755 210	4 773 712
Écart		86.4 %	-5.5 %	5.6 %	0.0 %	0.4 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-595 019	-780 769	-735 106	-775 646	-790 336	-795 213
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 369 151	-2 295 385	-2 299 285	-2 520 922	-2 520 922	-2 520 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 380	-22 154	-21 670	-29 362	-37 055	-44 747
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-501 162	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500	-752 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-89 287	-914 723	-695 030	-676 644	-654 397	-660 330
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	8 400	75 000	75 000	15 000	75 000	75 000
42 Contributions	2 182 071	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	11 316	1 375 530	1 113 590	1 425 075	1 365 210	1 383 712
46 Revenus de transfert	74	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	354 138	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-55 163	0	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462
Écart		100.0%	0.0%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-55 163	0	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462
Écart		100.0%	0.0%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-55 163	0	-38 462	-38 462	-38 462	-38 462
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	12 249 228	12 237 912	10 862 382	9 748 792	8 323 717	6 958 507
Etat du patrimoine au 31.12.	12 237 912	10 862 382	9 748 792	8 323 717	6 958 507	5 574 795
Variation du patrimoine	-11 316	-1 375 530	-1 113 590	-1 425 075	-1 365 210	-1 383 712

Commentaire

La Caisse des épizooties est rattachée au groupe de produits Affaires vétérinaires. Elle sert à financer la mise en œuvre de la législation sur la lutte contre les épizooties.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

Les moyens tirés de ce financement spécial sont notamment utilisés pour des indemnités compensant la perte d'animaux, des mesures de lutte contre les épizooties, des programmes de surveillance et de dépistage précoce de ces dernières ainsi que pour des mesures de prévention.

4.9 Fonds

4.9.1 Fonds de régénération des eaux

Description

L'art. 1 du décret du 14 septembre 1999 sur la régénération des eaux (DRégén; RSB 752.413) énumère de manière exhaustive les buts auxquels peuvent être affectées les ressources.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-4 840 340	-4 847 300	-4 388 619	-4 435 436	-4 335 436	-4 335 436
Écart		-0.1 %	9.5 %	-1.1 %	2.3 %	0.0 %
Revenus	4 840 340	4 847 300	4 709 300	4 759 300	4 659 300	4 659 300
Écart		0.1 %	-2.8 %	1.1 %	-2.1 %	0.0 %
Solde	0	0	320 681	323 864	323 864	323 864
Écart		0.0 %	0.0 %	-1.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	-254 318	-579 622	-255 116	-255 116	-255 116	-255 116
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 109 010	-247 500	-251 500	-251 500	-251 500	-251 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-804 902	-628 178	-490 003	-536 821	-436 821	-436 821
36 Charges de transfert	-2 653 577	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000	-3 390 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-18 533	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	419 132	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 421 208	4 547 300	4 409 300	4 459 300	4 359 300	4 359 300
	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	19 383 602	20 188 504	20 816 682	21 306 685	21 843 505	22 280 326
Etat du patrimoine au 31.12.	20 188 504	20 816 682	21 306 685	21 843 505	22 280 326	22 717 147
Variation du patrimoine	804 902	628 178	490 003	536 821	436 821	436 821

Commentaire

Le Fonds de régénération des eaux fait partie intégrante du groupe de produits Nature. Il soutient et décharge les communes et la population dans la mise en œuvre de projets de régénération des eaux. Il aide également à initier des projets en permettant la réalisation de clarifications, d'études de faisabilité et de périmètre ainsi qu'en facilitant l'acquisition de terrains. Les contributions à l'inves-

tissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan mais directement portées à la charge du compte de résultats. Les avoirs du fonds peuvent ainsi compenser les fluctuations des versements risquant de survenir certaines années.

4.9.2 Fonds du tourisme

Description

L'art. 22 de la loi du 20 juin 2005 sur le développement du tourisme de la taxe d'hébergement. Celle-ci doit toutefois être comprise entre (LDT ; RSB 935.211) dispose que le Conseil-exécutif fixe le montant CHF 0,50 et 1,50 par nuitée.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-237 747	-151 500	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Écart		36.3 %	-32.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	237 747	151 500	200 000	200 000	200 000	200 000
Écart		-36.3 %	32.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-59 697	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-168 049	0	-48 500	-48 500	-48 500	-48 500
36 Charges de transfert	-10 000	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500	-151 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	235 136	0	200 000	200 000	200 000	200 000
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	151 500	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 611	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	573 959	742 009	742 009	790 509	839 009	887 509
Etat du patrimoine au 31.12.	742 009	742 009	790 509	839 009	887 509	936 009
Variation du patrimoine	168 050	0	48 500	48 500	48 500	48 500

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits développement et surveillance économique et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la loi sur le dévelop-

pement du tourisme LDT. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

4.9.4 Fonds pour les dommages causés par le gibier

Description

L'art. 2 de l'ordonnance du 22 novembre 1995 sur les dommages causés par la faune sauvage (ODFS; RSB 922.51) dispose que l'Inspection de la chasse peut allouer des contributions prélevées sur le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage pour des mesures de prévention plus étendues.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-468 368	-431 800	-425 214	-425 032	-425 032	-425 032
Écart		7.8%	1.5%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	468 368	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
Écart		-7.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	6 586	6 768	6 768	6 768
Écart		0.0%	0.0%	-2.8%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-19 323	-25 585	-19 180	-19 180	-19 180	-19 180
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-39 999	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-111 734	-146 215	-146 034	-145 852	-145 852	-145 852
36 Charges de transfert	-291 347	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 966	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	468 368	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	454 825	566 559	712 774	858 808	1 004 660	1 150 513
Etat du patrimoine au 31.12.	566 559	712 774	858 808	1 004 660	1 150 513	1 296 365
Variation du patrimoine	111 734	146 215	146 034	145 852	145 852	145 852

Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de me-
 Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Nature.

sures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

4.10 Préfinancements

4.10.1 Fonds d'aide investissements

Description

Aux termes de la loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LCIM; RSB 902.1), la

Confédération prescrit une partie de l'affectation des ressources; le canton peut déterminer les autres subventions.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-7 368 925	-4 693 600	-4 693 600	-4 693 600	-4 693 600	-4 693 600
Écart		36.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	7 368 925	4 693 600	4 693 600	4 693 600	4 693 600	4 693 600
Écart		-36.3 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-7 318 925	-4 420 000	-4 420 000	-4 420 000	-4 420 000	-4 420 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-50 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	405 474	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 834 053	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	1 229 398	315 600	315 600	315 600	315 600	315 600
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-4 059 820	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
Écart		-454.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	6 049 401	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
Écart		189.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	1 989 581	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000	-5 000 000
Écart		351.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-4 059 820	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	6 049 401	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	46 006 714	44 777 315	44 777 315	44 461 715	44 146 115	43 830 515
Etat du patrimoine au 31.12.	44 777 315	44 777 315	44 461 715	44 146 115	43 830 515	43 514 915
Variation du patrimoine	-1 229 399	0	-315 600	-315 600	-315 600	-315 600

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie inté-

grante du groupe de produits développement et surveillance économique.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)⁹

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-33.3		0.1
Santé publique	-1 837.4		12.5
Intégration sociale et action sociale	-1 138.2		322.1

5.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-22.9	-32.7	-33.2	-32.7	-34.2	-35.2
Santé publique	-1 659.0	-1 767.7	-1 824.9	-1 657.2	-1 859.7	-1 874.5
Intégration sociale et action sociale	-725.5	-814.3	-816.1	-828.7	-834.3	-840.4
Total	-2 407.3	-2 614.7	-2 674.1	-2 518.5	-2 728.1	-2 750.0

5.3 Priorités de développement de la Direction

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettent l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement sont définies par voie d'ordonnance, dont la mise en œuvre est contrôlée régulièrement à l'aide d'un système de suivi.

Une révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1), base légale de l'aide matérielle, est également prévue ces prochaines années.

Dans le groupe de produits Santé publique, la forte hausse du renchérissement en 2022 et en 2023 et son impact sur les tarifs reste un sujet d'actualité. Après de longues négociations, la plupart des partenaires tarifaires du domaine des soins aigus somatiques ont réussi à s'entendre rétroactivement sur des tarifs majorés à compter du 1^{er} janvier 2023.

Enfin, la numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-2 790 346 728	-2 944 350 821	-3 008 915 689	-3 221 333 994	-3 060 022 902	-3 082 518 164
Écart		-5.5%	-2.2%	-7.1%	5.0%	-0.7%
Revenus	383 015 315.0	329 622 605.0	334 800 434.0	702 791 994.0	331 900 592.0	332 516 436.0
Écart		-13.9%	1.6%	109.9%	-52.8%	0.2%
Solde	-2 407 331 413	-2 614 728 216	-2 674 115 255	-2 518 542 000	-2 728 122 310	-2 750 001 728
Écart		-8.6%	-2.3%	5.8%	-8.3%	-0.8%
Charges						
30 Charges de personnel	-33 767 760	-35 108 925	-36 023 626	-36 274 977	-35 888 847	-35 976 001
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-17 633 005	-39 706 645	-24 201 060	-25 132 060	-25 746 060	-25 730 060
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 937 364	-6 455 925	-7 589 470	-6 560 349	-7 390 978	-8 457 042
34 Charges financières	-138 252	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
36 Charges de transfert	-2 710 809 279	-2 853 480 531	-2 934 857 258	-2 967 113 333	-2 984 738 742	-3 006 096 786
37 Subventions redistribuées	-3 018 526	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
38 Charges extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
39 Imputations internes	-19 042 542	-9 598 795	-6 244 275	-186 253 275	-6 258 275	-6 258 275
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
41 Régales et concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
42 Contributions	8 297 867.0	5 570 620.0	5 620 620.0	5 620 620.0	5 620 620.0	5 620 620.0
43 Revenus divers	-2 040 037	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
44 Revenus financiers	1 356 463.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	304 797.0	296 000.0	296 000.0	296 000.0	296 000.0	296 000.0
46 Revenus de transfert	370 512 422.0	323 408 485.0	328 621 314.0	336 612 874.0	325 721 472.0	326 337 316.0
47 Subventions à redistribuer	3 018 526.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
48 Revenus extraordinaires	0.0	50 000.0	0.0	180 000 000.0	0.0	0.0
49 Imputations internes	1 565 278.0	297 500.0	262 500.0	180 262 500.0	262 500.0	262 500.0

Evolution du compte de résultats

Des modifications allant de CHF 70,0 millions pour 2025 à CHF 51,0 millions pour 2028 ont été apportées à la planification précédente. Les facteurs ci-après sont à mentionner en particulier.

Dans les domaines des soins aigus somatiques, de la psychiatrie et du sauvetage, les valeurs budgétées ont dû être augmentées d'environ CHF 26,0 millions par an en raison de la demande croissante et des tarifs plus élevés.

Il a été procédé à une réduction de près de CHF 11,0 millions dans les domaines de l'aide sociale matérielle et de l'insertion professionnelle d'après le nombre de clientes et de clients estimés. En revanche, s'agissant de l'accueil extrafamilial, les moyens budgétés ont été revus à la hausse (de CHF 3,0 mio pour 2025 pour atteindre CHF 12,0 mio pour 2028) en raison de la demande d'une part, et de la révision partielle de l'ordonnance du 24 novembre 2021 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF; RSB 860.22) d'autre part.

Des dépenses supplémentaires se montant à CHF 10,0 millions sont budgétées en 2026 pour la prise en charge des personnes ayant fui l'Ukraine.

Pour rattraper les coûts en augmentation des offres destinées aux adultes en situation de handicap causés d'une part par la croissance démographique et, d'autre part, par la hausse des contributions pour les prises en charge hors canton, des hausses de budget sont prévues (de CHF 11,9 mio à 16,8 mio entre 2024 et 2028).

Les mesures salariales en faveur du personnel tant de l'administration cantonale que des institutions subventionnées génèrent des surcoûts d'environ CHF 7,0 millions par an pour 2025-2027 et de près de CHF 26,0 millions pour 2028.

Le changement de canton de Moutier réduira les dépenses de CHF 16,5 millions par an à compter de 2026.

Selon l'acte modificateur unique sur le versement par étapes du solde du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH), le prélèvement de moyens provenant du FIH conduira à des dépenses supplémentaires de CHF 35,0 millions pour 2025 par rapport à l'ancienne planification et à un allègement d'un montant similaire pour 2026. En 2027, la

suppression de ce prélèvement entraînera une détérioration de CHF 180,0 millions par rapport à la planification pour 2026.

Enfin, les adaptations de la planification des investissements entraîneront des amortissements moins élevés (entre env. CHF 3,0 et 6,0 mio par an).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-9 741 106	-14 689 500	-7 774 000	-47 412 000	-44 830 000	-5 171 000
Écart		-50.8%	47.1%	-509.9%	5.4%	88.5%
Recettes	1 687 608	75 000 000	0	0	0	0
Écart		4344.2%	-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-8 053 497	60 310 500	-7 774 000	-47 412 000	-44 830 000	-5 171 000
Écart		848.9%	112.9%	-509.9%	5.4%	88.5%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-3 141 118	-40 000	-165 000	-96 000	-31 000	-31 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 766 990	-14 349 500	-7 378 000	-7 085 000	-6 568 000	-4 909 000
54 Prêts	-2 070 000	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-1 762 998	-300 000	-231 000	-40 231 000	-38 231 000	-231 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	137 608	0	0	0	0	0
61 Remboursements	1 550 000	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	75 000 000	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les modifications ci-après ont été apportées à la planification précédente.

En conséquence de l'actualisation du calendrier de la construction du nouveau centre hospitalier de Bienne, la contribution de restructuration pour ce projet est décalée d'un an (CHF 40,0 mio en 2026 et 38,0 mio en 2027).

La planification en lien avec le Nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne (NFFS) destiné aux services sociaux a été adaptée à la décision d'octroi de crédit.

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
311.8	317.4	316.1	210.7	194.2	196.2

Commentaire

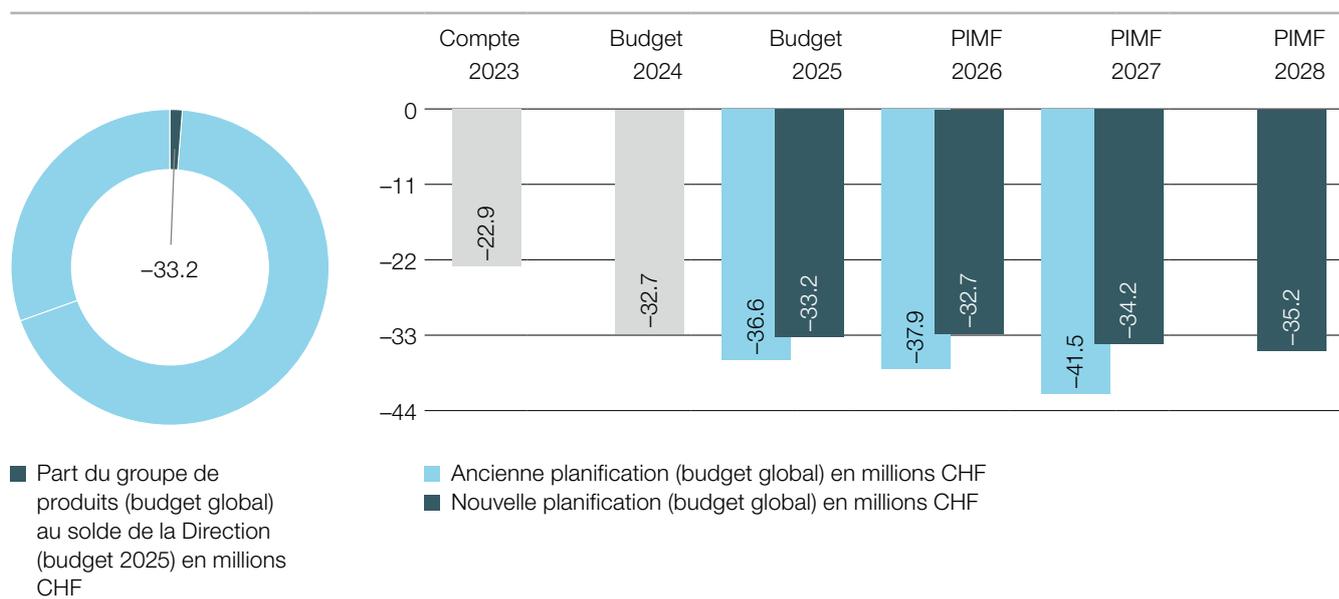
Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2023. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- transfert de 65,9 postes du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions ;
- transfert de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ le 1^{er} janvier 2022 en raison de la mise en œuvre du projet de révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) ;
- transfert au 1^{er} janvier 2023 des postes de trois institutions cantonales à la DIJ ou à l'INC (à savoir le Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee, le foyer scolaire du Château de Cerlier et le Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz) ;
- création au 1^{er} janvier 2024 de deux postes en raison de la mise en œuvre du système NFFS destiné aux services sociaux ainsi que d'un poste dans le cadre de l'introduction de la LPHand ;
- À partir du 1^{er} janvier 2025, deux postes seront créés, notamment pour soutenir les communes et les crèches dans le cadre de l'émission des bons de garde.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien de la directrice/du directeur; coordination des activités des offices de la DSSI; gestion de projets pour la directrice/le directeur, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

décisions correspondantes; représentation de la DSSI auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des

Prestations diverses pour les offices: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-22 979 846	-32 905 855	-33 314 776	-32 816 980	-34 325 011	-35 311 283
30 Charges de personnel	-8 722 400	-10 278 890	-10 167 564	-10 251 188	-10 320 249	-10 356 183
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 527 345	-11 289 045	-15 545 200	-16 003 200	-16 617 200	-16 501 200
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 042 593	-5 729 664	-6 715 012	-5 675 592	-6 500 562	-7 566 900
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-819 484	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 868 022	-4 798 255	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000
Revenus d'exploitation	226 165	179 000	145 000	145 000	145 000	145 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	80 755	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	4 603	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
46 Revenus de transfert	25 808	34 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000	115 000
Résultat des activités d'ex- ploitation	-22 753 680	-32 726 855	-33 169 776	-32 671 980	-34 180 011	-35 166 283
34 Charges financières	-137 609	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-137 609	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-22 891 289	-32 726 855	-33 169 776	-32 671 980	-34 180 011	-35 166 283
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-22 891 289	-32 726 855	-33 169 776	-32 671 980	-34 180 011	-35 166 283

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction	-2 350 691	-3 159 705	-3 669 298	-3 694 118	-3 712 996	-3 728 019
Prestations pour les offices/les tiers	-18 959 444	-27 557 179	-27 443 711	-26 899 699	-28 375 346	-29 335 767
Prestations juridiques	-1 581 154	-2 009 971	-2 056 766	-2 078 163	-2 091 669	-2 102 497

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification des années précédentes, l'adaptation au crédit autorisé pour le nouveau système de gestion des cas (NFFS) destiné aux services sociaux entraîne d'une part des dépenses supplémentaires dans le compte de résultats (CHF 3,3 mio à CHF 2,3 mio de 2025 à 2028; transfert du compte des investissements au compte de résultats) et, d'autre part, des amortissements moins importants que prévus (diminution de CHF 2,3 mio à CHF 5,3 mio suivant l'exercice). La décision de renoncer à facturer

à l'interne les coûts des services de base TIC de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) à la Direction (env. CHF 4,7 mio) entraîne également un recul par rapport à l'ancienne planification. En outre, la décision du Conseil-exécutif de réduire les biens, services et marchandises en 2025 entraîne une réduction de CHF 0,1 million.

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours:

- révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1; bases légales pour l'aide matérielle) ainsi que des ordonnances d'exécution; entrée en vigueur pour 2026 au plus tôt.
- révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur l'aide sociale (OASoc; RSB 860.111) en lien avec l'introduction du système NFFS.
- ajustement du projet NA-BE: révision de la loi du 3 décembre 2019 sur l'aide sociale dans le domaine de l'asile et des réfugiés (LAAR; RSB 861.1) et des ordonnances d'exécution en tant que modification indirecte, conjointement avec la révision totale de la LASoc (voir ci-dessus).

- révision de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP; RSB 811.111); entrée en vigueur prévue en janvier 2026.
- révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS; RSB 430.41); entrée en vigueur prévue en 2025.
- révision de l'ordonnance du 29 janvier 2014 sur les exceptions à la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire (OEA; RSB 842.111.5) d'ici fin 2025.
- examen des bases juridiques dans le domaine des soins hospitaliers, notamment en ce qui concerne la garantie des liquidités des hôpitaux (calendrier encore inconnu).

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

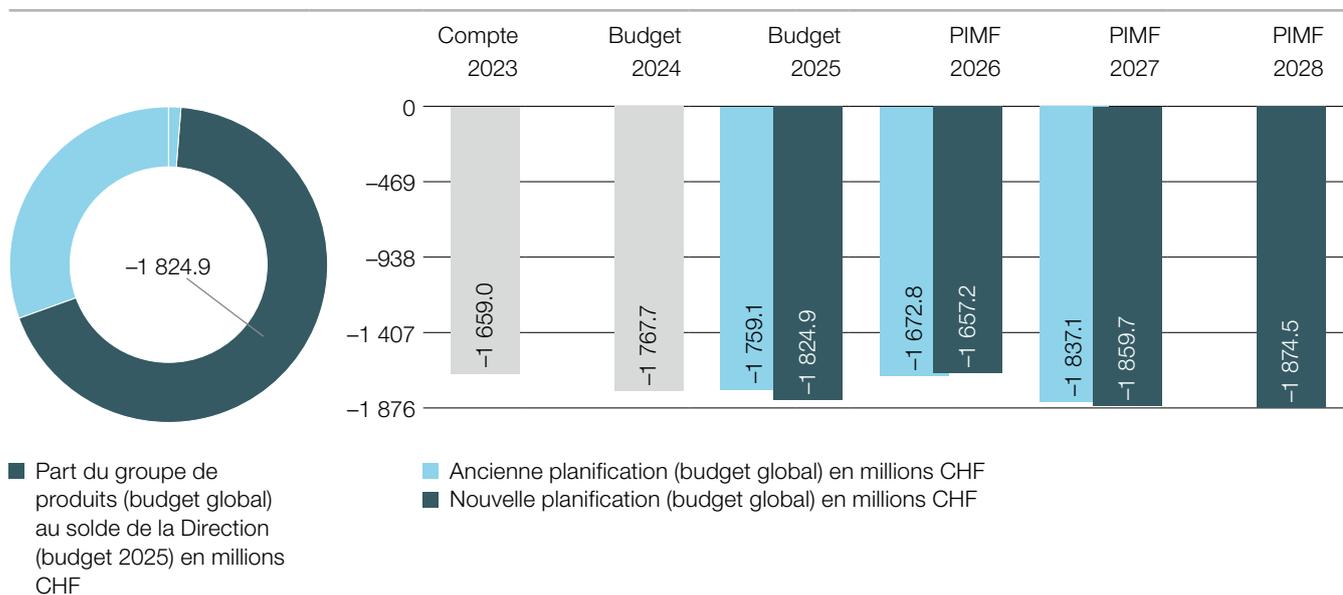
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	128	247	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	4	17	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	74	chancelant
Nombre de projets législatifs	19	16	croissant
Nombre de conseils juridiques	461	407	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	199	197	chancelant
Nombre de recours déposés à la DSSI	42	52	croissant
Nombre de recours réglés de la DSSI	54	42	croissant

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-1 675 656 224	-1 780 108 517	-1 837 412 054	-2 029 734 021	-1 872 376 308	-1 887 196 867
30 Charges de personnel	-11 621 294	-11 551 841	-11 799 555	-11 865 219	-11 968 577	-12 042 549
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 518 450	-4 113 840	-4 359 100	-4 545 100	-4 545 100	-4 645 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	-68 083	-61 312	-47 770	-58 069	-63 728	-63 453
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 657 374 469	-1 764 346 525	-1 821 205 630	-1 833 265 634	-1 855 798 904	-1 870 445 765
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-73 928	-35 000	0	-180 000 000	0	0
Revenus d'exploitation	15 325 831	12 377 000	12 531 815	192 569 780	12 687 140	12 723 560
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 761 373	3 289 000	3 339 000	3 339 000	3 339 000	3 339 000
43 Revenus divers	87	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	7 807 510	8 973 000	9 112 815	9 150 780	9 268 140	9 304 560
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	756 860	115 000	80 000	180 080 000	80 000	80 000
Résultat des activités d'exploitation	-1 660 330 393	-1 767 731 517	-1 824 880 239	-1 837 164 241	-1 859 689 168	-1 874 473 307
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 350 000	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	1 350 000	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 658 980 393	-1 767 731 517	-1 824 880 239	-1 837 164 241	-1 859 689 168	-1 874 473 307
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	50 000	0	180 000 000	0	0
Résultat extraordinaire	0	50 000	0	180 000 000	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 658 980 393	-1 767 681 517	-1 824 880 239	-1 657 164 241	-1 859 689 168	-1 874 473 307

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soins aigus somatiques	-932 792 838	-958 327 671	-995 314 875	-817 330 072	-1 005 613 517	-1 006 685 053
Réadaptation	-95 736 652	-93 729 293	-84 003 662	-83 634 810	-84 137 682	-84 138 961
Formation pratique et perfectionnement	-34 796 183	-44 453 283	-43 781 767	-43 550 324	-43 962 173	-43 964 792
Sauvetage	-24 080 856	-25 722 822	-28 729 433	-28 743 127	-28 746 956	-28 749 265
Psychiatrie	-181 882 789	-202 433 893	-207 546 062	-207 362 766	-207 365 638	-207 366 917
Promotion de la santé	-2 110 206	-2 970 450	-3 030 622	-3 085 716	-3 208 315	-3 248 203
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-365 692 678	-424 860 151	-446 345 947	-457 178 323	-470 287 124	-483 792 177
Contrôle et sécurité des médicaments	54 947	-2 444 711	-2 664 872	-2 727 809	-2 756 003	-2 874 213
Maladies transmissibles et non transmissibles	-20 056 376	-8 181 090	-8 363 177	-8 408 913	-8 426 632	-8 440 491
Gestion des catastrophes	-1 277 269	-1 736 684	-1 852 067	-1 825 552	-1 841 073	-1 847 921
Autorisation et surveillance	-609 495	-2 821 470	-3 247 756	-3 316 829	-3 344 056	-3 365 313

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

Soins aigus somatiques

- Adaptation du volume de prestations et des tarifs 2024 dans le domaine des dépenses liées du canton (surcoûts de CHF 15,6 mio en 2025 à CHF 16,2 mio en 2028).
- Surcoûts de CHF 12,0 millions par an en raison du transfert de la réadaptation dans les soins somatiques aigus (paraplégologie et réadaptation précoce).

- Charges supplémentaires liées au crédit-cadre selon la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11) pour soutenir des réseaux de soins de base (de CHF 1,1 mio en 2025 et 2026 à CHF 1,2 mio en 2027 et 2028).

Réadaptation

- Économies annuelles de CHF 12,0 millions en raison du transfert de la réadaptation dans les soins somatiques aigus (paraplégologie et réadaptation précoce).
- Surcoûts de CHF 1,0 million en 2025 et 2026 et de 1,5 million en 2027 et 2028 en raison de l'évolution attendue des besoins.

Sauvetage

- Surcoûts annuels de CHF 3,0 millions en raison de coûts résiduels plus élevés pour le canton.

Psychiatrie

- Surcoûts annuels de CHF 6,1 millions dus à une tendance durable à l'augmentation des besoins.

3^e âge

- Adaptation des mesures salariales analogue à celles en faveur du personnel cantonal pour les institutions de soins dans le do-

maine du troisième âge et du long séjour (surcoûts annuels de CHF 4,9 à 18,7 mio).

En raison du changement de canton de Moutier, des économies de CHF 10,5 millions sont attendues à partir de 2026.

La décision du Conseil-exécutif de diminuer en 2025 les charges de biens et services a pour corollaire une réduction de CHF 0,2 millions.

Enfin, la planification de la dissolution du Fonds d'investissements hospitaliers a été adaptée (détérioration de CHF 35,0 mio en 2025 et amélioration du même montant en 2026).

Priorités de développement

La forte hausse du renchérissement en 2022 et en 2023 et son impact sur les tarifs reste un sujet d'actualité. Après de longues négociations, la plupart des partenaires tarifaires du domaine des soins aigus somatiques ont réussi à s'entendre rétroactivement sur des tarifs majorés à compter du 1^{er} janvier 2023. Des tarifs ont également été négociés rétroactivement pour 2024. Tous les partenaires tarifaires du domaine de la réadaptation ont également pu convenir de tarifs avec effet rétroactif, après l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de la structure ST Reha. Pour l'exercice 2024, la plupart des partenaires tarifaires ont conclu des conventions. La majorité des tarifs convenus jusqu'à fin 2023 ont été examinés et approuvés, et sont par conséquent entrés en force (à l'exception des tarifs du secteur universitaire du groupe de l'Île). Restent en suspens les procédures de fixation des tarifs applicables pour deux assureurs-maladie (dont la part de marché représente environ 15 %) depuis 2012, pour le Groupe mutuel à compter de 2019 et pour HSK depuis 2022. Le groupe de l'Île a cependant pu s'entendre avec tous les partenaires tarifaires, mis à part sur les procédures de fixation précitées. En outre, une procédure de fixation du point tarifaire TARMED valable à partir de 2021 pour les membres de l'association diespitâler.be est en cours. Le risque systémique lié aux tarifs qui ne couvrent pas les coûts dans les secteurs hospitalier et ambulatoire est toujours présent.

Médecine préventive

poursuite de programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques.

Révision de l'ordonnance du 8 juin 1994 concernant le service médical scolaire (OSMS ; RSB 430.41) pour assurer le bon fonctionnement de celui-ci.

Optimisation du système d'annonce et de traitement des cas de maladies transmissibles soumises à la déclaration obligatoire grâce à sa numérisation. Collaboration à la mise en œuvre d'un plan caniculaire cantonal.

Chances et risques

Le canton n'est pas en mesure de piloter le volume des prestations vu la législation en vigueur et d'autres facteurs sur lesquels il n'a aucune prise tels que l'augmentation des prestations, la démographie, les nouvelles thérapies et les effets à long terme de la pandémie de COVID-19. Étant donné la grande taille du groupe de pro-

Gestion des catastrophes

Optimisation de l'intégration des institutions de la santé dans la planification et la préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

Services de sauvetage

Introduction du modèle à quatre régions (4+). Poursuite du développement de la centrale d'appels sanitaires urgents (CASU) et adaptation à de nouvelles technologies.

Contrôle et sécurité des médicaments

Le retraitement des dispositifs médicaux par les cabinets médicaux et dentaires va faire l'objet d'un programme de contrôle (obligation de déclaration spontanée). Le contrat intercantonal portant sur le contrôle des médicaments et des stupéfiants pour le canton de Soleure a été résilié à fin 2023 suite à l'entrée en fonction de la nouvelle pharmacienne cantonale soleuroise.

D'ici la fin du premier semestre 2025, les pharmacies et les drogueries devront saisir tous les médicaments fabriqués selon une formule propre dans le système mis en ligne par le Service pharmaceutique cantonal.

Le Laboratoire de contrôle pharmaceutique a lancé un projet visant à introduire un système de gestion de l'information du laboratoire.

3^e âge

Le canton de Berne poursuit le réexamen de la rémunération des prestations de soins ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées ou malades (financement résiduel), dans le but de continuer à accroître la transparence des coûts.

duits, des divergences proportionnellement minimales peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs.

La forte hausse du renchérissement en 2022 et 2023 ainsi que les charges de personnel toujours élevées, causées par la pénurie de personnel spécialisé, ont entraîné de lourdes pertes ainsi qu'une détérioration de la structure financière et des liquidités des hôpitaux non seulement dans le canton de Berne, mais aussi dans l'ensemble de la Suisse. Le canton étant responsable d'assurer la couverture en soins de la population bernoise, la situation financière tendue voire critique des hôpitaux répertoriés nécessaires à la couverture en soins comporte un risque financier élevé.

La division Surveillance et autorisations doit faire face à un surcroît de travail en raison de la révision ou de l'introduction de plusieurs actes législatifs fédéraux: loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires (loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11), loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie (loi sur les professions de la psychologie, LPsy; RS 935.81), loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (LPSan; RS 811.21), loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée, LPMA; RS 810.11) et en particulier de la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie. La numérisation en cours mobilise certes à moyen terme des ressources en personnel supplémentaires, mais permettra à l'avenir d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

Le contrôle du retraitement des dispositifs médicaux et la vérification des médicaments fabriqués selon une formule propre risquent de ne pas pouvoir être effectués de manière aussi approfondie que souhaité, faute des ressources en finances et en personnel requises.

D'autres travaux d'une ampleur encore difficile à estimer risquent de devoir être menés dans le domaine des produits thérapeutiques en raison des révisions en cours de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP; RSB 811.111) et de la loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTh; RS 812.21).

Dans le secteur du troisième âge, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique et la hausse du nombre de personnes âgées et très âgées.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. L'obligation de formation, ancrée dans la loi depuis 2012, permet d'exploiter pleinement chaque année le potentiel formateur disponible dans le canton de Berne. Les établissements ouvrent de nouvelles possibilités (p. ex. unités de formation dans les institutions de long séjour) afin de rendre la formation pratique plus attrayante pour les étudiantes et étudiants en soins infirmiers. Avec l'offensive en matière de formation menée dans le cadre de l'initiative sur les soins infirmiers, d'autres mesures innovantes et durables seront mises en œuvre au cours des huit prochaines années. Il faut également prendre des mesures pour faire face à la pénurie de médecins. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les hôpitaux répertoriés du canton de Berne sont soumis à une obligation de formation postgrade pour les médecins-assistantes et médecins-assistants. Les établissements qui ne remplissent pas leur obligation de formation doivent s'acquitter d'un versement compensatoire affecté à la promotion des disciplines dans lesquelles l'offre est insuffisante. En ce qui concerne la médecine de premier recours, le programme d'assistantat en cabinet sera poursuivi et des mesures de soutien complémentaires seront mises en place.

La pénurie de médecins généralistes surcharge le service médical de garde, au risque que celui-ci ne puisse pas être assuré sur tout le territoire cantonal. Des projets pilotes subventionnés par le canton ont été lancés pour soutenir ce service.

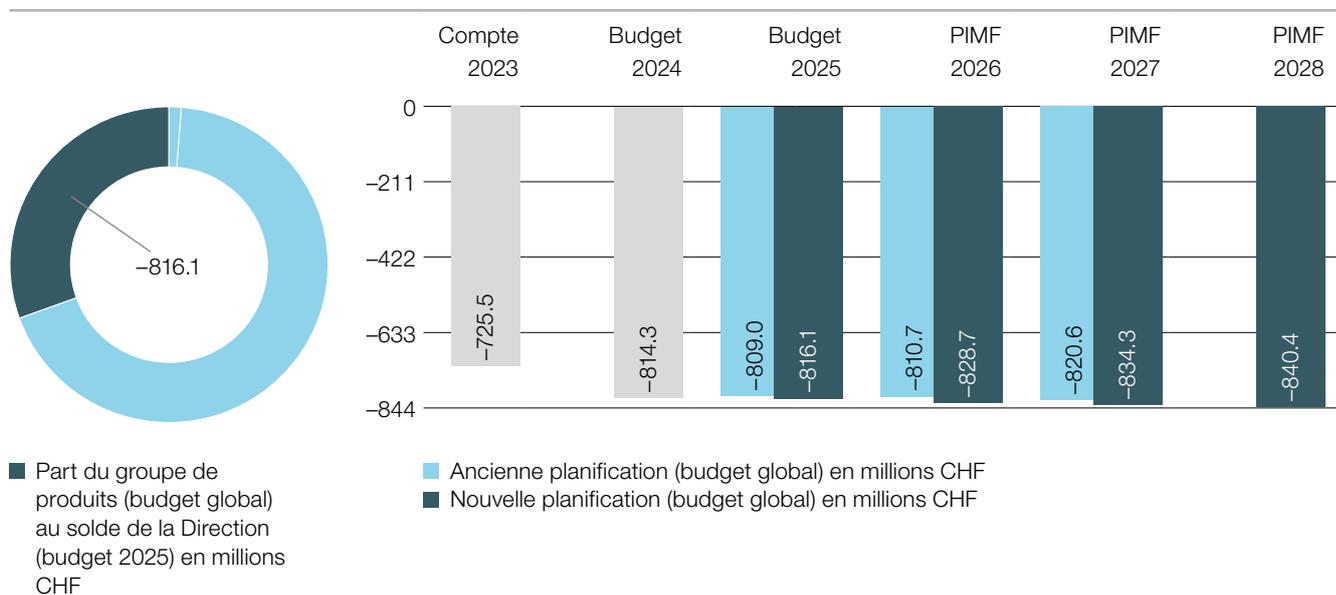
Les maladies transmissibles constituent un risque difficile à évaluer. La propagation de l'une d'elles peut tout de suite peser très lourdement sur le système de santé.

Le manque de médecins scolaires, qui s'accroît, constitue un autre risque. L'introduction d'une nouvelle ordonnance concernant le service médical scolaire vise à contrer cette tendance.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	141 918	142 817	constant
Case Mix (CM); somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	152 434	154 379	constant
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	178 710	187 085	croissant
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	137 625	137 625	constant
Nombre d'interventions de sauvetage	52 985	70 000	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	97	96	constant
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au nombre total de sauvetages (en %)	75	75	baisser
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 329	1 329	constant
Durées de séjour (LOS, length of stay) en psychiatrie: somme des durées de séjour de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021; jusqu'en 2020 nombre de journées de soins en mode hospitalier)	349 672	354 486	croissant
Nombre de journées de soins ambulatoires (depuis 2021: cas; psychiatrie)	21 967	p.v.	p.v.
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	15 169	15 156	constant
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 800	12 898	constant
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	46 731	57 301	croissant
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	6.20	6.33	croissant
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 696	2 645	constant
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 de loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)	2 590	2 406	constant
Lutte contre les maladies transmissibles: nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tuberculose, méningite, rougeole)	426 497	21 548	constant
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	619	600	constant
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	202	236	constant
Nombre d'analyses de laboratoire	2 035	2 193	constant
Elimination des stupéfiants périmés (en kg)	8 780	13 145	chancelant
Nombre de procédures de surveillance	97	107	constant
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	2 129	1 943	constant
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	187	197	constant
Day mix (DM) en psychiatrie: somme des cost-weight effectifs de tous les cas facturés d'un hôpital (depuis 2021)	355 768	359 273	croissant

5.7.3 Intégration sociale et action sociale



Description

Action sociale

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de périculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à cinq ans.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p.ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale

Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p.ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés

L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance

Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028
Charges d'exploitation	-1 091 572 406	-1 131 336 449	-1 138 188 858	-1 158 782 993	-1 153 321 583	-1 160 010 013
30 Charges de personnel	-13 424 066	-13 278 194	-14 056 506	-14 158 571	-13 600 021	-13 577 269
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 587 209	-24 303 760	-4 296 760	-4 583 760	-4 583 760	-4 583 760

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
33 Amortissements du patrimoine administratif	-826 688	-664 949	-826 688	-826 688	-826 688	-826 688
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 052 615 325	-1 088 324 006	-1 112 841 628	-1 133 037 699	-1 128 129 838	-1 134 841 021
37 Subventions redistribuées	-3 018 526	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-16 100 592	-4 765 540	-6 167 275	-6 176 275	-6 181 275	-6 181 275
Revenus d'exploitation	366 106 856	317 016 605	322 123 619	330 077 214	319 068 452	319 647 876
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 455 738	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620	2 251 620
43 Revenus divers	-2 044 727	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	304 797	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	362 679 104	314 401 485	319 508 499	327 462 094	316 453 332	317 032 756
47 Subventions à redistribuer	3 018 526	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	693 418	67 500	67 500	67 500	67 500	67 500
Résultat des activités d'exploitation	-725 465 550	-814 319 844	-816 065 239	-828 705 779	-834 253 131	-840 362 137
34 Charges financières	-643	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	6 463	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	5 820	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-725 459 730	-814 319 844	-816 065 239	-828 705 779	-834 253 131	-840 362 137
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-725 459 730	-814 319 844	-816 065 239	-828 705 779	-834 253 131	-840 362 137

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Action sociale	-331 935 366	-370 227 289	-367 234 173	-368 422 839	-374 097 980	-375 718 513
Intégration sociale	-19 996 746	-27 198 406	-24 181 610	-24 358 028	-24 426 539	-24 630 804
Aide sociale dans le domaine de l'asile	-19 167 127	-20 555 621	-24 239 064	-25 857 585	-15 331 225	-15 339 346
Institutions sociales et assistance	-354 360 491	-396 338 528	-400 410 392	-410 067 327	-420 397 387	-424 673 475

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Il a notamment été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

- L'extrapolation des chiffres de l'aide matérielle montre que le nombre de clientes et de clients dans le domaine de l'aide sociale est en recul, ce qui entraîne une diminution de CHF 8,5 millions (frais de traitement du personnel des services sociaux incl.). A partir de 2026, en raison du changement de canton de Moutier, les charges devraient baisser de CHF 3,5 millions.

- Dans le domaine de l'asile et des réfugiés, le montant budgété pour l'année 2026 a été augmenté de CHF 10,4 millions eu égard aux frais supplémentaires attendus concernant la guerre en Ukraine.
- Les données prévisionnelles dans le domaine de l'insertion professionnelle ont baissé d'environ CHF 2,5 millions (part du canton après compensation des charges) en raison de la dissolution d'un contrat et de la non-utilisation des surcoûts planifiés se rapportant au transfert de responsabilité concernant les per-

sonnes admises à titre provisoire et les personnes réfugiées (AP/R).

- Pour rattraper les coûts en augmentation des offres destinées aux adultes en situation de handicap causés d'une part par la croissance démographique et, d'autre part, par la hausse des contributions pour les prises en charge hors canton, des hausses de budget sont prévues (de CHF 11,9 mio à 16,8 mio entre 2025 et 2028) mais également une baisse de ce dernier en raison du changement de canton de Moutier (CHF 2,5 mio par an à partir de 2026).
- Dans le domaine de l'accueil extrafamilial, il convient d'augmenter de nouveau les dépenses pour les bons de garde, conformément aux résultats de l'évaluation 2023 de la plateforme kiBon

et à la révision partielle de l'ordonnance du 24 novembre 2023 sur les programmes de soutien à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (OEJF; RSB 860.22) résultant de la motion 152-2023 Patzen (Berne, Les VERT-E-S) (surcoûts annuels de CHF 3 mio et, à partir de 2026, de CHF 7,7 mio en sus).

- Les mesures salariales analogues à celles en faveur du personnel cantonal entraînent un surcoût annuel de près de CHF 2 millions pour les années 2025 à 2027 et de CHF 7,1 millions pour 2028 (part du canton après compensation des charges).
- Par ailleurs, la décision du Conseil-exécutif de réduire les biens, services et marchandises en 2025 entraîne une réduction de CHF 0,3 million.

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficace possible.

Depuis mi-2020, le projet NA-BE vise à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du domaine de l'asile et des réfugiés doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettent l'accent sur l'aménagement du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux des personnes en situation de handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Les modalités de pilotage du nouveau système de financement sont définies par voie d'ordonnance, dont la mise en œuvre est contrôlée régulièrement à l'aide d'un système de suivi.

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des crises imprévues (pandémie de COVID-19 ou guerre en Ukraine, p. ex.) peuvent perturber la conjoncture et détériorer ultérieurement la situation sur le marché de l'emploi, partant, une augmentation du nombre de bénéficiaires. De même, la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), les changements structurels et l'augmentation du nombre d'AP/R peuvent également engendrer des dépenses supplémentaires, dont la survenance, l'ampleur et les incidences éventuelles ne peuvent cependant guère être pronostiquées.

Il faut partir du principe que l'afflux massif du nombre de personnes en provenance d'Ukraine au cours des années prochaines viendra gonfler les coûts de l'aide sociale. L'ampleur des dépenses dépendra toutefois de la durée de la guerre et du délai dans lequel les Ukrainiennes et les Ukrainiens retourneront au pays.

Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. Quant à l'accueil extrafamilial, il est subventionné depuis le 1^{er} avril 2019 par des bons de garde dans les communes. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués qu'approximativement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessite des mesures de pilotage efficaces. Les dispositions légales correspondantes ont été concrétisées dans la loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand; RSB 860.3).

La décision d'opter pour l'instrument d'évaluation IHP se révèle d'ores et déjà judicieuse. En effet, étant donné que cet outil est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences effectuées par d'autres utilisatrices et utilisateurs peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 000	42 000	chancelant
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; en %)	4.2	4.0	chancelant
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	4 347	p.v.	p.v.
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 200	1 200	constant
Nombre de personnes du domaine de l'asile possédant un droit de séjour qui relèvent de la compétence du canton (requérantes d'asile, réfugiées < cinq ans, admises à titre provisoire < sept ans)	9 700	7 300	croissant
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 200	2 000	croissant
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 450	4 320	croissant
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1)	8 256	7 775	croissant
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	279	constant
Nombre de places d'accueil à plein temps en crèche financées par des bons de garde	p.v.	7 722	constant
Nombre de places à plein temps chez des accueillantes et accueillants en milieu familial financées par des bons de garde	p.v.	677	constant

5.8 Financements spéciaux

5.8.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

Description

L'art. 70, al. 3 de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) dispose que les ressources du Fonds sont utilisées pour financer des mesures et des institutions relevant de la promotion de la santé en général, de la prévention de la toxicomanie et de l'aide aux toxicomanes.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680)
- part «prévention» de la redevance annuelle selon l'article 66 du concordat du 20 mai 2019 sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA; RSB 945.4-1)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeu selon l'article 28 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAR; RSB 935.520).

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-6 342 888	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000	-6 336 000
Écart	-0.0%	0.1%	-0.0%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Revenus	6 342 888	6 336 000	6 336 000	6 336 000	6 336 000	6 336 000
Écart	-0.0%	-0.1%	-0.0%	-0.0%	-0.0%	-0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart	-0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 299 658	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500	-6 168 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-43 230	-67 500	-67 500	-67 500	-67 500	-67 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	304 797	296 000	296 000	296 000	296 000	296 000
46 Revenus de transfert	5 994 860	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000	6 040 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	43 230	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	3 222 982	2 918 184	2 622 184	2 326 184	2 030 184	1 734 184
Etat du patrimoine au 31.12.	2 918 184	2 622 184	2 326 184	2 030 184	1 734 184	1 438 184
Variation du patrimoine	-304 797	-296 000	-296 000	-296 000	-296 000	-296 000

Commentaire

Les dépenses et les recettes budgétées n'ont subi aucune modification.

5.9 Préfinancements

5.9.1 Fonds d'investissements hospitaliers

Description

Suite à la révision partielle de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 812.11), toutes les prestations hospitalières des établissements répertoriés du canton de Berne sont rémunérées depuis le 1^{er} janvier 2012 sous forme de forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus

aucun nouveau projet depuis l'introduction du nouveau régime. Seuls les investissements hospitaliers autorisés avant le 31 décembre 2011 sont encore financés par des ressources prélevées sur le Fonds.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-9 530	-50 000	0	-180 000 000	0	0
Écart		-424.7 %	100.0 %	0.0 %	100.0 %	0.0 %
Revenus	9 530	50 000	0	180 000 000	0	0
Écart		424.7 %	-100.0 %	0.0 %	-100.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	-15 000	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-9 530	-35 000	0	-180 000 000	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	50 000	0	180 000 000	0	0
49 Imputations internes	9 530	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	188 965 219	188 965 219	188 915 219	188 915 219	8 915 219	8 915 219
Etat du patrimoine au 31.12.	188 965 219	188 915 219	188 915 219	8 915 219	8 915 219	8 915 219
Variation du patrimoine	0	-50 000	0	-180 000 000	0	0

Commentaire

Conformément à la loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers le fonds sera dissous par étapes. Le prélèvement est effectué chaque année à concurrence du montant nécessaire au financement des besoins supplémentaires en matière d'investissement. Il

est coordonné avec ceux opérés sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS. La planification actuelle prévoit un prélèvement d'environ CHF 180 millions en 2026.

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien à la direction	-29.9		0.1
Relations entre l'Etat et les Eglises	-74.3		0.0
Justice administrative interne à l'administration	-2.3		0.1
Organisation du territoire et affaires communales	-24.1		4.4
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-149.8		80.7
Institutions cantonales	-38.6		39.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 488.3		935.1
Préfectures	-28.5		14.4
Poursuites et faillites	-43.1		55.3
Tenue du registre foncier	-17.2		110.8
Registre du commerce	-3.6		4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-189.5		28.7
Information géographique	-15.6		6.5

6.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien à la direction	-36.7	-41.1	-29.8	-29.5	-29.5	-29.3
Relations entre l'Etat et les Eglises	-73.9	-74.1	-74.3	-74.1	-74.2	-74.2
Justice administrative interne à l'administration	-1.7	-1.8	-2.2	-2.2	-2.2	-2.2
Organisation du territoire et affaires communales	-15.9	-19.1	-19.7	-19.7	-19.8	-19.9
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-66.6	-61.2	-69.1	-70.3	-72.4	-74.0
Institutions cantonales	-2.7	-1.3	0.5	-0.6	-0.7	-0.9
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-547.4	-537.9	-553.1	-548.7	-614.6	-627.4
Préfectures	-11.5	-13.3	-14.1	-14.5	-14.6	-14.7
Poursuites et faillites	12.5	13.3	12.2	10.8	10.6	10.4
Tenue du registre foncier	99.2	93.7	93.7	93.3	93.3	93.3
Registre du commerce	1.2	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-150.8	-146.1	-160.8	-168.2	-174.7	-178.9
Information géographique	-8.3	-8.9	-9.1	-9.4	-9.5	-9.5
Total	-802.4	-797.3	-825.5	-832.9	-907.8	-927.0

6.3 Priorités de développement de la Direction

La DIJ veut poursuivre la numérisation de ses services. Le développement des procédures électroniques d'octroi du permis de construire (eBau) et d'édiction des plans (ePlan) y contribue. Le Bureau cantonal du registre foncier planifie l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie en matière de numérisation. D'autres formulaires et processus seront disponibles sous forme numérique dans les préfectures, tandis que l'Office des mineurs entend améliorer ses applications spécialisées. Des optimisations numériques supplémentaires sont prévues dans le domaine de la réduction des primes, au sein des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et pour les poursuites et les faillites.

En matière d'organisation du territoire, les tâches d'exécution dans les domaines de l'aménagement local et régional ainsi que de la construction hors de la zone à bâtir sont prioritaires.

Après l'adoption de la révision totale de la loi sur les fusions de communes, l'accent sera mis sur le développement d'une pratique de conseil pour les fusions stratégiques ou non stratégiques.

Concernant la législation, les projets comprennent entre autres l'adaptation de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants, la révision de la loi sur la protection

des données, la modification de la loi sur les mutations et de la loi sur l'introduction du Code civil suisse (terrains sans maître), de même que l'application du code de procédure pénale et du code de procédure civile. Des adaptations du plan directeur cantonal et de la législation sur les constructions seront nécessaires à la suite de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2). La révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives sera associée au projet de numérisation de la justice administrative. Il est prévu que de nouvelles dispositions entrent en vigueur concernant la participation aux coûts des personnes ayant une obligation d'entretien. Dans le domaine de la réduction des primes, la mise en œuvre des résultats de la votation sur l'initiative d'allègement des primes est préparée. La modification des impôts paroissiaux des personnes morales est examinée.

La DIJ continue de participer au projet de système de gestion des cas (Neues Fallführungssystem, NFFS).

Dans les APEA, pourvoir les postes nouvellement créés en raison de la hausse du nombre de cas et former rapidement les nouveaux membres du personnel constitueront des priorités.

Le processus d'intégration des institutions cantonales se poursuit, impliquant que de nouveaux rôles soient établis et que des compétences soient développées. Certaines de ces institutions sont concernées par des projets d'infrastructure et un développement stratégique.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-1 997 689 036	-1 970 034 707	-2 104 840 073	-2 131 011 571	-2 231 026 186	-2 278 522 414
Écart		1.4 %	-6.8 %	-1.2 %	-4.7 %	-2.1 %
Revenus	1 195 264 710	1 172 779 209	1 279 351 049	1 298 127 273	1 323 184 922	1 351 528 331
Écart		-1.9 %	9.1 %	1.5 %	1.9 %	2.1 %
Solde	-802 424 326	-797 255 498	-825 489 024	-832 884 298	-907 841 264	-926 994 083
Écart		0.6 %	-3.5 %	-0.9 %	-9.0 %	-2.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	-154 504 032	-161 940 400	-170 960 849	-172 840 229	-173 899 933	-174 801 682
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-123 399 788	-114 963 025	-121 565 454	-128 388 228	-131 968 026	-133 782 654
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 850 921	-3 834 819	-3 561 485	-3 413 228	-3 364 275	-3 172 098
34 Charges financières	-52 881	-47 210	-208 710	-208 710	-208 710	-208 710
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 112 259	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	-1 678 590 635	-1 647 701 555	-1 770 609 493	-1 788 226 198	-1 883 650 264	-1 928 622 293
37 Subventions redistribuées	-10 009 585	-6 373 480	-11 673 480	-11 673 480	-11 673 480	-11 673 480
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-26 168 935	-34 974 218	-26 060 602	-26 061 498	-26 061 498	-26 061 498
Revenus						
40 Revenus fiscaux	101 901 061	97 000 000	97 000 000	96 707 415	96 707 415	96 707 415
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	124 233 893	121 009 709	124 595 078	124 548 426	124 560 742	124 573 545
43 Revenus divers	592 078	415 500	415 500	415 500	415 500	415 500
44 Revenus financiers	362 202	301 100	273 300	264 300	260 300	260 300
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	933 585 221	915 285 194	1 008 950 476	1 028 074 041	1 053 123 373	1 081 453 980
47 Subventions à redistribuer	10 009 585	6 373 480	11 673 480	11 673 480	11 673 480	11 673 480
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	24 580 670	32 394 226	36 443 216	36 444 112	36 444 112	36 444 112

Evolution du compte de résultats

Le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 825,5 millions. Par rapport à celui de l'exercice précédent (budget 2024/PIMF 2025-2027), le résultat global du compte de résultats s'est détérioré de CHF 13,9 millions au total. La planification financière est définie principalement par la mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales, le pilotage et la surveillance de la protection de l'enfant, la protection de l'enfant et de l'adulte et les frais de personnel.

Les dépenses de l'Office des assurances sociales (OAS) s'accroissent, surtout en raison des coûts liés aux prestations complémentaires qui augmentent à cause du relèvement des tarifs pour les soins et la prise en charge. En parallèle, les coûts du domaine de la réduction des primes suivent un mouvement contraire, la hausse des coûts de la santé se traduisant par une augmentation des subventions fédérales. Les frais de gestion de la Caisse de compensation de Berne sont majorés.

S'agissant de l'Office des mineurs (OM), les dépenses engagées s'amplifient significativement du fait notamment de l'accroissement des charges de transfert. Rendues nécessaires par la majoration des coûts liés aux prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants, elles grossissent sous l'effet de la croissance démographique, la progression de la masse salariale et la nécessité de combler les lacunes de l'offre.

Les charges de transfert de l'APEA augmentent pour différentes raisons : les communes ont droit à de plus grandes indemnités, les salaires des stagiaires des services sociaux font l'objet d'un financement partiel et l'évolution du nombre de cas suit une courbe ascendante. Cette progression, ainsi que l'augmentation des tarifs des institutions donnent lieu, par ailleurs, à des coûts supplémentaires dans les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (prestations résidentielles et ambulatoires, frais de procédure, curatelles).

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation, dans tous les comptes désignés à l'échelle de la Direction, ont été diminuées de 10% en 2025, en application de l'arrêté du Conseil-exécutif 86/2024, ce qui contribue à l'entreprise générale de réduction des coûts. Une hausse n'en n'est pas moins enregistrée, puisque l'APEA traite de plus en plus de cas, que des projets de numérisation sont nécessaires et que Moutier sera transféré dans le canton du Jura (migration des données, déménagement à Tavannes).

Les charges accrues de personnel résultent des mesures salariales, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget, et des postes supplémentaires autorisés par le Conseil-exécutif.

À titre de conclusion, il convient de noter que les charges d'amortissement baissent. Plusieurs projets d'envergure, comme celui concernant les plans d'affectation numériques, sont entièrement amortis et ne requièrent que de moindres investissements de remplacement.

6.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-2 466 017	-2 923 929	-3 222 467	-2 353 237	-1 818 741	-2 203 433
Écart		-18.6%	-10.2%	27.0%	22.7%	-21.2%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-2 466 017	-2 923 929	-3 222 467	-2 353 237	-1 818 741	-2 203 433
Écart		-18.6%	-10.2%	27.0%	22.7%	-21.2%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-106 747	-344 000	-317 308	-317 308	-251 308	-251 308
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 206 949	-2 579 929	-2 905 159	-2 035 929	-1 567 433	-1 952 125
54 Prêts	-152 322	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

L'évolution du compte des investissements se caractérise par sa stabilité; la hiérarchisation des priorités en matière d'investissement a été mise en œuvre.

Les investissements sont surtout influencés par le renouvellement et le développement des applications spécialisées et des applications de groupe ainsi que par la transformation numérique et les projets de cyberadministration qui y sont liés.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
913.2	924.2	931.9	891.5	886.4	908.8

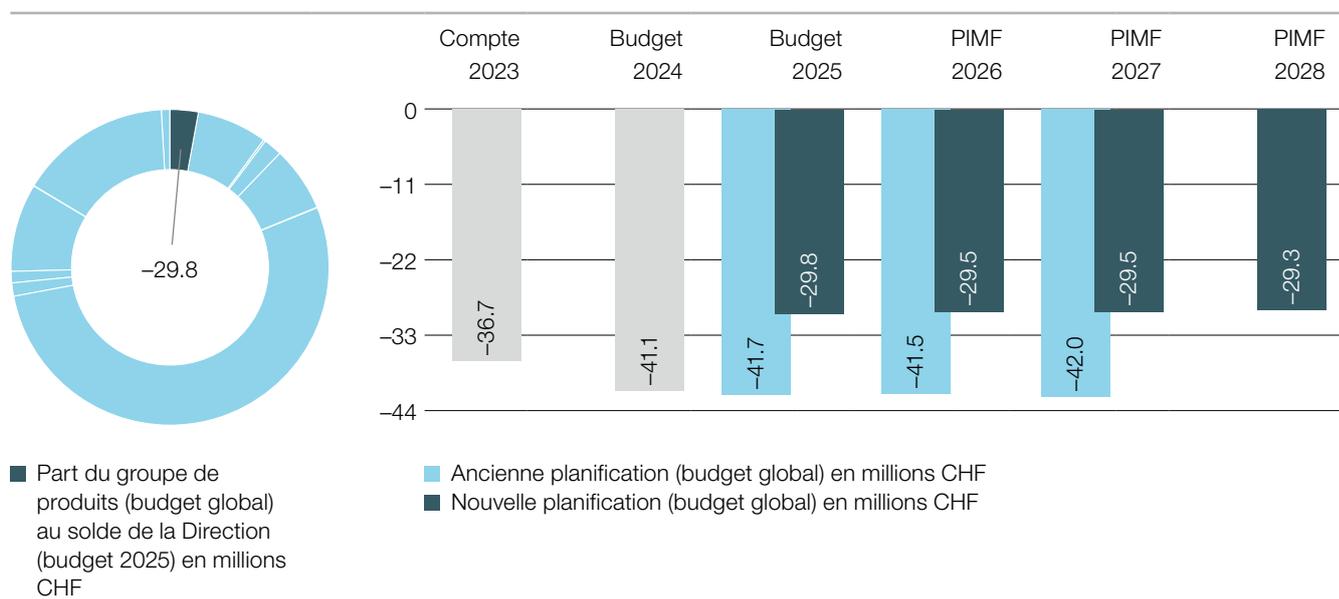
Commentaire

Deux postes sont créés à long terme pour le contrôle systématique du respect du régime obligatoire de l'assurance-maladie et l'augmentation du volume des appels et des demandes qui s'y rapportent. L'effectif cible s'étoffe aussi d'un poste à plein temps en raison de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite et du travail supplémentaire pour l'Office du registre du commerce qui en découle. L'OM obtient 0,8 poste à plein temps en plus pour le contrôle de la réputation du personnel chargé de la prise en charge des enfants suite à une modification de l'ordonnance fédérale sur le casier judiciaire informatique VOS-

TRA. Pour l'APEA, 20,8 nouveaux postes à plein temps sont autorisés à long terme. Ils sont l'aboutissement des conclusions tirées par l'entreprise Ecoplan qui, dans son rapport relatif à la situation des ressources des APEA, met en évidence le fait que, dans le canton de Berne, les tâches confiées par la loi à l'APEA n'ont cessé de s'étendre et le travail a constamment pris du volume et continuera de le faire. Leur création est prévue selon un calendrier échelonné (2025: + 15,6; 2026: + 5,2). Les postes de l'Office juridique aussi connaissent une hausse de leur nombre (+ 3 postes à plein temps) en raison de la quantité croissante des procédures.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien à la direction



Description

- Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans l'accomplissement des tâches découlant de ses obligations gouvernementales
- Pilotage des ressources et des prestations d'assistance

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-37 061 826	-41 399 803	-29 908 068	-29 581 413	-29 532 804	-29 382 753
30 Charges de personnel	-10 170 170	-11 313 264	-11 553 357	-11 487 722	-11 618 572	-11 667 800
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-14 069 601	-14 776 601	-14 607 741	-14 542 850	-14 450 795	-14 450 795
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 776 576	-3 735 419	-3 402 605	-3 206 476	-3 139 073	-2 939 793
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-124 222	-150 000	-150 000	-150 000	-130 000	-130 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-8 921 257	-11 424 520	-194 365	-194 365	-194 365	-194 365
Revenus d'exploitation	386 736	251 862	62 000	62 000	62 000	62 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	62 332	62 000	62 000	62 000	62 000	62 000
43 Revenus divers	135 640	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 802	5 900	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	183 962	183 962	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-36 675 090	-41 147 941	-29 846 068	-29 519 413	-29 470 804	-29 320 753
34 Charges financières	-4	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-3	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-36 675 093	-41 147 941	-29 846 068	-29 519 413	-29 470 804	-29 320 753
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-36 675 093	-41 147 941	-29 846 068	-29 519 413	-29 470 804	-29 320 753

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Soutien à la direction	-36 732 293	-41 147 941	-29 846 068	-29 519 413	-29 470 804	-29 320 753

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le résultat global du compte de résultats s'améliore de quelque CHF 11,8 millions. Les principaux facteurs de la modification sont exposés ci-après.

Le 27 juin 2023, la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT) a pris une décision déterminante. Dès 2025, les services de base TIC, les applications de groupe de l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) et les applications spécialisées des DIR/CHA/JUS ne feront plus l'objet d'imputations internes.

Malgré la mise en œuvre des mesures d'économie en vertu de l'ACE 86/2024, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation augmentent. Les coûts de migration informatique et de déménagement liés au changement d'appartenance cantonale de Moutier ainsi que le transfert de tâches supplémentaires à l'OIO en sont la cause.

Les charges d'amortissement diminueront, puisque quelques applications sont entièrement amorties et que les investissements de remplacement sont plus faibles, y compris pour les projets comme KJA-FS.

Priorités de développement

En 2025, la DIJ va continuer à faire progresser la transition numérique dans les domaines du territoire et du droit entendant ainsi être fidèle à sa devise « Agir à l'ère numérique, tout simplement ».

La professionnalisation des processus de soutien dans le cadre des projets réalisés à l'échelle du canton va s'accroître.

Avec la DSSI, la DIJ reste responsable du projet d'acquisition du nouveau système de gestion des cas pour les services sociaux et les APEA. Par ailleurs, les travaux du groupe de contact Aménagement se poursuivent en vue d'accélérer et d'optimiser les procédures d'approbation des plans et de recours.

La révision de la loi concernant l'impôt sur les mutations et celle de la loi portant introduction de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants continueront d'être préparées. Une attention particulière sera accordée aux débats parlementaires au sujet de la loi cantonale sur la protection des données et, dans un souci de faire concorder les dimensions légales et techniques, des ponts devraient être établis entre la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives et le projet de numérisation de la justice administrative.

Enfin, la migration TIC et le déménagement des offices et services, rendus nécessaires par le changement d'appartenance cantonale de Moutier, doivent être préparés et menés à bien.

Chances et risques

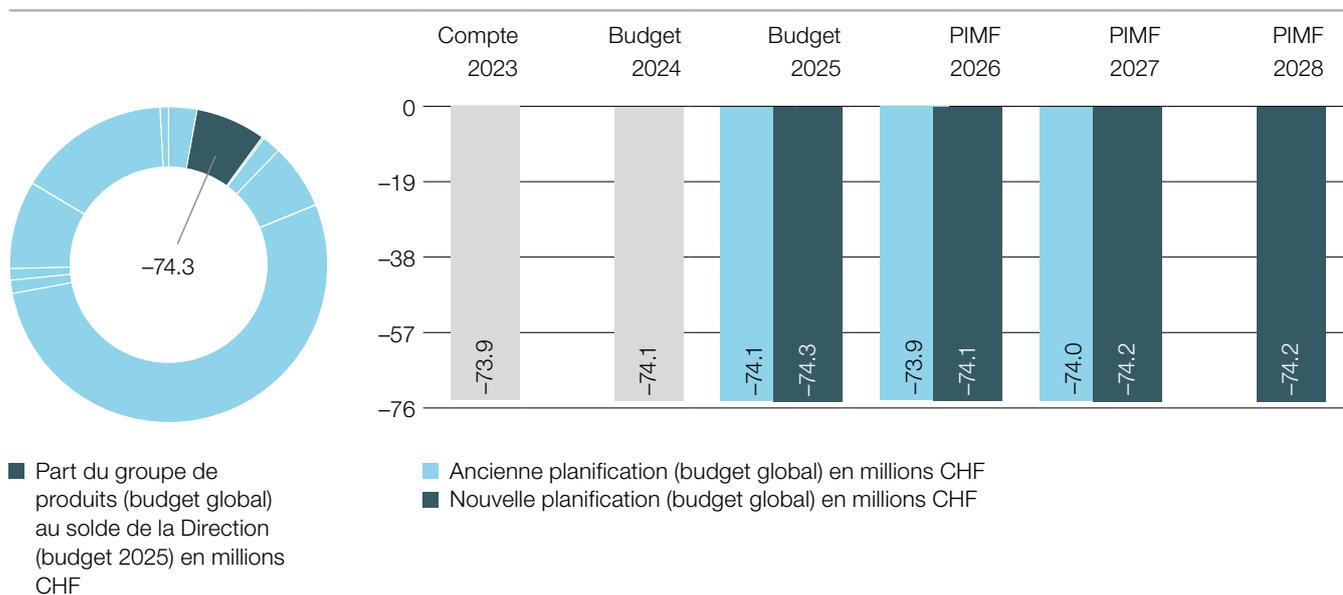
Les projets de numérisation prévus et en cours, ainsi que les prestations attrayantes pour les citoyennes et les citoyens qui en découlent, constituent des chances.

L'introduction de processus numériques nécessite des ressources suffisantes et les gains d'efficacité surviennent seulement lorsque les solutions analogiques peuvent être remplacées par des solutions numériques.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	153	134	chancelant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	21	15	chancelant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	25	25	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	162	153	chancelant

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses
- prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la DIJ;
 - examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
 - négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN; RSB 410.11) ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales;
 - gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale;
 - est l'organe de liaison entre les Eglises nationales, les autorités cantonales et les unités de l'administration;
 - traite des questions de principe découlant du rapport entre l'Etat et les Eglises ou les autres communautés religieuses.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-73 880 428	-74 144 271	-74 292 091	-74 160 679	-74 184 599	-74 195 870
30 Charges de personnel	-754 663	-830 437	-958 091	-959 679	-975 599	-978 870
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-50 078	-225 500	-209 000	-68 000	-68 000	-68 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-73 075 443	-73 088 334	-73 125 000	-73 133 000	-73 141 000	-73 149 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-243	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	15 067	48 400	18 400	18 400	18 400	18 400
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	14 200	18 400	18 400	18 400	18 400	18 400
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	867	30 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-73 865 361	-74 095 871	-74 273 691	-74 142 279	-74 166 199	-74 177 470
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-73 865 361	-74 095 871	-74 273 691	-74 142 279	-74 166 199	-74 177 470
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-73 865 361	-74 095 871	-74 273 691	-74 142 279	-74 166 199	-74 177 470

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-73 865 361	-74 095 871	-74 273 691	-74 142 279	-74 166 199	-74 177 470

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats est moins bon que celui de la planification précédente. La modification est liée aux motifs suivants:

La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites de 10% dans le budget 2025 en application de l'ACE 86/2024.

L'Office du personnel ne procédera plus à l'imputation proportionnelle aux Directions des redistributions provenant de la taxe sur le CO₂ dès 2025, ce qui implique des revenus de transfert plus faibles.

Priorités de développement

En 2025, le traitement de la motion Reinhard (Thoune, PLR) «Des impôts paroissiaux sur une base volontaire pour les personnes morales», adoptée sous forme de postulat, constituera une priorité. Il s'agit d'examiner de manière approfondie quelles seraient, pour toutes les personnes concernées, les répercussions financières, juridiques et sociales d'une adaptation des impôts paroissiaux dus par les personnes morales.

En outre, le Bureau du Délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER) continue de soutenir le projet pilote de l'association

«Multireligiöse Begleitung». Celle-ci doit à l'avenir assurer l'accompagnement religieux des personnes au sein des institutions publiques – en complément aux prestations d'aumônerie offertes directement par les institutions ou les Églises nationales.

Le DAER soutient également les Églises nationales et les autres communautés religieuses ainsi que les autorités et les institutions cantonales dans toutes les questions qui s'inscrivent à l'intersection entre la religion et l'État, par exemple pour ce qui concerne les funérailles ou la sécurité.

Chances et risques

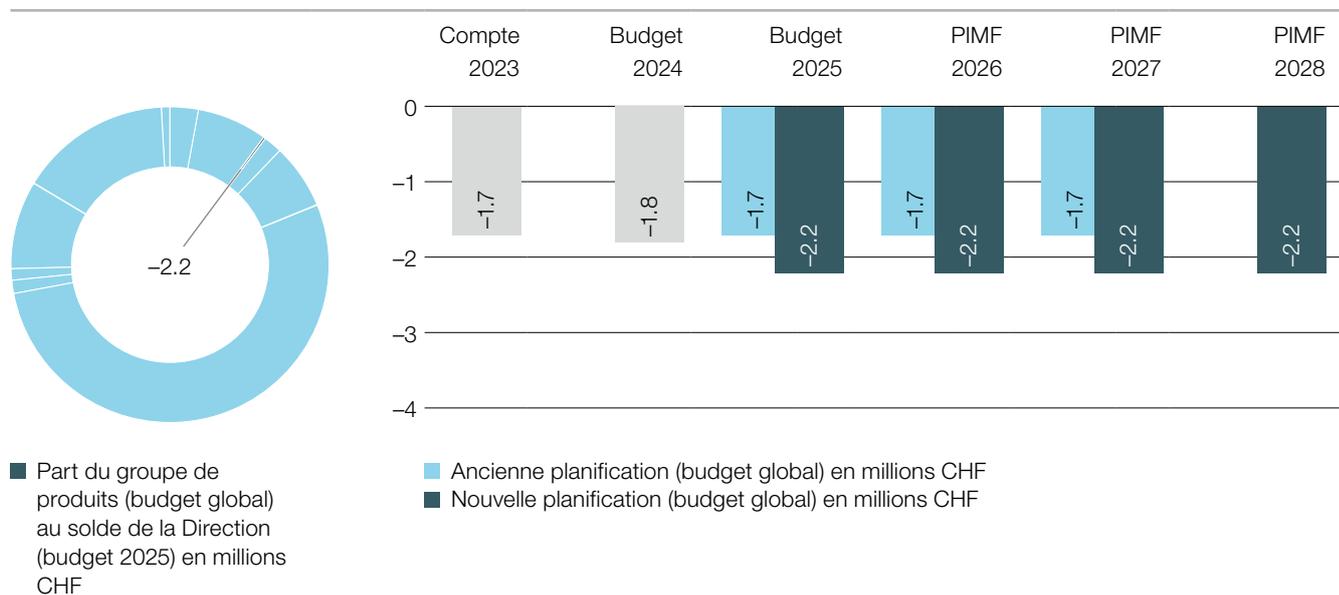
La mise à jour de la carte numérique des religions, la réalisation d'une enquête auprès des communautés religieuses et les échanges réguliers avec les acteurs centraux constituent la base permettant de développer les relations du canton de Berne avec les communautés religieuses. Cela permet à ce dernier d'identifier à temps les nouveaux défis liés à une société multireligieuse et de pouvoir y réagir de manière appropriée.

La réalisation d'un projet pilote dans le domaine de l'accompagnement spirituel permet de garantir au sein des institutions publiques un accompagnement pour les personnes qui se trouvent en situation de détresse et souhaitent en bénéficier. De nouvelles formes de collaboration entre les aumônières et aumôniers employés par les hôpitaux et les prisons d'une part, et les accompagnantes et accompagnants religieux de différentes communautés religieuses d'autre part doivent être expérimentées et évaluées.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	410	420	constant
Contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	390	440	constant
Nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	26	10	chancelant
Traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	90	100	constant

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exé-

cutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-1 790 430	-1 843 156	-2 253 761	-2 274 659	-2 288 623	-2 276 637
30 Charges de personnel	-1 751 207	-1 753 456	-2 164 101	-2 176 759	-2 190 723	-2 178 737
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-23 447	-82 200	-82 160	-90 400	-90 400	-90 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-15 775	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500	-7 500
Revenus d'exploitation	97 158	55 000	65 000	65 000	65 000	65 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	96 250	55 000	65 000	65 000	65 000	65 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	908	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-1 693 272	-1 788 156	-2 188 761	-2 209 659	-2 223 623	-2 211 637
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 693 272	-1 788 156	-2 188 761	-2 209 659	-2 223 623	-2 211 637
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 693 272	-1 788 156	-2 188 761	-2 209 659	-2 223 623	-2 211 637

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Justice administrative interne à l'administration	-1 145 344	-1 106 188	-1 354 870	-1 368 035	-1 376 832	-1 369 281
Soutien juridique	-547 928	-681 968	-833 892	-841 624	-846 791	-842 356

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration de quelque CHF 0,5 million par rapport à la planification précédente. La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget. De plus,

le Conseil-exécutif a autorisé trois postes à plein temps pour pallier l'augmentation du nombre de procédures reçues.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites de 10% dans le budget 2025 en application de l'ACE 86/2024.

Priorités de développement

Des recours complexes dans le domaine de l'aménagement local continueront de devoir être traités dans le cadre de procédures de justice administrative. Par ailleurs, d'importants plans de routes cantonaux vont engendrer de nombreux recours. Enfin, l'Office juridique s'attend à devoir traiter plus de recours de grande envergure dans le domaine du droit du personnel.

Dans le domaine de la législation, la révision de la loi sur la protection des données et la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) constitueront des priorités ces prochaines années. Divers autres projets législatifs, pour certains de grande envergure (loi concernant les impôts sur les mutations, loi sur l'introduction du Code civil suisse [terrains sans maître], mise en œuvre du Code de procédure pénale et du Code de procédure civile), viendront s'y ajouter. Enfin, l'Office juridique assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

D'autres tâches devront continuer d'être assumées dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (notamment actions en responsabilité dans le cadre de procédures civiles ou recouvrement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). À cela vont s'ajouter désormais les procédures civiles que l'Office juridique reprend pour l'Office des mineurs en vertu de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP).

Chances et risques

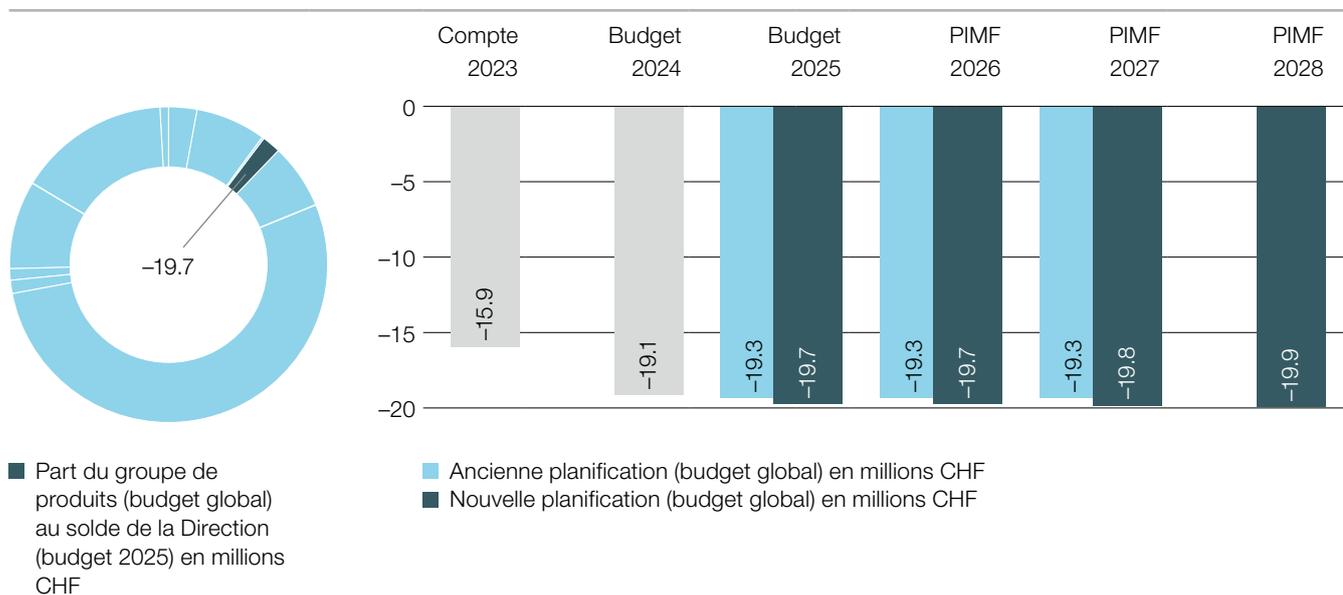
Le risque que constitue la longueur des procédures reste élevé tant que le nombre de recours reçus, de procédures civiles et de projets législatifs en cours ne diminue pas. En parallèle, il semble de plus

en plus difficile de pourvoir les postes vacants. La situation sur le plan des ressources, qui est déjà tendue, se péjore encore, ce qui met en péril l'accomplissement des tâches principales de l'office.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes à la DIJ	171	101	constant
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton régérées de la DIJ	253	135	constant
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	306	289	constant
Nombre de projets législatifs	11	17	constant

6.7.4 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes. Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées

ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT; SR 700) dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-21 007 598	-23 497 041	-24 067 775	-24 109 804	-24 240 654	-24 301 544
30 Charges de personnel	-11 267 799	-11 754 205	-12 347 940	-12 272 971	-12 404 144	-12 465 034
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 117 359	-1 096 380	-1 096 380	-1 213 700	-1 213 700	-1 213 700
33 Amortissements du patrimoine administratif	-646	-646	-646	-323	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 112 259	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	-4 713 686	-7 624 500	-7 605 500	-7 605 500	-7 605 500	-7 605 500
37 Subventions redistribuées	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480	-2 673 480
39 Imputations internes	-122 370	-147 830	-143 830	-143 830	-143 830	-143 830
Revenus d'exploitation	5 149 849	4 393 480	4 399 980	4 399 980	4 399 980	4 399 980
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	900 094	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000	1 125 000
43 Revenus divers	94 415	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 118 341	205 000	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480	2 673 480

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	363 520	390 000	401 500	401 500	401 500	401 500
Résultat des activités d'exploitation	-15 857 749	-19 103 561	-19 667 795	-19 709 824	-19 840 674	-19 901 564
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-15 857 749	-19 103 561	-19 667 795	-19 709 824	-19 840 674	-19 901 564
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-15 857 749	-19 103 561	-19 667 795	-19 709 824	-19 840 674	-19 901 564

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Communes, Coordination canton – communes	-3 065 363	-4 164 400	-4 232 147	-4 229 959	-4 256 129	-4 268 307
Soutien et surveillance en matière de finances communes	-2 275 388	-2 425 700	-2 493 447	-2 491 259	-2 517 429	-2 529 607
Développement territorial cantonal	-6 070 587	-6 527 530	-6 581 277	-6 612 459	-6 638 629	-6 650 807
Aménagement local et régional	-3 024 455	-4 607 730	-4 670 977	-4 688 389	-4 714 559	-4 726 737
Construction	-1 421 955	-1 378 200	-1 689 947	-1 687 758	-1 713 928	-1 726 106

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration de quelque CHF 0,4 million par rapport à la planification précédente. La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites de 10 pourcent dans le budget 2025 en application de l'ACE 86/2024.

Priorités de développement

En matière d'organisation du territoire, les tâches d'exécution dans les domaines de l'aménagement local et régional ainsi que de la construction hors de la zone à bâtir restent des priorités. Il s'agit de faire face à la charge de travail toujours très importante dans l'aménagement du territoire et de raccourcir les délais en continuant de simplifier les processus de travail et en améliorant la collaboration avec les communes, les services cantonaux et les bureaux d'aménageurs privés. Dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir aussi, la charge de travail est importante. Il convient en outre d'assurer une application des dispositions conforme au droit, sans toutefois empêcher le développement de l'espace rural. La transition numérique, à laquelle participent les deux applications pour la procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) et les plans d'affectation numériques (ePlan), doit se poursuivre. Le tournant énergétique constitue une autre thématique centrale de l'aménagement du territoire. L'acceptation de l'acte modificateur unique par le peuple suisse le 9 juin 2024 crée de nouveaux man-

ats de planification: des périmètres propices à la production d'énergie solaire et éolienne devront être délimités. Enfin, le programme relatif aux pôles de développement économique (programme PDE) ainsi que les travaux dans le domaine de l'extraction de matériaux et des décharges continuent également d'aller de l'avant.

L'entrée en vigueur de la deuxième étape de la révision partielle de la LAT (LAT2), prévue pour la mi-2025, introduit en outre de nouvelles tâches complexes relevant de l'aménagement du territoire. Des adaptations du plan directeur cantonal et de la législation sur les constructions seront nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'« objectif de stabilisation » relatif au nombre de bâtiments et à l'imperméabilisation des sols ainsi que celle du « concept d'aménagement » devant autoriser des solutions plus flexibles dans l'espace rural.

Après l'adoption de la révision totale de la loi sur les fusions de communes, l'accent sera mis avant tout sur la mise en œuvre et le développement d'une pratique de conseil pour les fusions stratégiques ou non stratégiques. Il convient en particulier de définir comment conseiller et soutenir au mieux les communes dans leurs projets futurs dans la limite des ressources financières et humaines disponibles.

Dans le domaine des finances communales, la révision partielle de l'ordonnance sur les communes constitue une priorité. Alors que presque dix ans se sont écoulés depuis l'introduction du MCH2, certaines adaptations se révèlent nécessaires. Les modifications concernent en particulier la suppression des amortissements sup-

plémentaires, l'harmonisation des durées d'utilisation des terrains bâtis (notamment les bâtiments scolaires et de l'école enfantine) ainsi que l'introduction de nouvelles prescriptions en vue d'une réduction de la durée d'utilisation des biens d'occasion et des installations provisoires.

La transformation numérique des communes aura, en 2025 encore, des répercussions sur le travail de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT). Ce dernier fournira des informations à cet égard en temps voulu. La communication (par voie électronique) et les échanges de données avec les communes seront renforcés et organisés de manière à ce qu'il n'y ait pas de rupture de support.

Chances et risques

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accélération des procédures constitue une chance, pour autant que l'accent continue d'être mis sur la consolidation d'éléments déjà concrétisés. Il en va de même pour les projets de numérisation déployés pour ce domaine. La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) vise, d'une part, à stabiliser la consommation de terrains et, d'autre part, à encourager le développement dans l'espace rural.

La mise en œuvre de la révision totale de la loi sur les fusions de communes doit contribuer à rendre ces dernières plus performantes et ainsi à consolider le canton de Berne. Les projets de numérisation propres aux affaires communales garantissent une proximité avec les citoyennes et les citoyens et un fonctionnement économique intéressant des communes.

S'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et porteuses de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des

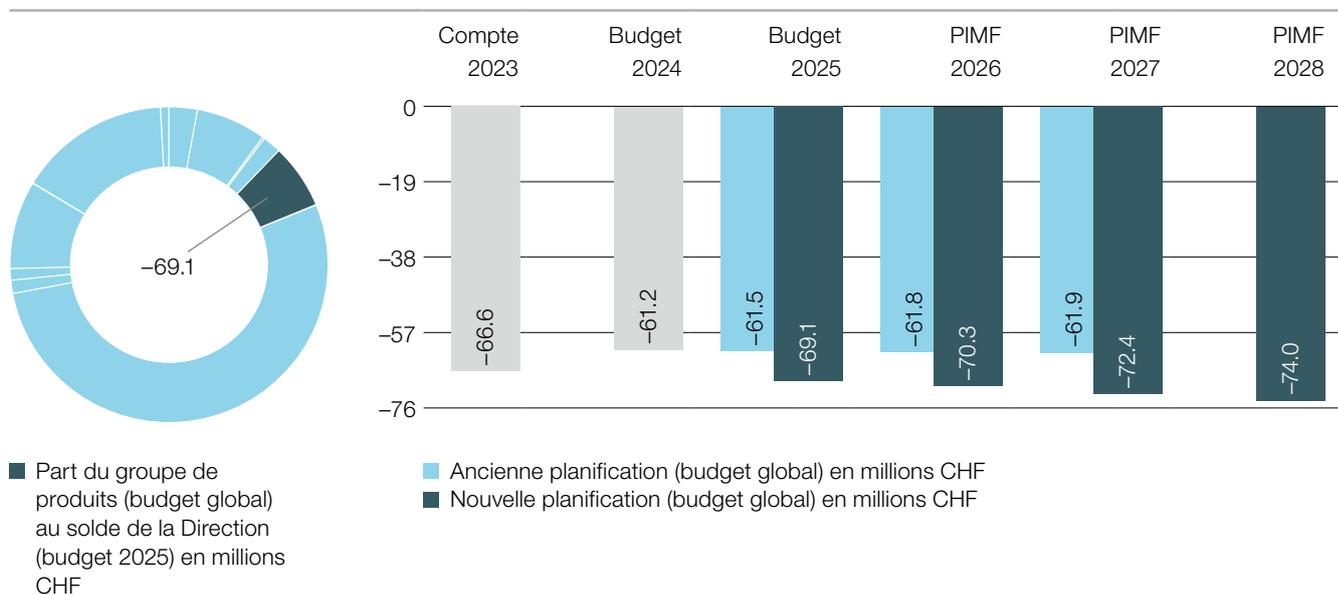
problèmes dans la mesure nécessaire et que la charge de travail ne se stabilise pas, des blocages ne peuvent pas être exclus. Cette situation pourrait avoir un coût économique et altérer la relation entre les communes et le canton. Si la mise en œuvre de la LAT2, en raison de la complexité de cette nouvelle législation et de la charge qui en résulte, peine à avancer ou échoue, les conflits politiques relatifs à la construction en dehors de la zone à bâtir risquent d'augmenter.

La concrétisation de la stratégie élargie des fusions de communes pourrait elle aussi déboucher sur des conflits et affecter les liens qui unissent les communes et le canton. Il existe également un risque que les projets de numérisation propres aux affaires communales ne puissent être que partiellement mis en œuvre dans les communes faute de bases juridiques suffisantes, de la possibilité de choisir entre plusieurs options ou d'infrastructures harmonisées. L'hétérogénéité qui en résulterait pourrait compliquer la communication entre le canton et les communes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 093	1 090	baisser
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	1	chancelant
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	779	1 040	chancelant
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	8	11	chancelant
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	41	55	chancelant
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	1	4	chancelant
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 126	1 115	baisser
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	8	9	chancelant
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	325	288	chancelant
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 233	3 972	chancelant

6.7.5 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-139 857 392	-128 175 575	-149 817 790	-152 930 419	-158 958 704	-163 692 274
30 Charges de personnel	-4 024 651	-3 413 239	-3 897 079	-3 916 222	-3 945 842	-3 986 199
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-8 310 953	-771 520	-646 700	-776 000	-776 000	-773 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-112 964 413	-111 530 916	-126 673 646	-129 636 936	-135 635 601	-140 331 814
37 Subventions redistribuées	-5 296 012	0	-5 300 000	-5 300 000	-5 300 000	-5 300 000
39 Imputations internes	-9 261 362	-12 459 900	-13 300 365	-13 301 261	-13 301 261	-13 301 261
Revenus d'exploitation	73 261 813	66 978 565	80 736 451	82 588 356	86 600 004	89 743 414
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	1 937 029	2 101 000	1 790 500	1 768 840	1 781 156	1 793 959
43 Revenus divers	-0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
46 Revenus de transfert	63 839 997	62 529 565	71 431 761	73 305 326	77 304 658	80 435 265
47 Subventions à redistribuer	5 296 012	0	5 300 000	5 300 000	5 300 000	5 300 000
49 Imputations internes	2 188 775	2 348 000	2 214 190	2 214 190	2 214 190	2 214 190
Résultat des activités d'exploitation	-66 595 579	-61 197 011	-69 081 340	-70 342 063	-72 358 700	-73 948 860
34 Charges financières	-1 324	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
44 Revenus financiers	853	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-471	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Résultat opérationnel	-66 596 050	-61 197 011	-69 082 840	-70 343 563	-72 360 200	-73 950 360
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-66 596 050	-61 197 011	-69 082 840	-70 343 563	-72 360 200	-73 950 360

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Pilotage des autorisations et de la surveillance	-65 120 587	-58 180 321	-68 183 020	-69 341 133	-71 350 365	-72 931 186
Financement des prestations décidées d'un commun accord	-1 475 463	-3 016 690	-899 820	-1 002 430	-1 009 835	-1 019 175

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le budget présente une péjoration de quelque CHF 7,6 millions. Une hausse des charges de transfert en est la principale cause. Elle découle de la majoration des coûts dans le domaine des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants, elle-même corrélée à la croissance démographique, à la progression de la masse salariale et à la nécessité de combler des lacunes dans l'offre existante.

Les coûts relevant des institutions cantonales aussi s'amplifient en conséquence, ce qui se répercute sur les imputations internes.

Par ailleurs, les contributions (rentrées pour la participation des parents aux coûts) ont été surestimées compte tenu de la révision

partielle en cours de l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP).

En application des mesures prévues par le Conseil-exécutif pour réduire les coûts, les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites au budget ont été réduites d'environ 15%. La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget. De plus, le Conseil-exécutif a autorisé 0,8 poste à plein temps pour le contrôle de la réputation du personnel assumant des tâches de prise en charge.

Priorités de développement

L'Office des mineurs (OM), fort de premières expériences, a pu développer une pratique depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), de l'OPEP et de l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE). Une révision de l'OPEP a été inscrite au calendrier 2024 sur cette base. De nouvelles dispositions, susceptibles d'entrer en vigueur le 1^{er} août 2025, régiront notamment la participation aux coûts des personnes ayant une obligation d'entretien.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'OM assure la surveillance du placement d'enfants, qui relevait auparavant des douze APEA. Il a conclu des contrats de prestations avec quatorze services sociaux pour le volet opérationnel des activités de surveillance. L'harmonisation cantonale qui en découle et le développement qualitatif du domaine de l'accueil familial sont deux objectifs maintenus pour 2025.

Dans le cadre de la numérisation, l'OM continue d'optimiser ses applications spécialisées et reste substantiellement impliqué dans le projet de système de gestion des cas (Neues Fallführungssystem, NFFS).

Chances et risques

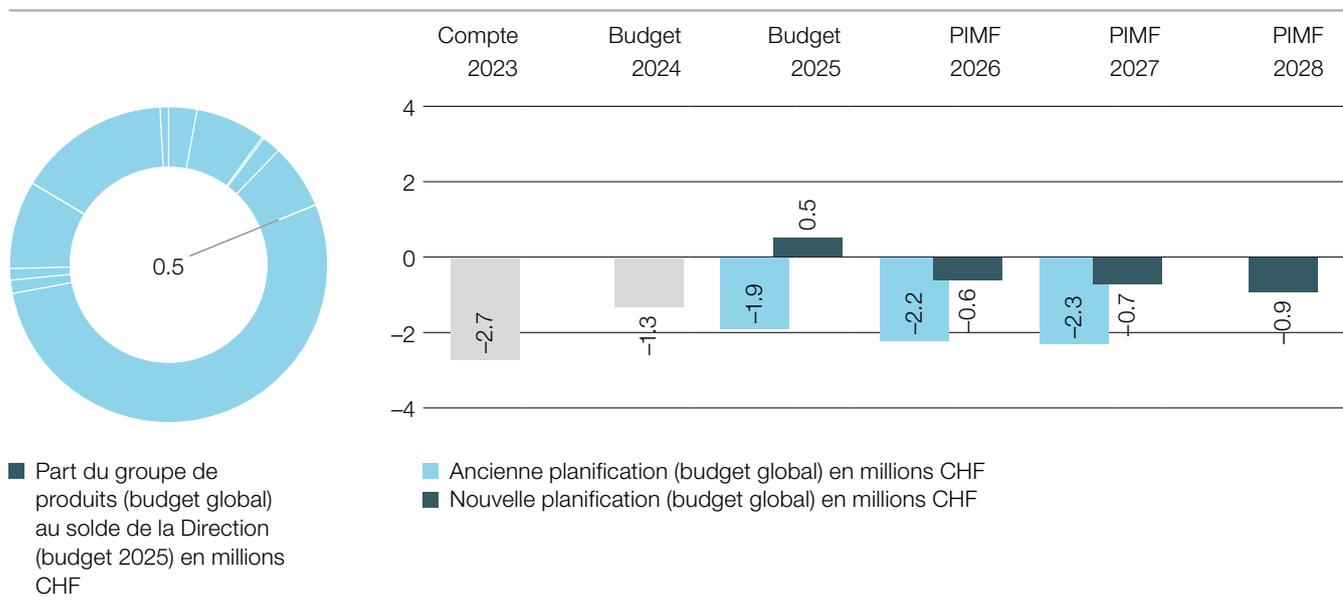
Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures. Une surveillance efficace doit toutefois s'accompa-

gner des ressources nécessaires aussi bien d'ordre sociopédagogique que financier. Une allocation des ressources ciblée, là où elles seront le plus efficaces, est le défi central qui s'impose dans la poursuite de l'optimisation des activités de l'OM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	108	119	constant
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	150	156	constant
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	10	11	constant

6.7.6 Institutions cantonales



Description

Les quatre institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse fournissent des prestations de type ambulatoire et résidentiel dans les domaines de la formation, de la prise en charge et du placement pour des enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et

de protection. Elles prodiguent un encouragement ciblé dans un cadre répondant aux besoins tout en intégrant les parents ou le système familial. Les institutions emploient du personnel émanant de secteurs d'activité très variés.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-36 047 774	-37 460 292	-38 620 621	-39 881 198	-40 048 235	-40 273 155
30 Charges de personnel	-28 236 945	-30 403 095	-31 707 602	-32 031 693	-32 204 714	-32 442 794
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 584 394	-4 802 681	-4 696 107	-5 616 466	-5 616 466	-5 616 466
33 Amortissements du patrimoine administratif	-65 374	-55 817	-109 522	-125 648	-119 664	-106 505
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 657	-700	-1 200	-1 200	-1 200	-1 200
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 154 405	-2 198 000	-2 106 190	-2 106 190	-2 106 190	-2 106 190
Revenus d'exploitation	33 315 335	36 071 004	39 133 879	39 299 775	39 299 775	39 299 775
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	10 408 992	9 374 509	8 907 378	9 072 378	9 072 378	9 072 378
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 490 392	971 229	935 115	935 115	935 115	935 115
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	21 415 951	25 725 266	29 291 386	29 292 282	29 292 282	29 292 282
Résultat des activités d'exploitation	-2 732 439	-1 389 288	513 258	-581 423	-748 460	-973 380

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
34 Charges financières	-4 518	-3 910	-3 910	-3 910	-3 910	-3 910
44 Revenus financiers	53 556	50 800	35 000	35 000	35 000	35 000
Résultat des activités de financement	49 038	46 890	31 090	31 090	31 090	31 090
Résultat opérationnel	-2 683 401	-1 342 398	544 348	-550 333	-717 370	-942 290
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-2 683 401	-1 342 398	544 348	-550 333	-717 370	-942 290

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Station d'observation Bolligen	-372 730	166 906	59 698	-133 023	-187 044	-229 427
Foyer scolaire du Château de Cerlier	-1 818 195	-1 444 144	-366 345	-746 077	-757 827	-785 227
Foyer d'éducation Lory	386 400	-161 826	347 322	-56 699	-129 333	-199 939
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schössli Kehrsatz	-878 876	96 666	503 672	385 466	356 834	272 304

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Malgré l'indemnisation des coûts complets des prestations fournies et la prise en charge des frais de formation par la Direction de l'instruction publique et de la culture (INC), le budget des institutions cantonales n'est pas encore complètement équilibré. L'augmentation des charges de personnel s'explique notamment par une modification du taux d'encadrement sociopédagogique au Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC) et par l'ouverture d'une classe au Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schössli Kehrsatz Landorf Köniz – Schössli Kehrsatz (ZSHKK). Les charges supplémentaires concernant le personnel font l'objet d'une indemnisation par imputation interne de la part de l'INC. Par ailleurs, la facturation concernant

l'APEA et l'OM a été adaptée sur la base des valeurs de 2023 et de l'évolution attendue dans la proportion des jeunes bernoises et bernois et du taux d'occupation.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites de 10 pourcent dans le budget 2025 en application de l'ACE 86/2024.

Dans les contributions, un recul de quelque CHF 0,5 million est enregistré en raison principalement des montants minorés des participations liées à la scolarisation d'enfants venant d'autres cantons.

Priorités de développement

Le rattachement à l'OM, aux niveaux administratif et organisationnel, des institutions cantonales (FSCC, ZSHKK, Foyer d'éducation Lory, Station cantonale d'observation de Bolligen) au 1^{er} janvier 2023 et la création de commissions faisant office d'organes stratégiques forment la première étape d'une évolution qui se déroulera sur plu-

sieurs années. Les nouveaux rôles doivent être établis et les compétences nécessaires, développées. Dans quelques institutions, le renforcement stratégique ou de vastes projets d'infrastructure sont fixés comme priorités.

Chances et risques

Le nouveau modèle d'organisation et de conduite permet un rapprochement par rapport aux conditions des institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse privées et communales. Une égalité totale n'est pas possible (eu égard notamment aux processus de soutien et aux processus cantonaux), les liens avec les structures cantonales n'étant pas rompus. Une optimisation de la mise en œuvre

des processus est exigeante et implique un travail important au cours des premières années.

S'agissant de l'offre, le FSCC et le ZSHKK sont confrontés à une augmentation des besoins dans le domaine des établissements particuliers de la scolarité obligatoire. La situation impose des chan-

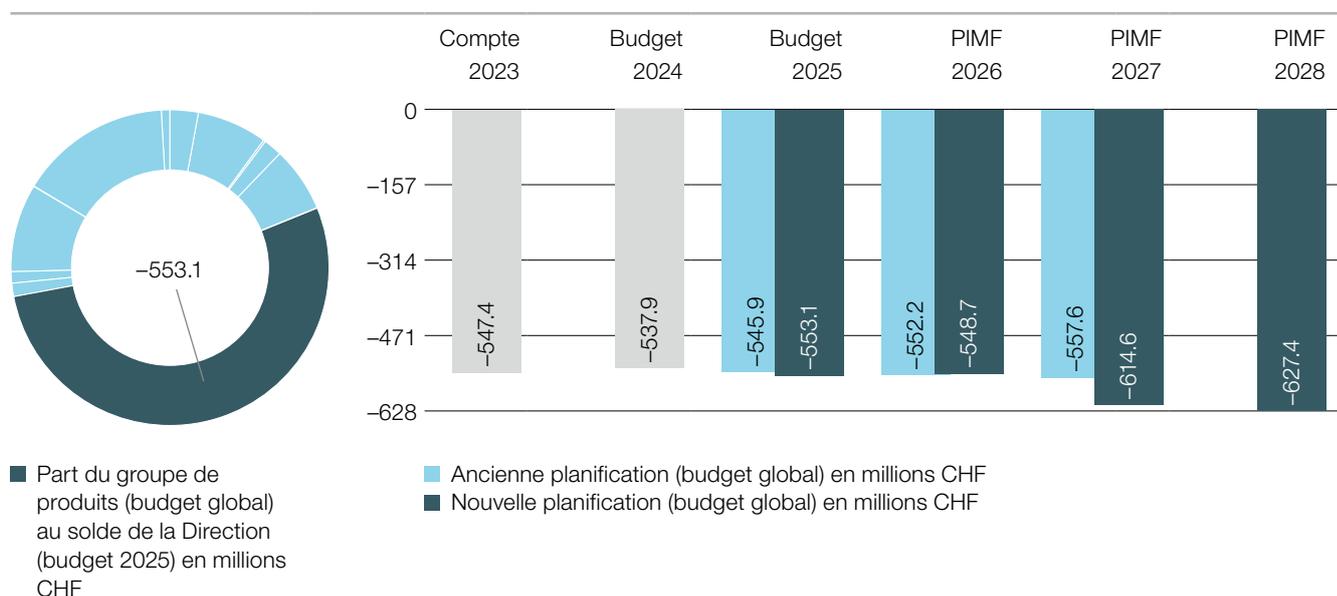
gements, présentant à la fois des chances et des risques. La station de Bolligen et le Foyer d'éducation Lory sont concernés par des projets de construction concrets (dans le premier cas) ou envisagés (dans le second cas), qui offrent la perspective d'une infrastructure

moderne tout en les exposant à des risques liés aux procédures relevant de la construction.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de jours d'hébergement facturés (résidentiel)	37 871	37 835	constant
Nombre d'heures travaillées facturées (ambulatoire)	2 338	11 773	constant
Nombre de nouvelles admissions (résidentiel)	69	95	constant
Nombre de mandats (ambulatoire)	67	57	constant
Nombre de classes	20	21	croissant
Nombre de places d'école	144	158	croissant

6.7.7 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire. Déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-1 413 729 404	-1 385 351 346	-1 488 264 952	-1 501 036 820	-1 587 983 353	-1 626 001 472
30 Charges de personnel	-4 054 162	-4 209 346	-4 688 652	-4 737 820	-4 769 353	-4 797 472
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 239 297	-1 397 000	-1 431 300	-1 464 000	-1 464 000	-1 464 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 408 413 638	-1 379 700 000	-1 482 100 000	-1 494 790 000	-1 581 705 000	-1 619 695 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-22 300	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000
Revenus d'exploitation	866 228 300	847 458 000	935 108 000	952 358 000	973 408 000	998 608 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 184 933	5 000	3 108 000	3 108 000	3 108 000	3 108 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	863 030 484	847 453 000	932 000 000	949 250 000	970 300 000	995 500 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	12 883	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-547 501 104	-537 893 346	-553 156 952	-548 678 820	-614 575 353	-627 393 472
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
44 Revenus financiers	87 564	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat des activités de financement	87 564	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat opérationnel	-547 413 539	-537 883 346	-553 146 952	-548 668 820	-614 565 353	-627 383 472
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-547 413 539	-537 883 346	-553 146 952	-548 668 820	-614 565 353	-627 383 472

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Contributions dans le domaine des assurances sociales	-463 084 434	-459 630 404	-482 784 486	-490 259 046	-499 143 506	-505 351 942
Réduction des primes d'assurance-maladie	-84 332 155	-78 252 942	-70 365 466	-58 412 774	-115 424 847	-122 034 531
Caisses de compensation pour allocations familiales : compensation des charges	3 050	0	3 000	3 000	3 000	3 000

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration de quelque CHF 7,2 millions par rapport à la planification précédente. La différence s'explique ainsi :

- Les coûts des prestations complémentaires (PC) augmentent de CHF 13,7 millions compte tenu de la majoration des tarifs applicables dans les foyers pour les soins et la prise en charge.
- Les charges dans le domaine de la réduction des primes sont plus faibles, de CHF 6,8 millions, en raison d'une augmentation des contributions fédérales, qui fait suite à la croissance marquée des coûts de la santé.

- Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne s'accroissent à raison de CHF 0,2 million.

La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget. En outre, le Conseil-exécutif a autorisé deux postes à plein temps pour le contrôle systématique du respect du régime obligatoire de l'assurance-maladie et la majoration du nombre d'appels et de demandes en découlant.

Priorités de développement

Dans le domaine de la transition numérique, les travaux de mise en œuvre du portail destiné au public pour la réduction individuelle des primes (RIP) sont achevés. L'exploitation peut démarrer dès que la question de l'accès (connexion) est réglée. Les options actuellement disponibles (comme BE-Login) ne remplissent pas les exigences requises en matière de sécurité et de protection des données (level of trust). Les processus de demande feront en outre l'objet d'un examen approfondi, qui doit déterminer dans quelle mesure il existe encore un potentiel d'automatisation et de numérisation.

Dans le cadre de la modernisation de la surveillance des premier et deuxième piliers, les législations cantonales doivent être harmo-

nisées avec les prescriptions fédérales d'ici à 2029. En 2024, l'OAS travaillera à modifier la teneur de la loi portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LiLAVS) dans la mesure du nécessaire afin que le projet soit soumis à la première procédure de corapport et à la consultation avant fin 2025.

Dans le domaine de la réduction des primes, les préparatifs nécessaires pour le dispositif d'application des changements induits par le résultat de la votation du 9 juin 2024 sur l'initiative d'allègement des primes seront entrepris.

Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie »

L'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » a été rejetée par le peuple et les cantons lors de la votation du 9 juin 2024. Le contre-projet indirect du Conseil fédéral sera donc mis en œuvre. Les coûts supplémentaires seront de l'ordre de CHF 90 millions environ par année. Le budget de l'OAS en tient compte dès 2027. Le souhait de poursuivre le but de l'initiative au niveau cantonal sous la forme d'une motion ou d'une initiative a été annoncé et fait courir le risque d'un renchérissement du volume des coûts supplémentaires. Le montant de ces derniers et le moment de la mise en œuvre ne sont pas encore connus.

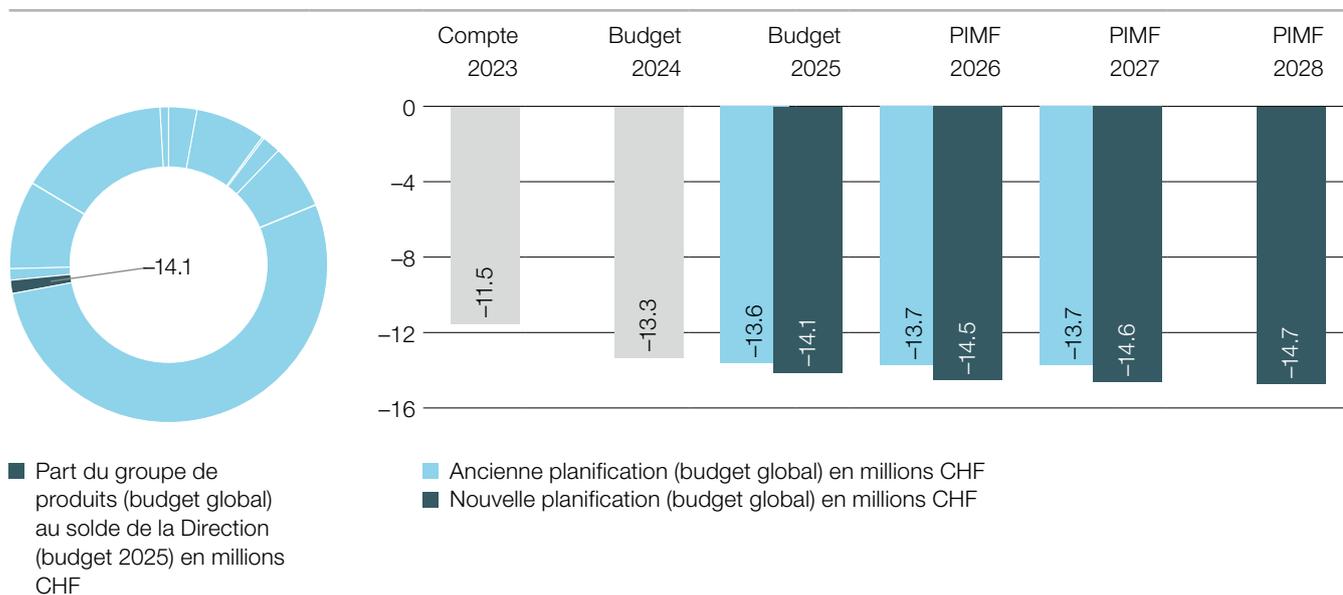
Produit « Contributions dans le domaine des assurances sociales »

Le Conseil fédéral souhaite mieux soutenir l'autonomie des personnes âgées et encourager leur maintien à domicile. C'est pourquoi les PC devraient à l'avenir couvrir certaines prestations d'assistance. La procédure de consultation est terminée et le Conseil fédéral rédigera son message au Parlement à l'automne 2024. Les prestations d'assistance relevant des frais de maladie et d'invalidité, leurs coûts seraient entièrement à la charge des cantons. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) estime que les cantons devraient supporter un montant supplémentaire allant de CHF 300 à 620 millions par année pour des économies de l'ordre d'environ CHF 280 millions. Les répercussions sur les finances cantonales ne peuvent pas encore être chiffrées. Le projet devrait entrer en vigueur en 2027 ou 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 200	16 200	constant
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	15 200	14 600	constant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	2 000	2 500	chancelant
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 300	2 500	chancelant
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	40 100	45 900	chancelant
Nombre de contacts avec des clients au guichet	2 200	2 500	constant
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	15 400	17 800	constant
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	191 000	171 000	constant
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	92 000	90 000	constant
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	14	13	constant
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires (en %)	55	55	constant
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 500	1 100	baisser
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	2 800	2 700	baisser
Nombre d'affiliations de personnes non assurées à une caisse-maladie	500	400	chancelant

6.7.8 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces

dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-26 632 959	-27 729 889	-28 377 462	-28 815 605	-28 911 030	-28 986 738
30 Charges de personnel	-17 414 393	-18 049 981	-18 611 842	-18 807 165	-18 982 590	-19 058 298
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 557 544	-2 445 690	-2 540 060	-2 784 100	-2 704 100	-2 704 100
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 557	-2 548	-2 490	-1 270	-1 270	-1 270
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 036 311	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500	-5 699 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 622 155	-1 532 170	-1 523 570	-1 523 570	-1 523 570	-1 523 570
Revenus d'exploitation	15 158 857	14 441 000	14 427 800	14 427 800	14 427 800	14 427 800
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	12 182 889	10 863 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500	10 863 500
43 Revenus divers	349	11 500	11 500	11 500	11 500	11 500
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 914 895	3 503 100	3 491 000	3 491 000	3 491 000	3 491 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	60 724	62 900	61 800	61 800	61 800	61 800
Résultat des activités d'exploitation	-11 474 102	-13 288 889	-13 949 662	-14 387 805	-14 483 230	-14 558 938
34 Charges financières	-5 291	0	-160 000	-160 000	-160 000	-160 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
44 Revenus financiers	5 710	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Résultat des activités de financement	419	2 000	-158 000	-158 000	-158 000	-158 000
Résultat opérationnel	-11 473 683	-13 286 889	-14 107 662	-14 545 805	-14 641 230	-14 716 938
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-11 473 683	-13 286 889	-14 107 662	-14 545 805	-14 641 230	-14 716 938

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Justice administrative	-4 115 431	-6 200 207	-6 372 579	-6 446 122	-6 474 750	-6 497 462
Surveillance	-1 654 463	-2 068 069	-2 125 526	-2 150 041	-2 159 584	-2 167 154
Exécution d'autres tâches légales	-5 703 789	-5 018 613	-5 609 556	-5 949 642	-6 006 897	-6 052 322

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration de quelque CHF 0,5 million par rapport à la planification précédente. La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites

de 10 pourcent dans le budget 2025 en application de l'ACE 86/2024.

Des coûts supplémentaires sont néanmoins imputés dans le cadre du transfert des tâches d'exploitation de l'aire de transit de Wileroltigen, destinée aux gens du voyage étrangers, et pour le projet de numérisation des procédures d'autorisation.

Priorités de développement

La numérisation des deux types d'affaire « autorisation unique en matière d'hôtellerie et de restauration » et « procès-verbal de scellés » se poursuit selon le calendrier prévu. Au cours de 2024, les procédures électroniques devraient, en trois phases, être introduites le plus largement possible. Des formations en ligne ciblées et une vidéo explicative permettent de garantir un soutien approprié. En 2025, il est prévu de procéder à de petites adaptations techniques mais surtout de mettre progressivement en œuvre les mesures d'amélioration pratiques nécessaires à ce que les produits puissent

continuer de convaincre les groupes cibles. D'autres formulaires et processus (notamment autorisations d'exploiter pour les établissements de restauration et d'hôtellerie, formulaires relatifs à la réputation d'héritage, droit foncier rural ou encore coupons de prolongation d'horaire) doivent faire l'objet d'un travail préparatoire en vue du passage au numérique en 2025. La communication par voie électronique avec les études de notaire et l'Intendance des impôts est aussi examinée dans le cadre de cette nouvelle étape du projet.

Chances et risques

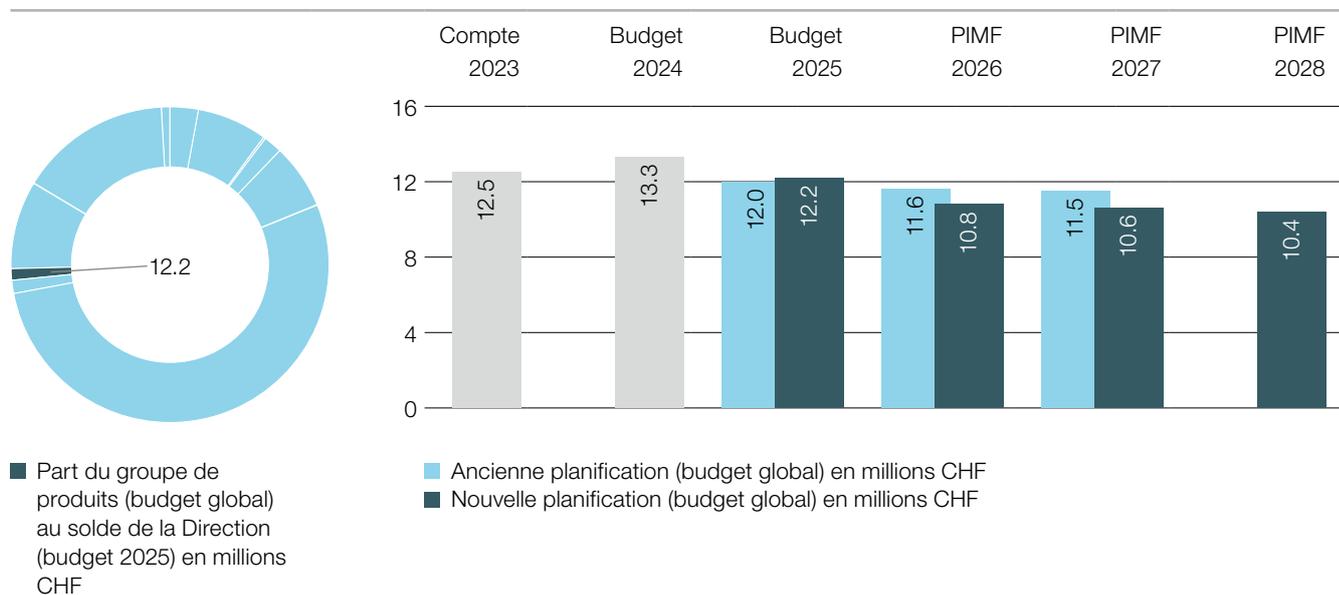
Dans le domaine des constructions, les délais d'attente se prolongent de manière indésirable. Il existe un risque que cette situation perdure, avec à la clé des répercussions négatives sur le dévelop-

pement économique. Les mesures d'amélioration introduites, notamment dans eBau, constituent une chance de rattraper les retards à compter de 2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de recours formés des préfectures (justice administrative)	589	567	constant
Nombre de recours réglés des préfectures (justice administrative)	577	767	croissant
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	166	234	constant
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 686	2 440	constant
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 436	2 279	baisser
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	16 980	18 863	croissant

6.7.9 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi fédérale du 11 avril 1889 sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP; RS 281.1) ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes:

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage;
- Traitement des procédures de faillite;
- Octroi de renseignements sur la base des registres;
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux;
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge;
- Tenue du registre des réserves de propriété;
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-39 516 422	-41 726 848	-43 104 992	-44 477 052	-44 638 381	-44 843 414
30 Charges de personnel	-28 135 319	-30 490 052	-31 630 365	-31 932 755	-32 060 727	-32 247 299
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-11 332 440	-11 176 500	-11 415 100	-12 466 500	-12 483 500	-12 483 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 312	-32 296	-31 527	-49 797	-66 154	-84 615
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-46 351	-28 000	-28 000	-28 000	-28 000	-28 000
Revenus d'exploitation	52 039 102	55 013 700	55 250 700	55 250 700	55 250 700	55 250 700
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régles et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	51 661 458	54 551 800	54 801 800	54 801 800	54 801 800	54 801 800
43 Revenus divers	361 637	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	16 007	13 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	48 900	48 900	48 900	48 900	48 900
Résultat des activités d'exploitation	12 522 680	13 286 852	12 145 708	10 773 648	10 612 319	10 407 286
34 Charges financières	1 049	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
44 Revenus financiers	16 606	53 000	41 000	32 000	28 000	28 000
Résultat des activités de financement	17 655	48 000	36 000	27 000	23 000	23 000
Résultat opérationnel	12 540 336	13 334 852	12 181 708	10 800 648	10 635 319	10 430 286
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	12 540 336	13 334 852	12 181 708	10 800 648	10 635 319	10 430 286

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Exécution des procédures de poursuite	14 287 852	14 776 822	13 721 267	12 649 497	12 520 855	12 356 829
Exécution des procédures de faillite	-1 747 516	-1 441 970	-1 539 559	-1 848 849	-1 885 536	-1 926 543

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total s'améliore d'environ CHF 0,2 million par rapport à la planification précédente.

procédures de poursuite et de faillite engagées et qu'elles sont donc directement influencées par les revenus.

La différence est liée aux prescriptions du Conseil-exécutif selon lesquelles les charges de biens et services et autres charges d'exploitation devaient être réduites de 10 pourcent (ACE 86/2024). Il convient de tenir compte du fait que presque toutes les charges des offices des poursuites et des faillites (OPF) dépendent des

La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget.

Priorités de développement

Les OPF entendent continuer de faire avancer la numérisation de services et de processus et de procéder à des optimisations.

le nouveau site, à Tavannes, un environnement adapté à la clientèle ainsi qu'au personnel. Le transfert des données de la commune de Moutier dans le canton du Jura doit également être organisé.

Par ailleurs, la fusion des régions du Jura bernois et du Seeland est prévue pour le 1^{er} janvier 2026. Il convient de mettre en place, sur

Chances et risques

Au premier trimestre 2024, le nombre d'affaires a atteint le niveau record de 2019, ce qui implique une augmentation du risque que les délais de traitement s'allongent. Les gains d'efficacité visés avec la transition numérique constituent toutefois une chance.

À partir du 1^{er} juillet 2024, les OPF mettent en œuvre les nouvelles prescriptions relatives à l'exécution de l'obligation de payer les primes d'assurance-maladie (art. 93, al. 4 LP): à la demande d'un débiteur dont le revenu fait l'objet d'une saisie, l'office concerné

devra régler directement à l'assureur les créances en cours au titre des primes et des participations aux coûts de l'assurance obligatoire des soins. À l'heure actuelle, il n'est pas encore possible de savoir quelles seront les répercussions de ce changement.

À compter de 2025, des poursuites par voie de faillite seront aussi possibles pour le recouvrement d'impôts, de contributions, d'amendes et de primes de l'assurance-accidents obligatoire (abro-

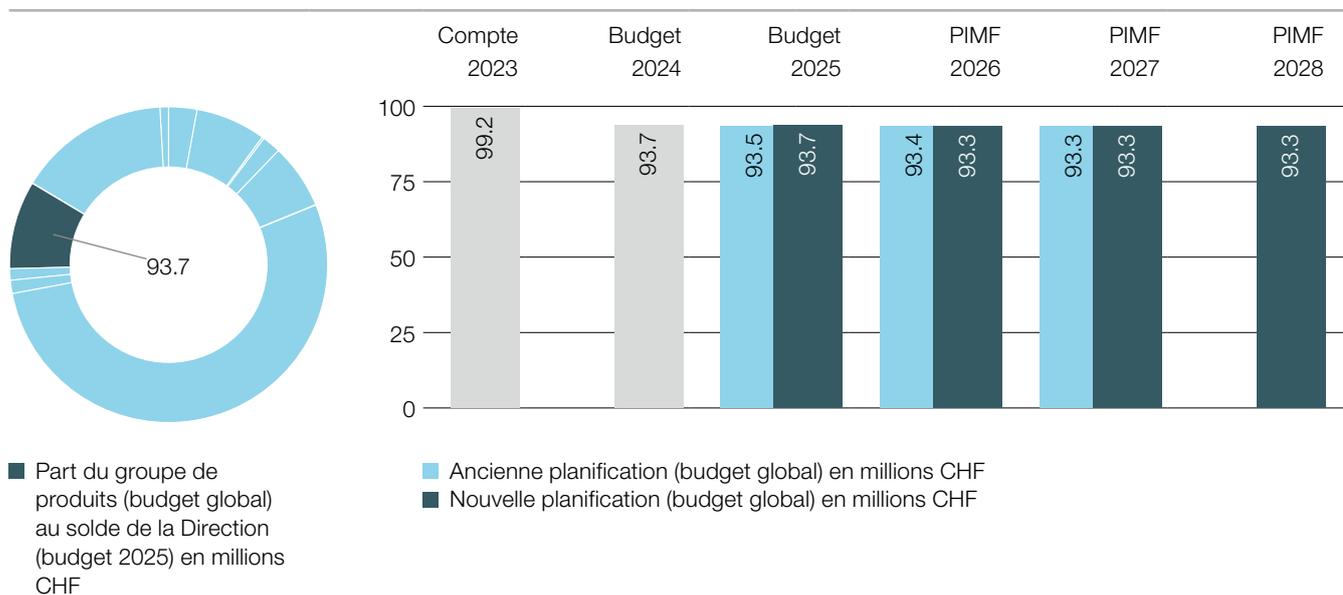
gation des chiffres 1 et 1bis de l'art. 43 LP). Le nombre de faillites risque par conséquent encore d'augmenter.

Fin mai 2024, dans le cadre de la réponse à une motion, le Conseil fédéral s'est dit prêt à faire baisser ponctuellement le tarif des émoluments relatifs aux poursuites. Aucune mesure précise n'est définie pour l'instant, mais les recettes issues des émoluments des offices des poursuites et des faillites pourraient connaître une diminution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	284 158	302 924	croissant
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	212 189	216 786	croissant
Nombre de recours formés	166	237	chancelant
Nombre de recours admis	13	17	constant
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 856	1 894	croissant
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	1 172	1 227	croissant
Nombre de recours admis	1	0	constant

6.7.10 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-16 202 711	-17 088 181	-17 117 847	-17 177 127	-17 090 080	-17 167 293
30 Charges de personnel	-15 262 301	-16 524 245	-16 597 520	-16 613 191	-16 526 144	-16 603 357
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-887 719	-517 936	-474 327	-517 936	-517 936	-517 936
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-52 689	-46 000	-46 000	-46 000	-46 000	-46 000
Revenus d'exploitation	115 198 918	110 632 800	110 624 600	110 289 023	110 289 023	110 289 023
40 Revenus fiscaux	101 901 061	97 000 000	97 000 000	96 707 415	96 707 415	96 707 415
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	13 172 311	13 522 500	13 522 500	13 479 508	13 479 508	13 479 508
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	8 329	10 300	2 100	2 100	2 100	2 100
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	117 217	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Résultat des activités d'exploitation	98 996 208	93 544 619	93 506 753	93 111 896	93 198 943	93 121 730
34 Charges financières	-21 813	-38 300	-38 300	-38 300	-38 300	-38 300
44 Revenus financiers	197 910	185 300	185 300	185 300	185 300	185 300

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités de financement	176 096	147 000	147 000	147 000	147 000	147 000
Résultat opérationnel	99 172 304	93 691 619	93 653 752	93 258 896	93 345 943	93 268 730
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	99 172 304	93 691 619	93 653 752	93 258 896	93 345 943	93 268 730

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Tenue du registre foncier	632 304	145 962	109 019	21 632	86 918	29 008
Taxation et perception des impôts sur les mutation	99 671 235	94 586 322	94 584 770	94 285 396	94 298 453	94 286 871
Renseignements	-1 131 235	-1 040 666	-1 040 036	-1 048 132	-1 039 427	-1 047 148

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La réduction des charges de personnel résulte de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget. Les mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif sont ainsi compensées, tout comme le prélèvement sur la réserve de Direction d'un poste à plein temps pour une durée déterminée jusqu'à fin novembre 2026. De plus, 0,2 poste à plein temps est retranché, dès le budget 2027, en raison du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites de 10 % dans le budget 2025, en application de l'ACE 86/2024, bien que les dépenses pour les prestations de tiers soient plus élevées en prévision du changement d'appartenance cantonale de Moutier, du versement des dossiers 1912-2009 aux Archives de l'État et des inspections relevant de la surveillance du notariat.

Priorités de développement

L'introduction du nouveau modèle régissant l'inspection des études bernoises de notaire doit se poursuivre. De plus, la stratégie en matière de numérisation est élaborée et mise en œuvre; elle touche tous les processus et activités du Bureau cantonal du registre fon-

cier. La numérisation doit permettre, à moyen et long termes, d'harmoniser les processus et d'augmenter l'efficacité. Enfin, il est prévu, avec l'aide de la nouvelle direction, de continuer de mettre en œuvre les mesures issues de l'évaluation et de l'audit.

Chances et risques

L'augmentation des ressources en personnel (3,5 postes à plein temps au total, pour une durée limitée) doit, pour commencer, permettre de rattraper les retards dans le traitement des affaires et d'introduire des mesures d'amélioration à moyen et long termes.

La nouvelle direction s'engage à optimiser le modèle de conduite, à assurer la continuité et à prendre des mesures en vue d'une harmonisation ciblée.

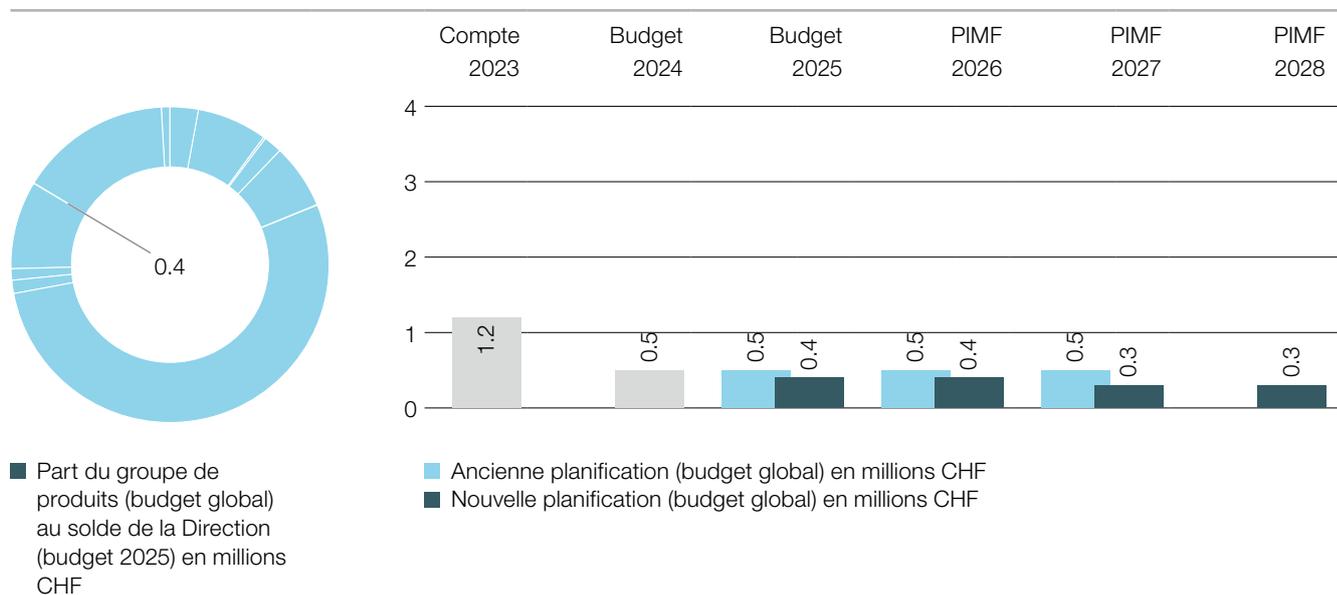
La nouvelle organisation des organes et groupes spécialisés ainsi que de la commission du manuel vise une optimisation des ressources en personnel.

Le recrutement et le développement de personnel qualifié, en particulier de conservatrices et conservateurs du registre foncier, constitue, de plus en plus, un défi, sur les plans tant stratégique qu'opérationnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	59 336	66 386	chancelant
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	45 719	49 074	chancelant
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	2	4	chancelant

6.7.11 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce (ORC) du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification

des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-3 307 369	-3 486 850	-3 631 198	-3 670 045	-3 695 847	-3 699 023
30 Charges de personnel	-2 875 223	-3 011 400	-3 155 198	-3 188 045	-3 213 847	-3 217 023
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-81 576	-125 450	-126 000	-132 000	-132 000	-132 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-350 268	-350 000	-350 000	-350 000	-350 000	-350 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-300	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	4 538 540	4 034 400	4 033 000	4 033 000	4 033 000	4 033 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 536 944	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000	4 029 000
43 Revenus divers	31	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 565	1 400	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	1 231 172	547 550	401 802	362 955	337 153	333 977

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
34 Charges financières	-10 396	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-10 394	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	1 220 778	547 550	401 802	362 955	337 153	333 977
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	1 220 778	547 550	401 802	362 955	337 153	333 977

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Inscription au registre	1 141 079	506 761	369 674	333 158	308 903	305 918
Procédure d'examen préalable	79 699	40 789	32 128	29 797	28 249	28 059

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification précédente, le résultat global du compte de résultats présente une péjoration due à la majoration des charges de personnel. Cette dernière résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget.

Le Conseil-exécutif a autorisé un poste à plein temps pour la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite.

Priorités de développement

La révision du droit de la société anonyme et la révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023, ont toujours des répercussions sur le volume de travail. Beaucoup de documents reçus ne sont pas adaptés au nouveau droit, ce qui implique un traitement supplémentaire et un nombre plus important de contestations. Les effets s'en font nettement

sentir lors des périodes de forte sollicitation (juin et décembre). De plus, les nouvelles règles de transparence, ainsi que l'entrée en vigueur de la loi et de l'ordonnance sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (au 1^{er} janvier 2025) augmenteront encore significativement la charge de travail, surtout s'agissant des procédures d'office.

Chances et risques

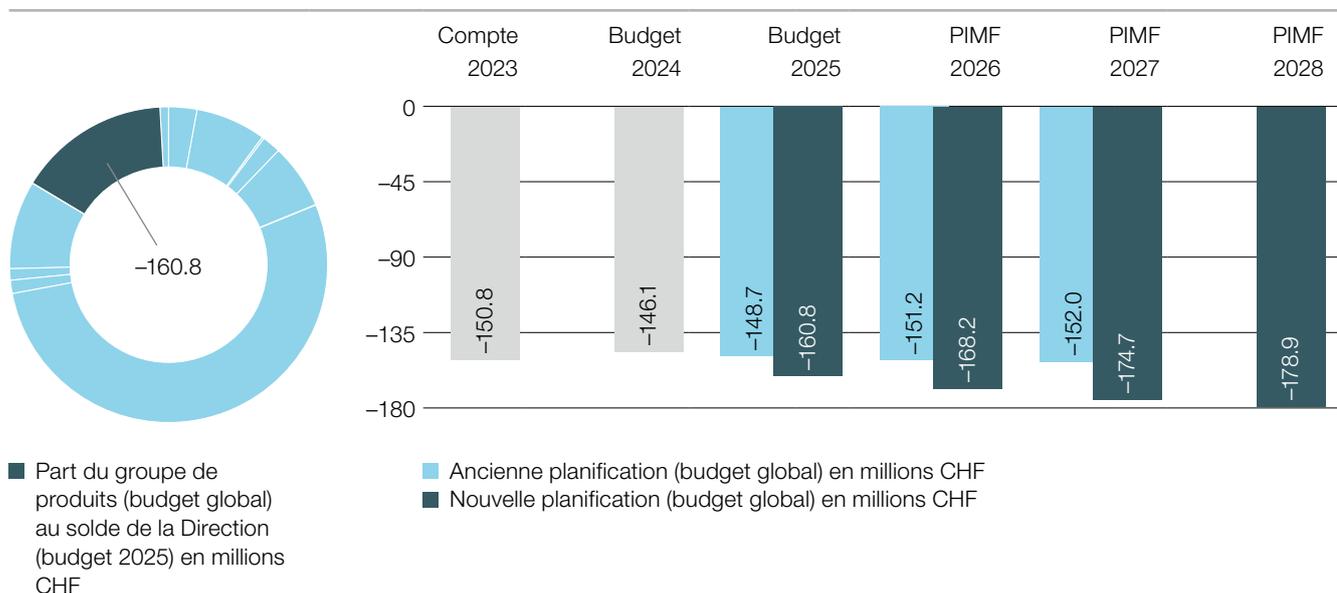
La loi et l'ordonnance sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite présentent le risque d'une accumulation marquée des procédures d'office. Le traitement des affaires pourrait accuser un retard. Par ailleurs, il faut s'attendre à une perte de savoir liée à plusieurs départs à la retraite.

L'office s'emploie à contrer le risque d'incertitude et de retard dans le traitement des affaires en organisant des formations continues sur les dernières modifications législatives à l'intention de ses collaboratrices et collaborateurs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	20 054	21 591	croissant
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 844	22 763	croissant
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	606	679	croissant

6.7.12 L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches

non liées à des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-175 190 684	-172 622 294	-189 543 745	-196 803 011	-203 260 488	-207 496 836
30 Charges de personnel	-25 345 167	-24 799 453	-28 097 981	-29 128 726	-29 328 949	-29 469 853
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-76 959 638	-75 708 308	-82 403 978	-86 678 441	-90 413 295	-92 230 922
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 727	-1 629	-1 358	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-68 944 365	-65 027 605	-70 374 647	-72 330 062	-74 852 463	-77 130 279
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 939 787	-7 085 298	-8 665 782	-8 665 782	-8 665 782	-8 665 782
Revenus d'exploitation	24 363 555	26 543 398	28 726 440	28 579 440	28 579 440	28 579 440
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	23 653 045	23 001 000	24 001 000	23 854 000	23 854 000	23 854 000
43 Revenus divers	4	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	472 867	7 200	400 000	400 000	400 000	400 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	237 638	3 535 198	4 325 440	4 325 440	4 325 440	4 325 440

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-150 827 129	-146 078 896	-160 817 305	-168 223 571	-174 681 048	-178 917 396
34 Charges financières	-10 583	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-10 583	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-150 837 713	-146 078 896	-160 817 305	-168 223 571	-174 681 048	-178 917 396
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-150 837 713	-146 078 896	-160 817 305	-168 223 571	-174 681 048	-178 917 396

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-107 889 154	-88 301 146	-76 632 302	-78 770 352	-82 732 636	-84 640 409
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-40 557 450	-51 353 644	-85 050 919	-89 914 378	-92 411 570	-94 728 888
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes mineures	-1 459 176	-4 225 304	2 720 457	2 518 078	2 519 078	2 513 449
Enquêtes et prescriptions sans lien avec une mesure et visant la protection de personnes majeures	-931 933	-2 198 803	-1 854 542	-2 056 919	-2 055 920	-2 061 548

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) affiche une péjoration de CHF 12,1 millions par rapport à la planification précédente.

Différents facteurs expliquent la hausse des charges de personnel. D'une part, les coûts s'accroissent du fait des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif. D'autre part, la construction du budget est améliorée grâce au programme SAP: les connaissances qui en proviennent permettent de conclure que les charges de personnel doivent être majorées. Compte tenu du rapport de l'entreprise Ecoplan relatif à la situation des ressources des APEA et du cadre étendu des prescriptions légales, 15,6 postes à plein temps ont été autorisés pour 2025. Au vu du contexte, le Conseil-exécutif a décidé de relever l'effectif cible de 5,2 postes à plein temps pour 2026. Par ailleurs, des frais de personnel supplémentaires sont prévus afin de répondre au besoin additionnel de financement pour les cotisations de l'employeur concernant les familles d'accueil.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation ont aussi augmenté sous l'effet de l'adaptation de la planification

aux chiffres de l'exercice précédent. La majoration des dépenses s'explique par le nombre de cas, qui poursuit une courbe ascendante, et la progression des tarifs des institutions.

Les mêmes facteurs sont à l'origine du volume accru des imputations internes.

Les charges de transfert connaissent une hausse liée au renchérissement des indemnités dues aux communes pour les dépenses engagées dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte en vertu de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd). Par ailleurs, la participation financière aux salaires des stagiaires des services sociaux contribue à la hausse. Une partie des charges supplémentaires se rapportent aussi à l'augmentation du nombre de cas et des tarifs.

L'augmentation du nombre de cas donne lieu à des revenus supplémentaires dans le poste des contributions provenant de la participation aux coûts par les personnes concernées, à raison de CHF 1,0 million.

Priorités de développement

En 2025, pourvoir les postes nouvellement créés en raison de la hausse du nombre de cas et former rapidement les nouveaux membres du personnel constitueront des priorités. L'accent continuera par ailleurs d'être mis sur l'amélioration des processus, des structures et des instruments de travail au sein des APEA. Enfin, une attention particulière est toujours portée à la transparence et à l'uniformité des activités des autorités.

Les différents projets informatiques et de numérisation devraient également permettre de continuer d'améliorer l'efficacité des APEA. La comptabilité clients existante est optimisée et le produit qui a remplacé le logiciel CMI PEA pour la gestion des cas (nouveau système de gestion des cas dans le canton de Berne, NFFS) est développé.

Chances et risques

L'augmentation des effectifs à 15,6 postes à plein temps permet de limiter les risques graves en matière de capacité de réaction, de charge de travail des collaboratrices et collaborateurs, de voies de droit et de coûts des mesures. Le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que le personnel des APEA soit à la fois compétent et motivé doit être considéré comme une chance.

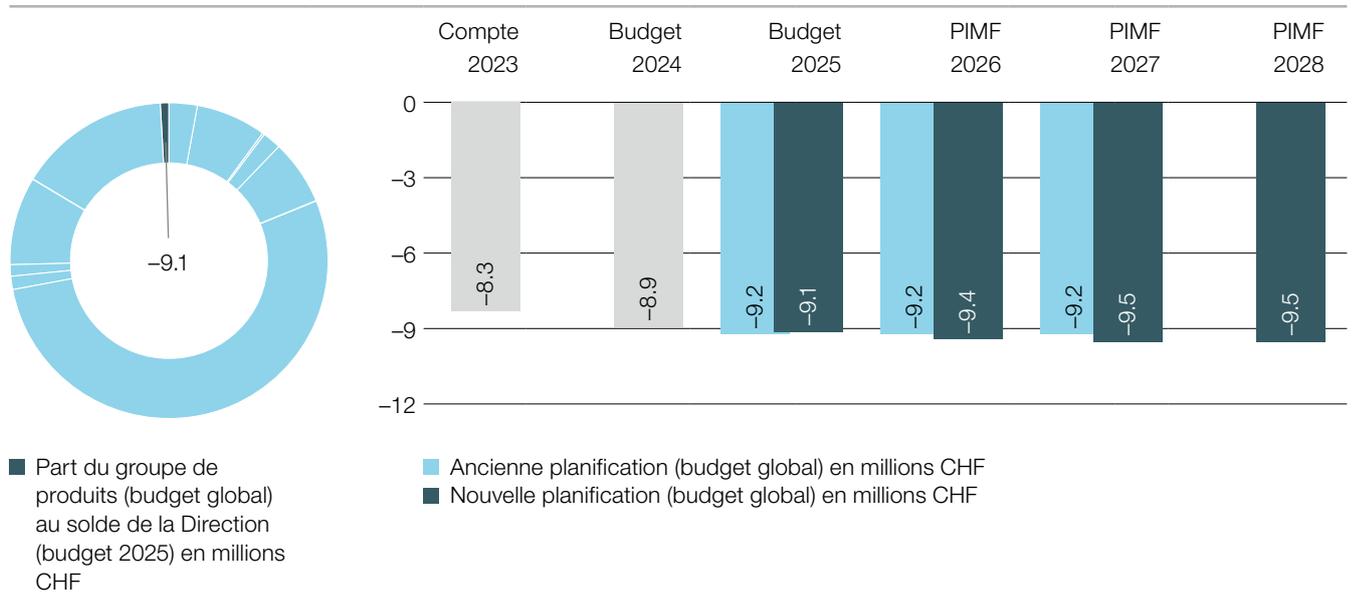
La hausse du nombre de cas en général et les incertitudes quant à l'évolution du nombre de cas relatifs à des personnes mineures

non accompagnées en quête de protection ou requérant l'asile constituent des risques. L'augmentation du nombre de dossiers s'accompagne d'une hausse des coûts des mesures, sur laquelle les APEA n'ont pratiquement aucune influence. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte exposent toujours les APEA à des risques importants. Enfin, malgré l'augmentation des effectifs à 15,6 postes à plein temps, la surcharge de travail occasionnée par le nombre croissant de cas continue de constituer un risque pour le personnel.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	9 235	8 535	croissant
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 741	4 559	croissant
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	205	199	constant
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	195	178	chancelant

6.7.13 Information géographique



Description

La société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo ; RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure ; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300,0 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100,0 milliards. La mensuration officielle contribue notamment à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-13 411 160	-15 461 948	-15 631 060	-15 885 029	-15 984 678	-15 996 696
30 Charges de personnel	-5 212 032	-5 388 225	-5 551 120	-5 587 480	-5 678 729	-5 688 947
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 185 743	-1 837 259	-1 836 602	-2 037 835	-2 037 835	-2 037 835
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 717	-6 464	-13 339	-29 714	-38 114	-39 914
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 961 633	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000	-4 530 000
37 Subventions redistribuées	-2 040 093	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000
39 Imputations internes	-9 941	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	5 149 277	6 556 500	6 491 500	6 491 500	6 491 500	6 491 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 423 415	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000	2 301 000
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	685 768	555 500	490 500	490 500	490 500	490 500
47 Subventions à redistribuer	2 040 093	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-8 261 883	-8 905 448	-9 139 560	-9 393 529	-9 493 178	-9 505 196
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-8 261 883	-8 905 448	-9 139 560	-9 393 529	-9 493 178	-9 505 196
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-8 261 883	-8 905 448	-9 139 560	-9 393 529	-9 493 178	-9 505 196

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Information géographique	-8 261 883	-8 905 448	-9 139 560	-9 393 529	-9 493 178	-9 505 196

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des charges de personnel résulte, d'une part, des mesures salariales fixées par le Conseil-exécutif et, d'autre part, de l'acquisition de connaissances permise par le programme SAP, à l'origine d'une amélioration de la construction du budget.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation inscrites dans le plan intégré mission-financement ont été réduites de 10% dans le budget 2025 en application de l'ACE 86/2024.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie en matière d'information géographique pour les années 2020 à 2025 constitue une autre priorité fondamentale.

Les efforts dans le domaine de la mensuration officielle visant à augmenter la superficie décrite et l'importance croissante des informations géographiques sont présentées dans les informations sur les prestations.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition d'informations géographiques répondant aux exigences actuelles ainsi que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'Office de l'information géographique.

ture cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'Office de l'information géographique.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	355	368	croissant
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 962	1 932	croissant
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions CHF (chiffres de l'année précédente)	24	19	constant
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	63	65	croissant

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

Description

Aux termes de l'art. 142f de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC ; RSB 721.0), le produit de la taxe sur la plus-value (compensation d'avantages résultant de mesures d'aménagement) est affecté à des mesures d'aménagement du territoire conformément aux prescriptions de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700).

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte de résultats						
Charges	-1 112 259	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Écart		82.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	1 112 259	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Écart		-82.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 112 259	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 112 259	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	957 906	2 070 165	2 270 165	2 470 165	2 670 165	2 870 165
Etat du patrimoine au 31.12.	2 070 165	2 270 165	2 470 165	2 670 165	2 870 165	3 070 165
Variation du patrimoine	1 112 259	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Commentaire

Il n'est pas possible de se prononcer concrètement sur le montant de la taxe sur la plus-value, ni sur le moment de son exigibilité. La réalisation relève des communes et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) n'a aucune possibi-

lité d'exercer une quelconque influence en la matière. Un montant moyen de CHF 0,2 million est budgété pour les affaires susceptibles d'être enregistrées.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-65.8		55.1
Police	-472.9		125.3
Circulation routière et navigation	-54.9		347.5
Exécution judiciaire	-208.7		70.5
Population	-57.2		35.1
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-27.7		15.6

7.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	-17.2	-21.6	-10.6	-10.2	-9.6	-9.6
Police	-316.2	-338.7	-347.6	-362.7	-374.7	-384.8
Circulation routière et navigation	297.2	294.2	292.6	288.9	287.9	286.4
Exécution judiciaire	-123.3	-126.2	-138.1	-135.8	-136.8	-138.9
Population	-14.6	-22.0	-22.1	-22.4	-24.1	-24.3
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-5.5	-7.5	-12.1	-11.2	-11.3	-11.4
Total	-179.7	-221.6	-237.9	-253.3	-268.6	-282.7

7.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le cadre du projet WeSuPro (Weiterentwicklung Supportprozesse), la DSE (hors Police) est en train de mettre sur pied un centre de prestation qui regroupera les domaines des ressources humaines, des finances (y c. contrôle de gestion) et de l'informatique au sein du Secrétariat général. Les structures décentralisées (dans les offices) seront ainsi réduites au minimum nécessaire à la bonne marche du service. Le projet WeSuPro progresse dans le respect du calendrier. Les activités du nouveau centre débuteront en octobre 2024, dans un premier temps avec la centralisation des finances et du contrôle de gestion. Les ressources humaines suivront en mars 2025 et l'informatique fermera la marche, en principe fin 2025. À terme, les effectifs du centre atteindront environ 80 équivalents plein temps. L'intégration de ces postes au Secrétariat général fait l'objet d'un processus d'accompagnement en vue du développement de l'organisation. Le centre s'installera dans un nouveau bâtiment, de sorte que le Secrétariat général de la DSE sera réparti entre deux sites à l'avenir.

Dans le cadre d'un projet d'examen de son organisation, la Police se penche, depuis le printemps 2022, sur la manière dont la structure organisationnelle policière doit être adaptée afin de répondre aux défis et exigences des dix prochaines années et au-delà. Quatre projets partiels ont permis d'identifier les besoins, si bien que des solutions ont pu être proposées en 2024, notamment en ce qui concerne le profil professionnel des collaboratrices et collaborateurs à l'avenir et l'optimisation des prestations policières de base. Les travaux d'approfondissement seront poursuivis en 2025.

Les autres priorités de développement de la Police portent sur la violence des jeunes, les actions de prévention dans les écoles, les crimes de haine et la radicalisation, ou encore la lutte contre la cybercriminalité.

En raison du retard accumulé dans les expertises et de l'augmentation constante du parc automobile, l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) est de moins en moins en mesure, avec les ressources en personnel dont il dispose, de remplir le mandat légal qui lui incombe dans le respect des conditions exigées. Afin de réduire les retards actuels et de respecter durablement les intervalles, il est nécessaire d'augmenter graduellement les ressources en personnel de 20 experts de la circulation routière. Ces engagements peuvent être réalisés sans incidence sur les coûts, car les prestations sont entièrement financées par les recettes des émoluments.

Dans le domaine des mesures administratives, l'OCRN prévoit de remplacer l'actuel format papier par une gestion électronique des dossiers. Ainsi, en numérisant autant que possible les rapports avec la clientèle et les partenaires, il augmentera l'efficacité de ses processus opérationnels. Dans son plan stratégique pour la numérisation, l'OCRN s'est donné pour objectif de développer les prestations en ligne (services numériques) – à l'instar du canton dans sa stratégie pour une administration numérique. De nombreux services ont déjà été numérisés et d'autres sont en préparation. Dans ce contexte, l'OCRN mettra en place un agent conversationnel écrit (chatbot) dans un premier temps, puis oral (voicebot) à moyen terme, afin de faciliter et d'optimiser les interactions avec la clientèle.

Dans le domaine de l'exécution judiciaire, la mise en œuvre de la stratégie 2017-2032 se poursuit. Le Grand Conseil a voté un crédit pour la planification d'un nouvel établissement à Witzwil à la session

d'été 2024. L'Établissement pénitentiaire de Witzwil aura besoin de moins de terres agricoles à l'avenir. Il ne conservera que la surface agricole nécessaire à la création d'emplois pour satisfaire l'obligation de travailler dans l'exécution des peines.

Un contrat de collaboration a été passé avec les Services psychiatriques universitaires de Berne afin d'assurer les prestations de base en matière de psychiatrie médico-légale. Un projet pilote de mise sur pied d'une clinique de jour de psychiatrie médico-légale est en cours.

La création de places de détention provisoires (dans des conteneurs) sur le site de la Prison régionale de Berthoud doit permettre de rattraper progressivement le retard accumulé dans l'exécution de peines privatives de liberté de substitution suite à une série de bugs dans le processus d'encaissement des amendes.

L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) s'emploie à réduire au minimum, à long terme, le recours à des services de sécurité externes. Cela étant, il doit garder la possibilité de faire appel à des prestataires externes pour couvrir les pics d'activité ou pour pallier des situations exceptionnelles (p. ex. absences de personnel ou interventions du service de piquet). L'objectif est de redistribuer les cartes, en diminuant l'achat de prestations externes et en augmentant les prestations fournies par l'OEJ. Pour réaliser ce projet, l'OEJ doit étoffer ses effectifs. Le budget prévoit donc une augmentation des effectifs à hauteur de 8,5 EPT à partir de 2025.

Dans le domaine de l'asile, la DSE n'est chargée que de verser l'aide d'urgence, de gérer les centres de retour (CR) et de garantir le bon déroulement des procédures de renvoi. En plus des CR de Champion et de Konolfingen, l'Office de la population (OPOP) est responsable de la gestion des CR d'Enggistein, d'Aarwangen et de Bellelay, qui sont réservés aux familles et aux femmes seules. Conséquence de l'attribution anticipée de cas Dublin aux cantons, l'OPOP s'est vu contraint début 2023 de mettre en service l'abri souterrain de Berne-Brünnen. La situation ne s'est pas détendue : le taux d'occupation des CR reste élevé. Étant donné l'augmentation attendue du nombre d'attributions, la mise en service d'autres centres d'hébergement demeure une possibilité. En outre, une solution de remplacement doit être trouvée d'ici le second semestre de 2025 pour le CR de Bellelay.

En plus de la commande et du paiement de documents, le guichet en ligne de l'OPOP permettra à l'avenir de déposer des documents et de réserver des tranches horaires pour la célébration de mariages et d'autres prestations. En outre, l'OPOP poursuit la mise en œuvre de sa stratégie interne de numérisation en fonction des conclusions de l'enquête sur les potentiels de numérisation et des résultats des sondages menés auprès des communes. Les points essentiels de cette stratégie sont la poursuite de la création de portails clients et la limitation des redondances et des ruptures de médias dans différents processus, ce qui doit avoir un effet positif sur l'expérience de la clientèle faisant appel à des prestations de l'office.

Les priorités de développement de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) n'ont pas changé et résident dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le canton, en particulier l'instruction de la protection civile, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-843 400 622	-868 081 916	-887 001 062	-899 779 960	-911 021 684	-925 155 030
Écart		-2.9%	-2.2%	-1.4%	-1.2%	-1.6%
Revenus	663 811 119	646 442 513	649 095 134	646 450 150	642 388 991	642 445 991
Écart		-2.6%	0.4%	-0.4%	-0.6%	0.0%
Solde	-179 589 503	-221 639 403	-237 905 928	-253 329 810	-268 632 693	-282 709 039
Écart		-23.4%	-7.3%	-6.5%	-6.0%	-5.2%
Charges						
30 Charges de personnel	-534 562 927	-566 402 649	-580 456 931	-585 727 888	-593 742 291	-603 476 146
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-165 571 140	-166 558 130	-173 002 673	-180 247 008	-180 171 855	-182 944 510
33 Amortissements du patrimoine administratif	-19 405 826	-18 318 915	-25 474 667	-26 587 760	-31 956 688	-33 588 524
34 Charges financières	-80 283	-60 000	-55 000	-55 000	-55 000	-55 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-58 955 656	-51 000 000	-55 000 000	-55 000 000	-55 000 000	-55 000 000
36 Charges de transfert	-43 864 027	-43 795 582	-46 972 202	-46 106 242	-44 036 036	-44 031 036
37 Subventions redistribuées	-1 250 881	-1 375 000	-1 241 020	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000
38 Charges extraordinaires	-126 524	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-19 583 357	-20 571 640	-4 798 569	-4 831 062	-4 834 814	-4 834 814
Revenus						
40 Revenus fiscaux	284 684 504	287 130 000	287 570 000	284 830 000	283 730 000	282 780 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	182 561 105	184 849 990	179 891 342	180 451 633	179 635 681	180 642 681
43 Revenus divers	838 335	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
44 Revenus financiers	5 463 350	1 775 000	1 515 000	1 515 000	1 515 000	1 515 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	60 960 745	50 090 000	55 341 666	55 341 666	55 341 666	55 341 666
46 Revenus de transfert	122 782 315	117 652 707	119 855 775	119 297 775	117 152 568	117 152 568
47 Subventions à redistribuer	1 250 881	1 375 000	1 241 020	1 225 000	1 225 000	1 225 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	5 269 882	3 519 816	3 630 331	3 739 076	3 739 076	3 739 076

Evolution du compte de résultats

Le budget 2025 table sur un excédent de charges de CHF 237,9 millions. Le solde du compte de résultats se péjore de CHF 16,3 millions par rapport à 2024.

L'augmentation des charges de personnel (GM 30) de CHF 14,1 millions est due aux mesures salariales annoncées par le Conseil-exécutif en général et à une nouvelle tranche d'augmentation des effectifs du corps de la Police en particulier. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) augmentent de CHF 6,4 millions, en raison, d'une part, de l'accroissement des charges de l'OEJ (CHF +12,3 mios pour l'augmentation des tarifs d'institutions externes au canton, la fourniture de prestations médico-légales de base et la mise en service d'une clinique de jour, mais aussi la stratégie de l'exécution judiciaire et les prestations de sécurité) et, d'autre part, de la diminution des charges de la Police

(CHF -5,8 mios conformément à la prescription de coupes budgétaires). Les investissements (GM 33) augmentent de CHF 7,2 millions compte tenu de l'activation des stations de base du réseau radio de sécurité Polycom auprès de la Police. Des économies à hauteur de CHF 15,8 millions peuvent être réalisées au niveau des imputations internes (GM 39) grâce à la décision de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC de ne plus facturer les prestations informatiques de l'OIO.

La baisse des contributions (GM 42) à hauteur de CHF 5,0 millions résulte avant tout du report sur l'Office des immeubles et des constructions des revenus générés par la location des installations militaires (CHF 3,0 mio). Le budget tient également compte de revenus liés aux amendes et aux permis de conduire a posteriori.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan intégré mission-financement		
				2025	2026	2027
Compte des investissements						
Dépenses	-19 477 015	-23 300 011	-20 152 953	-28 966 798	-48 581 838	-32 463 685
Écart		-19.6%	13.5%	-43.7%	-67.7%	33.2%
Recettes	388 609	1 850 000	0	0	0	0
Écart		376.1%	-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-19 088 406	-21 450 011	-20 152 953	-28 966 798	-48 581 838	-32 463 685
Écart		-12.4%	6.0%	-43.7%	-67.7%	33.2%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-16 107 360	-14 717 031	-15 768 875	-24 799 337	-44 666 780	-28 488 454
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-3 051 654	-6 732 981	-4 384 077	-4 167 461	-3 915 058	-3 975 231
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-318 000	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	-1 850 000	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob. corporelles au patrimoine fin.	95 201	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	293 408	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	1 850 000	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le compte des investissements est budgété à CHF 20,2 millions pour 2025, ce qui représente une diminution des investissements nets de CHF 1,3 million par rapport au budget 2024.

Les immobilisations corporelles (GM 50) augmentent de CHF 1,1 million en conséquence de l'augmentation à hauteur de CHF 2,0 millions des moyens investis pour la construction du centre de police. Cet effet est contré par la priorisation des investissements à l'échelle du canton, arrêtée par le Conseil-exécutif par ACE no 19 du 10 janvier 2024, qui entraîne aussi une baisse de CHF 2,3 millions pour

les immobilisations incorporelles (GM 52). Le Conseil-exécutif a autorisé un nouvel écart de planification de 30 pourcent pour les années 2025 à 2028.

La part des investissements pour les années du plan intégré mission-financement est de CHF 29,0 millions en 2026, CHF 48,6 millions en 2027 et CHF 32,5 millions en 2028. L'augmentation est due à la construction du nouveau centre de police à Berne et au remplacement du réseau radio actuel (Polycom) par un nouveau système mobile de communication sécurisée à large bande (CMS).

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
4 029.3	4 011.8	4 038.7	4 035.9	4 155.6	4 202.1

Commentaire

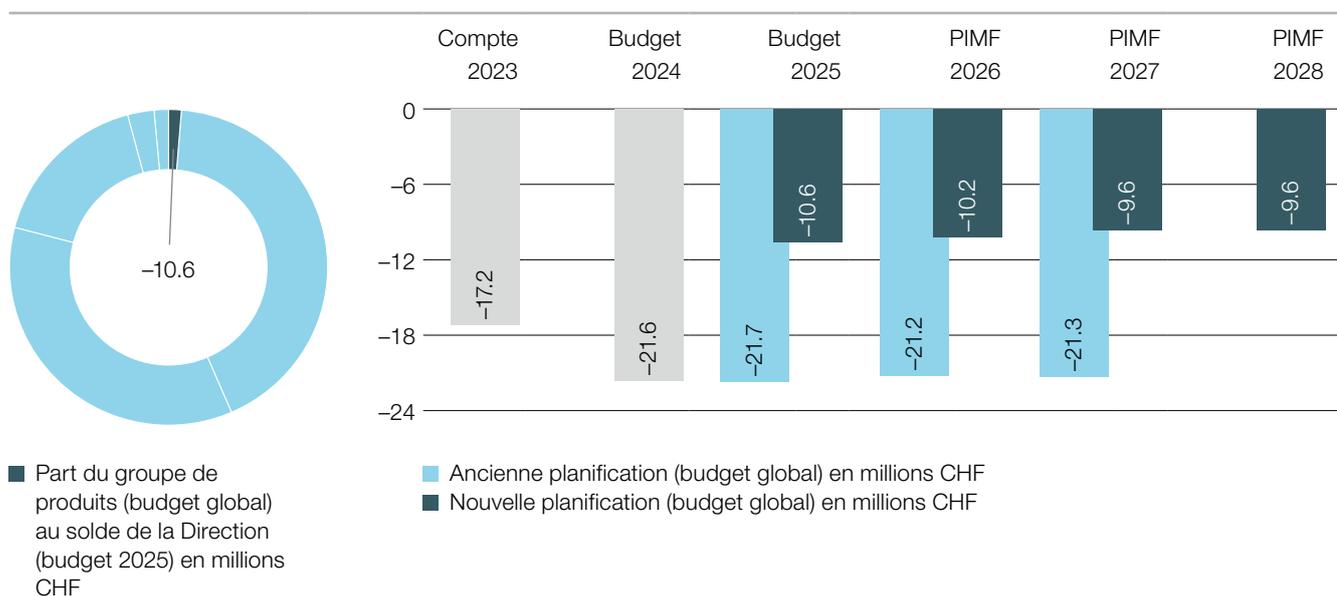
Les effectifs de la DSE augmenteront de 46,5 équivalents plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 4202,08 EPT.

D'une part, 35,0 EPT seront créés à la Police en vue du renforcement des effectifs conformément à la motion 138–2016 Wüthrich (ACE no 188/2019). Une autre augmentation de 3,0 EPT concerne l'OCRN, qui pourra recruter des experts de la circulation pour suivre l'accroissement du parc automobile. L'OEJ gagnera quant à lui 8,5 EPT à des fins d'internalisation de prestations de sécurité.

Un retard a été pris dans l'exécution de courtes peines privatives de liberté en raison de l'accumulation de dossiers auprès du Bureau d'encaissement des amendes. Pour le rattraper, 5,0 EPT sont prélevés dans la réserve de Direction et provisoirement attribués à l'OEJ. La DSE effectuera en outre quelques restructurations de faible envergure dans les limites des effectifs autorisés.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Tâches et prestations attribuées au Secrétariat général de la Direction de la sécurité dans les domaines politique et opérationnel du soutien aux fonctions de direction, et au Service juridique dans la procédure législative ou la procédure de recours, et tâches opéra-

tionnelles dans les domaines du Service de lutte contre la violence domestique, de la loi sur les jeux d'argent et de l'administration des fonds cantonaux de loterie et du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-75 624 273	-72 571 474	-65 751 288	-65 347 529	-64 744 659	-64 773 526
30 Charges de personnel	-8 447 447	-10 033 526	-10 184 950	-9 918 865	-9 564 790	-9 594 196
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-1 831 753	-2 688 500	-2 624 500	-2 539 500	-2 304 500	-2 304 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-167 619	-157 448	-152 838	-115 164	-101 369	-100 831
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-55 168 478	-48 000 000	-52 000 000	-52 000 000	-52 000 000	-52 000 000
36 Charges de transfert	-445 806	-699 000	-714 000	-699 000	-699 000	-699 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-9 563 171	-10 993 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
Revenus d'exploitation	58 374 585	51 001 797	55 146 529	55 146 529	55 146 529	55 146 529
40 Revenus fiscaux	1 382 818	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	333 935	1 251 376	176 500	176 500	176 500	176 500
43 Revenus divers	284 592	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	56 214 804	48 000 000	53 251 666	53 251 666	53 251 666	53 251 666
46 Revenus de transfert	4 399	11 600	4 000	4 000	4 000	4 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	154 038	238 821	214 363	214 363	214 363	214 363

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-17 249 688	-21 569 677	-10 604 760	-10 201 001	-9 598 130	-9 626 997
34 Charges financières	-6	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	7 462	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	7 456	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-17 242 233	-21 569 677	-10 604 760	-10 201 001	-9 598 130	-9 626 997
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-17 242 233	-21 569 677	-10 604 760	-10 201 001	-9 598 130	-9 626 997

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien à la direction	-17 666 585	-21 926 027	-10 780 026	-10 377 040	-9 777 199	-9 801 121
Service de lutte contre la violence domestique	-619 865	-784 885	-989 140	-988 367	-985 338	-990 283
Jeux d'argent	1 044 218	1 141 235	1 164 407	1 164 407	1 164 407	1 164 407
Fonds de loterie	0	0	0	0	0	0
Fonds du sport	0	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2025, le résultat global du compte de résultats (budget global) du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques s'élève à CHF 10,6 millions et s'améliore de CHF 11,1 millions par rapport au montant inscrit l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour 2025.

Les écarts par rapport à la planification précédente résultent principalement de la facturation interne de prestations informatiques. En raison de la décision rendue le 27 juin 2023 par la Conférence pour l'administration numérique et les TIC, les prestations TIC de base et les applications de groupe ne seront plus facturées à l'interne par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) à partir de 2025; il est question d'un montant de CHF 11,3 millions.

À l'inverse, des dépenses supplémentaires à hauteur de CHF 0,25 million ont été enregistrées pour la mise en œuvre du projet de centralisation des processus de soutien à la Direction de la sécurité (WE SuPro DSE).

Dans les années 2026-2028 du PIMF, l'abandon de la facturation interne par l'OIO des prestations TIC de base et des applications de groupe n'est pas négligeable non plus par rapport à la planification précédente; cela concerne un montant d'environ CHF 11,1 millions par année de planification. À partir de 2027, des économies de l'ordre de CHF 0,5 million sont prévues s'agissant des frais de personnel. Elles s'expliquent par des postes de durée déterminée non repourvus et diverses variations dans les degrés d'occupation.

Priorités de développement

Dans le cadre du projet WeSuPro (Weiterentwicklung Supportprozesse), la DSE est en train de mettre sur pied un centre de prestations qui regroupera les domaines des ressources humaines, des finances, du contrôle de gestion et de l'informatique au sein du Secrétariat général (hors Police). Les structures décentralisées (dans les offices) seront ainsi réduites au minimum nécessaire à la bonne marche du service. Le projet WeSuPro progresse dans le respect du calendrier. Les activités du nouveau centre débuteront en octobre 2024, dans un premier temps avec la centralisation des finances et du contrôle de gestion. Les ressources humaines sui-

ront en mars 2025 et l'informatique fermera la marche, en principe fin 2025. À terme, les effectifs du centre atteindront environ 80 équivalents plein temps. L'intégration de ces postes au Secrétariat général fait l'objet d'un processus d'accompagnement en vue du développement organisationnel. Le centre s'installera dans un nouveau bâtiment, de sorte que le Secrétariat général de la DSE sera réparti entre deux sites à l'avenir. Le budget 2025 et le PIMF 2026-2028 ne tiennent pas compte de cette réorganisation. Le processus de planification de 2025 en tiendra compte dans la mesure du possible.

Chances et risques

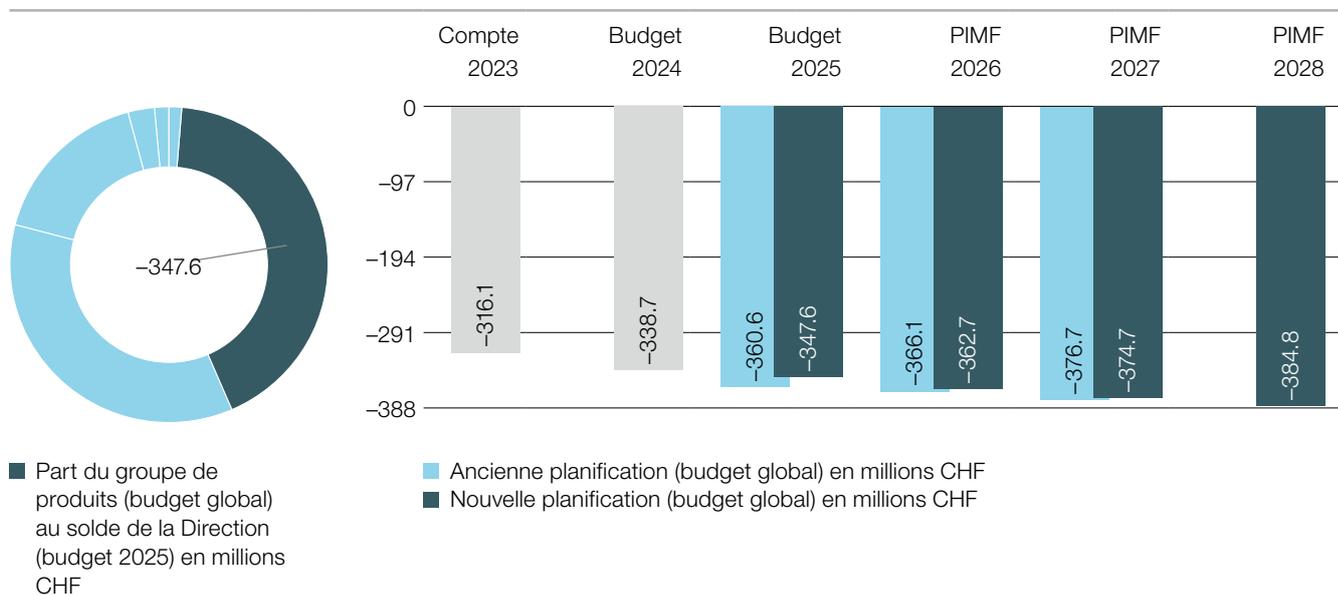
Le processus de développement organisationnel et notamment la création d'un centre de prestations au sein du Secrétariat général offrent la possibilité d'harmoniser les processus à l'échelle de la

Direction ainsi que de regrouper et spécialiser les ressources dans les domaines du soutien. Cette solution doit permettre aux offices de la DSE de se concentrer davantage sur leurs processus clés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	138	125	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	7	14	croissant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	20	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	209	207	constant
Nombre de recours déposés à la DSE	399	445	chancelant
Nombre de recours traités de la DSE	418	418	constant

7.7.2 Police



Description

Le groupe de produits « Police » englobe toutes les mesures prises par la Police afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales,
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux,
- les mesures préventives,

- l'exploitation d'une organisation d'alarme,
- la coordination de diverses forces d'engagement.

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police. Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux,
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-444 922 134	-465 257 821	-472 861 416	-487 417 408	-499 467 894	-509 598 031
30 Charges de personnel	-343 652 629	-364 988 582	-375 904 764	-379 909 827	-386 690 477	-393 736 331
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-73 265 730	-71 289 414	-65 525 990	-75 442 869	-75 544 293	-77 344 293
33 Amortissements du patrimoine administratif	-15 578 030	-14 065 000	-21 197 898	-21 831 396	-26 999 809	-28 289 092
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-7 648 983	-9 104 454	-9 785 265	-9 785 815	-9 785 815	-9 780 815
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 776 761	-5 810 460	-447 500	-447 500	-447 500	-447 500
Revenus d'exploitation	128 297 186	126 589 061	125 301 061	124 761 061	124 761 061	124 761 061
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	40 185 670	42 012 185	40 762 185	40 762 185	40 762 185	40 762 185
43 Revenus divers	126 657	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	87 118 917	84 237 676	84 199 676	83 659 676	83 659 676	83 659 676
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	865 942	339 200	339 200	339 200	339 200	339 200
Résultat des activités d'exploitation	-316 624 948	-338 668 760	-347 560 355	-362 656 347	-374 706 833	-384 836 970
34 Charges financières	-8 902	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	502 345	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	493 443	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-316 131 506	-338 668 760	-347 560 355	-362 656 347	-374 706 833	-384 836 970
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-316 131 506	-338 668 760	-347 560 355	-362 656 347	-374 706 833	-384 836 970

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Tâches de police de sécurité et du trafic, entraide administrative et aide à l'exécution	-89 465 216	-224 434 949	-110 373 166	-116 989 213	-122 001 368	-126 199 138
Gestion de la centrale d'engagement	-16 913 036	-1 103 238	-28 160 088	-29 065 003	-29 816 082	-30 449 140
Police judiciaire	-208 646 794	-111 524 724	-211 716 401	-219 291 430	-225 578 683	-230 877 992
Gestion de la centrale d'engagement	-1 106 460	-1 605 850	2 689 300	2 689 300	2 689 300	2 689 300

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget global prévu dans le plan intégré mission-financement 2025, le budget 2025, soit le budget global du groupe de produits «Police», affiche une amélioration d'environ CHF 13,0 millions.

Cette amélioration, qui s'élève à CHF 13,0 millions nets, s'explique notamment par des réductions prescrites de frais de matériel, des renoncements planifiés de charges de personnel et des amortissements plus élevés.

Les charges de personnel de la police cantonale sont budgétées sur la base des effectifs réglementaires et devraient augmenter d'environ CHF 7,5 millions par rapport à la planification précédente. Grâce à la renonciation planifiée de CHF 10,0 millions, l'augmentation des charges de personnel se limite à CHF 2,5 millions.

Compte tenu des réductions prescrites en matière de charges de biens et services et autres charges d'exploitation, le solde du groupe de matières 31 diminue d'environ CHF 14,0 millions. Selon les événements policiers, les consignes d'économie peuvent avoir un impact négatif sur l'exploitation. De plus, l'activation de projets

d'envergure augmente les amortissements dans le groupe de matières 33 d'environ CHF 7,1 millions. À partir de 2025, il n'y aura plus d'imputations internes à l'OIO, à hauteur de CHF 5,7 millions.

Les recettes du groupe de matières 42 diminuent de CHF 1,25 million et s'expliquent par la baisse des recettes générées par les amendes d'ordre. Les raisons de cette baisse sont multiples. La prévision de la baisse effective des amendes d'ordre est toutefois d'environ CHF 2,5 millions.

Selon les événements policiers, il n'est pas exclu que la Police doive demander un crédit supplémentaire en raison de la réduction de budget, la renonciation planifiée et la baisse prévue des recettes générées par les amendes d'ordre.

Les réductions planifiées en matière de personnel (CHF -10,0 millions) et de frais matériels (CHF -9,0 millions) ont également dû être prises en compte dans le plan intégré mission-financement. Les résultats du budget global ne diffèrent donc que d'environ CHF -3,5 millions (2026), CHF -2,0 millions (2027) et CHF 8,1 millions (2028) par rapport aux plans intégrés mission-financement. Le pic en 2028 s'ex-

plique principalement par l'augmentation continue des effectifs du

corps de police ces prochaines années ainsi que l'évolution des salaires.

Priorités de développement

En matière de réglementation interne, des travaux sont toujours en cours afin de revoir et d'actualiser les documents. Ainsi, les directives de la Police ont été supprimées en 2023 et leur contenu reporté dans les ordres de service et le Guide Administration. Actuellement, les ordres de service sont retravaillés et, dans la mesure du possible, condensés.

Dans le cadre du projet d'examen de l'organisation, la Police se penche, depuis le printemps 2022, sur la manière dont la structure organisationnelle policière doit être adaptée afin de répondre aux défis et exigences des dix prochaines années et au-delà.

Quatre projets partiels ont permis d'identifier les besoins, si bien que des solutions ont pu être proposées en 2024, notamment en ce qui concerne le profil professionnel des collaboratrices et collaborateurs à l'avenir et l'optimisation des prestations policières de base. Les travaux d'approfondissement seront poursuivis en 2025.

En 2025 encore, la priorité sera accordée à la violence chez les jeunes. L'objectif des mesures consiste notamment à identifier rapidement de jeunes auteurs et de prendre des mesures adéquates, en collaboration avec les institutions compétentes, afin de réduire au maximum les effets négatifs sur les victimes et les auteurs.

Les polices régionales mettent la priorité sur les endroits où les mineurs et jeunes adultes se retrouvent (p. ex. points sensibles, gares et lieux de rencontre dans les quartiers). Des patrouilles jeunesse s'en chargent notamment et ont fait de très bonnes expériences. Le groupe de travail dédié à la violence chez les jeunes sera maintenu en 2025.

Dans le cadre de la prévention policière dans les écoles, une dernière étape est menée à bien durant les années scolaires 2024/2025, soit la mise en place sur l'ensemble du territoire cantonal du module «Dépendance et capacité de conduire» dans les classes de 10H et le nouveau module «Ensemble contre la violence» dans les classes de 11H, un module élaboré en vue de l'évolution de la violence chez les jeunes et de la violence sexuelle. Ainsi, la prévention policière dans les écoles propose des modules à tous les niveaux de l'école obligatoire dans le canton de Berne.

D'autres mesures de prévention, s'adressant aux élèves ainsi qu'à d'autres groupes-cibles, sont en élaboration, notamment en ce qui concerne les crimes de haine et/ou la radicalisation. Il s'agit notamment de modules pour les futurs enseignantes et enseignants (en

collaboration avec la Haute école pédagogique de Berne) et les directions d'écoles (en collaboration avec la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne).

Le nombre d'accidents dans la mobilité douce continue d'augmenter et les défis en matière de sécurité du trafic se multiplient. La priorité est accordée au trafic mixte et à l'augmentation constante de nouveaux moyens de transports tels que les engins électriques en milieu urbain. Les éléments de prévention dans la circulation développés ces deux dernières années sous forme de prévention, répression et mesures d'accompagnement ont fait leurs preuves et seront donc maintenus en 2025. De nouvelles mesures seront mises en œuvre pour faire face aux défis actuels. De nouveaux instruments sont prévus afin, par exemple, de renforcer les compétences à vélo chez les enfants et les adolescents. Étant donné que l'accent est toujours mis sur la sensibilisation des cyclistes, notamment à vélo électrique, le simulateur de vélo, introduit en 2021, sera remplacé par un nouvel instrument.

Le nombre de cas de cybercriminalité (criminalité numérique et cybercriminalité au sens stricte) et leur complexité continuent d'augmenter très rapidement à tous les échelons : cantonal, national et global. La Police a pris des mesures, il y a un certain temps déjà, et mis en place une structure organisationnelle afin de lutter efficacement contre la cybercriminalité. Les enquêtes en matière de cybercriminalité ont été considérablement renforcées grâce à la brigade Cybercriminalité, mise sur pied au printemps 2021. Le recrutement est une priorité absolue dans ce contexte.

Les spécialistes de la brigade Cybercriminalité, qui exercent la fonction de service central en la matière, se chargent des cas complexes de cybercriminalité au sein de la Police. Ils mènent aussi des enquêtes en matière de criminalité numérique.

Depuis février 2024, la population du canton de Berne peut utiliser l'offre de Suisse ePolice dans le domaine de la cybercriminalité. Le service central se charge de traiter les cas annoncés. Il faut continuer à consolider ces nouveaux processus et les adapter, le cas échéant, en fonction des expériences.

En outre, la brigade Cybercriminalité conseille et soutient l'ensemble du corps de police. Des formations et perfectionnements sont dispensés au sein du corps de police de façon à améliorer les connaissances générales et spécialisées sur ce thème. L'accent sera mis sur ce point en 2025 aussi.

Chances et risques

Les collaboratrices et collaborateurs de la Police traitent toutes les affaires opérationnelles au moyen du produit Rialto. Les utilisatrices et utilisateurs internes sont, de manière générale, à l'aise avec l'utilisation de Rialto. Par rapport à la phase d'introduction, le produit est désormais bien accepté et a été intégré dans le quotidien. La migration de Rialto vers S/4 Hana est en cours de préparation. Le Grand Conseil a approuvé le crédit à cet effet. Il est prévu d'exploiter Rialto sur la nouvelle plateforme S/4 Hana au cours de l'année 2026. Dans l'intervalle, l'exploitation est assurée grâce à la version actuelle R3.

La mise en place du nouveau poste de travail informatique work@police a été conçu et les questions en matière de protection et de sécurité des données ont été clarifiées. Actuellement, le poste de travail est mis en place et sera introduit progressivement d'ici 2025. L'étude du projet de virtualisation de l'évaluation vidéo est terminée et le projet a démarré. La mise en œuvre se fera dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres public.

Depuis la révision totale de la loi sur la police, une disposition légale permet de comparer les données personnelles des hôtes hébergés

avec les bases de données de recherche à l'aide de moyens numériques. Ainsi, il est notamment possible d'identifier et d'interpeller une personne recherchée soupçonnée d'avoir commis une infraction (grave) dans le canton de Berne. Le projet en vue d'une application dans ce sens a été présenté fin mai 2024 et son lancement a été autorisé. Une étude et une analyse des bases légales ont été menées. L'exploitation de l'application pilote est prévue pour septembre 2025 et la version définitive sera introduite en février 2026.

L'introduction du traitement électronique des amendes d'ordre «eOBV en Suisse» en tant que projet de la Technique et informatique policières suisse a pris du retard et sera mise en place en 2025 seulement. Les utilisatrices et utilisateurs, soit les collaboratrices et collaborateurs de la Police, ne subiront toutefois aucune restriction.

En ce qui concerne le centre de police Berne, des défis en lien avec la construction ont entraîné un retard. Une demande de permis de construire supplémentaire a dû être déposée. Elle a depuis été approuvée et les travaux ont repris. En raison de ce retard, l'emménagement dans le centre se fera au plus tôt au second semestre 2028.

Les travaux en lien avec le projet d'une école de police bernoise sont en cours. Ils portent sur des aspects de construction, la structure organisationnelle et l'organisation des filières. Selon la planifi-

cation, l'école est prévue à Ittigen, soit à l'endroit où se trouve le centre de formation actuel de la Police. Une étude générale a montré qu'il est possible de construire les locaux nécessaires à cet endroit. Des travaux sont également en cours en ce qui concerne les modalités de résiliation du concordat.

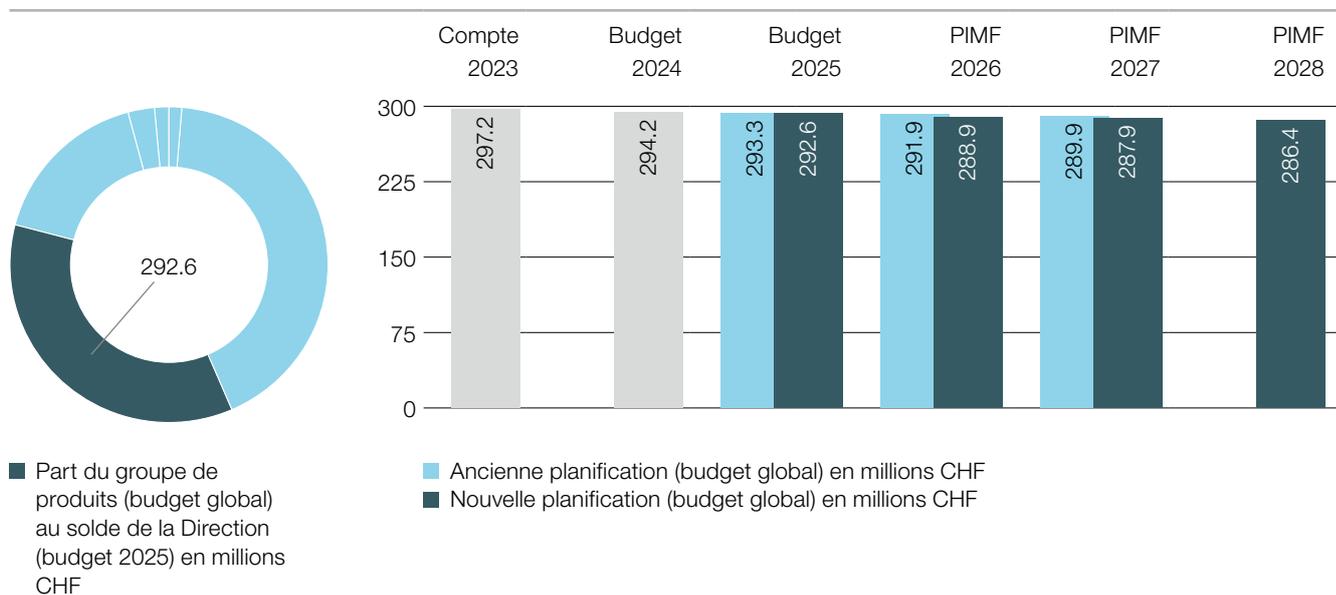
En raison du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura en 2026, une réorganisation de l'administration cantonale est prévue dans le cadre du projet Avenir Berne romande (ABR). Actuellement, des locaux provisoires sont prévus pour les polices territoriales, la sûreté régionale de Tavannes et la police mobile de Loveresse. Ces locaux provisoires doivent être mis en place à temps, de façon à permettre un déménagement au 1^{er} janvier 2026. À long terme, soit au plus tôt en 2030, un bâtiment commun pour la police et la justice est prévu à Reconvilier.

La Police tient à augmenter son attractivité en tant qu'employeur. Des travaux dans ce sens sont en cours. Ils portent notamment sur la possibilité de suivre la formation de police à temps partiel et l'évaluation de nouveaux profils professionnels. L'objectif est d'augmenter le nombre de collaboratrices et collaborateurs potentiels de la Police. Parallèlement, des travaux sont notamment en cours en vue de l'introduction de nouveaux modèles de travail. Un accent particulier est mis sur le renforcement de l'attractivité du métier pour les femmes. Une première partie du projet a été mise en place en 2024 par la création d'un réseau s'adressant aux collaboratrices.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 922	1 949	constant
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	545	540	constant
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 439 800	3 477 649	constant
Pourcentage des activités de police judiciaire (p.ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	54	54	constant
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	196 015	244 162	baisser

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits «Circulation routière et navigation» comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes aux examens de conduite,
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite pour véhicules et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux,
- Délivrance de permis de circulation et de permis de conduire, de permis de navigation et de permis de conduire pour bateaux,
- Autorisations spéciales et autorisations nautiques,
- Surveillance des écoles de conduite,
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre de conducteurs/conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions,
- Signalisation sur les voies d'eau,
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier,
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-49 140 118	-53 842 936	-54 844 573	-56 153 228	-56 881 380	-58 456 192
30 Charges de personnel	-37 397 273	-39 806 579	-40 104 397	-40 985 550	-41 724 368	-43 129 892
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-10 179 332	-12 432 423	-12 555 290	-12 733 289	-12 555 090	-12 573 090
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 233 912	-1 374 432	-1 882 384	-2 131 886	-2 299 420	-2 450 709
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-329 600	-229 500	-302 500	-302 500	-302 500	-302 500
Revenus d'exploitation	344 951 284	346 576 500	345 983 250	343 584 500	343 331 750	343 389 750
40 Revenus fiscaux	283 301 687	285 630 000	286 070 000	283 330 000	282 230 000	281 280 000
41 Régages et concessions	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
42 Contributions	61 479 020	60 851 500	59 819 250	60 160 500	61 007 750	62 015 750
43 Revenus divers	81 192	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	19 986	20 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	69 400	25 000	44 000	44 000	44 000	44 000
Résultat des activités d'exploitation	295 811 166	292 733 564	291 138 677	287 431 272	286 450 370	284 933 558
34 Charges financières	-39 595	-20 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
44 Revenus financiers	1 525 823	1 510 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000	1 480 000
Résultat des activités de financement	1 486 228	1 490 000	1 465 000	1 465 000	1 465 000	1 465 000
Résultat opérationnel	297 297 394	294 223 563	292 603 676	288 896 272	287 915 370	286 398 558
38 Charges extraordinaires	-126 524	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-126 524	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	297 170 870	294 223 563	292 603 676	288 896 272	287 915 370	286 398 558

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Admission des véhicules	12 933 971	10 110 368	10 703 548	10 179 456	10 377 225	10 156 901
Admission des conducteurs de véhicules de véhicules	1 162 239	-148 879	-531 234	-782 668	-911 906	-1 152 009
Mesures administratives	-1 436 734	-2 367 733	-1 969 971	-1 981 879	-1 956 831	-1 975 979
Navigation	-102 924	-210 598	-198 941	-200 362	-200 533	-215 602
Redevances cantonales sur le trafic	281 751 996	284 928 767	283 113 443	280 226 599	279 167 577	278 153 110
Redevances fédérales sur le trafic	2 012 370	1 050 055	772 568	746 051	721 479	720 909
Places de parking	71 193	34 691	51 577	51 729	53 527	53 563
Places d'amarrage	778 759	826 892	662 686	657 346	664 831	657 665

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Pour l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN), le budget 2025 présente un résultat total (budget global) de CHF 292,6 millions (contre CHF 293,3 millions dans le plan intégré mission-financement, PIMF). Avec CHF 59,8 millions, les revenus des contributions sont presque identiques à ceux de la planification précédente. Les charges de biens, services et marchandises s'élèvent à quelque CHF 12,6 millions pour toutes les années du plan.

À partir de 2026, les nouveaux postes d'expert de la circulation (voir « Priorités de développement ») prévus dans le PIMF entraînent une hausse des frais de personnel de CHF 0,5–2,3 millions par rapport à la planification précédente. L'engagement s'échelonne sur les années 2025 à 2029. Les frais supplémentaires sont entièrement financés par les rentrées financières découlant des émoluments.

Le parc automobile est en hausse constante. Néanmoins, les rentrées financières escomptées de l'impôt sur les véhicules à moteur sont en baisse pour la période de planification 2025-2028. Elles se situent dans la fourchette de CHF 278,5 à 283,2 millions (contre CHF 281,1–283,4 millions dans la planification précédente). Ce recul s'explique par l'augmentation des immatriculations de véhicules électriques. Pour les véhicules alimentés exclusivement par une batterie électrique, seule la moitié de la taxe normale est perçue. Sur cette part de 50 %, un bonus supplémentaire de 60 % est accordé pour l'année de la première mise en circulation et les trois années suivantes. L'augmentation du nombre de véhicules ne suffit pas à compenser ces pertes.

Les rentrées financières liées à l'impôt sur les bateaux s'élèvent à CHF 2,8 millions par an. Elles restent constantes, l'effectif des bateaux ne variant guère en raison du nombre limité de places d'amarrage.

Des investissements de l'ordre de CHF 2,2–3,0 millions sont prévus pour les années de planification 2025-2028. Ils comprennent l'entretien planifié des infrastructures en matière d'informatique, d'expertises et de places d'amarrage, le remplacement de véhicules de

service (véhicules électriques), le développement des offres numériques et la numérisation dans le domaine des mesures administratives.

Priorités de développement

En raison du retard accumulé dans les expertises et de l'augmentation constante du parc automobile, l'OCRN est de moins en moins en mesure, avec les ressources en personnel dont il dispose, de remplir le mandat légal qui lui incombe dans le respect des conditions exigées. Afin de réduire les retards actuels et de respecter durablement les intervalles, il est nécessaire d'augmenter graduellement les ressources en personnel de 20 experts de la circulation routière. Ces engagements peuvent être réalisés sans incidence sur les coûts, car les prestations sont entièrement financées par les recettes des émoluments. Les charges et revenus supplémentaires sont inscrits dans le présent budget.

dossiers. En numérisant autant que possible les rapports avec la clientèle et les partenaires, il augmentera l'efficacité de ses processus opérationnels. Dans le plan stratégique pour la numérisation, l'OCRN s'est donné pour objectif de développer les prestations en ligne (services numériques) – à l'instar du canton dans sa stratégie pour une administration numérique. Il dispose désormais des bases légales nécessaires grâce à la loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN; RSB 109.1). Ainsi, de nombreux services ont déjà été numérisés et d'autres sont en préparation. Dans ce contexte, l'OCRN mettra en place un agent conversationnel écrit (chatbot) dans un premier temps, puis oral (voicebot) à moyen terme, afin de faciliter et d'optimiser les interactions avec la clientèle.

Dans le domaine des mesures administratives, l'OCRN prévoit de remplacer l'actuel format papier par une gestion électronique des

Chances et risques

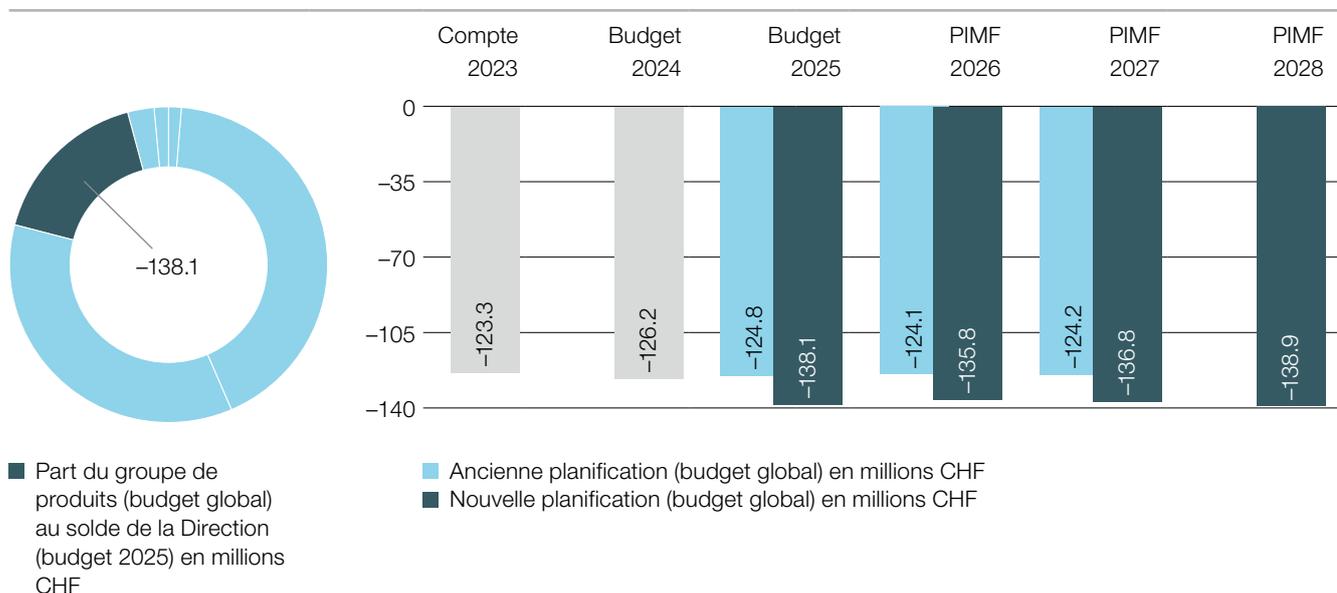
Le plan détaillé concernant la nouvelle forme juridique de l'OCRN a été achevé en 2023. Le Grand Conseil a examiné l'affaire le 5 mars 2024 et l'a renvoyée en l'assortissant de déclarations de planification. À la même session, il a adopté une motion visant la création d'une nouvelle loi générale sur les participations du canton. En attendant cette loi, les travaux sur la nouvelle forme juridique sont suspendus.

S'agissant du nouveau bâtiment de l'OCRN prévu à Münchenbuchsee, la phase d'avant-projet a été achevée dans les temps sur le plan technique. Au vu des estimations réalisées par les différents planificateurs, l'Office des immeubles et des constructions a lancé une phase d'optimisation des coûts afin de maîtriser les coûts totaux. Les exigences opérationnelles ne seront pas réduites pour autant. Les travaux supplémentaires nécessitent une redéfinition du calendrier. Le déménagement est donc désormais prévu pour l'été 2030.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	837 461	845 476	croissant
Effectif des bateaux	11 776	11 429	constant
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	251 826	265 644	constant
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	81 894	116 890	constant
Nombre d'expertises	256 902	240 081	croissant
Nombre d'examen de conduite (théoriques et pratiques)	39 924	39 105	constant
Nombre de mesures administratives notifiées	17 743	18 507	constant
Nombre de consultations téléphoniques	505 013	483 294	constant

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance) et de droit administratif (mesures

de contrainte relevant du droit des étrangers: détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission) concernant des adultes ou des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-193 000 912	-194 277 562	-208 676 126	-206 816 395	-207 802 129	-209 899 679
30 Charges de personnel	-105 307 341	-109 053 593	-111 165 785	-111 561 773	-112 058 341	-112 985 539
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-70 882 928	-67 542 430	-79 801 147	-77 185 005	-77 471 625	-78 426 281
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 988 007	-2 264 536	-1 774 189	-2 046 615	-2 174 157	-2 389 854
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-12 989 537	-14 442 500	-14 960 500	-15 048 500	-15 123 501	-15 123 501
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 833 096	-974 500	-974 500	-974 500	-974 500	-974 500
Revenus d'exploitation	69 642 612	68 061 504	70 510 888	70 967 874	70 943 774	70 942 774
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	51 363 277	51 701 209	52 566 120	52 914 361	52 890 261	52 889 261
43 Revenus divers	111 474	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	14 192 086	13 621 000	15 089 500	15 089 500	15 089 500	15 089 500
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 975 775	2 739 295	2 855 269	2 964 014	2 964 014	2 964 014

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-123 358 300	-126 216 058	-138 165 238	-135 848 521	-136 858 355	-138 956 905
34 Charges financières	1 442	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	18 044	65 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Résultat des activités de financement	19 486	65 000	35 000	35 000	35 000	35 000
Résultat opérationnel	-123 338 814	-126 151 058	-138 130 238	-135 813 521	-136 823 355	-138 921 905
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-123 338 814	-126 151 058	-138 130 238	-135 813 521	-136 823 355	-138 921 905

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Détention	-36 964 161	-40 641 088	-44 913 926	-43 633 215	-43 679 220	-44 003 719
Exécution de mesures	-86 374 652	-85 559 970	-93 216 312	-92 180 306	-93 144 135	-94 918 186

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2025 (CHF 138,1 mios), le groupe de produits Exécution judiciaire présente un montant supérieur de CHF 13,3 millions dans le résultat global du compte de résultats par rapport à la planification précédente (CHF 124,8 mios). En termes relatifs, cela représente une variation du solde de 10,7 %. Les principales raisons de ce changement sont présentées ci-dessous.

Dans le domaine du personnel, des charges supplémentaires de CHF 1,2 million sont budgétées. Un montant unique de CHF 0,7 million est planifié pour le traitement des cas liés à l'encaissement des amendes. Les mesures salariales, les places de stage et la formation continue contribuent à hauteur d'environ CHF 0,6 million à la variation du solde. Le Conseil-exécutif a approuvé la création de 8,5 postes supplémentaires pour internaliser des prestations de sécurité fournies actuellement par des entités externes. Les ressources financières correspondantes n'ont par erreur pas été inscrites au budget 2025, ni au PIMF 2026 à 2028. L'occupation de ces postes augmentera les charges du groupe de produits « Exécution judiciaire » d'environ CHF 1,3 million par rapport au budget 2025.

Dans les « charges de biens et services et autres charges d'exploitation », les écarts de planification atteignent CHF 11,9 millions.

La fourniture de prestations de psychiatrie médico-légale aux personnes détenues, le besoin supplémentaire de places de psychiatrie médico-légale dans des cliniques et la mise en service de la clinique de jour de psychiatrie légale nécessitent des moyens supplémentaires de CHF 5,2 millions. Lors du dernier processus de

planification, l'augmentation des tarifs de prise en charge n'avait pas pu être entièrement intégrée dans la planification. Vient s'y ajouter la hausse des tarifs de CHF 1,5 million dans le processus actuel.

Le projet de plan directeur (CHF 1,5 mio) ainsi que d'autres projets de moindre envergure (CHF 0,7 mio), la garantie de la sécurité à la Prison régionale de Moutier pendant la phase de transition (CHF 0,6 mio), la mise sur pied d'un service de nuit assuré par deux personnes dans les prisons régionales (CHF 0,6 mio), l'exploitation d'une solution de conteneurs pour l'exécution des peines pécuniaires converties (CHF 0,5 mio) et des dépenses dans le domaine du matériel d'exploitation et de consommation (CHF 1,2 mio) entraînent des charges supplémentaires de CHF 5,0 millions.

Le montant de CHF 0,5 million dans les charges de transfert est lié à l'augmentation des tarifs de prise en charge et à leur refacturation au titre de la compensation des charges avec l'aide sociale (sans incidence pour l'office, saisi comme contrepartie dans les produits de transfert) ainsi qu'aux projets de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CC-DJP).

En raison d'un changement de pratique comptable pour la saisie du produit des jugements supplétifs, le groupe de matières Contributions se voit diminuer de CHF 1,2 million. Cette diminution a été intégrée dans la planification à hauteur du même montant dans le groupe de matières Revenus de transfert.

Priorités de développement

La stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 fait état de la nécessité d'agir, qu'elle a traduit en mesures concrètes dans le plan directeur qui lui est assorti. Celui-ci a été vérifié et affiné pas à pas dans le cadre du développement continu. Les étapes qui y sont définies ont été intégrées dans le plan d'investissement intégré du canton (PIC) et/ou dans le compte de résultats, en fonction de l'état d'avancement du projet.

Le projet de nouvelle construction à Witzwil a été élaboré au cours des dernières années en plusieurs phases et avec le concours de divers experts. Ce dossier repose sur une planification des besoins largement étayée. Une expertise externe a conclu que le canton de Berne pouvait éviter de futures surcapacités grâce aux perspectives de développement ainsi présentées. Cela aura pour conséquence que le canton de Berne n'exploitera pas plus de places de détention qu'en moyenne suisse. L'approbation du crédit de planification par le Grand Conseil lors de la session d'été 2024 a validé les travaux de planification. Au cours de cette phase, l'OEJ devra examiner en détail ses intérêts en tant qu'utilisateur et les décrire pour le concours sous la forme de plans détaillés et d'exigences fonctionnelles. Ces éléments serviront de base à l'élaboration des différentes propositions de concours par des soumissionnaires.

Le site prévu pour une nouvelle construction à Witzwil accueille aujourd'hui des bâtisses isolées et des constructions agricoles qui doivent être démantelées. Un crédit pour l'étude de projet nécessaire a été demandé au Grand Conseil lors de la session d'été 2024. L'Établissement pénitentiaire de Witzwil aura besoin de moins de terres agricoles à l'avenir. Sur les 728 hectares de surface agricole utile exploités aujourd'hui, seuls 343 hectares resteront dans son giron. Cette diminution fait suite à l'examen de l'orientation future des exploitations agricoles dans l'exécution des peines. Il s'agit de n'exploiter à l'avenir que la surface agricole nécessaire à la création d'emplois pour satisfaire l'obligation de travailler dans l'exécution des peines.

Les coûts liés au contrat de collaboration conclu avec les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) sont inscrits au budget 2025. À noter que les coûts de la psychiatrie médico-légale en milieu carcéral se situent dans l'ordre de grandeur prévu. Les soins de base ainsi financés correspondent au minimum légal et les établissements pénitentiaires sont tenus de les fournir. Dans le contexte de l'exécution des peines, force est de constater une augmentation des maladies psychiques, qui touchent les auteurs d'infractions plus fortement que la moyenne. Nombre de personnes détenues présentaient des problèmes de santé mentale avant même d'être incarcérées.

La dernière analyse scientifique portant sur les besoins du canton de Berne en places en clinique de psychiatrie légale pour l'exécution des peines en milieu institutionnel en vertu de l'article 59 CP remonte à 2017. Elle évaluait à 30 le besoin de places. Les besoins réels correspondaient à cette estimation jusqu'en 2022 (26 personnes admises en clinique). En 2023, leur nombre s'élevait à 45, auxquelles s'ajoutent une dizaine de personnes en attente d'une première admission ou d'un transfert dans une prison. Comme le canton ne dispose pas des capacités nécessaires, les personnes sont placées dans des cliniques hors canton. Une partie de ces placements font l'objet d'une convention avec les cantons concernés (15 places).

L'augmentation générale du nombre d'auteurs d'infractions souffrant de troubles psychiques s'accroît également sous l'effet du

nombre croissant de personnes devant exécuter une mesure au sens de l'article 59 CP en clinique. Le canton de Berne, par sa Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP), essaie de remplir au mieux son obligation légale de placement en faisant appel à des cliniques hors canton. Ce faisant, il est prétérité puisque les cliniques donnent la priorité aux détenus du canton dans lequel elles sont implantées. Les cliniques sont privées et ne sont pas réglementées par un concordat, d'où la grande difficulté d'influencer la situation. Il en résulte une menace accrue d'actions en responsabilité pour placement inapproprié ou tardif.

Une clinique pour l'exécution de mesures au sens de l'article 59 CP dans la région de Berne faciliterait considérablement le travail de la SPESP, tant une telle solution réduirait les coûts d'opportunité (temps de déplacement, recherche de places dans toute la Suisse, etc.) et le temps d'attente avant un placement. Un traitement adapté en clinique en temps opportun permettrait non seulement d'exécuter correctement les mesures et de traiter plus rapidement et efficacement les personnes placées, mais aussi de réduire la durée des mesures, puisque il serait ainsi possible de raccourcir la détention à des fins d'organisation.

La clinique de jour de psychiatrie légale a pour objectif principal de combler les lacunes dans la chaîne des soins prodigués aux personnes détenues dans le canton de Berne souffrant de troubles psychiques. À titre de projet pilote, elle contribue à (ré)établir la possibilité de mener et de gérer des thérapies dans une institution appropriée pour les cas de rigueur particuliers. Par la même occasion, elle pose les jalons d'une estimation réaliste s'agissant du taux d'occupation d'une telle institution transitoire destinées aux personnes gravement malades. Cela permet d'évaluer l'éventuelle nécessité d'augmenter la capacité des établissements d'exécution des mesures existants. La clinique de jour vise à améliorer la situation des auteurs d'infractions souffrant de troubles psychiques dans le canton de Berne. Elle doit en outre optimiser les soins psychiatriques ordinaires en permettant d'admettre des personnes détenues dans la phase de traitement post-aiguë, après un passage à la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île ou à la Station Étoine, afin de les stabiliser psychologiquement avant de poursuivre l'exécution de la détention. Enfin, la clinique décharge les deux services mentionnés précédemment dans la mesure où son offre permet de raccourcir, voire d'éviter, les séjours chez eux. Il en résulte des économies considérables.

Jusqu'à fin 2022, les mandats d'encaissement des amendes, des frais de justice et des peines pécuniaires étaient transmis automatiquement aux services d'encaissement de l'administration fiscale cantonale via le système d'informations financières (FIS). Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Bureau d'encaissement des amendes travaille avec le logiciel SAP, qui a remplacé FIS. Ce nouveau logiciel a rencontré des problèmes techniques, qui ont entraîné une interruption de la transmission de cas à l'administration fiscale pour le recouvrement juridique de ces créances. Le processus interdirectionnel d'encaissement des amendes a donc été largement interrompu et il a fallu attendre la fin de l'année 2023 pour rétablir un fonctionnement normal. Selon les valeurs empiriques des années précédentes, l'OEJ exécute chaque année environ 4400 peines privatives de liberté de substitution. Il faut compter dix jours d'exécution par cas en moyenne annuelle, ce qui correspond à 120 places chaque année pour l'exécution des peines privatives de liberté de substitution. Vu le nombre de dossiers qui se sont accumulés à cause des problèmes techniques susmentionnés, il faut

partir du principe qu'en 2024, l'OEJ devra non seulement exécuter les nouveaux jugements qui lui parviennent en temps normal, mais aussi les cas en souffrance de l'année 2023. L'OEJ ne peut pas faire face à ce surcroît de travail dans un délai raisonnable. En ce qui concerne les places de détention, il en faudra 120 supplémentaires pour résoudre l'engorgement de l'exécution des peines datant de 2023. Il faut s'attendre à recevoir des dossiers en suspens petit à petit, et donc à devoir convoquer les personnes concernées pour l'exécution de leur peine au fur et à mesure. L'OEJ table donc aujourd'hui sur une répartition des cas en suspens sur les années 2024, 2025 et 2026. Pour la période mentionnée, il en résulte un besoin supplémentaire d'environ 40 à 60 places d'exécution par an.

Les coûts d'exploitation d'une prison provisoire de 40 places sur le site de la Prison régionale de Berthoud sont inscrits au budget du compte de résultats 2025.

La Prison régionale de Moutier passera dans le giron du canton du Jura le 1^{er} janvier 2026. À partir de cette date, il faudra que Witzwil dispose de places en détention administrative. Le projet est en bonne voie. La demande de permis de construire pour les places de détention administrative transférées à Witzwil a été déposée à la commune d'Aneth fin avril 2024, et les travaux d'estimation des coûts de construction sont en cours.

L'OEJ s'emploie à réduire au minimum, à long terme, le recours à des services de sécurité externes. Cela étant, il doit rester possible

Chances et risques

Les coûts dans le domaine des soins de base en psychiatrie médico-légale devraient rester constants ces prochaines années. En ce qui concerne le placement d'auteurs d'infractions souffrant de troubles psychiques dans des cliniques spécialisées dans le cadre de l'exécution des mesures, la tendance à la hausse devrait se maintenir. Dans sa planification financière, l'OEJ a estimé la croissance annuelle dans ce domaine à deux places. À noter que les autorités d'exécution des peines et mesures ne sont souvent pas libres de placer les délinquants condamnés à leur guise. De plus en plus souvent, les jugements rendus par les tribunaux sur la base d'expertises médico-légales s'accompagnent de recommandations sur le cadre de placement approprié. Il apparaît clairement que le canton de Berne ne peut pas proposer suffisamment de solutions sur son territoire dans ce domaine. Cette situation conduit souvent à des placements coûteux hors canton.

L'OEJ a élaboré une stratégie assortie d'un plan directeur pour tous ses besoins en matière d'infrastructures. Le Grand Conseil a pris connaissance à l'unanimité du plan directeur, confirmant ainsi l'orientation voulue par la Direction de la sécurité (DSE) de développer l'exécution des peines et mesures. Les moyens nécessaires

de faire appel à des prestataires externes pour couvrir les pics d'activité ou pour pallier des situations exceptionnelles (p. ex. absences de personnel ou interventions du service de piquet). L'objectif est de redistribuer les cartes, en diminuant l'achat de prestations externes et en augmentant les prestations fournies par l'OEJ. Pour réaliser ce projet, l'OEJ doit étoffer ses effectifs. Le budget prévoit une augmentation de 8,5 EPT du nombre de postes théoriques à partir de 2025.

Les établissements pénitentiaires membres du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures ont décidé d'une présence minimale d'au moins trois collaborateurs dans les établissements pour femmes et quatre dans les établissements pour hommes (exécution des peines en milieu fermé); cette présence doit également être garantie pendant la nuit. Les consignes données montrent que la présence de personnel pendant la nuit est une question sensible et qu'elle doit être considérée comme importante pour la sécurité.

Les prisons régionales de Thoune, Berthoud, Bienne et Moutier manquent actuellement de personnel la nuit, ce qui signifie que les standards exigés ne peuvent pas être atteints. Pour combler les lacunes en matière de sécurité en termes d'effectifs, il faut créer 7,5 EPT ou autoriser les moyens financiers nécessaires au recours à des prestataires de services de sécurité privés. À l'heure actuelle, les établissements concernés continuent à combler le manque de personnel en faisant appel à des services de sécurité externes.

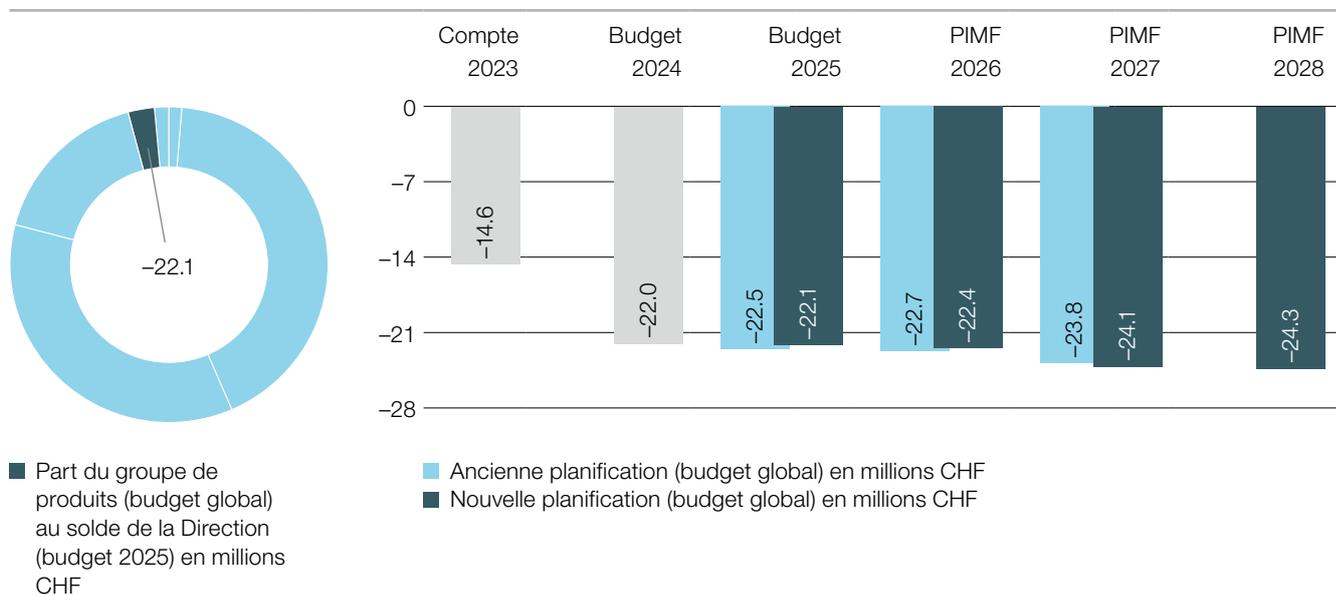
sont inscrits dans le PIC et les travaux de planification sont réalisés de manière échelonnée dans les différents projets. Le plan directeur prévoit une construction échelonnée des infrastructures. Les projets sont coordonnés, vu qu'ils sont fortement interconnectés en termes d'offre et de capacité de places de détention. Toute réduction des moyens conduirait à ce que le renouvellement global escompté ne puisse pas être effectué, ou pas complètement.

Pour définir les besoins des utilisateurs, l'OEJ doit en outre réaliser des travaux de conception complets. Il ne dispose pas des ressources nécessaires à cette fin, d'où le besoin de les créer. Lors des débats sur le budget 2024, le Grand Conseil a décidé d'assurer ces travaux non pas en augmentant l'état des postes théoriques de 2,0 EPT, mais en allouant des moyens aux prestations de services; il a adopté une déclaration de planification en ce sens. Ces ressources financières sont désormais inscrites au budget pour les années 2025 et suivantes. Si ces fonds devaient ne pas être disponibles, les projets risqueraient très fortement de ne pas pouvoir être achevés avec les moyens prévus en raison d'ajustements survenant pendant la phase de réalisation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	337 121	335 310	constant
Nombre de journées de travail d'intérêt général	12 005	9 403	chancelant
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales et les établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires)	997	959	constant
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures (y c. arrêts domiciliaires) (en %)	93	96	chancelant
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés)	167	205	croissant
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales et d'établissements d'exécution de peines et mesures	0	0	constant

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de faits d'état civil naturels ou déclaratoires et de décisions rendues dans le domaine de l'état civil (p. ex. naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfant, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, filiation, adoption, déclaration d'absence, changement de sexe, partenariat enregistré et la conversion en mariage, dissolution de partenariat enregistré, lieu de dépôt de mandats pour cause d'incapacité, déclaration concernant l'autorité parentale conjointe, convention sur l'attribution de la bonification pour tâches éducatives, rectification de registres d'état civil). Traitement de demandes relatives à la reconnaissance en droit suisse de décisions ou d'actes étran-

gers. Traitement de demandes de changement de nom ou de demandes en lien avec le droit de cité (naturalisation, libération du droit de cité). Établissement d'actes d'état civil (notamment acte de naissance, de décès ou de mariage, confirmation de reconnaissance d'enfant ou de déclaration concernant le nom, certificat individuel d'état civil, acte ou certificat de famille, certificat de partenariat, acte d'origine, certificat relatif à l'état de famille enregistré), confirmations, attestations et renseignements en matière d'état civil et de droit de cité, octroi d'autorisations de consulter le registre de l'état civil (recherche, etc.).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité). Saisie de données biométriques pour les documents de voyage du Secrétariat d'État aux migrations.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028
Charges d'exploitation	-52 688 870	-55 583 253	-57 148 998	-57 259 537	-55 259 738	-55 444 759
30 Charges de personnel	-26 705 354	-28 184 838	-28 536 361	-28 661 755	-28 916 716	-29 160 192
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-5 135 037	-7 352 117	-7 260 117	-7 235 117	-7 235 117	-7 235 117
33 Amortissements du patrimoine administratif	-329 150	-341 933	-308 639	-286 291	-172 985	-114 531
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-17 815 615	-17 391 513	-18 414 813	-18 414 813	-16 269 606	-16 269 606
37 Subventions redistribuées	-1 626	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 702 087	-2 312 852	-2 629 068	-2 661 561	-2 665 313	-2 665 313

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Revenus d'exploitation	38 167 751	33 662 600	35 054 768	34 944 768	31 160 459	31 160 459
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	20 836 108	18 732 669	19 282 669	19 172 669	17 533 567	17 533 567
43 Revenus divers	234 419	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	17 094 955	14 929 931	15 772 099	15 772 099	13 626 892	13 626 892
47 Subventions à redistribuer	1 626	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	642	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-14 521 119	-21 920 653	-22 094 230	-22 314 769	-24 099 279	-24 284 300
34 Charges financières	-33 229	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
44 Revenus financiers	270	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-32 959	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
Résultat opérationnel	-14 554 077	-21 960 653	-22 134 230	-22 354 769	-24 139 279	-24 324 300
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-14 554 077	-21 960 653	-22 134 230	-22 354 769	-24 139 279	-24 324 300

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Aide d'urgence et exécution des renvois	-6 192 226	-9 550 825	-9 974 998	-9 937 367	-9 975 721	-10 005 341
Loi sur les étrangers et l'intégration	-5 880 190	-7 389 588	-6 825 539	-6 830 232	-6 938 902	-7 036 607
Demandes relevant de l'état civil	-6 287 656	-7 446 409	-7 370 687	-7 490 322	-7 561 140	-7 618 250
Communication de données	444 463	65 788	-188 478	-277 011	-298 393	-318 459
Documents d'identité des citoyens suisses	3 361 531	2 360 382	2 225 472	2 180 164	634 877	654 357

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Malgré une augmentation d'environ CHF 0,5 million des coûts dans les domaines des renvois et expulsions et de l'aide d'urgence (GM 36/39), le résultat global du compte de résultats (budget global) de l'Office de la population (OPOP) s'améliore d'environ CHF 0,3 million dans le budget 2025 et dans le plan intégré mission-financement (PIMF) 2026 par rapport à la planification précédente. Cette amélioration s'explique par des revenus supplémentaires (GM 42) provenant de tous les services (budget 2025: CHF 0,8 mio et PIMF 2026: CHF 0,7 mio) et par une légère diminution des frais de ma-

tériel (GM 31) de CHF 0,1 million. Pour les années du PIMF 2027-2028, une péjoration de la situation est prévue (PIMF 2027: 0,3 mio; PIMF 2028: 0,5 mio) à cause des revenus moindres (GM 42) découlant de la baisse des demandes de passeports prévue dans le cadre de la planification sur dix ans.

Les frais de personnel (GM 30) varient au titre de la compensation du renchérissement et en raison du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en considération dans le budget 2025 et le PIMF 2026-2028. Le remplacement de l'application spécialisée PendenZA, utilisée par les offices de l'état civil, est prévu pour début 2025. En plus de la commande et

du paiement de documents, le dépôt de documents ainsi que la réservation de tranches horaires pour la célébration de mariages et d'autres prestations pourront être effectuées en ligne. En outre, l'OPOP poursuit la mise en œuvre de sa stratégie interne de numé-

risation en fonction des conclusions de l'enquête sur les potentiels de numérisation et des résultats des sondages menés auprès des communes. Les points essentiels de cette stratégie sont la poursuite de la création de portails clients et la limitation des redondances et des ruptures de médias dans différents processus, ce qui doit avoir un effet positif sur l'expérience de la clientèle faisant appel à des prestations de l'office.

Dans le domaine de l'asile, les tâches de la DSE se limitent à verser l'aide d'urgence, gérer les centres de retour (CR) et garantir le bon déroulement des procédures de renvoi. En plus des CR de Cham-

pion et de Konolfingen, l'OPOP est responsable de la gestion des CR d'Enggstein, d'Aarwangen et de Bellelay, qui sont réservés aux familles et aux femmes seules. Conséquence de l'attribution anticipée de cas Dublin aux cantons, l'OPOP s'est vu contraint début 2023 de mettre en service l'abri souterrain de Berne-Brünnen. La situation ne s'est pas détendue : le taux d'occupation des CR reste élevé. Étant donné l'augmentation attendue du nombre d'attributions, la mise en service d'autres centres d'hébergement demeure une possibilité. En outre, une solution de remplacement doit être trouvée d'ici le second semestre de 2025 pour le CR de Bellelay.

Chances et risques

En raison de facteurs prépondérants tels que la guerre en Ukraine, l'accroissement global des flux migratoires et les crises d'approvisionnement, le domaine de l'asile, des réfugiés et de l'aide d'urgence est extrêmement volatile. L'évolution des effectifs reste très difficile à prévoir, puisqu'elle dépend du nombre d'attributions, de la durée moyenne d'octroi de l'aide d'urgence, du nombre de personnes déboutées hébergées chez des particuliers et du nombre de personnes dans des hébergements particuliers. S'agissant des revenus, la Confédération augmente certes peu à peu son indemnité forfaitaire dans le cadre de son adaptation annuelle, mais cela n'influence guère le faible degré de couverture des coûts dans le domaine de l'aide d'urgence.

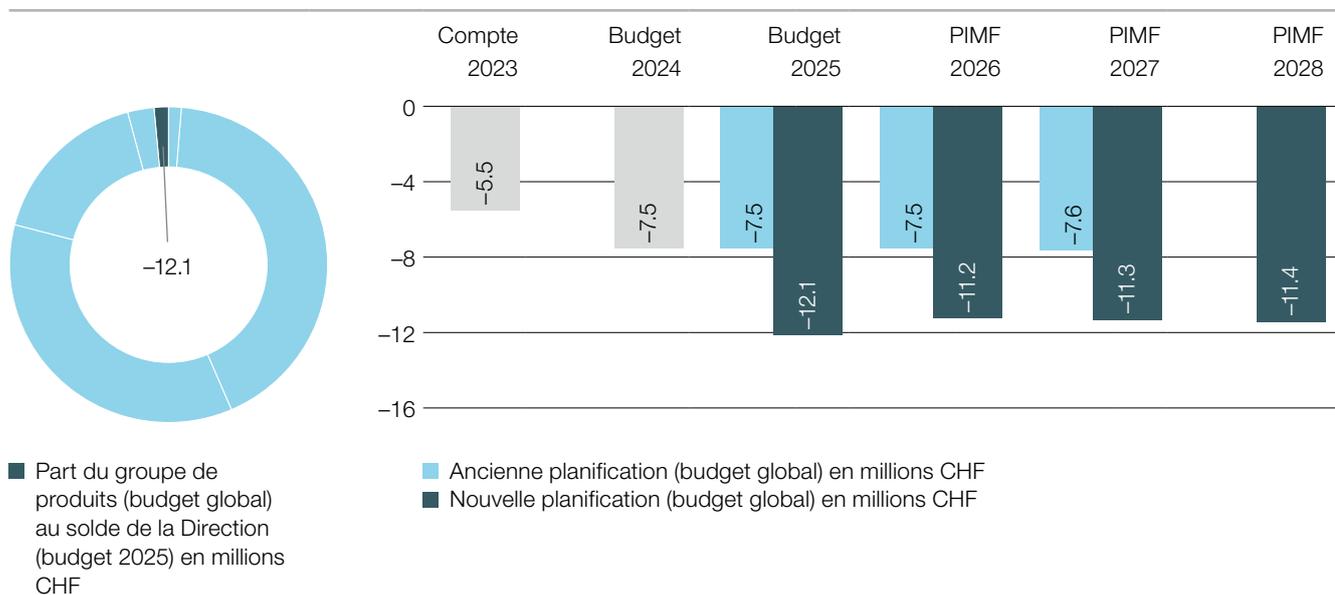
Avec l'introduction du service eDéménagement à l'échelle suisse, qui prévoit la possibilité d'annoncer son départ ou son arrivée auprès de sa commune par voie électronique, la légitimité de l'acte d'origine devient caduque. Les modifications y afférant dans la loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour des Suissesses et des Suisses (LES ; RSB 122.11) et l'ordonnance du 18 juin

1986 sur l'établissement et le séjour des Suissesses et des Suisses (OES ; RSB 122.161) sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2024. Étant donné que les communes disposent d'un délai de deux ans pour introduire le service numérique eDéménagement en bonne et due forme, il faut s'attendre à une disparition tardive et échelonnée de l'acte d'origine. En outre, des actes d'origine devront encore être délivrés aux citoyennes et citoyens bernois habitant dans d'autres cantons tant que ces derniers l'exigeront. Dans l'ensemble, il n'y a pas lieu de s'attendre à une diminution des émoluments, car les besoins de documents d'état civil augmentent. Cela a été pris en compte dans le budget 2025 et dans la planification 2026-2028. La motion 21.3024 (État civil. Aménagement des émoluments), qui doit encore être mise en œuvre au niveau fédéral, n'a pas été prise en compte dans la planification. Elle charge le Conseil fédéral d'examiner la structure tarifaire appliquée actuellement au niveau de l'état civil et de définir des émoluments qui permettent aux cantons de mieux couvrir leurs coûts dans ce domaine. Ni le calendrier ni les conséquences financières de cette motion ne sont connus pour le moment : d'autres projets sont prioritaires au niveau fédéral.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12.	584	567	chancelant
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM	720	1 282	chancelant
Naturalisations ordinaires	2 906	2 114	chancelant
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 321 000	4 048 000	constant
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	240 546	260 316	chancelant
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité (en %)	74	77	croissant

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état. La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'an-crage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'in-formation, les déplacements de service, la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors

(obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du per-sonnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confé-dération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dis-penser des cours de formation et de perfectionnement pour moni-teurs et coaches de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la sécurité et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-27 817 507	-26 488 869	-27 663 659	-26 730 863	-26 810 884	-26 927 842
30 Charges de personnel	-13 052 883	-14 335 531	-14 560 674	-14 690 118	-14 787 598	-14 869 998
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 276 354	-5 253 331	-5 235 623	-5 111 223	-5 061 223	-5 061 223
33 Amortissements du patrimoine administratif	-109 109	-115 566	-158 718	-176 408	-208 949	-243 507
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-3 787 178	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
36 Charges de transfert	-4 964 086	-2 158 114	-3 097 624	-2 158 114	-2 158 114	-2 158 114
37 Subventions redistribuées	-1 249 255	-1 375 000	-1 241 020	-1 225 000	-1 225 000	-1 225 000
39 Imputations internes	-378 642	-251 327	-370 000	-370 000	-370 000	-370 000
Revenus d'exploitation	18 914 350	18 776 051	15 583 638	15 530 418	15 530 418	15 530 418
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	8 363 096	10 301 051	7 284 618	7 265 418	7 265 418	7 265 418
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	4 745 941	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	4 351 973	4 832 500	4 790 500	4 772 500	4 772 500	4 772 500
47 Subventions à redistribuer	1 249 255	1 375 000	1 241 020	1 225 000	1 225 000	1 225 000
49 Imputations internes	204 085	177 500	177 500	177 500	177 500	177 500
Résultat des activités d'exploitation	-8 903 157	-7 712 818	-12 080 021	-11 200 445	-11 280 466	-11 397 424
34 Charges financières	8	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	3 409 406	200 000	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	3 409 414	200 000	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-5 493 743	-7 512 818	-12 080 021	-11 200 445	-11 280 466	-11 397 424
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-5 493 743	-7 512 818	-12 080 021	-11 200 445	-11 280 466	-11 397 424

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Coordination de la protection de la population	-5 953 528	-7 578 006	-7 599 776	-7 696 713	-7 705 648	-7 772 924
Sport	-2 625 921	-2 963 774	-3 999 214	-2 996 877	-3 019 624	-3 039 666
Affaires militaires	1 013 080	1 472 951	1 452 152	1 426 083	1 418 564	1 393 174
Infrastructure	2 072 627	1 556 011	-1 933 184	-1 932 937	-1 973 759	-1 978 007

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde du compte de résultats connaît en 2025 une hausse de CHF 4,6 millions par rapport à la planification précédente. Les années suivantes, la modification oscille entre CHF 3,7 millions (2026 et 2027) et CHF 3,8 millions (2028).

Ce changement s'explique principalement par deux facteurs: d'une part, les recettes provenant de la location des installations militaires cantonales seront encaissées à partir de l'année 2025 par l'Office des immeubles et des constructions, conformément au souhait de ce dernier (env. CHF 3,2 mios). Cette modification n'a donc pas d'incidence sur le solde au niveau du canton dans son ensemble. D'autre part, le Grand Conseil a approuvé, le 11 juin 2024, un crédit

d'objet à hauteur de CHF 1,17 million pour financer des mesures visant à pérenniser l'héritage laissé par l'Euro féminin de l'UEFA 2025. Une part d'environ CHF 1,0 million de ce montant sera utilisée en 2025 et a été prise en compte dans le budget. Par ailleurs, le Conseil-exécutif a décidé de mandater l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) pour la gestion de la

continuité des activités (Business Continuity Management) de l'administration cantonale. Ce nouveau mandat entraîne la création d'un poste, prélevé sur la réserve de la Direction, et donne lieu à une augmentation des frais de personnel de l'ordre de CHF 147 000. Parallèlement, les frais de matériel et de personnel ont connu de petites adaptations.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'OSSM n'ont pas changé et résident dans la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le canton, en particulier l'instruction de la protection civile,

ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement (PIMF).

Chances et risques

Il n'est pour l'instant pas possible d'évaluer de façon définitive les effets à long terme du développement de l'armée et des autres étapes y relatives sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes. Le résultat pourrait être bénéficiaire comme déficitaire. De même, on ignore quels seront les effets de la baisse continue des effectifs de la protection civile et d'une éventuelle modification du système de l'obligation de servir au niveau fédéral sur les activités de l'OSSM.

mentaires qui n'ont pas encore été inscrites au budget. Le transfert de la compétence pour l'instruction de la protection civile des communes au canton est également examiné dans le cadre de cette révision de loi. Les dépenses supplémentaires nécessaires seraient compensées par la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Ces répercussions ne sont pas encore prises en compte dans le budget de 2025 ni dans le PIMF.

L'introduction d'une séance d'information obligatoire sur la sécurité, discutée dans le cadre de la révision en cours de la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCI; RSB 521.1), entraînerait des dépenses supplé-

Il n'est actuellement pas possible de prévoir de manière fiable dans quelle mesure l'évolution de la situation sécuritaire et l'augmentation potentielle des catastrophes naturelles et anthropiques affecteront les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	25 462	26 499	chancelant
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	47 486	42 099	baisser
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 144	9 228	constant
Nombre de moniteurs J+S actifs	20 411	21 495	constant
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	7 765	7 504	baisser
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	42 782	45 116	chancelant
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	135 227	194 237	croissant

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Contributions de remplacement

Description

L'art. 62 de la loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1) dispose que les contributions de remplacement reviennent au canton et

qu'elles servent en premier lieu à financer les abris publics communaux et à moderniser les abris privés. Le solde peut être affecté à d'autres mesures de protection civile.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-8 533 119	-5 090 000	-5 090 000	-5 090 000	-5 090 000	-5 090 000
Écart		40.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	8 533 119	5 090 000	5 090 000	5 090 000	5 090 000	5 090 000
Écart		-40.4 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-3 787 178	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
36 Charges de transfert	-4 655 941	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 787 178	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	4 745 941	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	75 613 168	74 654 405	75 564 405	76 474 405	77 384 405	78 294 405
Etat du patrimoine au 31.12.	74 654 405	75 564 405	76 474 405	77 384 405	78 294 405	79 204 405
Variation du patrimoine	-958 763	910 000	910 000	910 000	910 000	910 000

Commentaire

La loi fédérale du 20 décembre 2019 sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi; RS 520.1) prévoit depuis 2012 que les contributions de remplacement pour la construction d'abris reviennent aux cantons, qui constituent un fonds de financement spécial. Les communes peuvent prélever des moyens sur ce fonds en vue de l'entretien, de la rénovation ou de la construction d'installations de protection civile ou de l'acquisition de matériel pour la protection civile. Les revenus proviennent des contributions de remplacement payées par les maîtres d'ouvrage en vertu des dispositions du droit fédéral.

Il est difficile d'établir des pronostics concernant les revenus versés et les prélèvements effectués sur le fonds des contributions de remplacement ces prochaines années. Ils dépendent de l'activité de construction, des besoins en matière d'investissements et des demandes de prélèvement en vue d'autres mesures de protection civile. Il faut particulièrement compter sur une hausse des prélèvements en raison de la rénovation d'abris (fin de la durée de vie de composants) et de la réaffectation de constructions protégées en abris publics.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF	Charges	Revenus
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.8	0.3
Prestations de services finances du groupe	-82.4	332.5
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	-309.9	1 754.3
Impôts et prestations de services	-266.5	6 507.6
Personnel	-15.5	4.2
Informatique et organisation	-139.6	0.3

8.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.0	-4.8	-4.5	-4.6	-4.7	-4.7
Prestations de services finances du groupe	108.7	103.3	250.2	101.0	225.1	233.3
Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	1 091.4	1 313.2	1 444.4	1 522.9	1 611.0	1 698.4
Impôts et prestations de services	5 799.0	6 009.3	6 241.1	6 456.2	6 497.4	6 511.0
Personnel	-21.1	-13.2	-11.4	-12.0	-11.3	-11.3
Informatique et organisation	-37.5	-37.1	-139.3	-128.7	-128.0	-130.9
Total	6 936.5	7 370.7	7 780.5	7 934.7	8 189.5	8 295.9

8.3 Priorités de développement de la Direction

En ce qui concerne la situation et les évolutions de la politique financière, nous renvoyons au rapport.

S'agissant de la politique fiscale, les préparatifs de la prochaine révision de la loi sur les impôts 2027 se poursuivent. Cette révision sera principalement consacrée aux mesures de mise en œuvre de la stratégie fiscale cantonale et à la transposition, en droit cantonal, de certaines dispositions légales fédérales.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), la mise en œuvre de la stratégie TIC 2021 à 2025 et le déploiement du nouveau poste de travail cantonal équipé de

Microsoft 365 restent les axes centraux. Le projet ERP est désormais passé à l'étape 2, qui consiste à optimiser le système et à gagner en efficacité. Enfin, les travaux de changement technologique réalisés sur les applications spécialisées de l'Intendance des impôts touchent à leur fin et devraient être terminés courant 2025 (abandon du mainframe). Parallèlement, les travaux de transition numérique dans le domaine des personnes physiques s'intensifient progressivement avec le développement des processus, de l'application de taxation NESKO et de TaxMe, le logiciel d'établissement de la déclaration d'impôt.

Dans le domaine des ressources humaines, la priorité est à la mise en œuvre de la stratégie 2024-2027 relative au personnel.

Pour le reste, nous renvoyons aux commentaires des groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-856 748 012	-909 678 496	-953 024 723	-852 521 973	-827 500 053	-829 310 410
Écart		-6.2%	-4.8%	10.5%	2.9%	-0.2%
Revenus	7 793 240 050	8 280 394 679	8 733 516 580	8 787 246 102	9 017 002 000	9 125 207 800
Écart		6.3%	5.5%	0.6%	2.6%	1.2%
Solde	6 936 492 038	7 370 716 184	7 780 491 857	7 934 724 129	8 189 501 947	8 295 897 390
Écart		-6.3%	-5.6%	-2.0%	-3.2%	-1.3%
Charges						
30 Charges de personnel	-151 757 532	-152 095 953	-155 677 349	-155 854 576	-156 893 539	-156 209 046
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-229 773 147	-228 369 864	-229 225 154	-220 817 741	-219 811 785	-222 340 920
33 Amortissements du patrimoine administratif	-9 560 830	-12 128 504	-13 077 031	-14 624 756	-15 713 706	-9 285 346
34 Charges financières	-53 524 071	-60 722 100	-63 750 500	-60 469 400	-60 099 400	-59 319 400
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-356 938 492	-360 179 700	-356 576 600	-362 394 100	-374 375 825	-380 449 900
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-55 193 939	-96 182 373	-134 718 088	-38 361 399	-605 798	-1 705 798
Revenus						
40 Revenus fiscaux	5 566 628 667	5 629 200 000	5 849 600 000	6 051 200 000	6 076 300 000	6 076 800 000
41 Régales et concessions	107 258	100 000	100 000	100 000	160 100 000	160 100 000
42 Contributions	56 654 175	46 297 880	45 990 000	45 990 000	45 990 000	45 990 000
43 Revenus divers	193 743	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	194 815 089	157 774 600	225 865 000	173 718 500	175 640 800	176 815 600
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	25 694	22 000	2 000	2 000	2 000	2 000
46 Revenus de transfert	1 850 366 164	2 095 021 800	2 207 178 000	2 304 167 400	2 422 612 200	2 528 043 200
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	20 037 532	193 694 577	270 312 290	173 955 601	136 200 000	137 300 000
49 Imputations internes	104 411 728	158 183 823	134 369 290	38 012 601	57 000	57 000

Evolution du compte de résultats

Le budget 2025 est excédentaire de près de CHF 7,8 milliards. C'est CHF 79 millions de moins que le solde qui était prévu à l'issue de la planification de l'année précédente, ce qui est essentiellement dû au fait qu'il a une fois encore fallu renoncer à budgéter des revenus au titre de la distribution de bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS; CHF - 160 mio). Cette détérioration s'explique aussi par l'actualisation des ressources prélevées sur le Fonds des distributions de bénéfice de la BNS (CHF - 56 mio) et par la suppression de la facturation interne, par l'OIO, des coûts afférents aux prestations TIC de base et aux applications de groupe (CHF - 64,7 mio), conformément à la décision de la Conférence pour l'administration numérique (CNT). D'après les toutes dernières estimations, le produit des impôts cantonaux, autrement dit les rentrées fiscales, devraient en revanche augmenter (CHF + 120,6 mio) malgré la baisse de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques et la compensation de la progression à froid. De même,

les revenus de transfert s'améliorent, la hausse des ressources perçues au titre de la RPT (CHF + 49,7 mio) étant plus importante que le recul de la part aux impôts fédéraux (CHF - 34,3 mio). Comme l'Administration fédérale des finances (AFC) a annoncé pour 2025 le versement par la BNS de la valeur estimée des billets de banque de la 6^e série retirés de la circulation (part du canton de Berne estimée à CHF 56,6 mio) et que les dividendes dégagés par les participations cantonales augmenteront aussi, les revenus financiers devraient être nettement plus élevés (CHF + 66 mio).

Les versements à recevoir au titre de la RPT devraient continuer à augmenter sur toute la période de planification (jusqu'en 2028). La progression des rentrées fiscales tient compte du manque à gagner qu'occasionneront la prochaine révision fiscale à partir de 2027 et la mise en œuvre de la stratégie fiscale à partir de 2028. Aucune part au bénéfice de la BNS n'est budgétée avant 2027.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-7 886 725	-10 576 769	-8 192 154	-8 769 077	-6 717 308	-5 433 308
Écart		-34.1%	22.5%	-7.0%	23.4%	19.1%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-7 886 725	-10 576 769	-8 192 154	-8 769 077	-6 717 308	-5 433 308
Écart		-34.1%	22.5%	-7.0%	23.4%	19.1%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-6 695	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-7 880 030	-10 576 769	-8 192 154	-8 769 077	-6 717 308	-5 433 308
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2025 prévoit CHF 8,2 millions de dépenses dont la majeure partie sera consacrée à la réalisation et à l'optimisation du projet ERP étape 3; (CHF 4,2 mio) ainsi qu'à la modernisation des applications spécialisées pour la fiscalité (CHF 3,8 mio).

Les investissements prévus à l'horizon 2028 ont été estimés par actualisation de l'évolution du coût prévisionnel de ces deux projets et compte tenu de la hiérarchisation des investissements arrêtée par le Conseil-exécutif.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

2020	Effectif réel			Effectif cible	
	2021	2022	2023	2024	2025
999.0	999.5	1 004.3	1 031.9	1 040.4	1 051.4

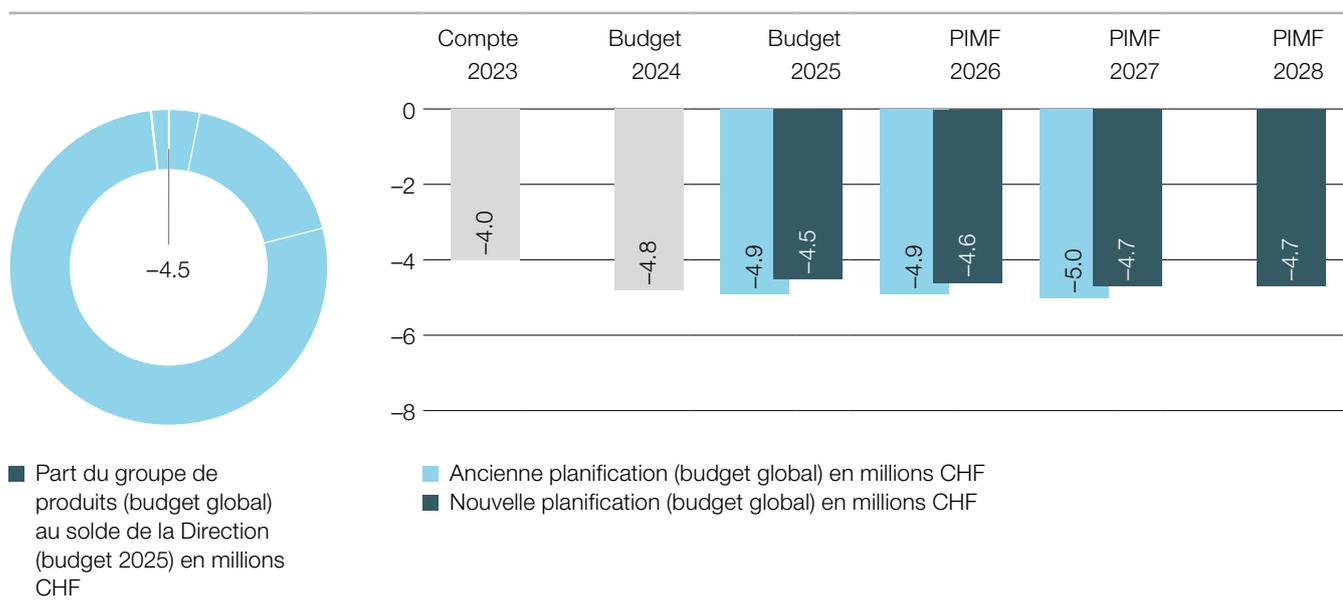
Commentaire

Les effectifs de la FIN, exprimés en équivalents plein temps (EPT), ont augmenté en 2023. Cette évolution est liée à l'internalisation d'estimatrices et estimateurs cantonaux chargés de l'évaluation officielle et au suivi technique du versement des traitements. En outre, des postes à durée déterminée ont été créés pour rattraper le retard accumulé dans les taxations des entreprises et l'imposition à la source. Après leur relative stabilité de 2024, les effectifs auto-

risés progressent de 11,0 EPT en 2025 pour compléter l'organisation fonctionnelle du Customer Center of Expertise (CCoE) du canton de Berne (5,0 EPT), pour assurer les nouvelles activités en lien avec l'impôt minimum global de l'OCDE (2,0 EPT) et du fait de l'internalisation, sans incidence sur les coûts, d'estimatrices ou estimateurs cantonaux supplémentaires pour l'évaluation officielle (4,0 EPT).

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit» :

soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement des DIR/CHA dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA).

Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-4 319 998	-5 046 742	-4 819 939	-4 904 418	-4 951 330	-4 948 036
30 Charges de personnel	-3 928 540	-4 210 404	-4 109 939	-4 134 418	-4 181 330	-4 178 036
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-213 003	-610 000	-620 000	-680 000	-680 000	-680 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-66 032	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-112 423	-136 338	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	275 633	271 000	270 000	270 000	270 000	270 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	107 258	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
42 Contributions	166 308	170 000	170 000	170 000	170 000	170 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 067	1 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-4 044 365	-4 775 742	-4 549 939	-4 634 418	-4 681 330	-4 678 036
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-4 044 365	-4 775 742	-4 549 939	-4 634 418	-4 681 330	-4 678 036
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-4 044 365	-4 775 742	-4 549 939	-4 634 418	-4 681 330	-4 678 036

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 044 365	-4 775 742	-4 549 939	-4 634 418	-4 681 330	-4 678 036

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel diminuent de CHF 142 000 par rapport à la planification de 2023 en raison d'un transfert de poste au sein de la Direction. Comme les coûts des prestations TIC de base fournies par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) ne seront plus refacturées en interne à l'avenir, une baisse annuelle d'environ

CHF 140 000 des dépenses correspondantes est en outre prévue. Par ailleurs, l'application des consignes du Conseil-exécutif (diminution des dépenses de CHF 60 000) se traduit par une réduction de 10 % des charges de biens et services par rapport aux moyens précédemment budgétés.

Priorités de développement

Les priorités de l'année 2025 seront entre autres:

- l'animation du processus de planification cantonal suivie de l'examen par le Conseil-exécutif du budget et plan intégré mission-financement, et la poursuite de la politique financière,
- la préparation de trois annonces de tendances concernant le résultat des comptes de 2025,
- le compte rendu de l'exercice 2024 des autres organisations chargées de tâches publiques dans l'intérêt général,
- le rapport cantonal 2025 sur les risques,

- l'établissement d'un rapport sur la participation majoritaire du canton dans la BCBE SA,
- l'élaboration d'une loi sur les participations,
- le suivi du projet ERP,
- la poursuite de la politique du personnel
- la poursuite de la politique fiscale (mise en œuvre de la stratégie fiscale des années 2023 et suivantes),
- la révision 2027 de la loi sur les impôts,

- la mise en œuvre des nouvelles consignes de l'OCDE en matière d'imposition des entreprises,
- le projet « NewEO » de réforme de l'évaluation officielle,
- l'achèvement du projet de changement de la technologie NESKO (remplacement du système central),
- la mise en œuvre de la stratégie TIC 2021-2025,
- la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC),
- la loi sur la Bedag : révision 2025.

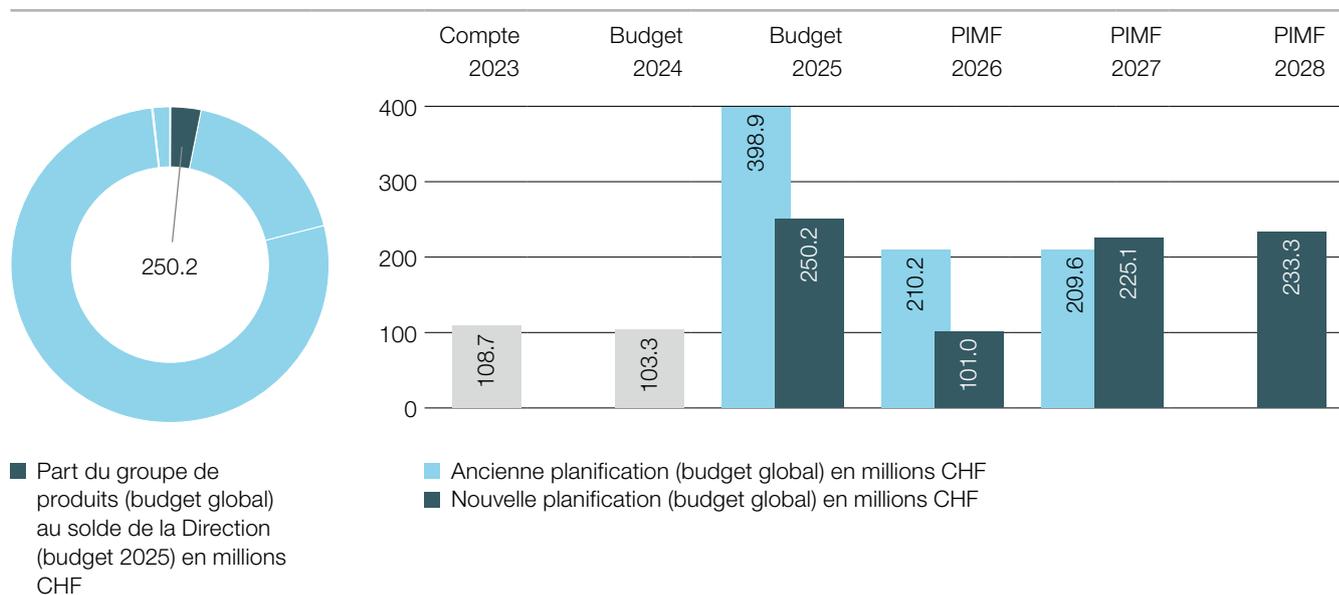
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	174	198	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	8	11	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	26	32	constant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	493	488	constant
Nombre de recours déposés à la FIN	6	14	chancelant
Nombre de recours réglés de la FIN	6	16	chancelant

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances (AF) fournit principalement les tâches transversales suivantes dans le domaine financier pour l'ensemble du groupe: elle gère les finances et la comptabilité du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle

garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle fournit et assure la maintenance des outils informatiques servant à la comptabilité cantonale et à la coordination de la gestion des assurances du canton.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-38 430 593	-35 017 780	-28 679 952	-30 491 335	-31 446 754	-24 816 581
30 Charges de personnel	-8 237 687	-8 551 290	-8 957 924	-8 937 374	-8 991 258	-9 005 956
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-15 884 986	-11 329 668	-9 541 385	-10 369 471	-10 619 471	-10 369 471
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 395 297	-8 991 095	-9 853 643	-10 857 489	-11 509 026	-5 114 154
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-6 912 624	-6 145 726	-327 000	-327 000	-327 000	-327 000
Revenus d'exploitation	20 498 639	58 013 577	134 624 290	38 267 601	160 312 000	160 312 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	160 000 000	160 000 000
42 Contributions	356 922	310 000	310 000	310 000	310 000	310 000
43 Revenus divers	37 374	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 983	7 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	20 100 360	57 696 577	134 314 290	37 957 601	2 000	2 000
Résultat des activités d'exploitation	-17 931 955	22 995 797	105 944 338	7 776 266	128 865 246	135 495 419

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
34 Charges financières	-45 329 838	-54 437 000	-53 702 000	-49 412 000	-47 742 000	-46 962 000
44 Revenus financiers	171 995 905	134 774 600	197 915 000	142 618 500	143 990 800	144 815 600
Résultat des activités de financement	126 666 067	80 337 600	144 213 000	93 206 500	96 248 800	97 853 600
Résultat opérationnel	108 734 113	103 333 397	250 157 338	100 982 766	225 114 046	233 349 019
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	108 734 113	103 333 397	250 157 338	100 982 766	225 114 046	233 349 019

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Comptabilité du groupe	18 882 409	56 231 042	133 073 313	36 699 583	-1 269 602	-1 273 425
Trésorerie	125 954 187	78 919 350	143 120 074	92 052 415	255 099 224	256 701 341
ERP et support de processus	-31 610 115	-28 058 882	-21 442 119	-22 588 724	-23 512 238	-16 872 106
Gestion des assurances	-2 789 451	-1 971 752	-2 715 457	-3 193 861	-3 202 251	-3 199 259
Centre de services Finances et controlling	-1 702 918	-1 786 361	-1 878 474	-1 986 648	-2 001 087	-2 007 532

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du groupe de produits « Prestations de services finances du groupe » s'élève à CHF 250,2 millions dans le budget de 2025, en recul par rapport au montant inscrit l'an dernier au plan intégré mission-financement (PIMF) pour cet exercice.

Les écarts par rapport à la précédente planification résultent d'une part des charges financières et, d'autre part, de l'attribution à la Banque nationale suisse (BNS) de la contrevaletur des billets de banque de la 6^e série pour un montant estimé à CHF 56,6 millions, qui a été annoncée par l'Administration fédérale des finances (AFF). Comme en 2024, aucune distribution de bénéfice de la BNS n'est

escomptée en 2025, si bien qu'aucun revenu n'est inscrit à ce titre au budget.

Après la mise en service de l'environnement SAP, il a été possible de consolider les processus et de jeter les bases du développement ultérieur du progiciel SAP CTBE. L'étape 2 du projet ERP, qui est en cours, va apporter diverses optimisations et améliorations, et assurer un déploiement fonctionnel dans l'ensemble de l'administration cantonale. Parallèlement, les besoins des offices et des Directions augmentent en phase d'exploitation en ce qui concerne les optimisations des différents processus dans SAP.

Priorités de développement

Le budget 2025 et le plan intégré mission-financement 2026 à 2028 reflètent en particulier les priorités suivantes :

Comptabilité du groupe

La priorité est donnée à la garantie et à la surveillance de la gestion financière cantonale dans la qualité requise. Les nouveaux processus standard SAP, en place depuis le 1^{er} janvier 2023, ont harmonisé et optimisé les processus et l'organisation de la comptabilité du groupe. Cela permet d'améliorer encore le support des processus standard SAP et de les contrôler régulièrement de sorte à les adapter en cas de besoin, afin de satisfaire totalement aux principes de régularité.

Trésorerie

Le calcul du coût d'acquisition de capitaux se fonde sur l'hypothèse qu'environ la moitié des échéances à moyen et long termes sera convertie. L'amortissement et le paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension ainsi que l'amortissement des prêts seront financés pour moitié, à court et à long termes. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. Une estimation prudente est réalisée. En ce qui concerne les plus importantes participations, les dividendes reçus correspondent au fort potentiel de distribution prévu. Le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont conclu en janvier 2021 une convention concernant la distribution de bénéfice de la BNS au titre des exercices 2020 à 2025. Comme en 2023 et 2024, aucune distribution de bénéfice de la BNS n'est escomptée en 2025, de sorte qu'aucun revenu n'est inscrit à ce titre au budget de cet exercice.

PGI et support des processus

Les coûts d'exploitation et de maintenance de SAP CTBE se font pleinement sentir dans le canton de Berne à partir de 2024. Les travaux de l'étape 2 du projet ERP se poursuivent. La définition des champs thématiques progresse: certains ont déjà été mis en œuvre et d'autres le seront d'ici la fin de l'étape 2. Les travaux intenses liés à ce projet mobilisent des ressources tant internes qu'externes.

Gestion des assurances

Ce produit reflète la mise en œuvre de la stratégie de la Direction des finances en matière d'assurances et d'appel d'offres ainsi que du plan pool dommages du Conseil-exécutif (ACE 1404/2012). Les coûts occasionnés pour l'ensemble du canton au titre des contrats d'assurance relevant du champ d'application correspondant sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit.

Centre de services Finances et controlling

Ce service est le centre de prestations et de compétences chargé de la gestion exécutive des finances et de la comptabilité. Il veille à ce que les dispositions légales régissant les finances et la comptabilité soient appliquées de manière uniforme dans toute l'administration cantonale et fournit des prestations comptables à l'ensemble de la FIN. Il dirige aussi l'exécution des paiements et conseille les services financiers des DIR/CHA/JUS sur les questions opérationnelles dans le domaine des finances et de la comptabilité. En outre, il se charge pour la totalité du groupe canton de Berne de l'établissement des décomptes de TVA vis-à-vis de la Confédération.

Chances et risques

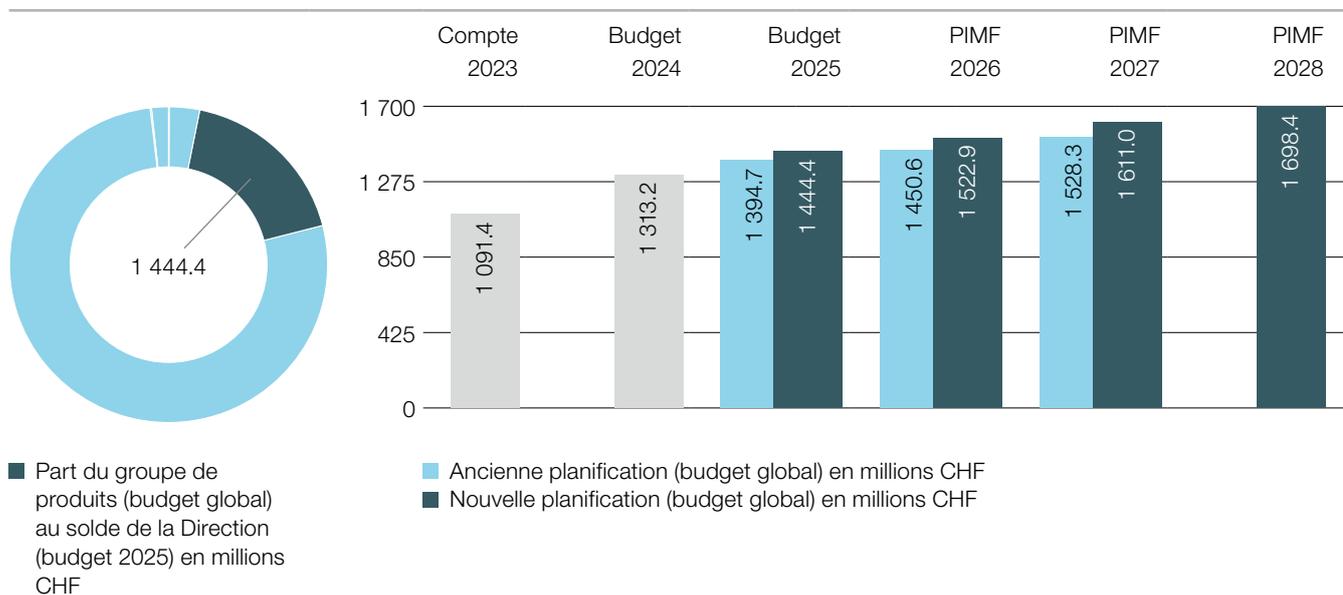
L'inflation évolue à un niveau relativement stable depuis début 2024 et la pression inflationniste sous-jacente a légèrement diminué. Les prévisions tablent sur la stabilité des prix et l'on peut s'attendre

d'une manière générale à des charges d'intérêt stables, à une solide croissance économique et d'importantes entrées de dividendes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'unités organisationnelles prises en charge par l'AF dans le groupe	55	55	constant
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières	14 300	17 700	constant
Nombre de versements traités	628 617	1 106 377	constant
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	22	170	baisser
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	225	111	croissant
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	3	constant
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	522	541	constant

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons vise à renforcer l'autonomie financière cantonale et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances (AF) encaisse les moyens financiers à libre disposition provenant de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur. Avec le concours de l'Intendance des impôts (ICI), elle contrôle les calculs de la Confédération dans le délai imparti.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes vise à atténuer les différences de capacité financière entre les communes. L'AF veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. En outre, elle établit la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination pour le canton dans ce domaine.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-308 080 140	-312 335 330	-309 892 647	-309 556 928	-309 308 369	-309 089 350
30 Charges de personnel	-682 355	-844 743	-752 568	-758 549	-773 890	-768 671
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-225 571	-182 687	-101 379	-77 279	-77 279	-127 279
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-307 169 889	-311 305 900	-309 036 700	-308 719 100	-308 455 200	-308 191 400
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 324	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Revenus d'exploitation	1 399 460 955	1 625 502 000	1 754 327 000	1 832 500 400	1 920 261 200	2 007 501 800
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	7 065	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	25 694	22 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
46 Revenus de transfert	1 399 428 195	1 625 480 000	1 754 325 000	1 832 498 400	1 920 259 200	2 007 499 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	1 091 380 815	1 313 166 670	1 444 434 353	1 522 943 472	1 610 952 831	1 698 412 450
34 Charges financières	-8 451	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	13 151	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	4 700	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	1 091 385 515	1 313 166 670	1 444 434 353	1 522 943 472	1 610 952 831	1 698 412 450
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	1 091 385 515	1 313 166 670	1 444 434 353	1 522 943 472	1 610 952 831	1 698 412 450

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	14 965 548	11 493 352	11 103 909	10 625 871	10 115 219	9 569 929
Péréquation fin. confédération – canton	1 076 622 190	1 302 000 561	1 433 566 409	1 512 556 844	1 601 081 480	1 689 085 815
Coordination statistique et statistique financière	-202 223	-327 242	-235 965	-239 242	-243 867	-243 295

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les prévisions de BAK Economics AG (BAK) pour le budget 2025 (BU) et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2026 à 2028 tablent toujours sur un potentiel de ressources en baisse pour le canton de Berne. L'indice des ressources est de 75 points en 2024, contre 71,7 prévu pour 2028.

Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges

et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1433,6 millions au budget 2025 et de montants situés entre CHF 1512,6 et CHF 1689,1 millions dans le PIMF 2026 à 2028. Celui-ci prévoit par ailleurs un montant moyen de CHF 17,5 millions pour la part annuelle des revenus du canton de Berne provenant de la péréquation financière fédérale qui est due au canton du Jura en raison du transfert de la commune de Moutier.

Priorités de développement

La baisse du potentiel de ressources du canton de Berne se répercute dans le budget 2025 et sur la période de planification financière 2026 à 2028. Cela s'explique principalement par le fait qu'à partir de 2024, les modifications liées à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) s'appliqueront progressivement dans le cadre de la RPT. La part du canton de Berne aux bénéfices des entreprises imposées de manière ordinaire est supérieure à la moyenne.

Étant donné qu'à partir de 2024, ils seront de plus en plus faiblement pondérés dans le calcul de la péréquation des ressources, le potentiel de ressources du canton de Berne diminuera. En même temps, la part du canton de Berne aux bénéfices des sociétés bénéficiant du statut particulier est inférieure à la moyenne. Ces sociétés étant davantage prises en compte avec la RFFA, cela s'avère avantageux pour le canton.

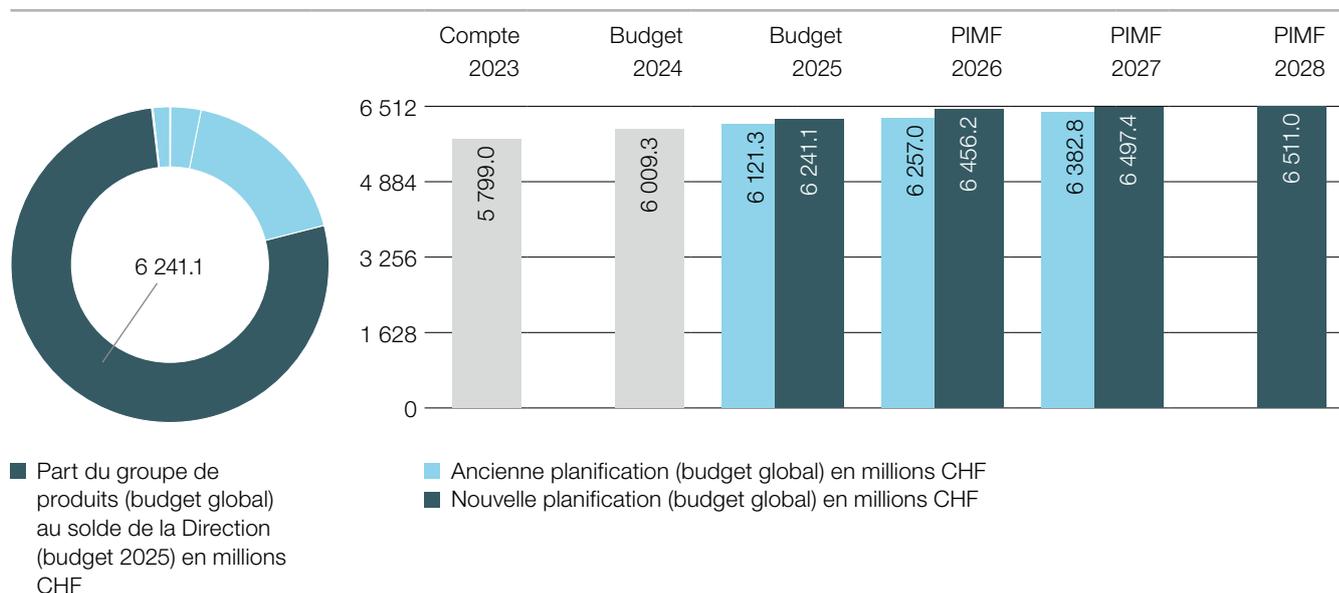
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	289	298	constant
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	143	145	constant
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	229	226	constant
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 388	1 384	baisser
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	904	1 036	croissant
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des DIR publiées sur le portail cantonal des statistiques	124	124	constant

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais : expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, des DIR/CHA et à d'autres institutions cantonales.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-285 665 365	-285 390 905	-256 752 864	-264 188 025	-277 985 910	-283 445 270
30 Charges de personnel	-102 226 454	-106 340 419	-110 036 761	-109 874 711	-110 988 789	-110 139 313
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-106 781 539	-96 892 810	-96 519 033	-97 437 264	-97 437 264	-97 437 264
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 135 748	-3 118 295	-3 212 171	-3 756 050	-4 194 232	-4 165 193
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-48 504 102	-48 283 800	-46 949 900	-53 085 000	-65 330 625	-71 668 500
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-26 017 523	-30 755 581	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
Revenus d'exploitation	6 069 971 626	6 141 762 800	6 343 685 000	6 564 101 000	6 619 885 000	6 638 575 400
40 Revenus fiscaux	5 566 628 667	5 629 200 000	5 849 600 000	6 051 200 000	6 076 300 000	6 076 800 000
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	52 234 272	42 977 000	42 977 000	42 977 000	42 977 000	42 977 000
43 Revenus divers	156 358	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	450 897 329	469 430 800	450 953 000	469 769 000	500 453 000	518 643 400
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	5 784 306 260	5 856 371 895	6 086 932 136	6 299 912 975	6 341 899 090	6 355 130 130
34 Charges financières	-8 081 336	-6 115 100	-9 775 000	-10 813 900	-12 113 900	-12 113 900
44 Revenus financiers	22 805 874	23 000 000	27 950 000	31 100 000	31 650 000	32 000 000
Résultat des activités de financement	14 724 538	16 884 900	18 175 000	20 286 100	19 536 100	19 886 100
Résultat opérationnel	5 799 030 799	5 873 256 795	6 105 107 136	6 320 199 075	6 361 435 190	6 375 016 230
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat extraordinaire	0	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000	136 000 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	5 799 030 799	6 009 256 795	6 241 107 136	6 456 199 075	6 497 435 190	6 511 016 230

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Impôts	5 436 513 625	5 527 103 060	5 879 204 507	6 081 657 928	6 104 196 267	6 105 339 412
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	362 517 174	482 153 734	361 902 628	374 541 147	393 238 923	405 676 818

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2025, le solde du compte de résultats s'améliore d'environ CHF 120 millions (+2%) par rapport à la planification précédente.

Les coûts de personnel augmentent de CHF 2,9 millions (+2,7%). Le budget 2025 tient compte d'une compensation du renchérissement de 1 pour cent. L'augmentation, dès l'année fiscale 2024, du taux de rémunération des paiements anticipés et du taux de l'intérêt rémunérateur en matière d'impôts sur le revenu et la fortune, qui passent respectivement à 0,75 pour cent (2023: 0,25%) et 1 pour cent (2023: 0,5%), entraînera une hausse des charges financières de CHF 1,2 million au total.

Le relèvement du taux de l'intérêt moratoire à 4% (2023: 3%) devrait générer des recettes supplémentaires de l'ordre de CHF 3,25 millions en 2025, montant qui devrait atteindre CHF 7,5 millions d'ici 2028.

La décision de ne plus facturer les coûts des services de base TIC aux offices à partir de 2025 réduira les imputations internes de CHF 31,6 millions en 2025, puis de CHF 20,4 millions à partir de 2026.

Impôts

Les rentrées fiscales sont estimées d'une part par projection de la première tranche d'impôt 2024 et des acomptes des personnes morales et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance

des plus grands instituts d'études économiques, compte tenu d'analyses spécifiques des revenus courants en 2024. Les révisions législatives et les facteurs exceptionnels connus sont pris en compte dans un second temps.

Le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2025 augmente légèrement, d'environ 2,2 pour cent, par rapport à la planification précédente. Pour les années 2026 à 2028, on prévoit une croissance moyenne de 2,5 pour cent. En 2025, la baisse de 0,5 dixième de la quotité d'impôt, qui passe à 2,95, est prise en compte à hauteur de CHF 79 millions.

Pour le produit des impôts sur les personnes morales, on table sur une légère augmentation de 0,8 pour cent en 2025, puis sur une croissance de 0,9 pour cent moyenne de 2026 à 2027, et de 2,3 pour cent en 2028.

Du côté de l'impôt sur les gains immobiliers, on s'attend une nouvelle fois à une légère croissance du produit compte tenu du résultat de l'année dernière et de la marche des affaires. Pour les années de planification 2026 à 2028, il devrait rester élevé et constant.

Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt varie fortement en fonction des cas de taxation et est estimé sur la base de celui de l'année précédente, ainsi que des taux de croissance.

Priorités de développement

Du côté des impôts périodiques (impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéficiaire et le capital), le nombre de cas continue

d'augmenter de manière régulière, tout comme leur complexité. La charge de travail est critique. Seule une amélioration substantielle

de l'efficacité permettra à l'Intendance des impôts de gérer l'augmentation continue du nombre annuel de cas et de maintenir un niveau de qualité élevé. En la matière, la priorité absolue est la taxation des personnes exerçant une activité dépendante, où le nombre de contribuables est de loin le plus important et où le potentiel d'optimisation, le plus élevé. L'Intendance des impôts intensifie donc ses initiatives de numérisation, en les concentrant dans les années 2025 et 2026 sur le développement des processus, de la solution de déclaration TaxMe et du système de taxation NESKO pour les personnes physiques. D'autres efforts d'optimisation et de numérisation suivront.

Dans le domaine des personnes morales, l'accent est mis sur l'instauration du nouvel impôt complémentaire (pilier 2 de l'OCDE). Les efforts considérables de préparation et de mise en œuvre se pour-

suivront tout au long de 2025, afin de garantir dès 2026 une taxation précise, la perception et la répartition adéquates de ces revenus fiscaux entre la Confédération, les cantons, les communes et les paroisses.

Les travaux préparatoires pour la prochaine révision de la loi sur les impôts se poursuivront également. Cette révision consiste en particulier à mettre en œuvre la stratégie fiscale cantonale et à harmoniser la législation cantonale avec les dispositions fédérales.

Enfin, le vaste projet de changement technologique global des applications de l'ICI touche à sa fin et devrait s'achever en 2025 (remplacement de l'ordinateur central IBM).

Chances et risques

Le remplacement de l'ordinateur central IBM continue de peser lourdement sur l'Intendance des impôts et mobilise d'importantes ressources humaines et financières, ce qui n'est pas sans risque. Il permettra néanmoins de réaliser des économies très importantes.

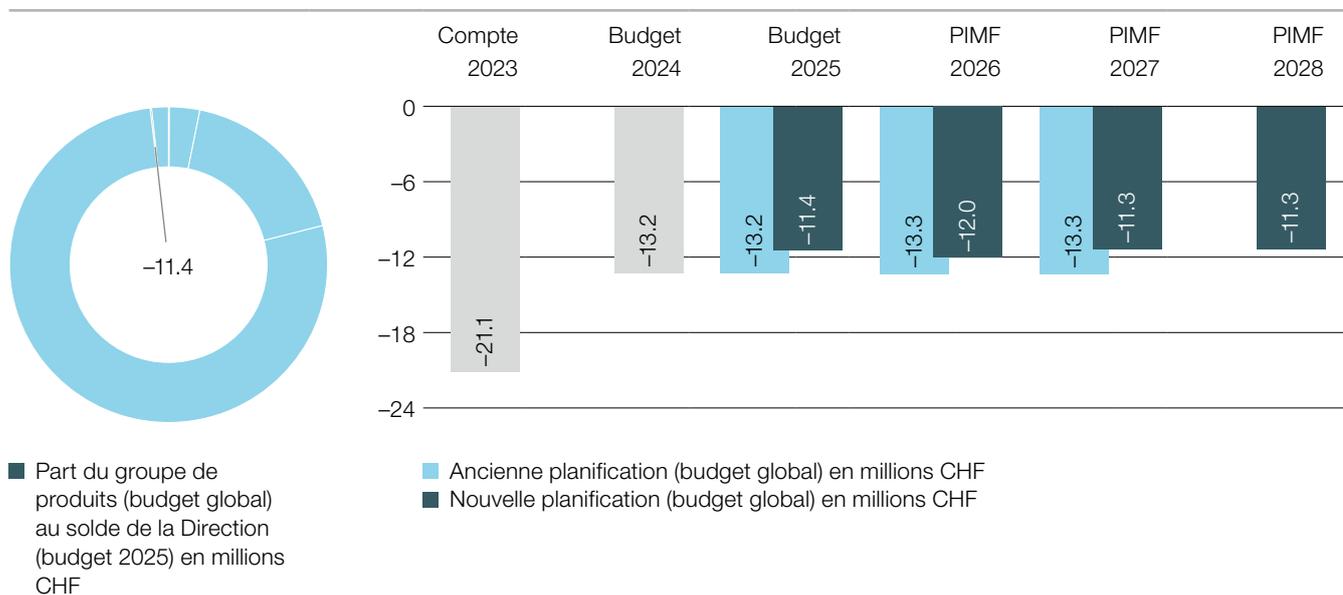
Les mesures visant à améliorer l'efficacité de la taxation des personnes physiques exerçant une activité lucrative dépendante mo-

biliseront également des ressources humaines et financières. Cet investissement est néanmoins crucial pour répondre à l'augmentation annuelle du nombre de cas fiscaux sans augmenter les effectifs, tout en garantissant une qualité de taxation élevée et en continuant le développement des services électroniques dans le domaine fiscal, en fonction des besoins des clients.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	659 782	662 323	croissant
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	52 365	53 762	croissant
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	596	596	constant
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, p.ex. la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	9	11	constant
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	76 640	74 302	constant
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	702 526	685 885	croissant
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p.ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	17 232	10 139	constant
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	456 916	464 542	croissant

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-25 059 433	-15 890 386	-15 454 308	-16 126 379	-15 403 975	-15 336 424
30 Charges de personnel	-18 434 997	-11 178 137	-11 658 809	-11 762 380	-11 439 976	-11 506 105
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 308 564	-2 771 320	-3 250 820	-3 819 320	-3 419 320	-3 289 320
33 Amortissements du patrimoine administratif	-27 451	-17 575	-9 679	-9 679	-9 679	-5 999
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 198 469	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000	-500 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 089 949	-1 423 351	-34 998	-34 998	-34 998	-34 998
Revenus d'exploitation	4 011 917	2 773 000	4 150 000	4 150 000	4 150 000	4 150 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 540 157	2 670 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000	2 250 000
43 Revenus divers	10	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	25 044	103 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	446 706	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-21 047 516	-13 117 386	-11 304 308	-11 976 379	-11 253 975	-11 186 424
34 Charges financières	-36 224	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
44 Revenus financiers	158	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-36 066	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Résultat opérationnel	-21 083 582	-13 187 386	-11 374 308	-12 046 380	-11 323 976	-11 256 424
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-21 083 582	-13 187 386	-11 374 308	-12 046 380	-11 323 976	-11 256 424

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Politique du personnel et traitements	-17 726 426	-8 456 898	-6 551 128	-7 164 162	-6 489 936	-6 409 935
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 357 156	-4 730 489	-4 823 180	-4 882 218	-4 834 040	-4 846 489

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2025 s'améliore d'environ CHF 1,8 million par rapport à la planification précédente.

Les coûts diminuent de quelque CHF 0,4 million. Plusieurs allègements sont liés en particulier à l'abandon de la refacturation des coûts d'acquisition de matériel informatique de base (CHF 1,4 mio), tandis que l'effectif de personnel augmente temporairement suite à une saturation momentanée des capacités dans plusieurs sec-

tions. Couverte par la réserve de postes de la Direction, cette augmentation se traduit néanmoins par une hausse des coûts d'environ CHF 0,5 million. En outre, les coûts TIC en lien avec la numérisation des processus RH progressent du même montant.

Du côté des revenus, l'Office du personnel prévoit une amélioration d'environ CHF 1,4 million du fait notamment qu'à partir de 2025, il centralisera l'encaissement des redistributions de la taxe sur le CO₂.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2025 et au plan intégré mission-financement 2026 à 2028 pour ce groupe de produits:

- Quelques 56 000 traitements, représentant environ CHF 254 millions, sont versés chaque mois au moyen de SAP HCM.
- Des travaux complexes, sollicitant beaucoup de ressources, doivent être réalisés pour étendre l'utilisation de SAP (étape 2). Dans le cadre du sous-projet « Personnel », il s'agit en particulier de mettre en service la nouvelle plateforme de formation pour l'administration centrale des cours.
- Le nombre de contrats d'apprentissage dans l'administration cantonale est en léger recul (tous métiers confondus), tendance que l'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle devrait permettre de contrer (mesure de la nouvelle stratégie

relative au personnel 2024-2027). L'éventail des formations proposées aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale est continuellement adapté aux nouveaux besoins, par exemple à la transformation numérique et à l'utilisation de l'intelligence artificielle (AI).

- Les consultations proposées par le service spécialisé de l'Office du personnel chargé de conseiller les collaboratrices et collaborateurs rencontrant des difficultés sont de plus en plus complexes et durent donc plus longtemps. La demande de consultations devrait demeurer au même niveau.
- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie relative au personnel 2024-2027 constitue également une priorité qui représente beaucoup de travail.

Chances et risques

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée est de plus en plus manifeste, y compris pour l'administration du canton de Berne. Par l'ACE 1394/2023, le Conseil-exécutif a approuvé la stratégie relative au personnel 2024-2027, qui doit garantir au canton de Berne de rester à l'avenir un employeur attractif et de pouvoir ainsi recruter et fidéliser le personnel dont il a besoin, et lui permettre si nécessaire de se développer.

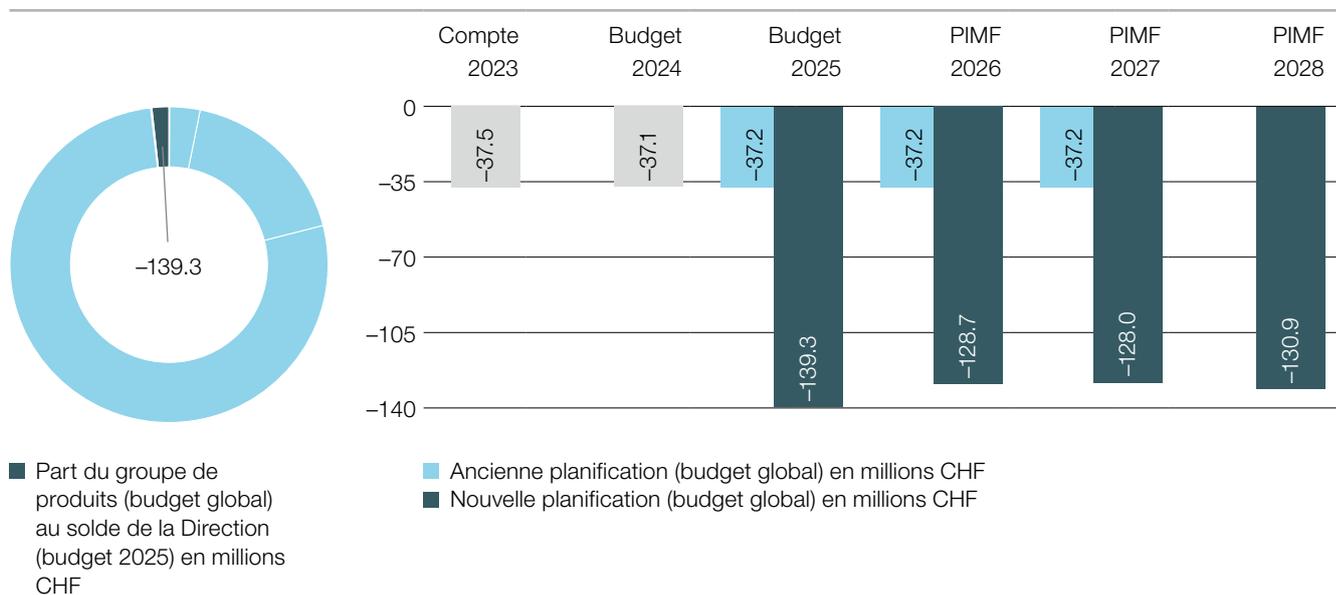
Aux termes de la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC; RSB 153.41), les engagements contractés par la CPB et la CACEB en vertu du droit de la prévoyance doivent être partiellement couverts par la fortune de prévoyance (système de capitalisation partielle; art. 11, al. 1 LCPC). La CPB et la CACEB ont élaboré un plan de financement garantissant que le degré de couverture visé, à savoir 100 %, sera atteint d'ici fin 2034. Si elles manquent cet objectif, elles doivent mettre un plan d'assainissement sur pied (art. 24 LCPC). Si le degré de couverture est inférieur de plus de 20 points à cet objectif, la CPB et la CACEB peuvent prélever des

cotisations d'assainissement auprès des employeurs, pouvant aller jusqu'à 10 pour cent du salaire assuré (art. 24, al. 3, lit. a LCPC). Sur toute la durée de l'assainissement, ce plan représenterait chaque année pour le canton de Berne un surcoût d'environ CHF 90 millions du côté de la CPB et de CHF 110 millions du côté de la CACEB. Dans le cas de la CPB, à laquelle sont affiliés près de 140 employeurs, le canton de Berne est en outre exposé à un autre risque, en raison de la garantie de l'État : les employeurs affiliés pourraient quitter la CPB pour ne pas avoir à payer les cotisations d'assainissement. Si le degré de couverture est compris entre 80 et 100 pour cent, le canton devrait alors couvrir l'intégralité des capitaux de prévoyance. Dans le cas extrême (improbable) où tous les employeurs affiliés à la CPB la quitteraient en 2034, le préjudice financier pourrait s'élever à plus de CHF 2 milliards pour le canton (s'il ne peut plus se retourner contre les employeurs au sens de l'art. 42 LCPC).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	10 331	10 369	constant
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	40 000	croissant
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	261	240	croissant
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	202	200	constant
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	140	140	constant
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	502	422	constant

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des

services de base TIC à l'administration, centralise les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
			2025	2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-121 630 880	-137 580 676	-139 362 222	-128 829 887	-128 104 314	-131 055 349
30 Charges de personnel	-18 247 499	-20 970 961	-20 161 349	-20 387 144	-20 518 297	-20 610 965
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-103 359 481	-116 583 377	-119 192 535	-108 434 405	-107 578 449	-110 437 584
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 335	-1 538	-1 538	-1 538	-769	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-21 565	-24 800	-6 800	-6 800	-6 800	-6 800
Revenus d'exploitation	84 168 660	100 603 125	283 000	283 000	283 000	283 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	349 452	170 880	283 000	283 000	283 000	283 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	9 546	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	83 809 662	100 432 246	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-37 462 220	-36 977 551	-139 079 222	-128 546 887	-127 821 314	-130 772 349
34 Charges financières	-68 221	-100 000	-203 500	-173 500	-173 500	-173 500
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-68 221	-100 000	-203 500	-173 500	-173 500	-173 500
Résultat opérationnel	-37 530 441	-37 077 551	-139 282 722	-128 720 387	-127 994 814	-130 945 849
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-37 530 441	-37 077 551	-139 282 722	-128 720 387	-127 994 814	-130 945 849

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Applications	-7 909 824	-8 318 813	-18 276 056	-18 226 833	-17 390 049	-17 649 722
Poste de travail	-8 802 213	-9 558 203	-40 866 383	-41 652 742	-41 791 325	-41 662 309
Infrastructure	-13 868 768	-14 067 236	-74 731 343	-63 241 617	-63 197 624	-66 013 431
Organisation	-6 753 834	-4 702 809	-4 905 734	-5 050 973	-5 066 281	-5 072 740
Sécurité	-195 801	-430 490	-503 205	-548 222	-549 536	-547 646

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La Stratégie TIC du canton de Berne prévoit que l'OIO est chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées sont refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne.

Les coûts de fourniture des services TIC de base sont enregistrés dans les charges de biens et services (groupe de matières 31). Le coût varie en fonction de la quantité et du niveau de service commandés par la DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais matériels de l'OIO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'administration numérique (LAN), de la Stratégie TIC et de l'abandon par l'OIO de la facturation interne aux DIR/CHA/JUS, le résultat global de ce groupe de produits tel qu'il est inscrit au budget 2025 (CHF -139,3 mio) augmente de CHF 102,1 millions par rapport à celui de la précédente planification (CHF -37,2 mio). La Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT) a décidé d'abandonner la facturation interne par l'OIO aux DIR/CHA/JUS des services TIC de base et des applications de groupe qu'il leur fournit. Entre 2026 et 2028, le résultat global oscille entre CHF -128,0 et -130,9 millions.

Priorités de développement

Transformation numérique/Cyberadministration

– Mise en œuvre de la législation sur l'administration numérique (www.be.ch/lan) et de la Stratégie TIC BE 2021 à 2025 : la législation sur l'administration numérique et la Stratégie TIC du canton de Berne encadrent la planification, le pilotage et l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication (TIC) dans l'administration cantonale. Leurs objectifs sont les suivants :

- Primauté du numérique (digital first)
- Organisation TIC interdépendante
- Poste de travail TIC mobile et flexible

– work@BE: ce programme vise à moderniser le poste de travail cantonal BE-PTC sur la base de la technologie « Microsoft 365 » de sorte qu'il soit à la pointe de la technique. Achèvement prévu mi 2025.

– IAM@BE: ce projet vise l'acquisition et la mise en service d'un logiciel de gestion des utilisateurs et des accès (Identity- und Access-Management, IAM) servant à automatiser l'administration des droits d'accès des utilisatrices et utilisateurs de l'administration cantonale. Achèvement prévu fin 2025.

– AGOV@BE: ce projet vise à migrer les identités enregistrées par la population et l'économie du canton de Berne de BE-Login vers le fournisseur national d'identités AGOV (service d'authentifica-

tion des autorités suisses), AGOV permet de renforcer la vérification des identités des personnes physiques pour l'accès aux services électroniques avec des données particulièrement dignes de protection. Il crée aussi les conditions pour mettre en place la nouvelle identité électronique nationale (e-ID). Un nouveau développement du cœur de BE-Login est nécessaire, car il est techniquement dépassé. Achèvement prévu fin 2026.

- MyPortal@BE : ce projet vise à remplacer complètement l'intranet actuel pour mettre à la disposition des utilisatrices et utilisateurs un « cockpit » fournissant les fonctions de communication et de collaboration adaptées à leurs besoins. Achèvement prévu fin 2025.
- OGD@BE : ce projet est consacré à la mise en œuvre des mesures définies dans la stratégie 2024-2028 de libre accès aux données publiques (OGD, Open Government Data) du canton de Berne. Ses priorités : mettre en place dans l'ensemble de l'administration cantonale une organisation, des normes et une infrastructure de base OGD. Achèvement prévu fin 2027.

Sécurité de l'information

- SI@BE : ce projet vise à élaborer des bases et prescriptions légales, stratégiques et organisationnelles dans le domaine de la sécurité de l'information et à les mettre en œuvre dans l'ensemble du canton. Achèvement prévu fin 2025.

Projets concernant le cycle de vie

- Nouvel appel d'offres pour BE-Print@BE : ce projet porte sur un nouvel appel d'offres public pour la gestion des services de publication (Managed Printing Services) de l'administration cantonale (appareils multifonctions et imprimantes de bureau). Achèvement prévu mi 2025.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre est assuré

au moyen du reporting TIC auprès de la Conférence pour l'administration numérique et les TIC (CNT).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs pris en charge par l'OIO	14 807	14 483	constant
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO	0	0	constant
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	143	147	constant
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	19	21	constant
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	36 062	39 151	constant
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	1 370	2 070	croissant

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

Description

L'art. 49, al. 3 de la loi du 27 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1) dispose que le Conseil-exécutif décide de l'utilisation des ressources

du fonds et autorise les dépenses. La priorité est accordée au financement de la réglementation des cas spéciaux.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-25 694	-22 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Écart		14.4%	90.9%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	25 694	22 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Écart		-14.4%	-90.9%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-23 694	-20 000	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	25 694	22 000	2 000	2 000	2 000	2 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	3 653 146	3 627 452	3 605 452	3 603 452	3 601 452	3 599 452
Etat du patrimoine au 31.12.	3 627 452	3 605 452	3 603 452	3 601 452	3 599 452	3 597 452
Variation du patrimoine	-25 694	-22 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

Description

Aux termes de la loi du 2 septembre 2009 sur le Fonds de couverture des pics d'investissements (LFI; RSB 621.2), les ressources sont affectées au financement des dépenses d'investissement. Le Grand Conseil décide si une dépense d'investissement est financée

totalemment ou en partie par le biais du fonds. Les contributions prélevées sur le fonds sont supérieures à CHF 1,0 million par projet d'investissement.

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	-200 000	-1 300 000
Écart	-0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	-550.0%
Revenus	0	0	0	0	200 000	1 300 000
Écart	-0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	550.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart	-0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	-200 000	-1 300 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	200 000	1 300 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 291 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 291 000	280 991 000
Variation du patrimoine	0	0	0	0	-200 000	-1 300 000

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds couverte par le plan intégré mission-financement.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS

Description

Aux termes de la loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3), ce Fonds est un financement spécial au sens de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (art. 1 LFBNS). Il est alimenté par des ressources non budgétées, afin de compenser l'absence ou la réduction des distributions du bénéfice de la BNS. Son unique but

est de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice, et non d'affecter les ressources du Fonds à un but déterminé. Les prélèvements sont effectués en faveur du compte de fonctionnement, sans affectation déterminée (art. 3, al. 1 et 2 LFBNS).

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-20 037 532	-57 694 577	-134 312 290	-37 955 601	0	0
Écart		-187.9%	-132.8%	71.7%	100.0%	0.0%
Revenus	20 037 532	57 694 577	134 312 290	37 955 601	0	0
Écart		187.9%	132.8%	-71.7%	-100.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-20 037 532	-57 694 577	-134 312 290	-37 955 601	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	20 037 532	57 694 577	134 312 290	37 955 601	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	229 962 468	172 267 891	37 955 601	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	229 962 468	172 267 891	37 955 601	0	0	0
Variation du patrimoine	-20 037 532	-57 694 577	-134 312 290	-37 955 601	0	0

Commentaire

La loi du 17 novembre 2015 sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS; RSB 621.3) est entrée en vigueur le 31 décembre 2015. Depuis fin 2020, il y a environ CHF 250 millions sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, qui ne sont plus nécessaires. Le 8 mars 2022, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi prévoyant qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, la dissolution du Fonds se fera par étapes au bénéfice du compte de résultats. Selon cette loi, si le volume d'investissements de ces prochaines années dépasse les besoins annuels fixés à CHF 450 millions parce que les projets sont nombreux, l'écart doit être financé

par des ressources provenant du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui n'est plus nécessaire lui non plus.

Le volume des investissements inscrit au budget 2025 est supérieur à CHF 450 millions, de sorte que les prélèvements prévus sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS s'élèvent à CHF 134,3 millions dans le budget 2025 et à CHF 38,0 millions pour l'année 2026 du plan intégré mission-financement.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-19.5		0.3
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 895.1		620.8
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-840.1		193.4
Enseignement supérieur	-666.3		0.1
Culture	-95.7		20.6
Service centralisés	-52.8		10.1

9.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.2	-19.0	-19.2	-19.4	-19.5	-19.5
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 200.0	-1 238.6	-1 274.3	-1 293.3	-1 293.4	-1 302.6
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-611.7	-636.4	-646.6	-661.8	-664.7	-668.6
Enseignement supérieur	-630.7	-640.5	-666.2	-704.6	-693.7	-702.5
Culture	-70.0	-71.8	-75.1	-73.4	-73.8	-76.2
Service centralisés	-43.9	-48.5	-42.7	-43.8	-43.5	-43.1
Total	-2 573.5	-2 654.8	-2 724.1	-2 796.3	-2 788.6	-2 812.4

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la pénurie d'enseignantes et d'enseignants reste l'un des principaux défis. En raison du nombre croissant d'élèves et du nombre élevé de départs à la retraite, les enseignantes et enseignants seront très demandés ces prochaines années. Cette situation est renforcée par les flux migratoires, ce qui demande aussi davantage d'efforts d'intégration dans le domaine de la migration.

L'objectif est de soutenir les personnes réfugiées et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'elles acquièrent rapidement une indépendance. L'arrivée massive d'enfants et de jeunes en provenance d'Ukraine est particulièrement difficile à gérer dans le domaine de la formation.

Les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents, mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue sont

fortement sollicités, ce qui nécessite une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi que le soutien du monde du travail.

S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir, voire d'accroître encore le fort taux de personnes diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, l'accent est mis sur le passage à l'enseignement supérieur.

L'évolution démographique continue de se traduire par une hausse des effectifs d'élèves. Les plus fortes hausses touchent les domaines des écoles moyennes et de la formation professionnelle.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation important et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Le Service archéologique reste sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnechwald, la boucle de rebroussement à Köniz-Kleinwabern et Münchenbuchsee, Bäareriedwald. Le travail du Service des monuments historiques reste, lui aussi, tributaire de l'activité de construction.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-3 437 634 350	-3 477 111 102	-3 569 455 394	-3 652 271 560	-3 645 706 329	-3 674 106 302
Écart		-1.1 %	-2.7 %	-2.3 %	0.2 %	-0.8 %
Revenus	864 167 811	822 337 514	845 385 575	855 922 227	857 156 166	861 700 198
Écart		-4.8 %	2.8 %	1.2 %	0.1 %	0.5 %
Solde	-2 573 466 539	-2 654 773 588	-2 724 069 819	-2 796 349 334	-2 788 550 163	-2 812 406 104
Écart		-3.2 %	-2.6 %	-2.7 %	0.3 %	-0.9 %
Charges						
30 Charges de personnel	-1 976 449 118	-2 052 491 098	-2 091 706 069	-2 117 434 515	-2 119 659 491	-2 133 478 200
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-94 402 986	-88 241 184	-98 695 458	-108 113 467	-103 180 050	-102 378 006
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 940 674	-5 358 532	-5 291 058	-5 459 972	-5 389 810	-5 435 764
34 Charges financières	-506 870	-659 920	-725 489	-725 489	-725 489	-725 489
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-18 014 516	-19 240 000	-19 240 000	-19 070 000	-19 070 000	-19 070 000
36 Charges de transfert	-1 278 490 325	-1 248 882 981	-1 298 751 622	-1 346 363 463	-1 341 823 969	-1 357 396 224
37 Subventions redistribuées	-10 890 971	-11 138 000	-11 137 500	-11 137 500	-11 137 500	-11 137 500
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-52 938 889	-51 059 387	-43 908 198	-43 967 154	-44 720 020	-44 485 120
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	45 937 209	47 289 142	49 546 580	49 522 466	48 845 266	49 074 266
43 Revenus divers	163 627	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 151 196	1 172 298	1 104 799	1 104 799	1 104 799	1 104 799
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	15 914 516	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000
46 Revenus de transfert	757 590 415	729 456 460	748 896 257	759 459 923	760 692 963	765 236 994
47 Subventions à redistribuer	11 370 971	11 138 000	11 137 500	11 137 500	11 137 500	11 137 500
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	32 039 877	17 661 614	19 080 439	19 077 539	19 755 639	19 526 639

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 69,3 millions (2,6%) au cours de l'exercice budgétaire 2025 par rapport au budget 2024. Cette progression est en grande partie due aux mesures salariales accordées. Des ressources supplémentaires ont également été prises en compte pour l'évolution démographique à l'école obligatoire et au degré secondaire II et pour le développement stratégique des conditions d'engagement des membres du corps enseignant et des directions d'école de la scolarité obligatoire. Les fonds budgétés pour la scolarisation et l'intégration des enfants, adolescentes et adolescents réfugiés en provenance d'Ukraine ont de nouveau été réduits sur la base des expériences réalisées en 2023. Conformément aux consignes applicables à l'ensemble du canton, les fonds budgétés en 2025 pour les biens matériels et l'exploitation ont été planifiés de manière restrictive.

D'ici à l'exercice 2028, le solde va augmenter de CHF 88,3 millions (3,2%). Cette augmentation est notamment due à la progression du nombre de classes en raison de l'évolution démographique et à la hausse des contributions cantonales. En outre, des moyens supplémentaires sont prévus pour les années de planification financière afin d'augmenter les contributions cantonales versées aux hautes écoles pendant la nouvelle période de prestations. Les contributions cantonales aux hautes écoles seront accrues pendant la nouvelle période de prestations, car elles couvrent non seulement l'évolution démographique, mais aussi les mesures salariales accordées. À partir de l'exercice 2026, le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura entraînera une réduction des charges.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-10 516 128	-10 137 615	-8 917 049	-13 837 513	-19 767 205	-15 338 974
Écart		3.6%	12.0%	-55.2%	-42.9%	22.4%
Recettes	20 001	0	0	0	0	0
Écart		-100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-10 496 127	-10 137 615	-8 917 049	-13 837 513	-19 767 205	-15 338 974
Écart		3.4%	12.0%	-55.2%	-42.9%	22.4%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-4 538 296	-5 626 538	-5 897 434	-5 389 436	-5 327 590	-3 989 359
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-57 734	-53 077	-19 615	-53 077	-19 615	-19 615
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-5 920 098	-4 458 000	-3 000 000	-8 395 000	-14 420 000	-11 330 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	1	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	20 000	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Au cours de l'exercice 2025, les investissements nets baissent de CHF 1,2 million par rapport au budget 2024 pour atteindre CHF 8,9 millions. Durant les années 2026 à 2028, ils progresseront de CHF 5,0 à CHF 10,8 millions environ par rapport au budget 2025. Les besoins supplémentaires pour les années de planification financière résultent d'un transfert technique de fonds entre le compte

de résultats et le compte d'investissement suite à la présentation des comptes relatifs aux subventions accordées pour l'assainissement prévu d'institutions culturelles, de projets de construction dans le domaine culturel et de projets de construction prévus pour la remise en état et l'assainissement d'écoles moyennes et d'écoles professionnelles.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
1 063.7	1 055.8	1 104.0	1 132.7	1 067.1	1 098.8

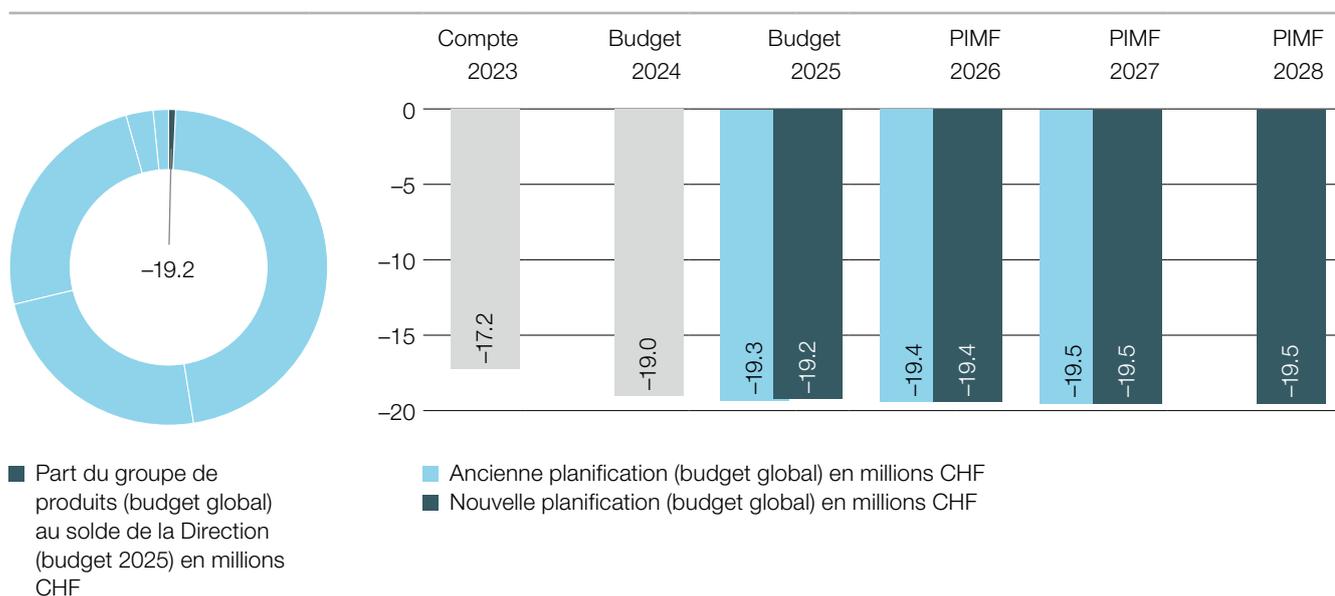
Commentaire

Les effectifs 2025 progressent de 31,7 EPT par rapport à 2024. Les postes créés à durée déterminée au sein du Service psychologique pour enfants et adolescents (Office de l'école obligatoire et du conseil) ont pu être transformés en postes à durée indéterminée suite à la hausse constante de la demande, ce qui a permis d'augmenter les effectifs de 27,4 EPT. Cela ne génère pas de coûts supplémentaires, car les coûts des postes à durée déterminée sont déjà intégrés dans le budget. Au sein de l'Office des services centralisés, 3,0 postes ont été créés suite à l'abandon de la souscription d'une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie (IJ)

pour le corps enseignant. Ces postes sont dévolus aux tâches qui étaient auparavant assurées par l'assureur IJ pour le corps enseignant. En outre, 1,3 EPT a été créé au sein de l'Office des services centralisés pour les prestations TIC qu'EDUBERN fournit au BBZ Lyss. Cela n'a aucune répercussion sur le solde budgétaire, puisque les charges de l'école ont été réduites. Il est toutefois nécessaire d'augmenter l'effectif cible du personnel cantonal, car les effectifs de l'école sont gérés en marge de l'effectif cible (art. 10, al. 4 de l'ordonnance sur le personnel [OPers]; RSB 153.011.1).

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et

à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-17 534 668	-19 356 023	-19 514 683	-19 686 654	-19 771 590	-19 797 143
30 Charges de personnel	-9 456 272	-10 966 223	-11 110 883	-11 176 854	-11 261 790	-11 287 343
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-886 221	-1 006 890	-1 017 890	-1 085 890	-1 203 890	-1 203 890
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-6 949 192	-7 182 910	-7 185 910	-7 223 910	-7 105 910	-7 105 910
37 Subventions redistribuées	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
39 Imputations internes	-42 984	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	340 166	325 000	320 000	320 000	320 000	320 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	95 776	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000
43 Revenus divers	39 561	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 829	5 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-17 194 502	-19 031 023	-19 194 683	-19 366 654	-19 451 590	-19 477 143
34 Charges financières	-15	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-15	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-17 194 516	-19 031 023	-19 194 683	-19 366 654	-19 451 590	-19 477 143
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-17 194 516	-19 031 023	-19 194 683	-19 366 654	-19 451 590	-19 477 143

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction	-16 036 622	-17 256 908	-17 925 979	-18 096 693	-18 172 395	-18 191 910
Prestations juridiques	-1 157 894	-1 774 115	-1 268 703	-1 269 961	-1 279 195	-1 285 233

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification, le budget 2025 augmente d'environ CHF 0,2 millions, ce qui s'explique notamment par la compensation du renchérissement.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

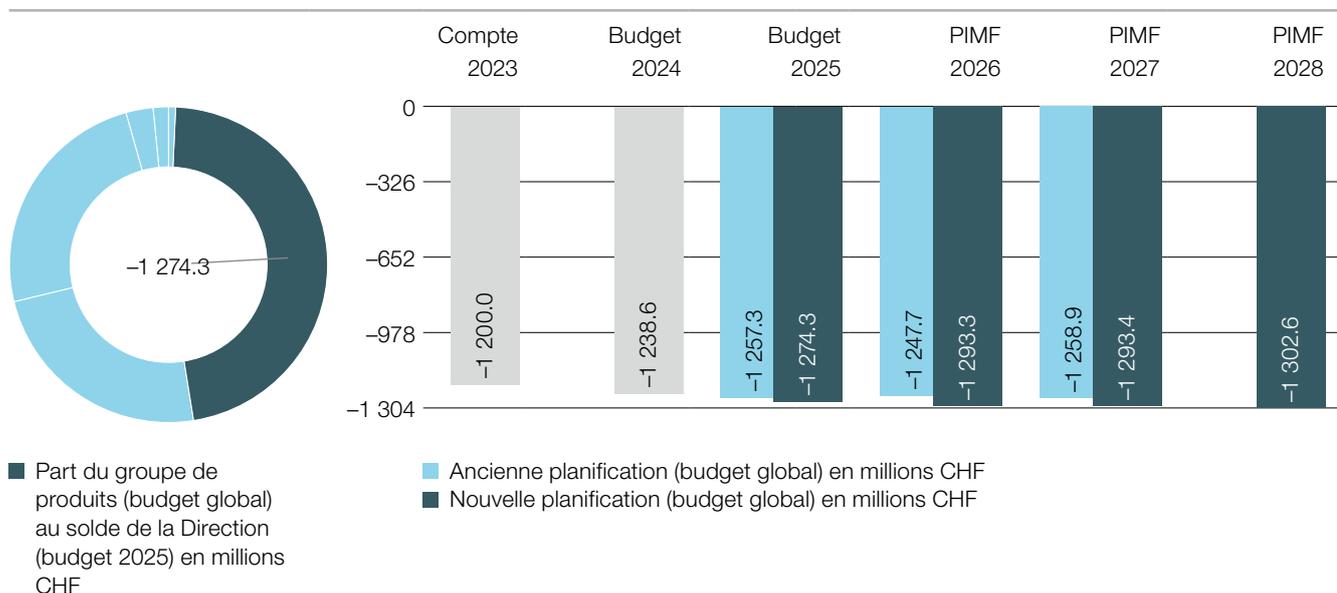
Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour l'exercice budgétaire 2025 et les années de planification financière 2026 à 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	79	78	constant
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	13	10	constant
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	22	39	chancelant
Nombre de corapports remis à une autre DIR/CHA	176	148	chancelant
Nombre de recours déposés à la INC	302	377	constant
Nombre de recours réglés de la INC	291	342	constant

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants, tant dans le cadre de l'offre ordinaire que dans celui de l'offre spécialisée, et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'éva-

luations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-1 832 701 696	-1 836 332 306	-1 895 115 577	-1 924 693 294	-1 926 041 358	-1 939 735 838
30 Charges de personnel	-1 455 545 228	-1 508 304 673	-1 541 887 462	-1 562 752 789	-1 561 139 645	-1 572 919 751
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-10 823 925	-7 042 178	-8 117 178	-8 242 178	-7 742 178	-7 742 178
33 Amortissements du patrimoine administratif	-119 046	-16 837	-34 300	-24 550	-21 589	-19 709
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-353 501 538	-307 439 753	-329 749 655	-338 347 195	-341 811 264	-343 727 519
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-12 711 960	-13 528 866	-15 326 982	-15 326 582	-15 326 682	-15 326 682
Revenus d'exploitation	632 682 409	597 709 458	620 815 728	631 379 394	632 612 434	637 156 465
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	3 013 604	769 026	777 026	777 026	777 026	777 026
43 Revenus divers	1 400	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	627 423 773	594 298 432	617 447 963	628 011 629	629 244 669	633 788 700

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 243 633	2 642 000	2 590 739	2 590 739	2 590 739	2 590 739
Résultat des activités d'exploitation	-1 200 019 287	-1 238 622 848	-1 274 299 849	-1 293 313 900	-1 293 428 924	-1 302 579 373
34 Charges financières	-5 536	-21 400	-21 400	-21 400	-21 400	-21 400
44 Revenus financiers	45 700	26 000	26 000	26 000	26 000	26 000
Résultat des activités de financement	40 164	4 600	4 600	4 600	4 600	4 600
Résultat opérationnel	-1 199 979 123	-1 238 618 248	-1 274 295 249	-1 293 309 300	-1 293 424 324	-1 302 574 773
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 199 979 123	-1 238 618 248	-1 274 295 249	-1 293 309 300	-1 293 424 324	-1 302 574 773

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Ecole obligatoire	-1 117 806 324	-1 165 269 119	-1 183 344 495	-1 202 742 834	-1 203 668 584	-1 212 919 529
Offres périscolaire	-82 172 799	-73 349 129	-90 950 754	-90 566 466	-89 755 740	-89 655 244

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En comparaison avec la dernière planification, le budget pour l'exercice 2025 augmente d'environ CHF 17,0 millions (+1,3%). Cette hausse est principalement due à l'évolution démographique, aux mesures salariales accordées, à l'attribution correcte au sein de

l'OECD des traitements du corps enseignant affecté à la première année de la formation gymnasiale (pas d'incidence au niveau de l'INC) ainsi qu'aux moyens supplémentaires budgétés en lien avec la situation en Ukraine (intégration des enfants dans les écoles).

Priorités de développement

Une hausse du nombre d'heures de prise en charge est toujours attendue en ce qui concerne les écoles à journée continue. Dans le cadre de la loi fédérale sur le soutien de l'accueil extrafamilial des enfants, la Confédération prévoit de participer à l'avenir aux frais encourus par les parents pour la prise en charge des enfants.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants et des jeunes qui souffrent de troubles psychiques, il existe toujours un manque de personnel. La demande surpasse nettement l'offre. Les temps d'attente sont longs pour la clarification des problèmes scolaires qui ne sont pas graves.

Chances et risques

Les mesures de soutien pour les maîtresses et maîtres de classe et pour les membres des directions d'école restent importantes en période de pénurie de personnel enseignant.

Le travail social en milieu scolaire contribue nettement à décharger les enseignantes et enseignants. L'augmentation des subventions cantonales dans ce domaine entraîne un élargissement de l'offre dans les communes, ce qui renforce les écoles.

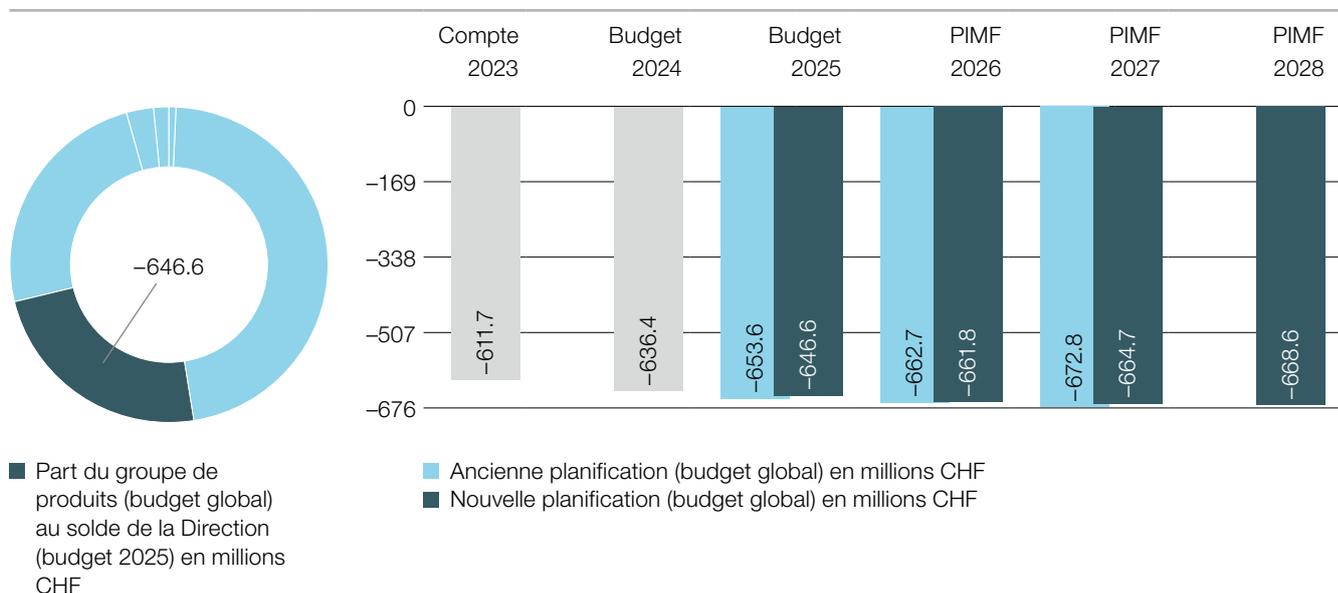
Les écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire sont organisés en coopération avec les communes. Ces offres soutiennent les parents, les enfants et les jeunes dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire) ¹	111 233	112 048	croissant
Nombre de classes (classes régulières) ¹	5 615	5 644	croissant
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge) ¹	7 904 283	8 536 626	croissant
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	13 899	13 034	constant
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	19 350	19 400	constant

¹ Le nombre d'élèves et le nombre de classes peuvent encore varier au cours de l'année sous revue, car les chiffres des statistiques de la formation du canton de Berne ne sont publiés officiellement qu'en septembre de l'année suivante. Le nombre d'heures d'encadrement peut également varier selon que l'on prend en compte l'année scolaire ou l'année.

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028
Charges d'exploitation	-810 341 723	-826 082 886	-839 678 505	-854 862 129	-857 724 305	-861 597 913
30 Charges de personnel	-473 402 984	-494 924 162	-497 762 104	-502 467 948	-506 326 041	-508 606 415
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-73 178 179	-69 387 446	-77 329 917	-85 282 917	-80 917 917	-80 117 873
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 410 939	-4 990 469	-4 910 843	-5 056 616	-4 985 980	-5 064 158
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-220 742 372	-220 328 459	-222 674 565	-224 994 216	-227 681 169	-230 231 169
37 Subventions redistribuées	-8 724 471	-9 041 500	-9 041 000	-9 041 000	-9 041 000	-9 041 000
39 Imputations internes	-28 882 778	-27 410 850	-27 960 076	-28 019 432	-28 772 198	-28 537 298
Revenus d'exploitation	197 969 897	188 920 270	192 341 667	192 341 667	192 341 667	192 341 667
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	37 585 228	38 669 615	41 369 565	41 369 565	41 369 565	41 369 565
43 Revenus divers	112 360	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	129 995 465	131 838 736	131 138 502	131 138 502	131 138 502	131 138 502
47 Subventions à redistribuer	9 204 471	9 041 500	9 041 000	9 041 000	9 041 000	9 041 000
49 Imputations internes	21 072 373	9 370 419	10 792 600	10 792 600	10 792 600	10 792 600

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'ex- ploitation	-612 371 826	-637 162 616	-647 336 838	-662 520 462	-665 382 638	-669 256 246
34 Charges financières	-424 559	-352 520	-377 089	-377 089	-377 089	-377 089
44 Revenus financiers	1 105 597	1 146 298	1 078 799	1 078 799	1 078 799	1 078 799
Résultat des activités de financement	681 038	793 778	701 710	701 710	701 710	701 710
Résultat opérationnel	-611 690 788	-636 368 838	-646 635 128	-661 818 752	-664 680 928	-668 554 536
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-611 690 788	-636 368 838	-646 635 128	-661 818 752	-664 680 928	-668 554 536

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Ecoles moyennes	-170 178 159	-198 128 919	-189 195 416	-191 454 884	-190 791 440	-199 750 135
Formation professionnelle	-418 949 719	-419 429 224	-432 657 478	-445 570 455	-448 927 054	-443 752 060
Orientation professionnelle	-22 562 910	-18 810 694	-24 782 234	-24 793 413	-24 962 434	-25 052 342

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget du groupe de produits Écoles moyennes et formation professionnelle s'élève à environ CHF 646,6 millions en 2025, ce qui correspond à une baisse de CHF 7,0 millions par rapport à la planification réalisée pour 2025.

La hausse des coûts qui est due à l'évolution démographique attendue, aux mesures salariales 2025 et aux ressources supplémen-

taires prévues pour la planification des locaux scolaires et pour des projets de construction est contrebalancée par une baisse des charges de biens, services et marchandises (mesure d'économies) et par l'attribution à l'OEKO des traitements du corps enseignant affecté à la première année de la formation gymnasiale (sans incidence sur le solde de l'INC).

Priorités de développement

Formation professionnelle

La transition numérique restera centrale dans les années à venir. Il convient donc d'accorder une attention particulière à la thématique de l'interface entre les plates-formes numériques les plus diverses.

Comme le nombre d'élèves en fin de scolarité obligatoire augmente, la gestion des places d'apprentissage (marketing des places d'apprentissage) gagnera en importance.

Écoles moyennes

Le projet «Évolution de la maturité gymnasiale» continuera d'être un thème prioritaire. De plus, la transition numérique sollicitera toujours les écoles au cours de l'année à venir.

En ce qui concerne la formation en ECG, le nouveau plan d'études pour les domaines professionnels Santé, Travail social et Pédagogie sera consolidé. En outre, les adaptations visant à renforcer la spécialisation des élèves dans un domaine professionnel seront mises en œuvre.

L'augmentation du nombre d'élèves, qui est due à l'évolution démographique, entraîne des besoins supplémentaires en matière de

locaux scolaires. Des travaux ont été entrepris pour répondre à ces besoins.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Depuis la pandémie, le nombre de consultations est en nette augmentation. En outre, la complexité des problématiques rencontrées par les jeunes augmente.

De nouvelles bases ont été créées au niveau national et doivent être prises en compte dans le travail des centres OP: il existe notamment pour la première fois un rapport scientifique (universités de Berne et de Lausanne) qui définit des compétences en matière de planification de carrière qui sont importantes pour le système éducatif suisse et le marché du travail. Dès lors, les offres de conseil seront davantage axées sur le fait d'aider les clientes et les clients à développer ces compétences. Ainsi, l'effet durable de l'orientation professionnelle et de carrière sera renforcé et, surtout, les clientes et les clients pourront rester sur le marché du travail et conserver leur employabilité.

Chances et risques

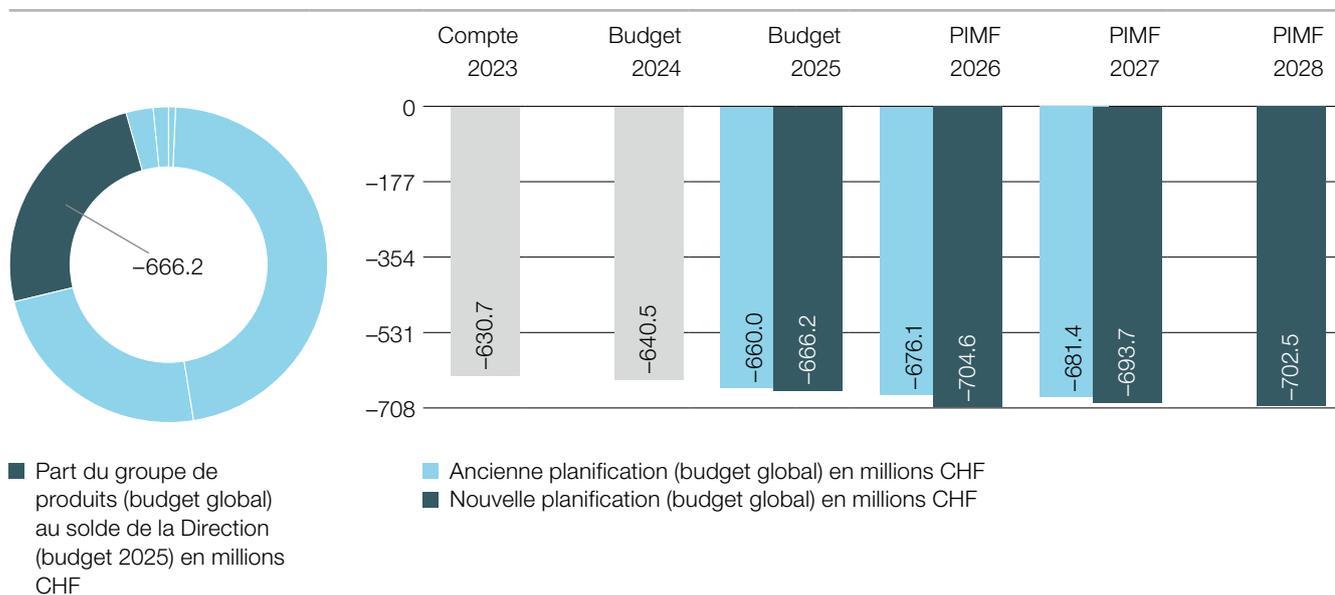
L'évolution démographique et les réformes à venir des professions dans la formation professionnelle initiale placent le degré secondaire II devant de grands défis, notamment en termes de locaux scolaires.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée reste un problème majeur qui exige des efforts particuliers au niveau des écoles (enseignantes et enseignants, personnel administratif) et des entreprises formatrices (formatrices et formateurs).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	24 491	24 509	croissant
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 761	1 636	croissant
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 181	4 980	constant
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	70 970	88 269	chancelant
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 551	6 797	croissant
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 541	1 610	croissant
Nombre de consultations des centres OP	12 139	13 161	croissant

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles, est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE et est le mandant d'un institut de droit privé pour les hautes écoles pédagogiques. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur (OENS) élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles cantonales au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage des hautes écoles gérées

conjointement avec le Jura et Neuchâtel par le biais d'une collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Tout aussi essentiels sont la mise en œuvre des accords intercantonaux sur les hautes écoles ainsi que le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles. En outre, l'Office de l'enseignement supérieur gère un service de conseil pour les employés et les étudiants des hautes écoles du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-630 794 163	-640 561 487	-666 293 633	-704 719 433	-693 735 508	-702 588 599
30 Charges de personnel	-3 546 646	-3 783 337	-3 962 483	-4 013 283	-4 039 358	-4 059 449
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-42 329	-134 150	-138 150	-148 150	-148 150	-148 150
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-627 122 089	-636 254 000	-661 803 000	-700 168 000	-689 158 000	-697 991 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-83 100	-390 000	-390 000	-390 000	-390 000	-390 000
Revenus d'exploitation	91 406	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	89 167	84 200	84 200	84 200	84 200	84 200
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 238	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-630 702 757	-640 477 287	-666 209 433	-704 635 233	-693 651 308	-702 504 399
34 Charges financières	-1	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-1	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-630 702 758	-640 477 287	-666 209 433	-704 635 233	-693 651 308	-702 504 399
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-630 702 758	-640 477 287	-666 209 433	-704 635 233	-693 651 308	-702 504 399

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Formation universitaire	-367 677 205	-375 083 913	-387 497 617	-399 484 107	-388 295 461	-393 825 393
Formation en haute école spécialisée	-178 354 742	-179 975 366	-190 890 608	-213 017 278	-215 124 266	-217 269 718
Formation du corps enseignant	-84 670 810	-85 418 009	-87 821 208	-92 133 848	-90 231 581	-91 409 288

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Un cadre financier stable revêt une grande importance pour les hautes écoles, qui bénéficient alors d'une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

En raison de l'évolution des coûts, sur laquelle les hautes écoles n'ont aucune influence (notamment les mesures salariales arrêtées, que les hautes écoles doivent reprendre pour l'ensemble de leur masse salariale), des ressources supplémentaires ont été prises en compte dans le budget à compter de la nouvelle période de pres-

tations (à compter de 2025 pour la Haute école spécialisée bernoise et à compter de 2026 pour l'Université et la PHBern), afin de réduire le déficit accumulé: un tiers de la croissance prévue de la masse salariale pour l'Université et la Haute école spécialisée bernoise et deux tiers pour la PHBern, de même qu'une subvention unique pour chaque haute école (augmentation du plafond).

Les coûts de premier équipement du Campus Biel/Bienne de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont reportés d'un an, sur la période 2026-2028.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité urgente de rénover d'importants laboratoires. Un bâtiment pour la recherche (BB07) est en passe d'être construit sur le campus de l'Île (le crédit de réalisation a été approuvé en 2023). En revanche, la construction d'un bâtiment de remplacement pour les sciences expérimentales dans le cadre de la densification de l'aire Bühlplatz/Muesmatt devrait être retardée de cinq ans supplémentaires au moins, en raison de la priorisation des moyens d'investissement qui a eu lieu en 2022. De plus, des solutions temporaires sont requises

pour des projets de longue durée afin d'éviter des limitations importantes des activités de recherche et la perte de fonds de tiers destinés à la recherche. Il s'agit notamment de trouver des solutions pour rapidement densifier les aires concernées, construire des locaux provisoires et en déplacer d'autres. Un tel projet est en cours pour la médecine vétérinaire. D'autres solutions de ce type doivent être élaborées et réalisées de concert avec la Ville de Berne, afin de pallier la pénurie de laboratoires à court et moyen termes pour l'Université.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne (CBE), la situation de la BFH en matière de locaux reste tendue et constitue un handicap par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Après plusieurs années de retard, le Grand Conseil a pu approuver en 2023 le crédit complémentaire pour la réalisation du CBB, mais une mise en service en 2027 reste incertaine. Selon la planification actuelle, la concentration de la plupart des autres sites de la BFH sur le CBE (Weyermannshaus)

pourra être achevée au plus tôt en 2028. Après la concentration anticipée d'une filière d'études proposée jusqu'ici par la BFH à Berthoud et à Bienne sur un site en location à Bienne, l'achèvement des travaux du TecLab à Berthoud peut désormais être planifié. Le Grand Conseil a approuvé le crédit correspondant lors de la session d'été 2024.

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles puissent constituer des réserves avec les bénéficiaires qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme, leur permettant ainsi de maintenir la qualité élevée de la recherche et de l'enseignement scientifiques. Il convient en revanche d'éviter de recourir aux réserves pour couvrir des coûts structurels à long terme des hautes écoles, car cela n'est pas durable. Ces prochaines années, l'Université et la BFH prévoient d'utiliser leurs réserves pour mettre en œuvre leurs projets de développement. Cependant, en raison de l'augmentation des coûts qui ne peut pas être entièrement couverte (renchérissement, mesures salariales du canton), les réserves de fonds principaux de l'Université et de la BFH seront bientôt épuisées.

Dans le cadre d'une révision de la loi sur la PHBern, le Grand Conseil a chargé la PHBern de mettre en place une nouvelle filière (accès sans examens pour les titulaires d'une maturité professionnelle) pour les enseignantes et enseignants du degré primaire. Celle-ci est proposée depuis 2023. Les coûts des mesures correspondantes sont financés pour moitié grâce à des subventions plus élevées.

En raison de la pénurie de personnel enseignant, nombre d'étudiantes et d'étudiants de la PHBern enseignent déjà pendant leurs études et ont donc besoin de plus de temps pour obtenir leur diplôme. Cela a des conséquences sur les fonds que la PHBern

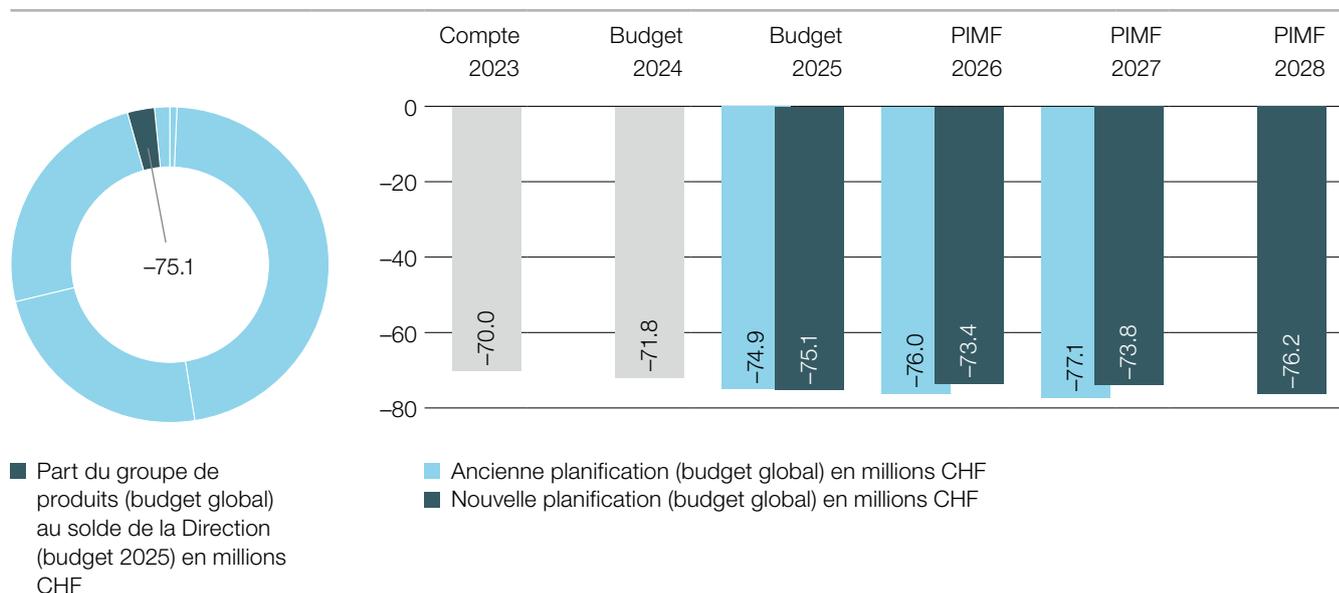
perçoit sur la base de l'AHES, car l'intensité des études s'est aussi considérablement réduite chez les étudiantes et étudiants extra-cantonaux. Comme les subventions dues au titre de l'AHES dépendent des crédits ECTS obtenus par les étudiantes et étudiants, les recettes de la PHBern qui découlent de l'AHES sont réparties sur une plus longue période en raison de la plus longue durée des études. Étant donné que la PHBern a un capital propre négatif et ne dispose d'aucune réserve, la baisse des recettes découlant de l'AHES a des répercussions sur ses liquidités; la PHBern devra vraisemblablement faire usage de la garantie des liquidités par le canton qui est prévue à l'article 71 OHEP.

Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents majeurs, en matière de centralisation et de rénovation des campus conduit à l'affaiblissement de sa position sur le marché. La BFH a toutefois pu améliorer sa position relative sur le marché ces dernières années, grâce aux efforts particuliers consentis au niveau de l'offre de formation. Après une période où la croissance de ses effectifs estudiantins était inférieure à la moyenne, elle a réussi à regagner des parts de marché. Cette période pèse cependant sur les finances cantonales, car le canton doit verser des contributions pour les étudiantes et étudiants bernois qui fréquentent une haute école spécialisée dans un autre canton, et ce jusqu'à la fin de leurs études. De plus, l'évolution positive des effectifs estudiantins à la BFH accroît la pénurie en matière de locaux jusqu'à ce que les bâtiments des nouveaux campus puissent être occupés.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	19 297	19 640	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	35	35	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la BFH	7 847	7 829	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la BFH (en %)	46	45	constant
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	3 144	3 361	croissant
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) et à l'institution de formation du corps enseignant de l'association NMS Bern	65	65	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	751	713	constant
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	133	143	constant

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits «Culture» est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-92 365 997	-92 421 202	-95 591 291	-93 665 014	-94 073 175	-96 435 422
30 Charges de personnel	-19 780 697	-20 346 813	-20 777 294	-20 730 125	-20 901 618	-21 074 092
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-2 825 637	-3 472 714	-4 116 517	-4 129 026	-3 925 609	-3 925 609
33 Amortissements du patrimoine administratif	-204 444	-230 816	-165 988	-152 721	-155 323	-72 095
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-18 014 516	-19 240 000	-19 240 000	-19 070 000	-19 070 000	-19 070 000
36 Charges de transfert	-47 406 041	-47 176 859	-49 337 492	-47 629 142	-48 066 625	-50 339 625
37 Subventions redistribuées	-1 966 500	-1 896 500	-1 896 500	-1 896 500	-1 896 500	-1 896 500
39 Imputations internes	-2 168 160	-57 500	-57 500	-57 500	-57 500	-57 500
Revenus d'exploitation	22 448 399	20 708 519	20 604 808	20 328 094	20 328 094	20 328 094
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 190 842	2 887 519	2 788 308	2 511 594	2 511 594	2 511 594
43 Revenus divers	1 402	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	15 914 516	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000	15 620 000
46 Revenus de transfert	139 060	304 500	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	1 966 500	1 896 500	1 896 500	1 896 500	1 896 500	1 896 500
49 Imputations internes	2 236 078	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-69 917 598	-71 712 683	-74 986 483	-73 336 920	-73 745 081	-76 107 328
34 Charges financières	-67 064	-66 000	-67 000	-67 000	-67 000	-67 000
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités de financement	-67 064	-66 000	-67 000	-67 000	-67 000	-67 000
Résultat opérationnel	-69 984 661	-71 778 683	-75 053 483	-73 403 920	-73 812 081	-76 174 328
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-69 984 661	-71 778 683	-75 053 483	-73 403 920	-73 812 081	-76 174 328

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Encouragement des activités culturelles	-50 751 293	-52 225 141	-54 426 307	-52 632 927	-53 099 417	-55 318 904
Protection du patrimoine	-8 182 839	-8 121 323	-8 314 160	-8 493 519	-8 554 045	-8 588 903
Archéologie	-11 050 530	-11 432 219	-12 313 016	-12 277 474	-12 158 620	-12 266 520

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2025, les charges de biens, services et marchandises sont réduites de CHF 311 000 en raison d'une consigne d'économies. En outre, des dépenses supplémentaires pour des fouilles de sauvetage sur un site fortifié préhistorique sis dans une zone à protéger à Münchenbuchsee, d'un montant de CHF 300 000, sont inscrites au budget 2025. De plus, les charges de transfert pour les années 2026 à 2028 sont moins élevées que prévu, car des fonds

issus du compte de résultat sont transférés dans le compte des investissements.

Enfin, le départ de Moutier entraîne une réduction de l'enveloppe du Conseil du Jura bernois à compter de 2026 en ce qui concerne les subventions aux activités culturelles et les avoirs du Fonds d'encouragement des activités culturelles, ce à hauteur de CHF 335 000 au total.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Le projet de rénovation complète du Musée d'Histoire de Berne a débuté.

sures de protection des sites palafittes (patrimoine mondial de l'UNESCO) et du tournant numérique.

Archéologie

Le nombre de projets de construction auxquels le Service archéologique doit pouvoir réagir rapidement reste élevé et le nombre de personnes effectuant des recherches à l'aide d'un détecteur de métaux ne cesse d'augmenter. Ces deux facteurs entraînent des fouilles de sauvetage dans des périmètres de protection archéologiques (notamment Challnechwald, Bärieriedwald, boucle de rebroussement Chlywabere) ainsi que des travaux de conservation, ce qui marque l'activité du Service archéologique, en sus des me-

Service des monuments historiques

Après que le projet RA2020 a pris fin dans les délais, le projet de définition des sites construits d'importance cantonale est lancé. Il a pour objectif de garantir un instrument de planification cantonal pour ces sites. Pour ce faire, les sites construits d'importance régionale ou locale existants seront révisés, réduits aux sites importants et consignés dans un inventaire contraignant.

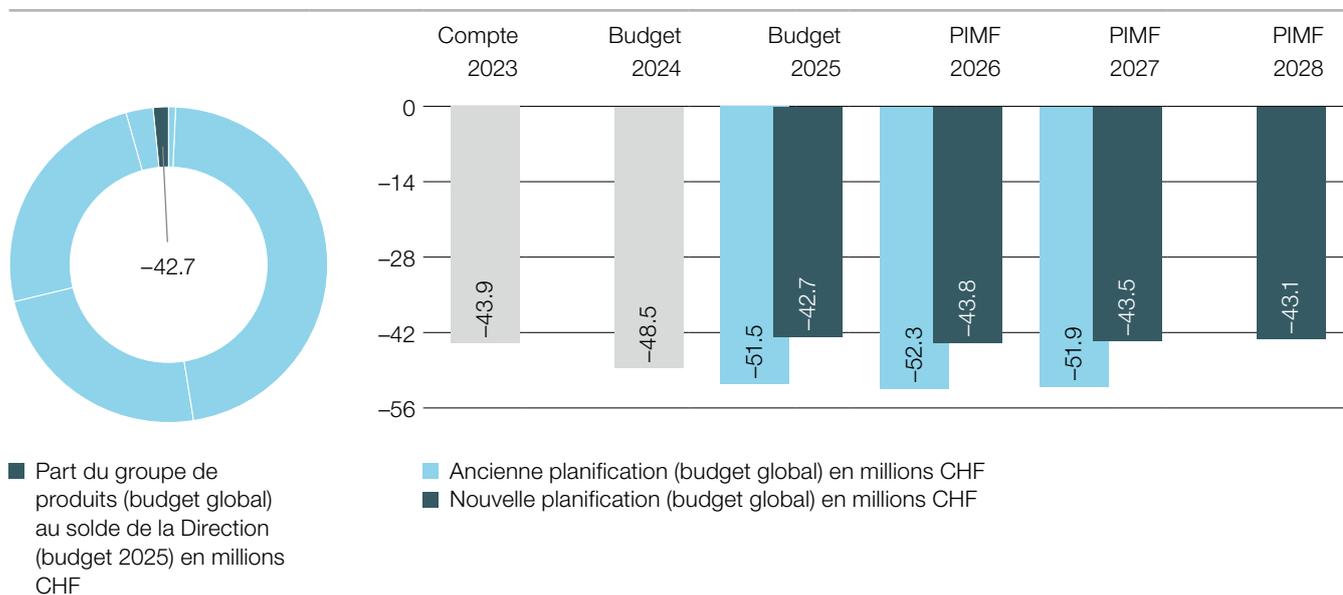
Chances et risques

Le travail lié à la protection du patrimoine est tributaire de l'activité de construction. Le volume de travail continue d'augmenter, ce qui entraîne des temps de réaction et de traitement plus longs.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	3 595	3 019	chancelant
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	73	73	croissant
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	9 101	8 458	constant
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	2	3	chancelant
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	110	144	chancelant
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 145	4 088	chancelant
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	9	10	chancelant
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie) (en CHF)	9 103 863	8 005 069	chancelant

9.7.6 Service centralisés



Description

Le groupe de produits «Service centralisés» comporte les produits «Prestations internes» et «Subsides de formation».

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que la gestion du versement des traitements à l'ensemble des enseignantes et enseignants des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II ;
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant ;

- les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l' Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle [OSP]) ;
- l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC ;
- la gestion des services informatiques en lien avec les services informatiques de base de l'INC ;
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit «subside de formation» a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-53 389 233	-61 657 277	-52 536 216	-53 919 548	-53 634 903	-53 225 898
30 Charges de personnel	-14 717 291	-14 165 890	-16 205 843	-16 293 516	-15 991 039	-15 531 150
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-6 646 696	-7 197 806	-7 975 806	-9 225 306	-9 242 306	-9 240 306
33 Amortissements du patrimoine administratif	-206 245	-120 410	-179 927	-226 086	-226 918	-279 802
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-22 769 093	-30 501 000	-28 001 000	-28 001 000	-28 001 000	-28 001 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-9 049 907	-9 672 171	-173 640	-173 640	-173 640	-173 640
Revenus d'exploitation	9 484 337	13 417 769	10 114 373	10 364 073	10 364 973	10 364 973

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	2 962 592	4 758 782	4 407 481	4 660 081	3 982 881	4 211 881
43 Revenus divers	8 902	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenu de transfert	25 050	3 009 792	9 792	9 792	9 792	9 792
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 487 794	5 649 195	5 697 100	5 694 200	6 372 300	6 143 300
Résultat des activités d'exploitation	-43 904 896	-48 239 508	-42 421 844	-43 555 475	-43 269 931	-42 860 926
34 Charges financières	-9 696	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
44 Revenus financiers	101	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-9 797	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
Résultat opérationnel	-43 914 692	-48 499 508	-42 681 844	-43 815 475	-43 529 931	-43 120 926
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-43 914 692	-48 499 508	-42 681 844	-43 815 475	-43 529 931	-43 120 926

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Prestations internes de service	-21 288 799	-21 435 497	-14 997 757	-16 128 314	-15 822 413	-15 401 344
Subsides de formation	-22 625 893	-27 064 011	-27 684 087	-27 687 161	-27 707 518	-27 719 581

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat total pour l'année budgétaire 2025 et les années de planification financière 2026 à 2028 diminue d'environ 17 % par rapport à la planification actuelle. Cette baisse est due à la diminution, par rapport à la planification actuelle, des charges dans le

domaine des subsides de formation et à la suppression de la facturation des services TIC de base par l'OIO. En revanche, des dépenses plus élevées sont engendrées pour l'administration dans le domaine du corps enseignant.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2025 et les années de planification financière 2026 à 2028 :

- développement d'EDUBERN (plateforme informatique pour les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II),

- développement de SAP pour la gestion des traitements du corps enseignant dans le cadre de la 2^e étape du projet cantonal ERP.

Chances et risques

Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'OSC propose aux établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent

- d'aider de façon efficace les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II durant la transition numérique ;

- de proposer une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc. ;
- de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et d'éviter l'augmentation des coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	5 439	5 049	croissant
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	64	63	constant
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	19 024	19 925	croissant
Nombre de comptes relevant de la compétence des TIC INC	30 610	30 478	croissant

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Soutien aux fonctions de direction	-16.5		0.7
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.7		0.2
Infrastructures	-247.2		172.6
Transports publics et coordination des transports	-463.6		153.5
Gestion immobilière	-436.2		170.2
Eaux et déchets	-64.4		87.1

10.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Soutien aux fonctions de direction	-18.6	-21.6	-15.8	-16.0	-16.2	-16.3
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques	-2.2	-2.6	-2.5	-2.5	-2.3	-2.3
Infrastructures	-68.9	-69.0	-74.7	-77.6	-79.0	-80.2
Transports publics et coordination des transports	-279.8	-310.8	-310.1	-316.0	-315.2	-322.8
Gestion immobilière	-254.0	-265.5	-265.9	-278.3	-283.9	-283.7
Eaux et déchets	25.7	25.6	22.8	23.0	22.2	22.2
Total	-597.8	-643.9	-646.3	-667.4	-674.5	-683.2

10.3 Priorités de développement de la Direction

(DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les ressources et moyens de financement disponibles. La planification inclut notamment les grands projets en cours suivants :

- Domaine de la construction des routes: réaménagement Aarwangen, réaménagement Berthoud–Oberburg–Hasle, réaménagement Laupen.
- Domaine des transports publics: réaménagement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS, installations publiques CFF, y c. accès Bubenbergr), tram Bern–Ostermundigen.

- Domaine des bâtiments: campus HESB de Bienne, construction du centre de police à Niederwangen, campus BFH de Berne, acquisition et rénovation du bâtiment Tavannes Machines, création de pôles de compétences dans le Jura bernois, nouvelles constructions pour la recherche médicale et l'enseignement sur le site de l'Hôpital de l'Île et nouveau bâtiment de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours et de la planification sectorielle, le besoin d'investissement d'ici à 2026 s'élève à CHF 761,4 millions.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-1 157 434 145	-1 229 873 378	-1 230 623 305	-1 253 962 778	-1 257 742 922	-1 271 128 388
Écart		-6.3%	-0.1%	-1.9%	-0.3%	-1.1%
Revenus	559 668 939	585 987 320	584 361 296	586 528 015	583 284 117	587 921 290
Écart		4.7%	-0.3%	0.4%	-0.6%	0.8%
Solde	-597 765 206	-643 886 058	-646 262 008	-667 434 763	-674 458 805	-683 207 098
Écart		-7.7%	-0.4%	-3.3%	-1.1%	-1.3%
Charges						
30 Charges de personnel	-112 653 671	-118 957 328	-122 711 277	-122 437 693	-123 076 728	-123 878 983
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-203 335 678	-192 302 031	-194 518 329	-207 151 631	-207 484 631	-203 159 631
33 Amortissements du patrimoine administratif	-229 340 369	-235 248 598	-236 539 100	-241 666 827	-246 768 923	-250 790 579
34 Charges financières	-10 421 331	-10 700 000	-10 900 000	-11 100 000	-11 100 000	-11 100 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 624 828	-4 404 400	-4 681 860	-4 601 320	-4 601 320	-6 838 320
36 Charges de transfert	-569 376 319	-628 463 414	-624 756 934	-634 531 531	-634 637 543	-649 787 098
37 Subventions redistribuées	-7 256 632	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000
38 Charges extraordinaires	-10 387 324	-21 500 000	-23 800 000	-19 800 000	-17 500 000	-13 000 000
39 Imputations internes	-13 037 992	-14 297 606	-8 715 805	-8 673 777	-8 573 777	-8 573 777
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	53 385 490	53 874 000	53 024 000	53 524 000	52 524 000	52 524 000
42 Contributions	36 281 892	32 182 500	32 634 400	32 734 400	32 634 400	32 634 400
43 Revenus divers	2 476 399	425 000	2 515 000	2 515 000	2 515 000	2 515 000
44 Revenus financiers	153 939 611	159 414 000	155 672 000	156 252 000	157 042 000	160 772 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	3 713 747	13 428 280	15 946 280	11 576 280	9 076 280	5 663 280
46 Revenus de transfert	293 498 331	312 557 243	310 490 312	316 006 311	315 363 661	318 583 834
47 Subventions à redistribuer	7 256 632	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 116 837	10 106 297	10 079 304	9 920 024	10 128 776	11 228 776

Evolution du compte de résultats

Par rapport à 2024, le solde du compte de résultats augmente d'environ CHF 0,3 million dans le budget 2025. La compensation du renchérissement de 0,5% et les effectifs supplémentaires de l'OED et de l'OIC entraînent une hausse de CHF 3,7 millions des frais de personnel. Conformément aux consignes du Conseil-exécutif, la DTT a réduit les charges de biens et services de CHF 10,5 millions. Dans le domaine du bâtiment, les frais de location et les charges augmentent en raison du renchérissement et des besoins supplémentaires. La Confédération prévoit une baisse des recettes issues des droits de douane sur les carburants et des recettes tirées

de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). À l'OTP, les subventions d'investissement à fonds perdu pour les projets de grande envergure en cours ainsi que l'augmentation des contributions au FIF ont entraîné une détérioration du solde par rapport à l'exercice précédent. Ces coûts supplémentaires ont été totalement compensés par les recettes supplémentaires des communes et des indemnités plus faibles. Les amortissements résultent principalement de la priorisation dans le domaine du bâtiment.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-495 422 040	-592 660 203	-621 359 564	-692 443 412	-628 998 767	-570 395 387
Écart		-19.6%	-4.8%	-11.4%	9.2%	9.3%
Recettes	74 120 153	71 154 129	75 318 564	86 922 412	80 867 767	75 994 387
Écart		-4.0%	5.9%	15.4%	-7.0%	-6.0%
Solde	-421 301 886	-521 506 074	-546 041 000	-605 521 000	-548 131 000	-494 401 000
Écart		-23.8%	-4.7%	-10.9%	9.5%	9.8%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-348 240 485	-482 562 106	-506 595 064	-587 458 612	-523 606 667	-474 487 437
51 Investissements pour le compte de tiers	-1 913 125	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-36 313 581	-1 300 000	-1 300 000	-1 300 000	-1 140 000	-1 140 000
54 Prêts	-27 916 768	-11 459 619	-8 073 400	-4 982 500	-1 164 300	-1 164 300
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-69 674 480	-88 338 478	-96 391 100	-89 702 300	-94 087 800	-84 603 650
57 Subventions d'investissement redistribuées	-11 363 601	-9 000 000	-9 000 000	-9 000 000	-9 000 000	-9 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	168 964	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	4 240 744	4 634 000	3 258 000	2 384 000	2 384 000	2 384 000
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	87 333	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	42 490 193	52 014 432	56 726 364	70 587 712	66 760 967	61 976 987
64 Remboursement de prêts	15 769 318	5 405 697	6 234 200	4 850 700	2 622 800	2 533 400
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11 363 601	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000	9 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets inscrits au budget 2025 augmentent de CHF 24,6 millions par rapport à 2024, atteignant un montant total de CHF 546 millions. Le secteur des bâtiments est le principal responsable de cette augmentation (CHF 24,1 millions). Les résultats de la priorisation sont visibles dans les années du plan intégré mission-financement, en particulier dans le domaine du bâtiment. Le projet de réaménagement de la gare de Berne (installations des

CFF destinées au public) a engendré des coûts supplémentaires d'un montant total de CHF 25,8 millions. Les investissements nets vont augmenter jusqu'à CHF 605,5 millions d'ici à 2026. Le besoin élevé en investissements continuera d'augmenter dans les années à venir. De 2027 à 2028, il est prévu de prélever CHF 1,5 millions dans le Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les réaménagements routiers de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
749.4	755.4	771.5	772.1	799.0	806.6

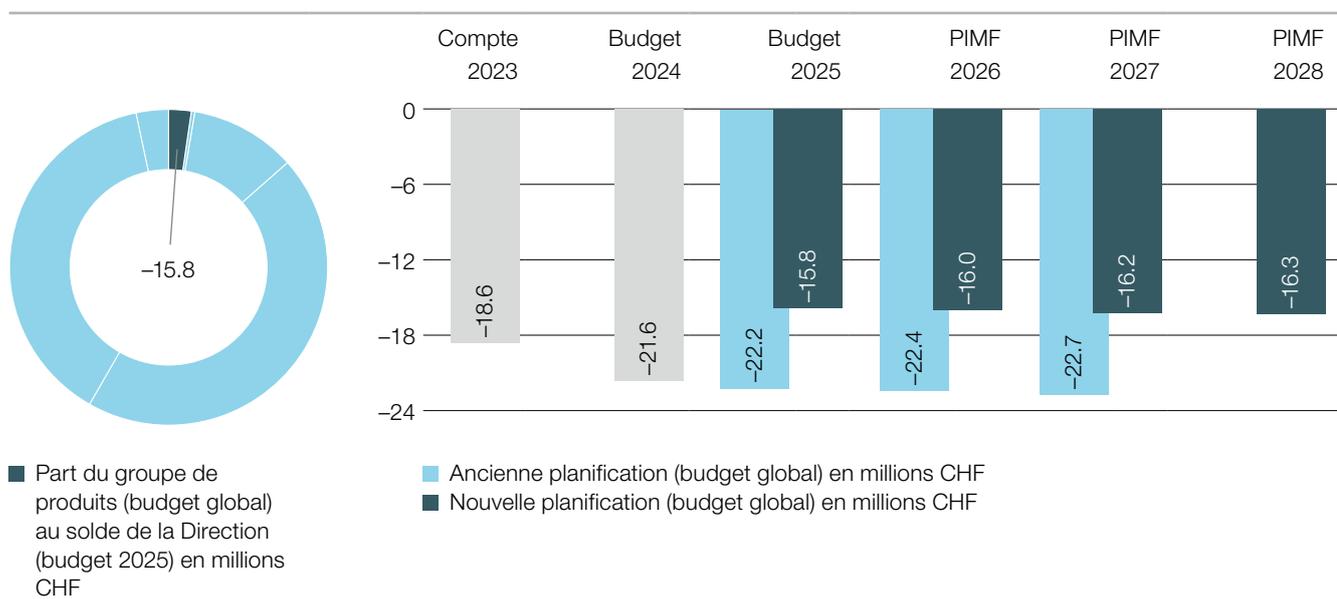
Commentaire

Outre des mesures de réduction des effectifs, deux offices, l'OIG et l'OCEE, ont quitté la DTT fin 2019 suite à la réforme des directions, raison pour laquelle les effectifs autorisés pour 2020 ne s'élevaient plus qu'à 758,25 ETP. En 2021, les effectifs autorisés sont restés constants. Ils ont augmenté de 15,7 en 2022, atteignant 774,76 ETP

au total. Cette hausse est principalement due au besoin de rattrapage et au développement des ressources au sein de l'Office des immeubles et des constructions. La création de postes supplémentaires en 2023 et 2024 (principalement à l'OIC) a entraîné une nouvelle augmentation des effectifs, pour un total de 798,96 ETP.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général (SG) est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le SG garantit un

soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-19 238 138	-21 897 552	-16 523 451	-16 699 716	-16 914 022	-16 958 650
30 Charges de personnel	-10 045 169	-10 713 529	-11 056 526	-11 132 972	-11 254 967	-11 268 457
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-3 300 015	-4 045 000	-4 113 000	-4 215 000	-4 215 000	-4 215 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-865 530	-1 172 885	-1 119 925	-1 117 744	-1 210 055	-1 241 192
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-151 414	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 876 010	-5 831 139	-99 000	-99 000	-99 000	-99 000
Revenus d'exploitation	634 393	152 000	552 000	552 000	552 000	552 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	136 558	42 000	42 000	42 000	42 000	42 000
43 Revenus divers	2	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	96 166	90 000	10 000	10 000	10 000	10 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	401 666	20 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Résultat des activités d'exploitation	-18 603 745	-21 745 552	-15 971 451	-16 147 716	-16 362 022	-16 406 650
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
Résultat des activités de financement	1	135 000	135 000	135 000	135 000	135 000
Résultat opérationnel	-18 603 744	-21 610 552	-15 836 451	-16 012 716	-16 227 022	-16 271 650
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-18 603 744	-21 610 552	-15 836 451	-16 012 716	-16 227 022	-16 271 650

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Soutien à la direction	-18 603 744	-21 610 552	-15 836 451	-16 012 716	-16 227 022	-16 271 650

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Outre la compensation du renchérissement, les charges de personnel englobent des dépenses supplémentaires de CHF 0,3 million liées à des transferts de tâches au sein de la DTT. Ces transferts internes n'ont pas de répercussion sur le solde. En ce qui concerne les prestations de service de tiers, la directive du Conseil-exécutif visant à réduire les charges de biens et services et les charges d'exploitation a été appliquée, permettant des économies de CHF 0,1 million. Des reports de projets entraînent une baisse des

amortissements à hauteur de CHF 0,2 million. Conformément à la décision du Conseil-exécutif, les facturations internes de prestations cantonales sans effet sur le solde pour la fourniture des prestations TIC de base ont été supprimées, résultant en une réduction des dépenses de CHF 6,0 millions. L'indemnité de l'OFROU pour la fourniture de prestations informatiques à l'OPC est désormais facturée en interne, ce qui a entraîné des recettes annuelles supplémentaires de CHF 0,5 million.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services

centralisés (personnel, gestion numérique, finances, services centraux et traduction).

Chances et risques

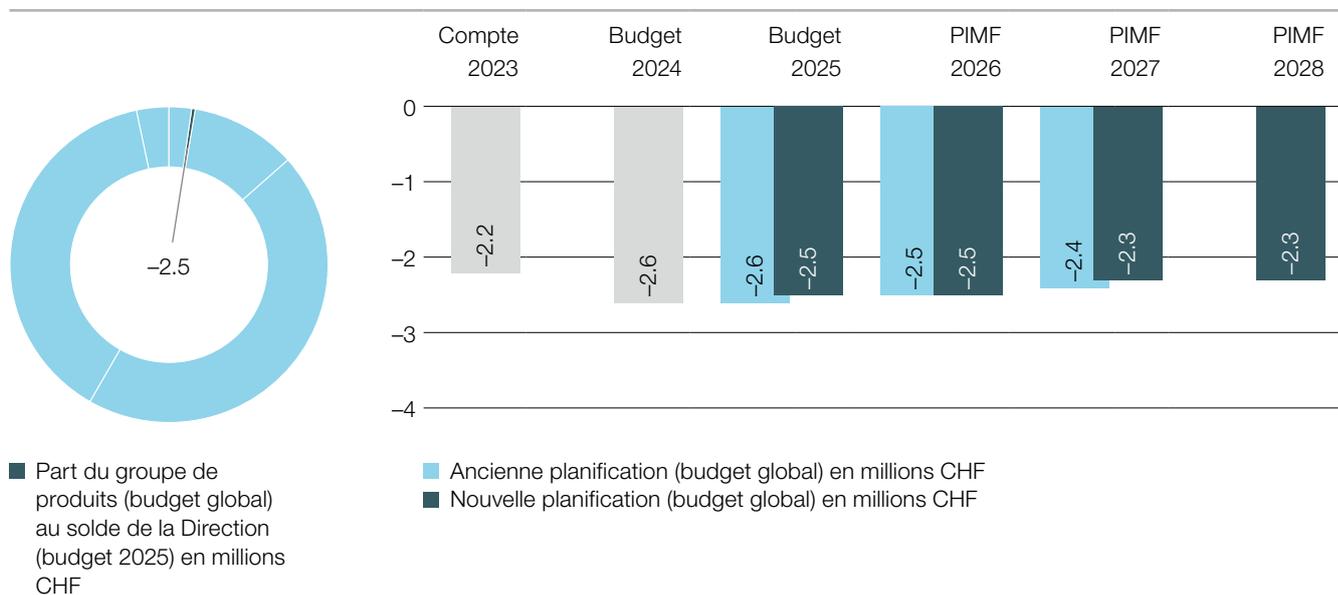
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité et la qualité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciennes et techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Temps de traitement moyen des factures SG de la réception à l'enregistrement dans le processus de workflow de la comptabilité	7	8	baisser
Nombre de projets menés à bien en proportion au total de tous les projets en un an (en pourcent)	41	61	constant
Nombre de démissions par rapport au total des salariés SG en un an (en pourcent)	4	13	chancelant
Nombre de toutes les arrêtés du Conseil-exécutif, des affaires gouvernementales du Grands Conseil, d'interventions et de rapports conjoints en un an	417	383	constant

10.7.2 Jurisdiction administrative à l'intérieur de l'administration et prestations juridiques



Description

L'Office juridique (OJ) traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur ou de la directrice.

L'OJ soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-2 443 422	-2 793 325	-2 738 826	-2 730 909	-2 585 061	-2 593 757
30 Charges de personnel	-2 386 280	-2 741 325	-2 687 126	-2 675 909	-2 530 061	-2 538 757
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-51 892	-43 000	-42 700	-46 000	-46 000	-46 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 250	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000
Revenus d'exploitation	290 612	199 000	247 700	247 700	247 700	247 700
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régages et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	288 297	197 700	247 700	247 700	247 700	247 700
43 Revenus divers	190	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 311	1 300	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	814	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-2 152 810	-2 594 325	-2 491 126	-2 483 209	-2 337 361	-2 346 057
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-2 152 810	-2 594 325	-2 491 126	-2 483 209	-2 337 361	-2 346 057
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-2 152 810	-2 594 325	-2 491 126	-2 483 209	-2 337 361	-2 346 057

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 930 844	-2 334 892	-2 242 013	-2 234 888	-2 103 625	-2 111 451
Prestations juridiques	-221 966	-259 433	-249 112	-248 321	-233 736	-234 606

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais de personnel tout comme les frais de matériel sont comparables à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation des procédures de recours entraîne une hausse des indemnités versées.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des personnes impliquées dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan

économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée à l'édiction de la loi relative à BLS SA et à la révision de l'ordonnance sur la participation des communes aux coûts des transports publics.

Chances et risques

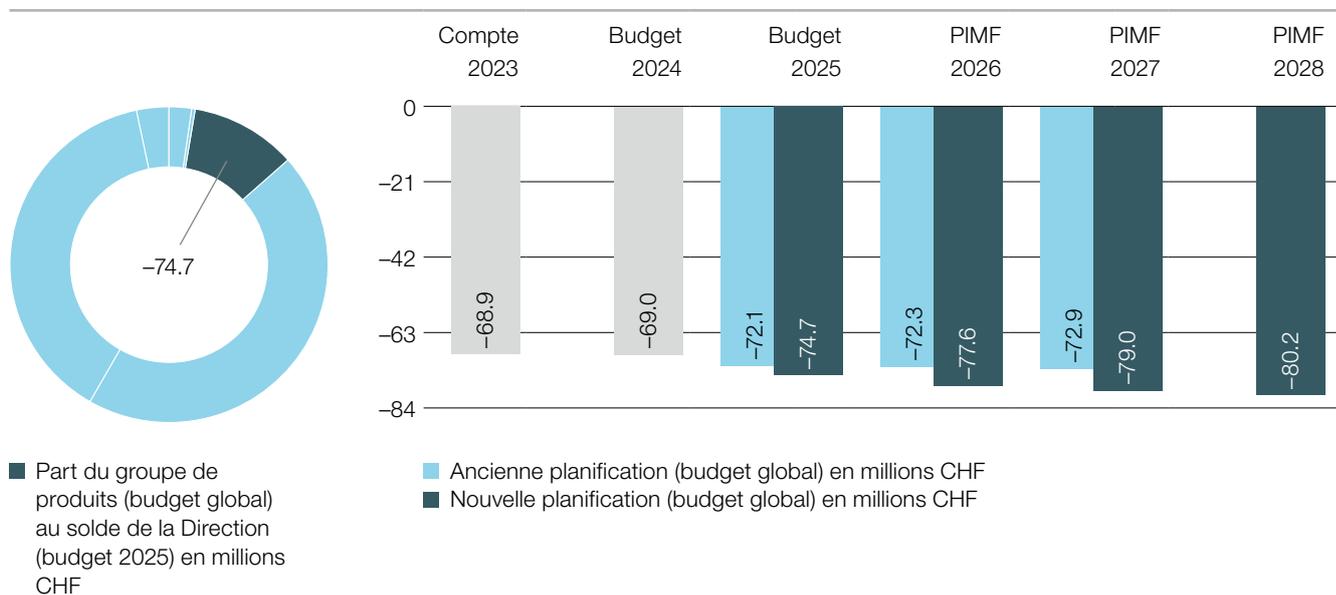
L'augmentation des ressources en personnel en 2024 a permis de maîtriser le volume de travail en forte hausse. Le risque que les

procédures de recours en matière de construction et que les projets législatifs durent plus longtemps demeure.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de recours déposés à la DTT	312	315	chancelant
Nombre de recours réglés de la DTT	301	297	constant
Nombre de projets législatifs réglés	2	4	croissant

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification, élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

Achèvement du réseau (construction) et entretien des routes nationales.

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-243 083 317	-243 568 329	-245 723 509	-251 191 113	-252 265 005	-252 810 016
30 Charges de personnel	-67 131 358	-70 052 023	-71 059 222	-71 087 506	-71 641 398	-72 177 506
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-65 588 845	-60 444 700	-58 912 681	-63 817 000	-63 817 000	-63 817 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-90 188 506	-88 448 110	-90 148 110	-90 258 110	-90 278 110	-90 278 110
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-205 841	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-13 270 999	-20 088 596	-20 613 596	-21 038 597	-21 538 597	-21 547 500
37 Subventions redistribuées	-4 310 719	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000	-3 000 000
39 Imputations internes	-2 387 049	-1 534 900	-1 989 900	-1 989 900	-1 989 900	-1 989 900
Revenus d'exploitation	172 418 622	175 038 973	171 387 873	173 908 874	173 808 874	174 258 874

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	1 695 415	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000	1 675 000
42 Contributions	10 130 434	7 699 600	7 846 500	7 846 500	7 846 500	7 846 500
43 Revenus divers	2 031 020	155 000	2 245 000	2 245 000	2 245 000	2 245 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	209 379	870 000	870 000	870 000	870 000	870 000
46 Revenus de transfert	152 274 280	160 136 373	154 210 373	156 731 374	156 431 374	155 781 374
47 Subventions à redistribuer	4 310 719	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
49 Imputations internes	1 767 377	1 503 000	1 541 000	1 541 000	1 741 000	2 841 000
Résultat des activités d'ex- ploitation	-70 664 695	-68 529 356	-74 335 636	-77 282 239	-78 456 131	-78 551 142
34 Charges financières	-2 155	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2 054 436	1 069 000	1 169 000	1 169 000	1 169 000	1 169 000
Résultat des activités de financement	2 052 281	1 069 000	1 169 000	1 169 000	1 169 000	1 169 000
Résultat opérationnel	-68 612 414	-67 460 356	-73 166 636	-76 113 239	-77 287 131	-77 382 142
38 Charges extraordinaires	-310 467	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 700 000	-2 800 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-310 467	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 700 000	-2 800 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-68 922 881	-68 960 356	-74 666 636	-77 613 239	-78 987 131	-80 182 142

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Infrastructures	-70 066 497	-70 863 757	-74 916 075	-77 717 550	-78 977 879	-80 056 231
Routes nationales Exploitation	1 143 617	2 105 299	467 707	324 257	212 963	97 668
Fonds des rives, des lacs et des rivières	0	-201 898	-218 267	-219 945	-222 214	-223 579

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Concernant la planification 2025, les charges et revenus ont baissé par rapport à la planification précédente. Le budget global présente un écart de CHF 2,5 millions.

La hausse des frais de personnel est principalement imputable à la compensation du renchérissement. En ce qui concerne les frais de matériel, les directives d'économie du Conseil-exécutif ont été appliquées: les dépenses liées à l'achat de matériel et de prestations de tiers pour les routes cantonales ont été réduites.

La hausse des amortissements s'explique par les investissements plus élevés de l'année précédente et par la mise en service du

contournement de Wilderswil. D'après les dernières estimations, les contributions provenant du produit des droits d'entrée sur les carburants de la Confédération et de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) devraient diminuer.

Le report des projets de réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud-Oberburg-Hasle en raison d'oppositions et de recours entraîne un report des charges et revenus extraordinaires sans incidence sur le solde (facturation interne).

Priorités de développement

L'accent continue à être mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales, en particulier pour la réfection des ponts construits à la même époque (années 60 et 70). Dans tout le canton, et en particulier dans l'Oberland, différents projets de réfection d'envergure sont actuellement menés.

Des travaux sont en cours pour accorder davantage la priorité aux projets de réfection d'ouvrages prévus ces prochaines années. La priorisation continue des investissements dans le domaine des ponts et chaussées permet de garantir que le plafond moyen de CHF 160 millions par an autorisé pour les investissements dans les ponts et chaussées (planification sectorielle) est respecté malgré

des investissements bien plus élevés dans le maintien de la substance des routes cantonales. Les nouveaux investissements de l'ordre de CHF 15 à 20 millions par an continuent à porter essentiellement sur l'amélioration de l'infrastructure cycliste cantonale.

Projets de construction de routes majeurs : les projets d'aménagement des traversées de Münsingen et de Trubschachen sont sur la dernière ligne droite ; les projets de réaménagement du réseau routier de Laupen et de réfection de la traversée de Frutigen se trouvent dans leur phase principale. Les deux projets de réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud–Oberburg–Hasle ont encore pris du retard en raison de recours lancés contre l'approbation des plans.

L'organisation faîtière du projet « Espace Biel/Bienne.Nidau » se charge de la mise en œuvre des recommandations résultant du processus de dialogue. Des études portant sur le réaménagement du trafic sur l'axe Bruggmoos–Neuenburgstrasse et sur la mobilité

globale Biel/Bienne Ouest seront réalisées d'ici à 2025. Cette dernière permettra également de clarifier la question du tunnel de Port et de l'élaboration d'une solution à long terme comblant les lacunes du réseau de routes nationales à Bienne.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de réalisation sur le territoire de la ville de Berne, dans l'Aarboden (vallée du Hasli) et dans l'Oberhasli. De nombreux projets de revitalisation et de protection contre les crues sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation dans les communes assujetties à l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p. ex. Lamm bach et Schwanderbach à Schwanden bei Brienz, Richebach et Burstgräbli à Reichenbach im Kandertal, Zugl à Steffisburg, Singine à Laupen, Seebach à Seedorf, Emme à Eggwil, Signau et Utzenstorf).

Chances et risques

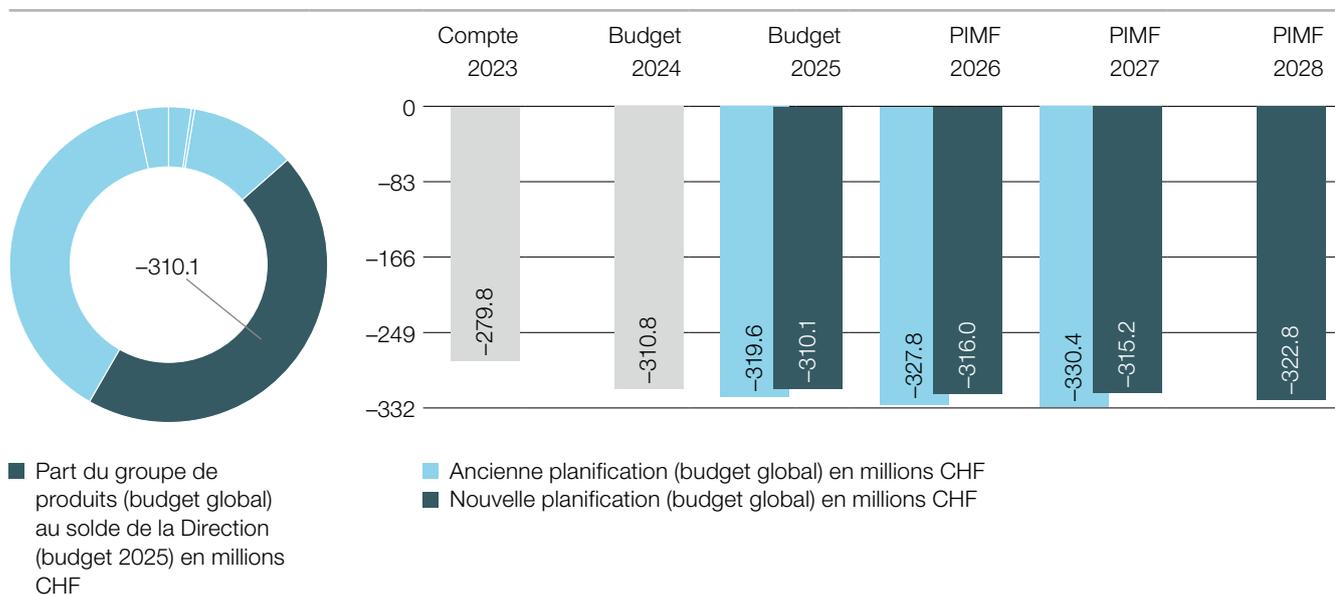
Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré les sous-effectifs, la pénurie croissante de main-d'œuvre spécialisée et des moyens financiers limités constitue toujours un grand défi pour l'OPC.

L'inflation qui sévit dans le secteur de la construction continue de représenter un risque financier pour les projets de l'OPC.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	740	734	constant
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	81	82	croissant
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	244	244	constant
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	271	250	constant
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 285	3 111	constant
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	constant

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics (TP) et le crédit-cadre d'investissement pour les TP, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des TP (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ou la directrice ainsi que le SG dans ces domaines.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-418 851 248	-460 299 332	-463 609 684	-472 520 238	-471 379 038	-482 839 154
30 Charges de personnel	-2 498 951	-2 582 363	-2 538 467	-2 556 113	-2 584 092	-2 603 555
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-868 853	-723 501	-567 501	-680 001	-680 001	-680 001
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-415 357 161	-456 880 968	-460 390 216	-469 170 624	-468 001 446	-479 442 098

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-126 283	-112 500	-113 500	-113 500	-113 500	-113 500
Revenus d'exploitation	138 316 210	149 362 394	153 352 763	156 347 759	156 005 109	159 875 282
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	413 248	391 500	391 500	391 500	391 500	391 500
43 Revenus divers	281	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	137 900 161	148 970 894	152 961 263	155 956 259	155 613 609	159 483 782
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 520	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-280 535 038	-310 936 938	-310 256 921	-316 172 479	-315 373 929	-322 963 872
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	710 845	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat des activités de financement	710 845	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Résultat opérationnel	-279 824 193	-310 796 938	-310 116 921	-316 032 479	-315 233 929	-322 823 872
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-279 824 193	-310 796 938	-310 116 921	-316 032 479	-315 233 929	-322 823 872

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Infrastructure et matériel roulant	-95 390 626	-111 600 037	-165 742 069	-166 730 357	-163 547 701	-168 215 768
Offre de transports	-184 433 566	-199 196 901	-144 374 852	-149 302 123	-151 686 228	-154 608 104

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La diminution du budget de près de 3% par rapport à l'année précédente est due principalement à la baisse des charges de transfert. Les indemnités d'exploitation et les amortissements ont pu être diminués. Par contre, les besoins en subventions d'investissement à fonds perdu et de contribution au Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) sont plus élevés. D'après la planification actuelle, le besoin d'indemnisation pour les prestations de transports publics commandées devrait baisser en raison des augmentations tarifaires réalisées en décembre 2023 et de l'évolution positive de la demande. De plus, les coûts d'investissement induits devraient être plus bas en raison du retard pris par certains projets. La baisse des amortissements sur les subventions d'investissement fournies s'explique principalement par les reports de mise en service, qui entraînent un report du début de l'amortissement.

Pour les grands projets («Avenir de la gare de Berne» et tram Berne-Ostermundigen p. ex.), les subventions d'investissement à fonds perdu sont plus élevées que prévu.

Le financement des transports publics continue de représenter un défi de taille. Certes, les recettes des transports ont repris après la pandémie de coronavirus, et les augmentations tarifaires de décembre 2023 ainsi que l'évolution positive de la demande ont engendré des recettes supplémentaires. La pression sur les coûts reste néanmoins forte. La suppression, en 2026 déjà, du remboursement de l'impôt sur les huiles minérales en ce qui concerne le trafic local, décidée par le Parlement, entraîne une hausse des coûts.

Priorités de développement

Dans le domaine de la mobilité, le modèle global des transports du canton mis à jour a été publié au printemps 2023. Les nouvelles prévisions tablent sur une croissance du trafic nettement moins importante pour le trafic individuel motorisé et pour les transports publics.

Suite à la pandémie, la demande a considérablement augmenté, principalement dans et entre les agglomérations ainsi que dans le trafic de loisirs. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans le plan financier.

Ces prochaines années, les grands projets parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne-Ostermündigen, du nœud de transports publics de la gare d'Ostermündigen et du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'impact environnemental et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doit aussi y contribuer de manière significative (p. ex. aplanissement des pics de fréquentation, décalage du début des cours scolaires, etc.).

La hausse des coûts (énergie et inflation notamment) s'est ralentie. Pour les projets de construction, les coûts restent toutefois élevés en raison de l'importante activité de construction.

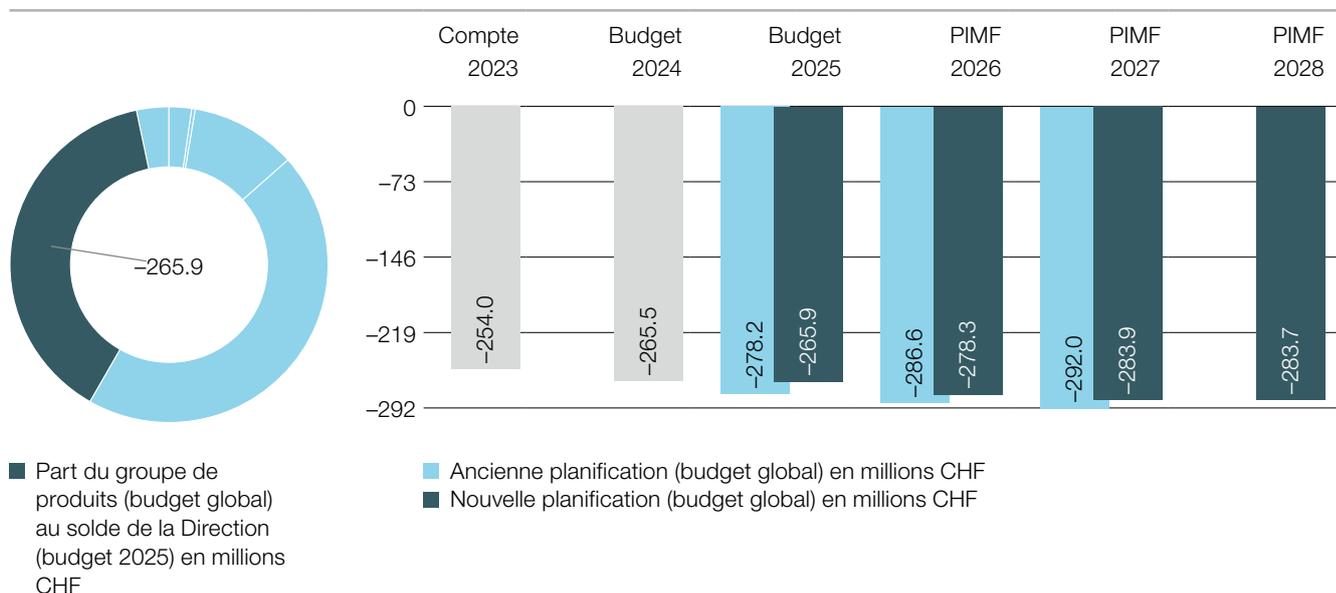
Indépendamment de l'évolution actuelle des coûts, des coûts supplémentaires dérivant d'investissements prévus (en particulier achat de matériel roulant, électrification de la flotte de bus et construction de dépôts) entraîneront une augmentation du besoin d'indemnisation dans les années à venir.

Dans le cadre de la prolongation de l'arrêté sur l'offre 2022-2026 décidée par le Grand Conseil en mars 2024, aucun gros aménagement de l'offre n'est prévu pour ces deux prochaines années. De même, aucun moyen n'est inscrit dans le plan financier pour les années 2027 et 2028 pour des extensions plus importantes de l'offre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	23	23	constant
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	61 400 000	62 193 900	croissant
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 470 000 000	1 615 001 217	croissant
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	267 500 000	268 800 000	croissant
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les TP	98 700 000	93 600 000	baisser

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, l'office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (entretien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, on réalise de nouvelles constructions, des transforma-

tions ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, on loue des locaux sur le marché. La mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine inancier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement 2026	Plan intégré mission-financement 2027	Plan intégré mission-financement 2028
Charges d'exploitation	-411 325 184	-428 440 789	-425 260 910	-437 955 124	-444 312 798	-447 928 200
30 Charges de personnel	-14 805 564	-15 873 752	-17 471 210	-17 140 424	-17 073 098	-17 188 500
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-121 033 782	-122 620 000	-125 320 000	-132 845 000	-133 470 000	-129 270 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-136 163 121	-143 240 000	-142 800 000	-147 800 000	-152 800 000	-156 800 000
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-138 578 740	-146 411 337	-139 256 000	-139 756 000	-140 556 000	-144 256 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-743 978	-295 700	-413 700	-413 700	-413 700	-413 700
Revenus d'exploitation	16 631 656	15 525 097	16 011 996	15 944 744	15 953 496	15 953 496
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	9 186 106	8 410 000	8 810 000	8 810 000	8 810 000	8 810 000
43 Revenus divers	394 955	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 288 600	1 205 000	1 155 000	1 155 000	1 155 000	1 155 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	5 761 995	5 640 097	5 776 996	5 709 744	5 718 496	5 718 496

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-394 693 528	-412 915 692	-409 248 914	-422 010 380	-428 359 302	-431 974 704
34 Charges financières	-10 419 002	-10 700 000	-10 900 000	-11 100 000	-11 100 000	-11 100 000
44 Revenus financiers	151 154 453	158 070 000	154 228 000	154 808 000	155 598 000	159 328 000
Résultat des activités de financement	140 735 450	147 370 000	143 328 000	143 708 000	144 498 000	148 228 000
Résultat opérationnel	-253 958 078	-265 545 692	-265 920 914	-278 302 380	-283 861 302	-283 746 704
38 Charges extraordinaires	-1	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-1	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-253 958 079	-265 545 692	-265 920 914	-278 302 380	-283 861 302	-283 746 704

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Gestion des biens immobiliers	-253 958 079	-265 545 692	-265 920 914	-278 302 380	-283 861 302	-283 746 704

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du budget 2025 augmente d'environ CHF 12 millions par rapport au PIMF 2025 et, pour les années de planification qui suivent, d'environ CHF 8 millions.

Le plus important effet observé découle de l'adaptation des amortissements qui ont été réduits d'environ CHF 7,5 millions au total. Sur la base du nouveau plan d'investissement intégré (PII) du canton et d'une simulation récente, les amortissements planifiés seront réduits d'environ CHF 4,5 millions, les amortissements non planifiés de CHF 3 millions. En effet, la valeur des immeubles cantonaux étant évaluée de manière systématique depuis de nombreuses années, on peut s'attendre à un besoin de correction nettement inférieur.

Dans le budget 2025, les frais de location et les frais accessoires augmentent d'environ CHF 2 millions et, pour les exercices de planification 2026 et 2027, de CHF 4 millions, notamment en raison des besoins dans le domaine de la formation et des locaux provisoires nécessaires pendant les travaux de rénovation. Durant l'exer-

cice de planification 2028, les charges de loyer diminuent d'environ CHF 4 millions grâce à la mise en service du nouveau centre de police.

Les coûts des honoraires de personnes externes baissent d'environ CHF 2,3 millions. Les coûts d'entretien courant sont réduits de CHF 2,3 millions dans le budget 2025 grâce à des prescriptions restrictives. Dans les exercices de planification suivants, ces coûts augmentent d'environ CHF 0,7 million en raison de l'augmentation des surfaces.

Les revenus financiers augmentent d'environ CHF 3,6 millions, le produit locatif de VBS et de Timeout Group revenant désormais à l'Office des immeubles et des constructions (OIC). Jusqu'à présent, il était versé à l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM).

Priorités de développement

Les exigences posées aux locaux pour le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) mobilisent d'importantes ressources dans un contexte d'incertitude quant au financement des besoins en locaux. Font également partie des priorités la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, la planification des sites de la POCA, le regroupement des sites de la BFH avec les campus de Bienne et Berne, ainsi que la construction du nouveau Centre de police Berne. Concernant les gymnases de la région de Berne, suite à l'augmentation des besoins en surface, la question d'un site supplémentaire va être examinée. La forte hausse du nombre d'élèves dans les gymnases génère un besoin important en locaux scolaires, qui peut

être satisfait à court terme grâce à des locations et à des locaux supplémentaires au Businesspark. Les remises en état de grande envergure des installations scolaires à venir nécessitent une planification globale des permutations pendant les travaux. L'élément principal à cet effet est la relocalisation de l'école d'arts visuels dans le Bernapark à Stettlen et la réaffectation provisoire dans le Businesspark.

Suite au changement d'appartenance cantonale de Moutier, les unités qui s'y trouvent aujourd'hui devront être relocalisées. Un nouveau centre administratif verra le jour à Tavannes, la détention administrative sera relocalisée à Witzwil et le Ceff Artisanat démé-

nagera à Bienne. Le changement de canton devant avoir lieu d'ici à la fin 2025, des locaux provisoires devront être créés à Loveresse et à Bienne.

Le site du Schermenweg dans le PDE Wankdorf à Berne et la Rue de l'Hôpital à Bienne comptent parmi les importants sites à développer. Le site de Bienne qui regroupe les bâtiments de la préfecture, de la prison

régionale et de l'immeuble de la Rue de l'Hôpital 20 présente un important potentiel de développement de par son emplacement central et attractif.

Les sites de Bellelay et de Prêles vont être réaffectés à moyen terme. À Bellelay, la recherche d'une réaffectation appropriée des bâtiments libérés est en cours; la réglementation en vigueur sur les constructions va être adaptée dans ce cadre. À Prêles, on vise une modification de l'affectation actuelle pour la zone affectée à des besoins publics.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (R: réalisation, E: étude, P: planification):

Berne, BFH, construction du campus (R) – Berne, Université, site de l'Hôpital de l'Île, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (R) – Bienne, BFH, construction du campus (R) – Interlaken, gymnase, construction d'une salle de sport triple (R) – Achat et rénovation du bâtiment Tavannes Machines, établissement des pôles de compétences dans le Jura

bernois (R) – Liebefeld, gymnases, aménagement locatif Businesspark – Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) – Niederwangen, DSE-POCA, construction du centre de police (R) Niederwangen, – Thoune, groupement des gymnases (R) – Berne, gymnase de Neufeld, réfection et construction d'un bâtiment de remplacement (E) – Berne, Ecole d'Arts Visuels, Schänzlihalde, rénovation complète (E) – Berne, Uni, réfection Salvisbergbau (E) – Berne, Université, Hôpital vétérinaire, affectation alternative (E) – Bienne, déménagement du Laboratoire cantonal, aménagement locatif (E) – Bienne, BFH, réfection Rue de la Source (E) – Bienne CFP, rénovation complète (E) – Bienne, affectations provisoires pendant la rénovation des sites de formation (E) – Bienne, déménagement du Ceff Moutier, aménagement locatif (E) – Berthoud, BFH, TecLab (E) – Langenthal, campus (E) -Münchenbuchsee, construction OCRN (E) – Berne, Construction site principal INC (P) – Witzwil, Construction PR et EP région Jura bernois-Seeland (P)

Outre les priorités de développement énumérées, il convient de mentionner le développement de l'OIC lui-même, sur la base des recommandations de la CGes. Cela inclut par exemple l'augmentation des ressources en personnel et la clarification des rapports entre mandant, utilisateur et auteur. Une autre priorité est la mise en œuvre du plan directeur pour le futur paysage informatique, avec l'amélioration de la base de données et la mise en place d'un outil de gestion écologique et énergétique. En vue d'améliorer la transparence et de simplifier l'exploitation des bâtiments, des standards et une architecture vont être développés pour la domotique.

Chances et risques

En raison de développements globaux, le niveau des prix des matériaux de construction et des produits ainsi que de l'énergie a augmenté. En outre, la pénurie de main-d'œuvre spécialisée entraîne des problèmes de capacité dans la production. Malgré la détente enregistrée pour le renchérissement des prix de la construction, les capacités du secteur de la planification et de la construction resteront mises à rude épreuve. Cela pourrait requérir des moyens supplémentaires qui seraient à la charge des comptes d'investissement et de résultats (frais de location) et pourraient compromettre la sécurité de la planification.

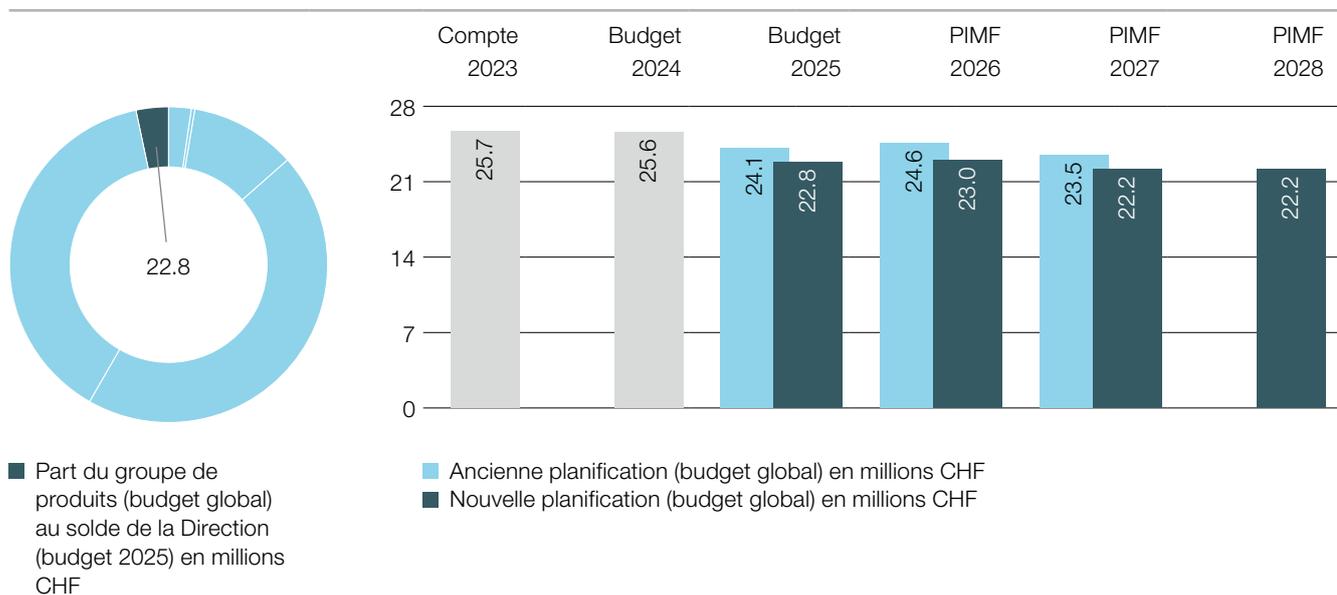
Les délais extrêmement courts pour le changement de canton de Moutier induisent des risques particuliers, comme le fait de ne pas pouvoir prendre en compte la totalité des coûts dans la planification et de ne pas pouvoir respecter tous les délais.

Le renforcement de l'OIC permet aussi de mieux profiter des opportunités qui se présentent. Ainsi, les grands projets prévus peuvent être mis en œuvre de manière successive et il devient possible d'investir bien plus de moyens que les années précédentes. La nouvelle unité Développement du site va permettre d'examiner le potentiel d'utilisation de zones et d'immeubles actuellement relativement peu utilisés par le canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Surface de plancher nette (en m2) pour les besoins du canton de Berne	1 946 529	1 960 667	croissant
Dont part de surface de plancher Minergie (en m2)	260 193	301 005	croissant
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 394	1 393	constant

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés. Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalién dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-41 684 181	-40 674 051	-42 066 925	-41 965 677	-41 686 998	-43 898 612
30 Charges de personnel	-15 786 349	-16 994 337	-17 898 726	-17 844 768	-17 993 112	-18 102 208
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-12 492 293	-4 425 830	-5 562 447	-5 548 630	-5 256 630	-5 131 630
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 123 212	-2 387 603	-2 471 065	-2 490 972	-2 480 758	-2 471 276
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 418 987	-4 404 400	-4 681 860	-4 601 320	-4 601 320	-6 838 320
36 Charges de transfert	-2 018 005	-4 947 514	-4 362 122	-4 431 310	-4 406 500	-4 406 500
37 Subventions redistribuées	-2 945 913	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
39 Imputations internes	-4 899 423	-6 514 367	-6 090 705	-6 048 677	-5 948 677	-5 948 677
Revenus d'exploitation	77 437 835	86 295 856	87 136 964	83 274 938	79 674 938	76 261 938
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	51 690 075	52 199 000	51 349 000	51 849 000	50 849 000	50 849 000
42 Contributions	16 127 249	15 441 700	15 296 700	15 396 700	15 296 700	15 296 700
43 Revenus divers	49 951	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	3 504 369	12 558 280	15 076 280	10 706 280	8 206 280	4 793 280
46 Revenus de transfert	1 937 814	2 153 676	2 153 676	2 153 678	2 153 678	2 153 678
47 Subventions à redistribuer	2 945 913	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
49 Imputations internes	1 182 465	2 943 200	2 261 308	2 169 280	2 169 280	2 169 280
Résultat des activités d'exploitation	35 753 654	45 621 805	45 070 039	41 309 261	37 987 940	32 363 326
34 Charges financières	-173	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	19 876	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	19 703	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	35 773 357	45 621 805	45 070 039	41 309 261	37 987 940	32 363 326
38 Charges extraordinaires	-10 076 856	-20 000 000	-22 300 000	-18 300 000	-15 800 000	-10 200 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	-10 076 856	-20 000 000	-22 300 000	-18 300 000	-15 800 000	-10 200 000
Résultat global compte de résultats (budg. global)	25 696 501	25 621 805	22 770 039	23 009 261	22 187 940	22 163 326

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Utilisation des eaux	39 867 356	40 121 072	38 873 991	39 354 598	38 430 311	38 393 930
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-5 882 386	-5 511 623	-6 329 562	-6 347 150	-6 158 655	-6 000 694
Protection des eaux	-4 084 242	-4 154 365	-5 023 284	-5 254 228	-5 251 376	-5 350 100
L'économie des déchets et des ressources	-4 204 228	-3 434 030	-4 751 106	-4 743 958	-4 832 339	-4 879 810
Fonds pour la gestion des déchets	0	-883 649	0	0	0	0
Fonds pour l'assainissement	0	-317 941	0	0	0	0
Fonds des rives, lacs et des rivières	0	-197 658	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des dépenses de personnel d'environ CHF 0,7 million s'explique par les nouveaux postes approuvés et l'évolution générale des salaires, notamment via la compensation du renchérisse-

ment. 1,6 poste a été créé afin de pouvoir faire face aux tâches liées aux demandes de concession. L'augmentation du nombre de concessions et les recettes supplémentaires qui en résultent ont

permis de financer jusqu'à 50 % des dépenses de personnel. Les recettes supplémentaires ont déjà été prises en compte dans le cycle de planification 2023. Un autre poste a été approuvé pour la surveillance des sites d'extraction de matériaux. Le poste s'avère nécessaire en raison des nouvelles tâches résultant de la modification de l'art. 34, al. 1 OC.

En ce qui concerne les charges matérielles, les économies de CHF 0,4 million demandées par le Conseil-exécutif afin de réduire les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont été réalisées. L'augmentation de la charge relative aux planifications (p. ex. pour les relevés de fosses à purin, l'élaboration d'études régionales du Fonds pour l'alimentation en eau ainsi que l'évacua-

tion de sable du canal de Hagneck) a entraîné des coûts supplémentaires.

La hausse des subventions d'investissement tirées du Fonds pour l'alimentation en eau et du Fonds pour l'assainissement, ainsi que la modification des prestations de service en lien avec le Fonds pour l'alimentation en eau et le Fonds pour la gestion des déchets entraînent des charges extraordinaires plus élevées et des modifications des attributions et des prélèvements des financements spéciaux.

Priorités de développement

Le développement de la force hydraulique suisse revêt la plus grande priorité dans l'agenda politique. Il constitue un pilier indispensable à la réalisation des objectifs visés par la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la stratégie énergétique cantonale.

En raison de l'arrivée à échéance de la concession de force hydraulique de KWO, l'élaboration de la nouvelle stratégie de concession se poursuit.

Les assainissements des débits résiduels dans le cours inférieur de l'Emme ainsi que dans la Simme et la Kander sont retardés en raison de conflits d'intérêts. Les décisions relatives aux assainissements d'installations hydroélectriques restants seront prises au fur et à mesure.

La conversion en concession des quelque 50 droits immémoriaux dans le domaine de la force hydraulique se poursuit.

La pollution des cours d'eau par des composés traces organiques sera identifiée de manière ciblée au moyen de programmes d'analyses. Les résultats serviront de base pour la mise en œuvre ciblée de mesures destinées à réduire les sources de composés traces organiques lors de l'évacuation des eaux urbaines et du traitement des eaux ainsi que dans l'agriculture.

Après 80 ans de service, le système de canaux d'irrigation et d'évacuation de la première correction des eaux du Jura pour le Grand Marais arrive à la fin de son cycle de vie. Des réfections seront inévitables sur de nombreux tronçons, la plus urgente étant la réfection du Brästengraben.

Si la commune devait approuver à l'automne 2024 la construction du nouvel hôpital Bienne-Brügg, l'OED, en sa qualité de responsable de l'aménagement des eaux, devrait rapidement lancer les travaux d'étude de projet pour les revitalisations le long du canal de Nidau-Büren.

Chances et risques

Le nombre croissant de procédures de plus en plus complexes, les nouvelles tâches dues à des modifications de dispositions fédérales et à des arrêts du Tribunal fédéral ainsi que le manque de ressources en personnel et la pénurie de main d'œuvre qualifiée occasionnent une charge de travail très importante. Le risque financier posé par l'inflation reste d'actualité pour l'OED.

Le Grand Marais nécessite un système d'irrigation et d'évacuation fonctionnel. Un report supplémentaire de la réfection du Brästengraben entraînerait une charge supplémentaire et disproportionnée pour son entretien et à terme la lente destruction de l'ouvrage.

Le projet du canal de Nidau-Büren repose sur des décisions politiques d'ordre supérieur et ne peut pas être repoussé. L'étude de projet est très urgente et doit être réalisée en 2026 et 2027.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	890	1 097	constant
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	411	393	baisser
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 655	3 280	croissant
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	259	314	constant
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	196	323	croissant
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	constant
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	951	943	chancelant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique gérés par l'office	354	354	constant
Nombre de concessions et autorisations pour l'utilisation d'eau d'usage gérés par l'office	3 556	3 634	croissant
Longueur des canaux entretenus pour le maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (en km)	126	126	constant

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

Description

L'art. 25, al. 5 de la loi du 18 juin 2003 sur les déchets (LD; RSB 822.1) dispose que le Conseil-exécutif a toute latitude pour édicter des prescriptions ou conclure des contrats dans le but de promouvoir des méthodes d'élimination des déchets.

	Compte 20223	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-8 787 391	-8 545 649	-7 626 000	-7 626 000	-7 626 000	-7 626 000
Écart		2.8%	10.8%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	8 787 391	7 662 000	7 626 000	7 626 000	7 626 000	7 626 000
Écart		-12.8%	-0.5%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	-883 649	0	0	0	0
Écart		0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-911 032	-871 903	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-7 867 144	-657 088	-724 860	-805 400	-805 400	-805 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 009	-11 058	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	-4 404 400	-4 681 860	-4 601 320	-4 601 320	-4 601 320
36 Charges de transfert	-7 885	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000	-1 000 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-321	-1 601 200	-1 218 280	-1 218 280	-1 218 280	-1 218 280
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	6 389 648	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000	6 005 000
43 Revenus divers	19 997	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 873 675	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	414 835	582 000	582 000	582 000	582 000	582 000
47 Subventions à redistribuer	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	89 236	75 000	39 000	39 000	39 000	39 000

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	-69 128 653	-71 002 328	-66 597 928	-61 916 068	-57 314 748	-52 713 428
Etat du patrimoine au 31.12.	-71 002 328	-66 597 928	-61 916 068	-57 314 748	-52 713 428	-48 112 108
Variation du patrimoine	-1 873 675	4 404 400	4 681 860	4 601 320	4 601 320	4 601 320

Commentaire

De coûteuses mesures d'assainissement de sites pollués restent prévues dans la planification. Elles concernent entre autres les sols contaminés à Reconvilier (fin des travaux prévue pour 2026/2027) et seront financées par des prélèvements sur la provision constituée. L'équilibre du capital négatif du Fonds sera rétabli dans les 20 prochaines années au moyen des excédents annuels de recettes, qui s'élèvent à environ CHF 4,6 millions.

Concernant l'assainissement des installations de tir, l'entrée en vigueur prochaine de la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement permettra d'une part d'augmenter à 40 % le taux de la participation financière de la Confédération aux coûts d'as-

sainissement et obligera d'autre part les cantons à déterminer d'ici à la fin de l'année 2032 la nécessité d'assainir éventuelle de l'ensemble des sites pollués n'ayant pas encore fait l'objet d'investigations. De plus, les assainissements des sites contaminés devront être achevés d'ici à 2045. Les ressources humaines supplémentaires nécessaires seront financées dans leur intégralité par des subventions fédérales.

L'organisation d'un référendum contre la révision de la loi sur la protection de l'environnement (en ce qui concerne le bruit) pourrait retarder encore l'entrée en vigueur. La Confédération examine la possibilité d'échelonner la révision.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

Description

L'art. 16 de la loi cantonale du 11 novembre 1996 sur la protection des eaux (LCPE; RSB 821.0) énumère de manière exhaustive à quels buts sont affectées les ressources du fonds. L'art. 15b LCPE règle le montant de la redevance.

	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	20223	2024	2025	2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-9 235 794	-18 002 221	-20 314 280	-16 314 280	-13 814 280	-12 214 280
Écart		-94.9%	-12.8%	19.7%	15.3%	11.6%
Revenus	9 235 794	17 684 280	20 314 280	16 314 280	13 814 280	12 214 280
Écart		91.5%	14.9%	-19.7%	-15.3%	-11.6%
Solde	0	-317 941	0	0	0	0
Écart		0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-259 667	-308 247	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-628 516	-626 055	-563 252	-655 280	-655 280	-655 280
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 009	-8 918	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 370 341	-3 755 000	-3 205 000	-3 205 000	-3 205 000	-3 205 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-6 976 208	-13 120 000	-16 300 000	-12 300 000	-9 800 000	-8 200 000
39 Imputations internes	-53	-184 000	-246 028	-154 000	-154 000	-154 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	7 377 537	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	1 630 693	10 034 280	12 893 280	8 893 280	6 393 280	4 793 280
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	227 564	450 000	221 000	221 000	221 000	221 000

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-6 976 208	-13 120 000	-16 300 000	-12 300 000	-9 800 000	-8 200 000
Écart		-88.1 %	-24.2 %	24.5 %	20.3 %	16.3 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-6 976 208	-13 120 000	-16 300 000	-12 300 000	-9 800 000	-8 200 000
Écart		-88.1 %	-24.2 %	24.5 %	20.3 %	16.3 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-6 976 208	-13 120 000	-16 300 000	-12 300 000	-9 800 000	-8 200 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	54 241 624	52 610 931	42 576 651	29 683 371	20 790 091	14 396 811
Etat du patrimoine au 31.12.	52 610 931	42 576 651	29 683 371	20 790 091	14 396 811	9 603 531
Variation du patrimoine	-1 630 693	-10 034 280	-12 893 280	-8 893 280	-6 393 280	-4 793 280

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité continue à être accordée à la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 (prolongé jusqu'à fin 2025 par le Conseil-exécutif) issu du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS).

Il comprend notamment des regroupements ou des extensions de STEP et la mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) avec des délais de mise en œuvre courant jusqu'à 2030. La révision de la stratégie cantonale de l'eau a débuté en 2023 et doit être portée à la connaissance du Grand Conseil en 2026.

L'entrée en force en 2019 de la révision partielle de la loi cantonale sur la protection des eaux a entraîné une réduction de la redevance sur les eaux usées.

Conjuguée aux subventions d'investissement attendues pour la réalisation des mesures, elle permettra de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ CHF 10 millions d'ici à fin 2028.

10.8.3 Fonds pour l'alimentation en eau

Description

L'art. 5b de la loi du 11 novembre 1996 sur l'alimentation en eau (LAEE; RSB 752.32) dispose que les subventions prélevées sur le fonds dépendent des coûts annuels de maintien de la valeur, ainsi que des habitants permanents et non permanents desservis par

chaque service; il fixe les taux de subvention correspondant dans un tableau. Art. 5b, l'al. 6 LAEE dispose que le Conseil-exécutif règle les modalités de détail.

	Compte 20223	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-5 232 933	-7 921 658	-7 383 000	-7 013 000	-7 013 000	-5 200 000
Écart		-51.4%	6.8%	5.0%	0.0%	25.9%
Revenus	5 232 933	7 724 000	7 383 000	7 013 000	7 013 000	5 200 000
Écart		47.6%	-4.4%	-5.0%	0.0%	-25.9%
Solde	0	-197 658	0	0	0	0
Écart		0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-29 365	-185 807	0	0	0	0
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-603 701	-615 958	-1 154 000	-784 000	-784 000	-734 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 009	-10 894	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-1 418 987	0	0	0	0	-2 237 000
36 Charges de transfert	-31 783	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-3 100 648	-6 880 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000
39 Imputations internes	-47 441	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	5 232 908	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000	5 200 000
42 Contributions	25	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	2 524 000	2 183 000	1 813 000	1 813 000	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-775 648	-6 880 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000
Écart		-787.0%	12.8%	0.0%	0.0%	66.7%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-775 648	-6 880 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000
Écart		-787.0%	12.8%	0.0%	0.0%	66.7%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-775 648	-6 880 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-2 000 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	-27 379 031	-25 960 044	-28 484 044	-30 667 044	-32 480 044	-34 293 044
Etat du patrimoine au 31.12.	-25 960 044	-28 484 044	-30 667 044	-32 480 044	-34 293 044	-32 056 044
Variation du patrimoine	1 418 987	-2 524 000	-2 183 000	-1 813 000	-1 813 000	2 237 000

Commentaire

En raison d'un manque de ressources, il n'a pas été possible de terminer fin 2022 toutes les mesures prévues dans le programme de mesures 2017-2022 découlant de la stratégie partielle d'alimentation en eau (notamment sécurisation des captages les plus importants, création et remaniement de PGEE). La réalisation des mesures se poursuivra avec les ressources en personnel disponibles (prolongation du programme de mesures par le Conseil-exécutif jusqu'à fin 2025). En outre, les résidus de composés traces dans les captages d'eaux souterraines et les effets du changement climatique représentent de nouveaux défis pour l'alimentation en eau, qui nécessitent généralement des solutions régionales. Ainsi,

davantage de moyens sont requis pour des études régionales, sans que cela n'occasionne pour autant d'engagements excessifs. La révision de la stratégie cantonale de l'eau a débuté en 2023 et doit être portée à la connaissance du Grand Conseil en 2026.

La révision de la loi sur l'alimentation en eau entrée en force au 1er janvier 2020 garantit de pouvoir, d'une part, régler les subventions promises qui ont fortement augmenté ces dernières années et, d'autre part, de faire correspondre à l'avenir les recettes aux dépenses. La révision devrait permettre d'assainir le Fonds pour l'alimentation en eau dans les 18 à 20 prochaines années.

10.9 Fonds

10.9.1 Fonds des rives, des lacs et des rivières

Description

L'art. 7, al. 3 de la loi du 6 juin 1982 sur les rives des lacs et des rivières (LRLR ; RSB 704.1) dispose que le Conseil-exécutif statue sur l'affectation de la fortune du fonds.

	Compte 20223	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-1 209 379	-2 071 898	-2 088 267	-2 089 945	-2 092 214	-2 093 579
Écart		-71.3%	-0.8%	-0.1%	-0.1%	-0.1%
Revenus	1 209 379	1 870 000	1 870 000	1 870 000	1 870 000	1 870 000
Écart		54.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	-201 898	-218 267	-219 945	-222 214	-223 579
Écart		0.0%	-8.1%	-0.8%	-1.0%	-0.6%
Charges						
30 Charges de personnel	-209 023	-201 898	-218 267	-219 945	-222 214	-223 579
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-94 771	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	-205 841	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-296 396	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-307 534	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
39 Imputations internes	-95 814	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Récales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	209 379	870 000	870 000	870 000	870 000	870 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-307 534	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Écart		-387.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-307 534	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
Écart		-387.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	-307 534	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Etat du patrimoine au 1.1.	4 023 141	4 019 604	3 149 604	2 279 604	1 409 604	539 604
Etat du patrimoine au 31.12.	4 019 604	3 149 604	2 279 604	1 409 604	539 604	-330 396
Variation du patrimoine	-3 537	-870 000	-870 000	-870 000	-870 000	-870 000

Commentaire

La mise en œuvre se poursuit conformément au programme d'exécution LRLR 2025-2028.

Il est notamment prévu d'octroyer des subventions cantonales issues du Fonds de protection des rives à des projets planifiés à Oberried am Brienersee (chemin de rive Toubach–Grytgraben),

Niederried bei Interlaken (chemin de rive Schoren–Städla), Hilterfingen (chemin de rive Seegarten) et à Brügg (chemin de rive et surface libre/parc Moosmatt).

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-4.9		0.4

11.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3.7	-4.5	-4.5	-4.5	-4.6	-4.6
Total	-3.7	-4.5	-4.5	-4.5	-4.6	-4.6

11.3 Priorités de développement de la Direction

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement. Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre des objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-4 436 714	-4 940 258	-4 932 194	-4 958 200	-5 003 230	-5 008 420
Écart		-11.3%	0.2%	-0.5%	-0.9%	-0.1%
Revenus	711 589	430 500	429 500	429 500	429 500	429 500
Écart		-39.5%	-0.2%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-3 725 125	-4 509 758	-4 502 694	-4 528 700	-4 573 730	-4 578 920
Écart		-21.1%	0.2%	-0.6%	-1.0%	-0.1%
Charges						
30 Charges de personnel	-3 639 304	-4 258 748	-4 397 753	-4 424 043	-4 470 260	-4 473 831
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-92 735	-203 600	-183 600	-183 600	-183 600	-183 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 081	-13 788	-15 840	-15 556	-14 370	-15 989
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-588 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-109 593	-154 122	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	705 010	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 079	1 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la version précédente de la planification figurent dans le commentaire relatif au groupe de produits.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	-13 692	-17 800	-17 800	-20 000	-20 000
Écart		-	-30.0%	0.0%	-12.4%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	-13 692	-17 800	-17 800	-20 000	-20 000
Écart		-	-30.0%	0.0%	-12.4%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	-13 692	-17 800	-17 800	-20 000	-20 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2025-2028 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
21.4	23.1	20.6	20.7	24.0	24.0

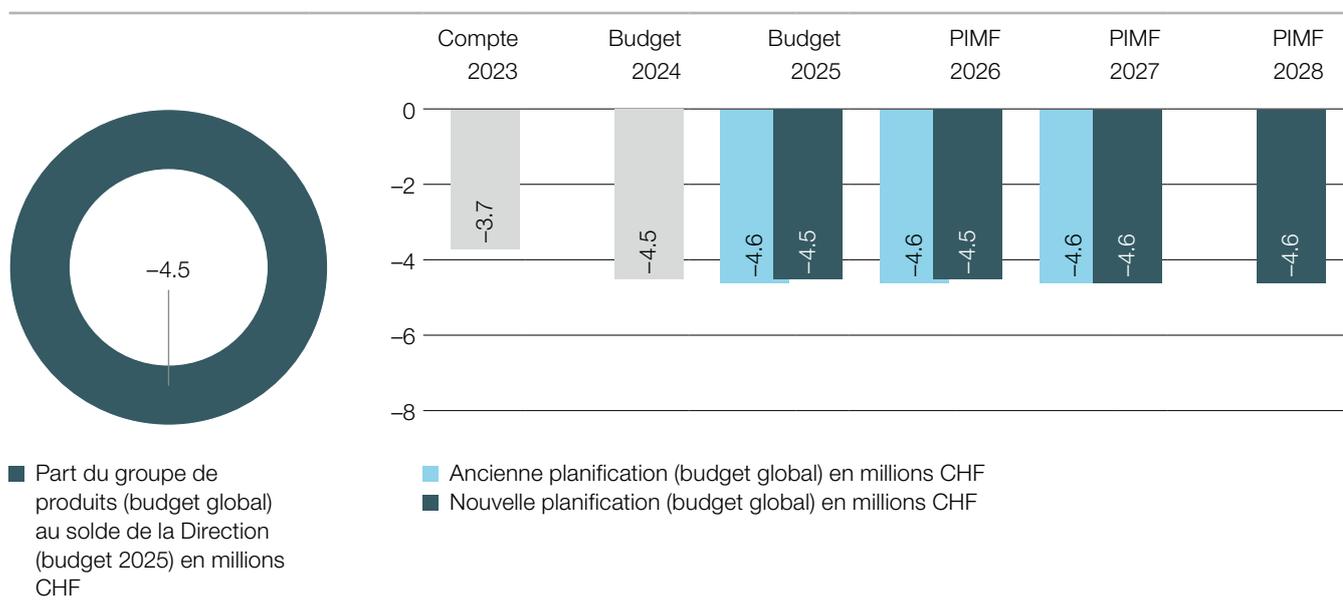
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP

pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Révision des comptes annuels et surveillance financière



Description

Le Contrôle des finances (CF) assure principalement les tâches de la révision des comptes annuels, de la surveillance financière et du Service chargé d'enregistrer les irrégularités.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-4 436 714	-4 940 258	-4 932 193	-4 958 200	-5 003 230	-5 008 420
30 Charges de personnel	-3 639 304	-4 258 748	-4 397 753	-4 424 043	-4 470 260	-4 473 831
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-92 735	-203 600	-183 600	-183 600	-183 600	-183 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 081	-13 788	-15 840	-15 556	-14 370	-15 989
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-588 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-109 593	-154 122	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000
Revenus d'exploitation	711 589	430 500	429 500	429 500	429 500	429 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	705 010	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 079	1 000	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500
Résultat des activités d'exploitation	-3 725 125	-4 509 758	-4 502 693	-4 528 700	-4 573 730	-4 578 920

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-3 725 125	-4 509 758	-4 502 693	-4 528 700	-4 573 730	-4 578 920
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-3 725 125	-4 509 758	-4 502 693	-4 528 700	-4 573 730	-4 578 920

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Révision des comptes annuels et surveillance financière	-3 725 125	-4 509 758	-4 502 694	-4 528 700	-4 573 730	-4 578 920

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du budget 2025 (budget global) s'améliore de CHF 0,01 million par rapport à la planification de l'année précédente. Les charges de personnel augmentent de CHF 0,14 million en raison de l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Par ailleurs, la

planification tient compte d'un montant de CHF 0,31 million de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi que d'une charge de transfert du même montant. La transaction n'a donc pas d'incidence sur le résultat.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du Contrôle des finances.

Chances et risques

Les charges de personnel sont le facteur de coût le plus important, avec près de 90 pour cent. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur l'évolution

de ces charges. Si nécessaire, le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale du 1 ^{ère} décembre 1999 sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1)	24	24	constant
Evaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne	constant
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne	constant
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du CF (> CHF 5 mio)	dépassé	dépassé	croissant

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Protection des données	-1.8		0.0

12.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Protection des données	-1.4	-1.5	-1.8	-1.5	-1.5	-1.5
Total	-1.4	-1.5	-1.8	-1.5	-1.5	-1.5

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie pour 2024 à 2027, le BPD poursuit les objectifs supérieurs suivants: la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD); le renforcement de la position du BPD d'interlocuteur indépendant et spécialisé pour conseiller les autorités et collaborer avec elles; l'introduction des activités de conseil relatif à la protection des données et de surveillance en la matière pour les communes du point de vue organisationnel et technique ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-1 409 746	-1 519 262	-1 810 396	-2 112 224	-2 221 825	-2 231 990
Écart		-7.8%	-19.2%	-16.7%	-5.2%	-0.5%
Revenus	45 356	30 000	30 000	615 970	702 029	701 889
Écart		-33.9%	0.0%	1953.2%	14.0%	0.0%
Solde	-1 364 390	-1 489 262	-1 780 396	-1 496 254	-1 519 795	-1 530 100
Écart		-9.2%	-19.5%	16.0%	-1.6%	-0.7%
Charges						
30 Charges de personnel	-1 179 453	-1 297 342	-1 590 096	-1 890 924	-1 893 525	-1 903 690
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-229 892	-221 920	-220 300	-221 300	-328 300	-328 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-400	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	44 800	30 000	30 000	30 000	10 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	556	0	0	585 970	692 029	691 889
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

L'évolution du compte de résultats ainsi que les modifications par rapport à la planification précédente sont expliquées dans le commentaire du groupe de produits.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements prévus ni au budget ni dans le plan financier.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

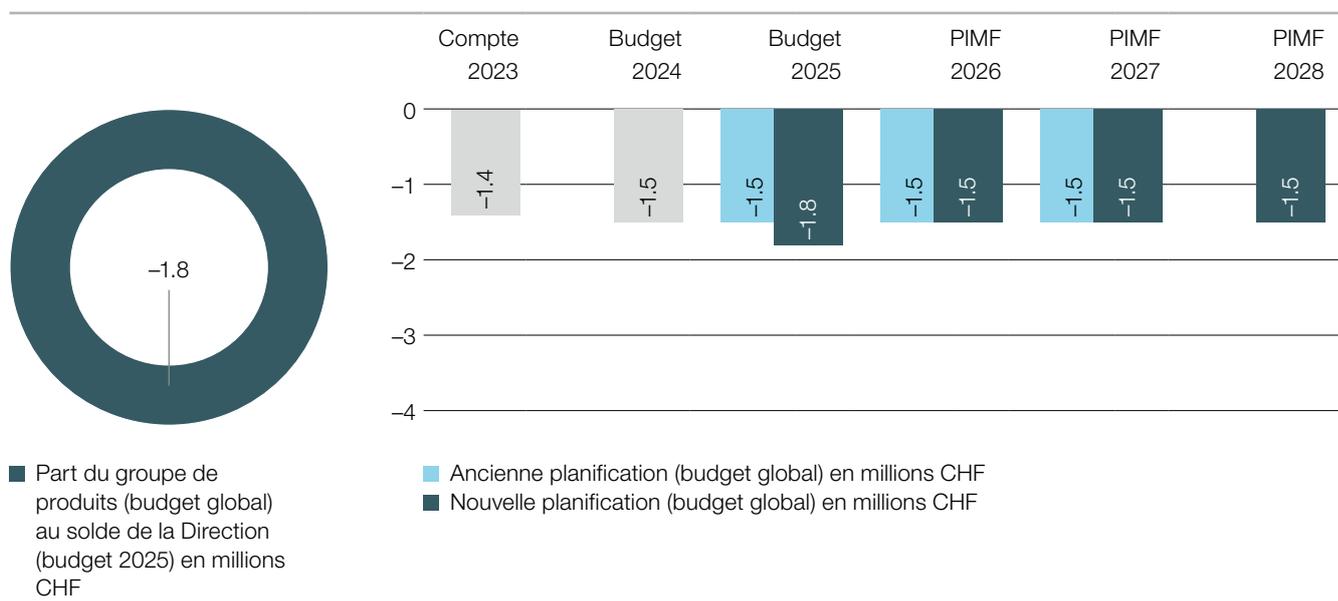
Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
5.1	5.8	5.7	6.5	6.7	10.7

Commentaire

Selon le projet soumis à la procédure de consultation, la révision de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD) donnera lieu au transfert des tâches de conseil et de surveillance de la plupart des communes au BPD dès le 1^{er} janvier 2026. À cet effet, quatre équivalents plein temps doivent être créés courant 2025, ce qui portera l'effectif à 10,7 postes à plein temps.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Surveillance de l'application des dispositions sur la protection des données par les autorités cantonales, notamment au moyen des activités suivantes : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, prises de position sur des actes législatifs cantonaux et d'autres mesures ayant des incidences sur la protection des données, contrôles préalables de projets informatiques et examen

d'applications et systèmes informatiques en fonction, au besoin recommandations au sujet de recours et conduite de ces derniers, haute surveillance sur les autorités communales de surveillance, collaboration avec les autorités de surveillance de la Confédération et des autres cantons.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-1 409 746	-1 519 262	-1 810 396	-2 112 224	-2 221 825	-2 231 990
30 Charges de personnel	-1 179 453	-1 297 342	-1 590 096	-1 890 924	-1 893 525	-1 903 690
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-229 892	-221 920	-220 300	-221 300	-328 300	-328 300
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1	0	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-400	0	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	45 356	30 000	30 000	615 970	702 029	701 889
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	44 800	30 000	30 000	30 000	10 000	10 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	556	0	0	585 970	692 029	691 889
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-1 364 390	-1 489 262	-1 780 396	-1 496 254	-1 519 795	-1 530 100
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-1 364 390	-1 489 262	-1 780 396	-1 496 254	-1 519 795	-1 530 100
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-1 364 390	-1 489 262	-1 780 396	-1 496 254	-1 519 795	-1 530 100

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Protection des données	-1 364 390	-1 489 262	-1 780 396	-1 496 254	-1 519 795	-1 530 100

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le résultat global du compte de résultats présente une péjoration unique de CHF 293 884 en 2025. La proposition du Conseil-exécutif de transférer les tâches de conseil et de surveillance en matière de protection des données de la plupart des communes au Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD) dès 2026 a trouvé un écho largement positif auprès des parties prenantes à la procédure de consultation de la révision totale de la loi cantonale

sur la protection des données (LCPD). Pour sa nouvelle mission, le BPD a besoin de quatre équivalents plein temps supplémentaires. Les postes devront être occupés courant 2025 afin que le nouveau personnel reçoive la formation nécessaire. Les coûts inscrits au budget pour ces postes ont été calculés pour six mois. Dès 2026, les dépenses supplémentaires seront imputées à la compensation des charges.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire du BPD.

Chances et risques

La nouvelle loi fédérale sur la protection des données qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023 s'applique aux autorités fédérales et aux personnes privées qui traitent des données (notamment à des fins commerciales). Les activités des autorités cantonales et communales sont régies par la LCPD, qui doit aussi être adaptée au vu de l'évolution des technologies et des prescriptions de droit européen. L'entrée en vigueur de la révision totale de la LCPD est prévue début 2026. Ce projet, conjugué à la loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité que le Grand Conseil examine actuellement, offre un cadre légal en phase avec l'époque en vue d'un

traitement sûr des données personnelles au sein d'une administration qui a fait sa transition numérique. Les exigences en matière de conseil et de surveillance de la protection des données se sont nettement accrues avec les changements juridiques et technologiques. Pour cette raison, le BPD gardera ses responsabilités de centre de compétences cantonal pour la plupart des communes. La qualité des conseils s'en trouvera augmentée et des synergies se créeront compte tenu de la convergence des affaires soumises par les communes (lorsqu'elles utilisent p. ex. les mêmes outils informatiques).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de contrôles préalables entrepris	69	83	croissant
Nombre de contrôles préalables terminés	94	63	chancelant
Nombre d'audits terminés	11	8	constant
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	1	1	constant
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	149	202	chancelant
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	134	148	chancelant
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 de Loi sur du 19 février 1986 de la protection des données (LCPD; RSB 152.04)	0	0	constant

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des charges et des revenus par groupe de produits (budget 2025)

en millions CHF		Charges	Revenus
Direction de la magistrature état-major	-15.7		0.0
Juridictions civile et pénale	-103.6		27.4
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-17.4		1.0
Ministère public	-95.0		47.9

13.2 Résultat total du compte de résultats des groupe de produits

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Direction de la magistrature état-major	-13.7	-19.5	-15.7	-16.9	-15.9	-14.0
Ministère public	-66.6	-74.2	-76.2	-76.1	-76.7	-77.0
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-14.2	-16.4	-16.4	-16.5	-16.7	-16.7
Juridictions civile et pénale	-41.8	-45.3	-47.1	-50.0	-51.0	-51.3
Total	-136.3	-155.4	-155.3	-159.6	-160.2	-159.0

13.3 Priorités de développement de la Direction

L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public et les premières installations de la mise à niveau de Tribuna auprès des autorités judiciaires sont imminentes. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet national de digitalisation de la justice (Justizia 4.0).

13.4 Compte de résultats

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte de résultats						
Charges	-209 928 651	-231 910 285	-231 566 568	-235 856 722	-236 468 835	-235 233 152
Écart		-10.5%	0.1%	-1.9%	-0.3%	0.5%
Revenus	73 643 269	76 545 380	76 278 590	76 277 090	76 277 090	76 247 090
Écart		3.9%	-0.3%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-136 285 383	-155 364 905	-155 287 978	-159 579 632	-160 191 745	-158 986 062
Écart		-14.0%	0.0%	-2.8%	-0.4%	0.8%
Charges						
30 Charges de personnel	-134 400 105	-141 845 623	-144 016 624	-146 948 031	-148 526 320	-149 187 756
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-70 335 903	-82 852 555	-85 136 896	-86 263 818	-85 155 426	-83 218 485
33 Amortissements du patrimoine administratif	-126 136	-490 664	-827 728	-1 059 553	-1 201 770	-1 241 591
34 Charges financières	-71 784	-76 100	-92 600	-92 600	-92 600	-92 600
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-100 206	-180 000	-227 000	-227 000	-227 000	-227 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 894 517	-6 465 343	-1 265 720	-1 265 720	-1 265 720	-1 265 720
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	72 676 151	75 268 100	75 043 350	75 044 350	75 044 350	75 014 350
43 Revenus divers	845 759	1 101 000	1 086 000	1 086 000	1 086 000	1 086 000
44 Revenus financiers	424	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	87 235	129 280	102 240	99 740	99 740	99 740
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	33 700	47 000	47 000	47 000	47 000	47 000

Evolution du compte de résultats

Le budget 2025 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 155,3 millions. En comparaison avec les comptes annuels 2023, le solde subit une péjoration de CHF 19 millions. Les charges de personnel sont en augmentation en raison de la hausse de la charge de travail. Les charges de matériel, y compris les amortissements, connaissent une péjoration de CHF 15,5 millions par rapport aux comptes annuels 2023 et une péjoration de CHF 2,6 mil-

lions par rapport au budget 2024. Les coûts supplémentaires par rapport au budget de l'année précédente sont principalement dus à l'augmentation des tâches essentielles de la justice, à la hausse des coûts dans le domaine de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication intervenue depuis janvier 2024 ainsi qu'aux frais supplémentaires engendrés par le changement de canton de la commune de Moutier.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Compte des investissements						
Dépenses	-322 069	-3 413 000	-1 611 089	-1 054 667	-380 000	-380 000
Écart		-959.7%	52.8%	34.5%	64.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Écart		0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-322 069	-3 413 000	-1 611 089	-1 054 667	-380 000	-380 000
Écart		-959.7%	52.8%	34.5%	64.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-314 816	-310 000	-338 000	-294 000	-294 000	-294 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-7 253	-3 103 000	-1 273 089	-760 667	-86 000	-86 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Subventions d'investissement accordées	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement redistribuées	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert immob.corporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert immob. incorporelles au patrimoine fin.	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Report de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement subventions d'invest. accordées	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2024, le compte des investissements 2025 affiche une baisse des coûts de CHF 1,8 million. Les investissements

prévus pour le projet nouveau système de gestion des dossiers (NeVo/Rialto) sont reportés d'une année.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

Effectif réel				Effectif cible	
2020	2021	2022	2023	2024	2025
754.0	789.9	784.6	787.5	815.0	823.2

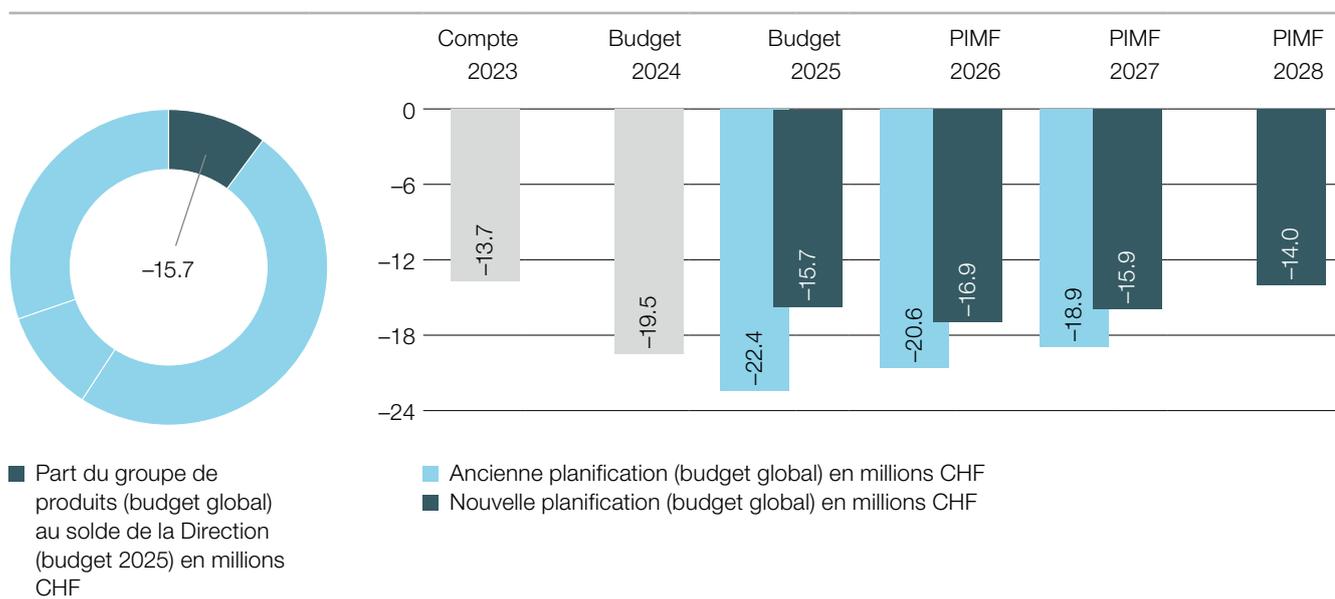
Commentaire

En raison de la charge de travail toujours élevée, des postes de durée déterminée et indéterminée seront créés en particulier au sein du Ministère public. Au total, le nombre de postes théoriques de la JUS pour 2025 sera augmenté de 19,7 postes par rapport à 2024, dont 3,4 postes de durée déterminée. Dans le même temps,

la JUS prévoit de réduire le nombre théorique de 11,5 postes en raison des postes de durée déterminée arrivés à échéance, de sorte qu'en fin de compte, les nouveaux postes créés seront au nombre de 8,2.

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature état-major



Description

La Direction administrative de la magistrature est l'organe commun de la Cour suprême, du Tribunal administratif et du Parquet général. Elle est l'interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines. Le

groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes : soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'art. 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-13 614 236	-19 387 243	-15 570 772	-16 844 330	-15 787 073	-13 874 430
30 Charges de personnel	-5 191 105	-5 895 067	-5 901 018	-6 059 330	-5 997 560	-6 010 034
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-4 128 315	-7 842 850	-8 859 821	-9 771 243	-8 662 691	-6 725 910
33 Amortissements du patrimoine administratif	-112 938	-450 022	-809 932	-1 013 758	-1 126 823	-1 138 486
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 181 878	-5 199 304	0	0	0	0
Revenus d'exploitation	10 616	10 000	8 000	5 500	5 500	5 500
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	4 375	7 000	5 500	5 500	5 500	5 500
43 Revenus divers	3 746	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 495	3 000	2 500	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-13 603 620	-19 377 243	-15 562 772	-16 838 830	-15 781 573	-13 868 930
34 Charges financières	-70 281	-76 000	-91 000	-91 000	-91 000	-91 000
44 Revenus financiers	4	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-70 277	-76 000	-91 000	-91 000	-91 000	-91 000
Résultat opérationnel	-13 673 897	-19 453 243	-15 653 772	-16 929 830	-15 872 573	-13 959 930
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-13 673 897	-19 453 243	-15 653 772	-16 929 830	-15 872 573	-13 959 930

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Direction de la magistrature état-major	-13 673 897	-19 453 243	-15 653 772	-16 929 830	-15 872 573	-13 959 930

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2025 du groupe de produit clôture avec un solde de CHF 15,7 millions. Il en résulte une amélioration de CHF 6,7 millions par rapport au plan intégré mission financement 2025.

Les charges de matériel et d'exploitation s'élèvent à CHF 8,9 millions. Il en résulte une amélioration de CHF 0,4 million par rapport au plan intégré mission financement 2025. L'évolution positive est imputable aux motifs suivants:

En premier lieu, les coûts des projets nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) et migration sur SAP S/4 Hana sont reportés à hauteur de CHF 1,7 million aux années 2026 et 2027.

Deuxièmement, une augmentation de CHF 0,9 million des charges supplémentaires est imputable au domaine informatique en lien avec la migration Tribuna V4, le projet d'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (HIS) et le projet Justitia 4.0 (introduction de la gestion électronique des dossiers et de l'échange électronique des dossiers dans le domaine de la justice).

Priorités de développement

Le projet national de digitalisation de la justice (Justitia 4.0) est actuellement en phase de réalisation. L'état-major des ressources de la Direction administrative de la magistrature est la plaque tournante pour sa mise en œuvre au sein des autorités judiciaires du

Troisièmement, CHF 0,4 sont justifiés par les coûts supplémentaires engendrés en rapport avec le changement de canton de la commune de Moutier.

Les amortissements budgétés sur le patrimoine administratif s'élèvent à CHF 0,8 million. Il en résulte une amélioration par rapport au PIMF 2025 de l'année précédente de CHF 0,9 million. Contrairement à ce qui avait été planifié l'année précédente et conformément au déroulement du projet, les amortissements pour les projets Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) et migration sur SAP S/4 Hana ne seront encourus qu'à partir de juillet 2025.

Le 27 juin 2023, le comité stratégique TIC (SIA) a décidé qu'à partir de l'exercice 2025, il n'y aurait plus de compensations internes des prestations TIC de l'OIO.

canton de Berne. Les travaux sont répartis entre les trois domaines prioritaires «Dossiers électroniques», «Infrastructure» et «Transformation et communication».

Chances et risques

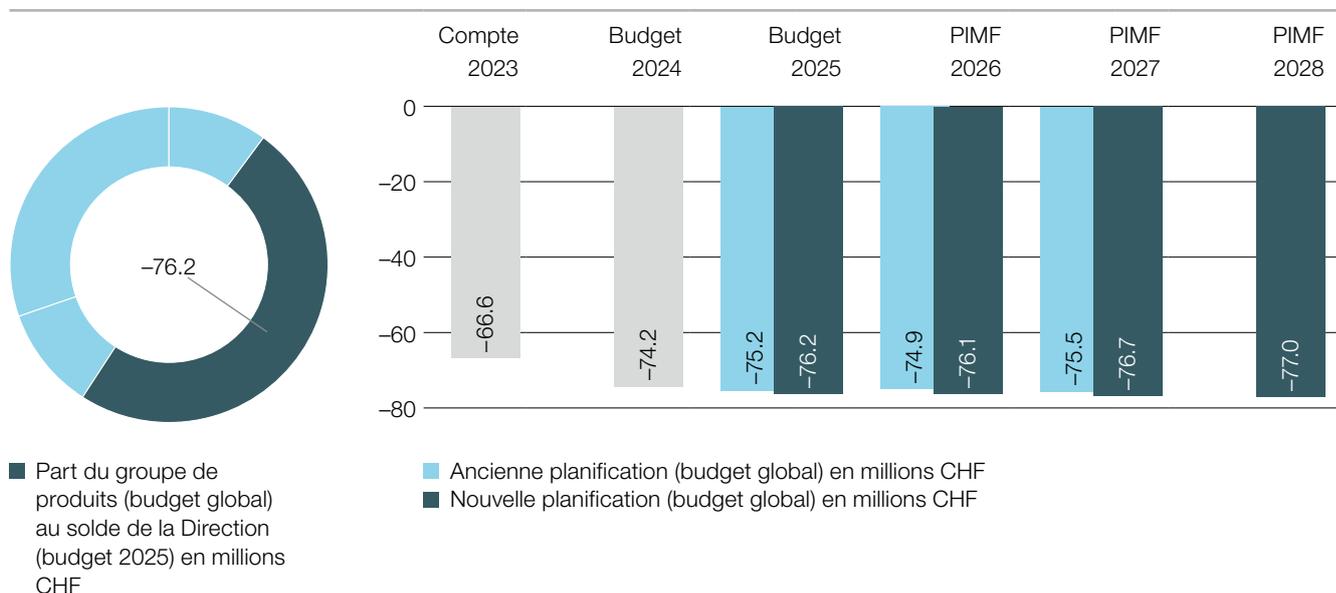
De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent une charge de travail élevée avant et après l'introduction. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être négligé. L'amélioration du système de

contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	27 280	27 241	constant
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	7 013	7 349	constant
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	78 392	79 729	constant

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation ainsi qu'autres tâches de la Cour suprême.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-95 560 702	-101 644 867	-103 569 693	-103 523 954	-104 097 966	-104 425 419
30 Charges de personnel	-63 884 516	-66 729 419	-68 812 616	-68 744 377	-69 289 237	-69 588 531
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-31 321 707	-34 356 425	-34 173 565	-34 168 065	-34 168 065	-34 168 065
33 Amortissements du patrimoine administratif	-5 300	-39 984	-17 792	-45 792	-74 944	-103 103
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-58 252	-60 000	-107 000	-107 000	-107 000	-107 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-290 927	-459 039	-458 720	-458 720	-458 720	-458 720
Revenus d'exploitation	28 912 922	27 440 780	27 413 200	27 414 200	27 414 200	27 384 200
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	28 098 199	26 785 500	26 807 200	26 808 200	26 808 200	26 778 200
43 Revenus divers	778 386	621 000	606 000	606 000	606 000	606 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	34 037	34 280	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 300	0	0	0	0	0
Résultat des activités d'exploitation	-66 647 780	-74 204 087	-76 156 493	-76 109 754	-76 683 766	-77 041 219
34 Charges financières	0	-100	-100	-100	-100	-100

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
44 Revenus financiers	420	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	420	-100	-100	-100	-100	-100
Résultat opérationnel	-66 647 360	-74 204 187	-76 156 593	-76 109 854	-76 683 866	-77 041 319
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-66 647 360	-74 204 187	-76 156 593	-76 109 854	-76 683 866	-77 041 319

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Décision judiciaire droit civil Cour suprême	-8 081 260	-8 014 809	-8 396 106	-8 210 497	-8 270 710	-8 317 382
Décision judiciaire droit pénal Cour suprême	-9 960 874	-9 372 708	-9 517 004	-9 331 396	-9 391 609	-9 438 280
Autres tâches Cour suprême	194 600	337 761	294 800	364 800	364 800	364 800
Décision judiciaire droit civil première instance	-18 672 659	-21 669 073	-21 979 139	-22 177 824	-22 398 833	-22 519 142
Décision judiciaire droit pénal première instance	-21 598 522	-26 121 905	-26 697 633	-26 829 173	-27 003 716	-27 076 768
Décision judiciaire mesures de contrainte droit pénal	-825 825	-1 348 747	-1 722 400	-1 731 628	-1 732 293	-1 740 487
Conciliation judiciaire, conseil juridique	-7 702 821	-8 014 707	-8 139 111	-8 194 136	-8 251 505	-8 314 060

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

L'accroissement continu des exigences à l'égard de l'activité juridictionnelle et le nombre de cas extraordinairement élevé dans certains domaines rendent nécessaires davantage de ressources en personnel. Avec la compensation du renchérissement, il résulte une augmentation des charges de personnel de CHF 1,1 million en comparaison avec la planification précédente (plan intégré mission-financement 2025).

En raison de la réduction fixée dans l'ACE 86/2024 des ressources inscrites dans le précédent plan intégré mission financement, les juridictions civile et pénale ont opéré une réduction de CHF 200 000 du budget alloué aux frais inhérents à l'assistance judiciaire, et une réduction de CHF 70 000 de celui alloué aux frais de procédure. Au total, les charges de matériel et les autres charges d'exploitation diminuent de CHF 0,1 million.

Priorités de développement

L'ensemble des juridictions civile et pénale fait face à une charge de travail élevée. Cela est dû aux exigences de qualité sans cesse croissantes posées à l'activité juridictionnelle ainsi qu'au nombre de cas extraordinairement élevé dans certains domaines. Il en résulte une augmentation de la durée des procédures, en particulier devant les tribunaux pénaux de première et de deuxième instance,

Lors du processus de planification de l'année dernière, les recettes avaient été augmentées de CHF 1,9 million. Ces adaptations ont été reprises pour le budget 2025, raison pour laquelle le produit d'exploitation reste quasiment inchangé.

En comparaison avec le plan intégré mission-financement 2025, le résultat total connaît une péjoration de près de CHF 1,0 million, ce qui est en particulier imputable à l'augmentation des frais de personnel.

Seule une petite partie du budget peut être influencée. Les charges de matériel et les recettes dépendent directement du nombre et de l'étendue des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des participants à la procédure. Ces paramètres ne peuvent être ni prévus ni influencés.

ainsi qu'une accumulation inévitable de retards. Il arrive de plus en plus souvent que le droit fondamental à voir sa cause jugée rapidement et sans retard ne soit en partie plus garanti. Les exigences croissantes ne peuvent continuer à être gérées avec les ressources en personnel existantes, raison pour laquelle il est indispensable d'augmenter l'état des effectifs.

Chances et risques

En plus de l'évolution décrite ci-dessus sur le plan des ressources en personnel au sein des juridictions civile et pénale, il convient d'attirer l'attention sur une modification importante de la loi en ce qui concerne les frais de matériel. En vertu du code de procédure civile (CPC) actuellement en vigueur, le tribunal peut exiger de la partie demanderesse une avance à concurrence de la totalité des frais judiciaires présumés et, indépendamment de la partie qui obtient gain de cause, compenser les frais judiciaires avec les avances fournies. Après la révision du CPC qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025, le tribunal ne pourra plus exiger de la partie demanderesse qu'une avance de frais s'élevant au maximum à la moitié des frais judiciaires présumés. De plus, il ne pourra compenser les frais judiciaires avec les avances fournies qu'en cas de succombance de la partie demanderesse. Pour la juridiction civile, ces

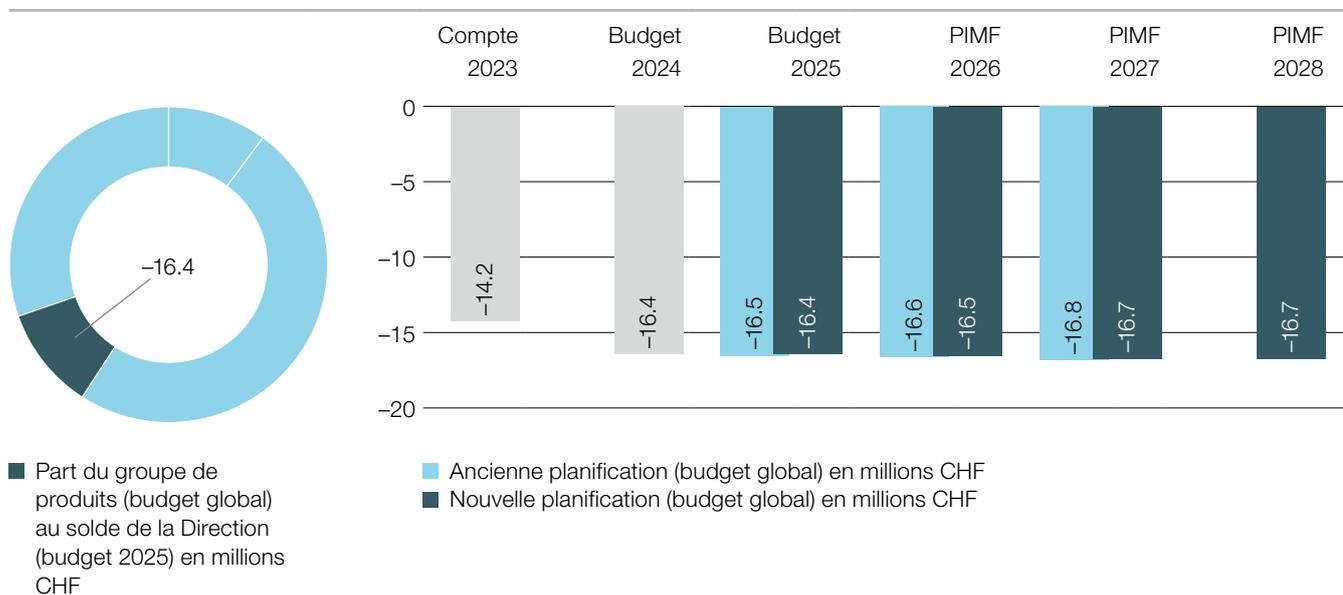
modifications engendreront une augmentation estimée à plusieurs millions de francs du risque de pertes sur créances. En raison de l'absence de données empiriques, le budget a été augmenté dans un premier temps de CHF 1,4 million en comparaison avec le résultat annuel 2023.

Une augmentation de 15 pour cent du taux horaire applicable depuis début 2011 à la rémunération des avocats et avocates commis d'office fait actuellement l'objet de discussions au niveau politique. En cas d'augmentation effective de ce taux horaire, les coûts supplémentaires encourus chaque année par les juridictions civile et pénale s'élèveront à environ CHF 2,7 millions. Le risque financier correspondant n'a pas été inscrit au budget.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de procédures pénales liquidées par la Cour suprême	1 150	1 115	croissant
Nombre de procédures civiles liquidées par la Cour suprême	1 850	1 919	constant
Nombre de procédures civiles liquidées par les tribunaux régionaux	19 300	19 334	constant
Nombre de procédures pénales liquidées par les tribunaux régionaux, le tribunal pénal économique et le tribunal des mineurs	2 900	2 685	croissant
Nombre de procédures de mesures de contrainte liquidées par le tribunal cantonal des mesures de contrainte et les tribunaux régionaux des mesures de contrainte	2 150	2 563	croissant
Nombre de procédures de conciliation liquidées par les autorités de conciliation	4 800	5 904	croissant
Nombre de consultations juridiques liquidées par les autorités de conciliation	17 500	21 206	croissant

13.7.3 Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur

appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-14 571 134	-17 580 052	-17 354 517	-17 497 872	-17 623 382	-17 652 004
30 Charges de personnel	-14 279 023	-16 370 472	-16 246 004	-16 388 359	-16 513 709	-16 542 491
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-290 794	-1 208 580	-1 107 510	-1 108 510	-1 108 670	-1 108 510
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3	0	-3	-3	-3	-3
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 314	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
Revenus d'exploitation	396 760	1 202 600	965 390	965 390	965 390	965 390
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	379 544	1 200 600	955 650	955 650	955 650	955 650
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	7 816	0	7 740	7 740	7 740	7 740
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 400	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Résultat des activités d'exploitation	-14 174 375	-16 377 452	-16 389 127	-16 532 482	-16 657 992	-16 686 614
34 Charges financières	-1 423	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-1 423	0	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500
Résultat opérationnel	-14 175 798	-16 377 452	-16 390 627	-16 533 982	-16 659 492	-16 688 114
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-14 175 798	-16 377 452	-16 390 627	-16 533 982	-16 659 492	-16 688 114

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Jugement en droit administratif	-4 651 586	-5 802 377	-4 657 370	-4 710 081	-4 743 924	-4 753 289
Jugement en droit des assurances sociales	-5 840 942	-7 413 104	-6 432 800	-6 500 154	-6 543 397	-6 555 363
Décision sur recours de la Commission des recours	-3 037 699	-2 802 152	-4 515 537	-4 537 693	-4 581 681	-4 585 861
Décision sur recours/sur opposition de la Commission des améliorations foncières	-58 598	-30 000	-87 332	-87 332	-87 332	-87 332
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-81 910	-15 300	-71 532	-71 532	-71 532	-71 532
Mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-505 063	-314 519	-626 055	-627 189	-631 625	-634 737

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les dépenses se situent dans le cadre des années précédentes.

Priorités de développement

La juridiction administrative met l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Chances et risques

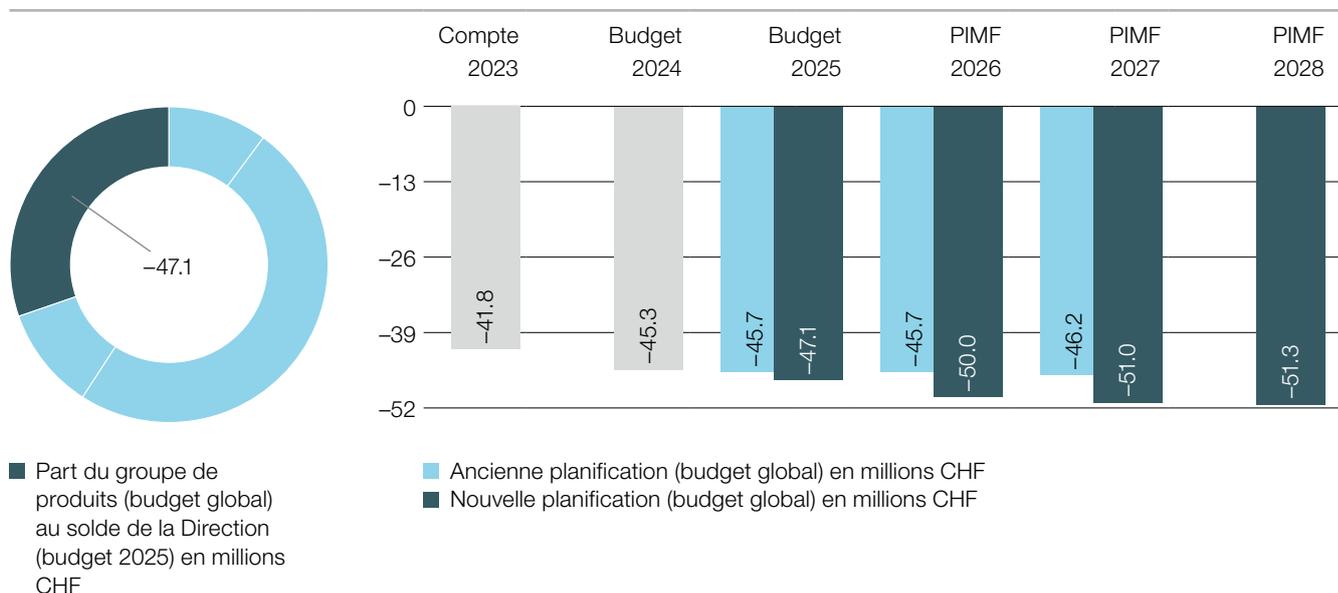
Au cours de l'année budgétaire, 2 500 nouvelles affaires et 2 600 liquidations sont attendues dans la juridiction administrative. Il faut

s'attendre à ce qu'à la fin de l'année 2025, environ 1 300 cas soient reportés à l'année 2026 en tant que cas en suspens.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice)	2 382	2 342	constant
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 263	2 372	constant
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées)	1 413	1 388	constant

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première

instance ainsi que dans la procédure de recours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Charges d'exploitation	-86 110 794	-93 222 023	-94 978 986	-97 897 965	-98 867 814	-99 188 699
30 Charges de personnel	-51 045 461	-52 850 665	-53 056 986	-55 755 965	-56 725 814	-57 046 699
31 Charges de biens+services et autres ch. d'expl.	-34 595 086	-39 444 700	-40 996 000	-41 216 000	-41 216 000	-41 216 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-7 894	-658	0	0	0	0
35 Attributions aux Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-41 954	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000
37 Subventions redistribuées	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-420 398	-806 000	-806 000	-806 000	-806 000	-806 000
Revenus d'exploitation	44 322 546	47 892 000	47 892 000	47 892 000	47 892 000	47 892 000
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Régales et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Contributions	44 194 033	47 275 000	47 275 000	47 275 000	47 275 000	47 275 000
43 Revenus divers	63 627	480 000	480 000	480 000	480 000	480 000
45 Prélèvements sur les Fonds et fin. spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	42 887	92 000	92 000	92 000	92 000	92 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0

Compte de résultats en plusieurs échelons

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
49 Imputations internes	22 000	45 000	45 000	45 000	45 000	45 000
Résultat des activités d'exploitation	-41 788 248	-45 330 023	-47 086 986	-50 005 965	-50 975 814	-51 296 699
34 Charges financières	-80	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
Résultat des activités de financement	-80	0	0	0	0	0
Résultat opérationnel	-41 788 328	-45 330 023	-47 086 986	-50 005 965	-50 975 814	-51 296 699
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
Résultat extraordinaire	0	0	0	0	0	0
Résultat global compte de résultats (budg. global)	-41 788 328	-45 330 023	-47 086 986	-50 005 965	-50 975 814	-51 296 699

Résultat total du compte de résultats (produits)

en CHF	Compte 2023	Budget 2024	Budget 2025	Plan intégré mission-financement		
				2026	2027	2028
Instruction	-20 272 456	-28 937 197	-41 869 684	-47 893 783	-48 571 834	-48 687 251
Procédure d'ordonnance pénale	-2 018 319	-4 749 209	-8 173 278	-8 833 219	-9 045 346	-9 273 115
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-13 494 496	-19 444 016	-19 381 356	-20 167 179	-20 728 231	-20 787 220
Diverses tâches du Ministère public	-6 003 056	7 800 400	22 337 332	26 888 217	27 369 597	27 450 887

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produits clôture l'exercice budgétaire 2025 avec un résultat total du compte de résultats (budget global) de CHF 47,1 millions. Cela représente une péjoration du solde d'environ CHF 1,4 millions (3 %) par rapport au plan intégré mission-financement initial.

Depuis plusieurs années, la dotation en personnel ne correspond plus à la charge de travail (non imposable par le Ministère public) (cf. ci-dessous « Opportunités et risques »). Le processus de planification de cette année prend en compte les postes supplémentaires nécessaires afin de corriger cette situation sur le long terme. Ces adaptations progressives du personnel engendrent une augmentation de charges de près de CHF 2,6 millions, en particulier pour les années de planification financière 2026 à 2028. De plus, les mesures inhérentes aux salaires entraînent une augmentation de charges de près de CHF 0,2 million pour l'exercice budgétaire 2025 et les années de planification financière 2026 et 2027, et une augmentation de près de CHF 0,6 million pour l'année de planification financière 2028.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur le financement de la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OF-SCPT) le 1^{er} janvier 2024, le service SCPT (DFJP) facture désormais ses prestations aux cantons au moyen de forfaits annuels à partir de l'année 2024. Pour les cantons, les frais y afférents seront au moins multipliés par deux. Cela entraîne sur le plan des charges de matériel et des autres charges d'exploitation une augmentation des charges de près de CHF 1,9 million dans le domaine des frais de procédure et d'instruction. Sur la base des valeurs de l'année précédente et des valeurs prévisionnelles, l'on s'attend à des charges supplémentaires de près de CHF 0,3 million des rémunérations au titre de la défense d'office et de l'assistance judiciaire (AJ). En revanche, dans le domaine des coûts inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, l'on s'attend à une diminution des charges de près de CHF 0,4 million sur la base des valeurs de l'année précédente et des valeurs prévisionnelles. Les objectifs d'économies du Conseil-exécutif pour l'exercice annuel 2025, qui s'élèvent pour le Ministère public à près de CHF 0,2 million, sont pris en compte pour les coûts inhérents à l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs.

Priorités de développement

La dernière révision du Code de procédure pénale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Les nombreux changements y relatifs entraînent des tâches supplémentaires et un surcroît de travail pour le personnel, par exemple l'obligation de procéder à une audition en procédure d'ordonnance pénale s'il est probable que l'ordonnance pénale débouche sur une peine privative de liberté et l'examen des prétentions civiles dans le cadre de la procédure d'ordonnance pénale. De plus, les nouvelles dispositions pénales en matière sexuelle sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2024. Le Ministère public analysera les conséquences de ces modifications législatives.

Dans le cadre du projet NeVo novateur sur plusieurs années (nouveau système de gestion des dossiers), une application spécialisée basée sur SAP pour la gestion électronique des dossiers est développée en collaboration avec la police cantonale (avec notamment le remplacement des applications Tribuna et Jugis). Le développement et la préparation de l'introduction de la partie du système inhérente au Ministère public marqueront les années 2024 et 2025 (introduction prévue mi-2026). Le Ministère public est tenu de mettre à disposition un nombre suffisant de ressources pour la participation au projet et d'harmoniser le projet NeVo avec l'introduction de la communication électronique au niveau suisse (Justitia 4.0/loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire [LPCJ]).

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de coûts et de revenus (frais de procédure et d'instruction, exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, revenus des frais de procédure, débours, amendes et peines pécuniaires) qui sont largement déterminés par des tiers.

La dotation en personnel ne correspond plus à la charge de travail (non imposable par le Ministère public). En particulier dans le domaine des instructions pénales régionales, la charge de travail a connu une augmentation sur plusieurs années. Cette augmentation se manifeste non seulement sous la forme du nombre élevé d'affaires

pendantes, conformément à la situation générale de la chaîne pénale, mais également sous la forme de soutiens de l'accusation devant les tribunaux et de recours. Pour le Ministère public des mineurs, cette augmentation se reflète également dans le domaine de l'exécution. Il en résulte un nombre trop élevé d'affaires pendantes, une péjoration de la durée et de la structure d'âge des procédures, ainsi qu'une surcharge du personnel. C'est pourquoi, ayant épuisé les mesures internes et les renforcements ponctuels en personnel de durée limitée, le Ministère public demande les postes nécessaires afin d'équilibrer la charge de travail et de corriger la dotation sur le long terme.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2022	Compte 2023	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	108 361	122 888	constant
Nombre d'instructions ouvertes	7 868	9 403	constant
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 694	5 328	croissant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	80 300	85 698	constant
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	15 379	18 756	constant

